L'ITALIE

ET LA

RÉVOLUTION ITALIENNE DE 1848.

PREMIÈRE PARTIE.

L'INSURRECTION MILANAISE. — LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — LES CORPS AUXILIAIRES.[1]

J'ai vu se former l'orage qui menaça d'abord les princes italiens et qui menace aujourd'hui les peuples mêmes de l'Italie; j'ai secondé de tout mon pouvoir les nobles efforts tentés par quelques hommes d'élite afin d'éclairer les Italiens de toutes les conditions et de toutes les provinces sur leurs véritables intérêts, et leur donner confiance dans leurs propres forces; j'ai vu s'allumer leur courage, leur intelligence s'ouvrir, leur résolution se former; j'ai partagé leurs espérances; enfin, j'ai glissé avec eux sur la pente de l'abîme où un effort désespéré peut seul encore nous retenir.

(1) Mme la princesse de Belgiojoso, qui nous communique ces études, se propose d'examiner, dans une série d'articles, la situation si complexe des divers états de l'Italie en 1848. On ne saurait contester au noble écrivain la connaissance de l'état réel de l'Italie; c'est en quelque sorte un témoin oculaire des derniers événemens que nous laissons parler.

Les événemens à travers lesquels l'Italie a marché de progrès en progrès, de victoire en victoire d'abord, et de défaite en défaite, d'humiliation en humiliation ensuite, sont enveloppés d'un si grand mystère, les causes et les conséquences en sont si mal appréciées, l'ordre en est si bizarre, les circonstances en sont si étranges, qu'il est presque impossible de s'en former aujourd'hui une idée exacte, comme aussi d'en porter un jugement équitable. C'est pourquoi je vais essayer de raconter simplement les faits dont j'ai été le témoin, tout en laissant à d'autres le soin d'expliquer ceux dont je ne saurais rendre raison avec quelque vraisemblance.

Il est une question à laquelle il importe de répondre avant tout. — Comment se fait-il que l'histoire d'Italie soit encore un mystère au siècle où nous vivons et dans la partie du monde que nous habitons? — La publicité n'a-t-elle pas tout envahi en Europe? Y a-t-il encore des causes secrètes, et les motifs des actions de tous peuvent-ils demeurer cachés? L'histoire d'Italie manque d'unité, parce que l'Italie elle-même en a toujours manqué. Ce n'est pas là une seule histoire dont toutes les parties, groupées autour d'un sujet principal, marchent à un même dénoûment. Ce sont plusieurs histoires distinctes et pourtant se touchant et se tenant les unes les autres de si près, qu'aucune ne peut subsister indépendamment de ses compagnes. L'histoire est toujours plus ou moins soumise aux lois qui régissent les poèmes dramatiques. Or, le moyen de rendre clair et attachant un drame dans lequel ne se trouve aucune des trois unités! Là ne gît pourtant pas toute la difficulté, ou, pour mieux dire, cette première difficulté en engendre d'autres. Les Italiens sont de tous les peuples d'Europe celui dont le génie subtil a donné naissance aux politiques et aux hommes d'état les plus artificieux. Toutes les villes de l'Italie n'ont pas lutté entre elles de force et de pouvoir seulement; elles ont lutté d'habileté, de ruse, et quelquefois de fraude. Figurez-vous Machiavel d'un côté, les Borgia de l'autre, — Galéas Visconti ou Ludovic le More aux prises avec les princes de la maison de Savoie, avec André Doria ou avec les grands hommes de la république de Venise, — les Bentivoglio avec les Ezelins, les Montefeltre ou les La Rovère, — et voyez si vous pouvez vous flatter de connaître les événemens dans lesquels ces hommes ont joué le principal rôle, et qu'ils ont par conséquent intérêt à présenter sous un faux jour. Qu'un homme puissant et adroit soit pour quelque chose dans une affaire, et personne ne pourra s'en former une idée précise. Que sera-ce donc si le pape, tous les princes de la chrétienté et les plus rusés politiques du monde y sont intéressés, et chacun d'une manière différente? Pour prouver la vérité de mon assertion, je voudrais que l'on me permît de dresser une liste de tous les princes qui eurent quelque chose à démêler avec la cour de Rome, et l'on verrait que l'histoire les érige en

héros ou en tyrans, selon qu'ils se sont montrés pleins de déférence envers le saint-siége, ou disposés à résister à ses volontés impérieuses. En Italie, on ne saurait trop le répéter, autant de villes, autant d'intérêts divers, autant d'hommes appelés à les représenter, et par conséquent autant de versions différentes pour les mêmes faits, autant de systèmes auxquels on force les événemens de se conformer.

Le développement que la publicité a acquis depuis un demi-siècle en Europe a rendu en quelque sorte plus impénétrables encore les nuages qui enveloppèrent de tout temps l'histoire d'Italie. Il n'y a guère qu'un an, les gouvernemens italiens et leurs adhérens jouissaient seuls du privilége d'en appeler par la presse à l'opinion publique. Le citoyen patriote et libéral qui prétendait rectifier les fausses assertions des agens de la police autrichienne et de toutes les polices qui en découlent, courait grand danger d'aller expier cet excès d'audace sur la paille d'un cachot. Les nations étrangères, la France, l'Angleterre et l'Allemagne libérale, savaient bien à peu près à quoi s'en tenir sur la véracité des écrivains auxquels l'Autriche laissait la faculté d'écrire sur les affaires politiques d'Italie; mais, si elles refusaient d'ajouter foi à leurs assertions, il fallait aussi qu'elles renonçassent, en l'absence de témoignages sincères, à se former une idée de ce qui se passait véritablement dans la péninsule. Les mieux renseignés sur les affaires d'Italie étaient donc précisément ceux qui avouaient n'en pas connaître le premier mot, tandis que ceux qui croyaient en être informés par les ouvrages publiés en Italie tenaient pour vrais des faits complétement faux, et acceptaient comme équitables les jugemens les plus iniques.

Le voile qui cachait à l'Europe les questions italiennes s'épaissit encore, lorsqu'une ombre de liberté de la presse eut pénétré en Italie, et lorsque les intérêts divers qui depuis long-temps s'agitaient sourdement dans la péninsule se trouvèrent ouvertement aux prises. La partie libérale de la population, le peuple et ses amis marchèrent avec ardeur, avec courage et franchise à la conquête de leurs droits, sans trop se soucier des piéges que leur tendaient leurs ennemis communs. Tirant avantage de cette confiance naïve, le parti rétrograde et absolutiste, le parti de l'étranger, entreprit de semer la discorde par de calomnieux rapports entre le peuple et ceux qui s'étaient institués ses défenseurs. On s'attacha à dénaturer les caractères, les intentions et les actes des adversaires de l'Autriche, de telle façon que les libéraux ne se reconnussent plus eux-mêmes et que les nations étrangères leur retirassent à jamais toute estime et toute sympathie.

J'ai assisté, ai-je dit, au drame qui vient de se dérouler en Italie et à la catastrophe dont les suites pèsent encore sur cette malheureuse contrée. En parcourant la péninsule d'une extrémité à l'autre, j'ai entendu des faits dont j'avais été moi-même le témoin racontés de cent manières différentes. J'arrive en France, et j'y trouve de nouvelles versions

qui s'écartent de la vérité au point de la rendre méconnaissable. Comment l'histoire se fera-t-elle? comment découvrira-t-on, à quelques siècles de distance, la raison et les suites d'événemens présentés sous tant d'aspects divers et dont aucun n'approche du vrai? C'est afin de donner un récit exact de ces événemens que je prends la plume. Mon témoignage ne sera pas accepté aujourd'hui par tout le monde : ceux surtout auxquels il est peu favorable trouveront commode de le récuser; mais l'on s'apercevra tôt ou tard que j'ai raconté les faits sans aucune altération et que je n'ai eu pour but, en écrivant, le triomphe d'aucun parti. Il y a un accent de vérité qu'on n'emprunte pas et qui, là où il se trouve, est toujours reconnu.

I.

L'histoire de l'Italie depuis cinq mois comprend deux ordres de faits bien distincts. D'une part, l'attention est attirée par le gouvernement provisoire de Milan, de l'autre, par les opérations de l'armée piémontaise. Il y a là deux centres d'intérêt que nous chercherons à ne pas confondre. Pendant les premiers mois qui suivirent son installation, le gouvernement provisoire de Milan a eu sur les affaires de l'Italie une action qu'il importe d'apprécier; dans la période plus récente, qui a précédé la capitulation de Milan, l'armée piémontaise apparaît comme le principal acteur. C'est le rôle peu connu du gouvernement milanais que nous voudrions préciser dans la première partie de cette étude.

Au commencement de l'année 1848, le sort de Palerme et de Milan préoccupait surtout les esprits. La première de ces villes essayait de s'arracher au joug d'un gouvernement oppresseur, mais national; l'autre se préparait à s'affranchir de la tyrannique et cruelle domination de l'étranger. Quant aux autres provinces de l'Italie, elles semblaient marcher à pas lents, mais sûrs, vers un meilleur état de choses. Turin, Florence et Rome poussaient à l'envi leurs gouvernemens dans la voie du progrès, et toute violence nouvelle commise par le roi de Naples ou par l'empereur d'Autriche soulevait partout d'unanimes élans d'indignation.

La révolution milanaise éclata dans la journée du 18 mars. Toutes les villes de la Haute-Italie répondirent à ce signal, et, chassés de tout asile, fuyant devant une population désarmée, mais héroïque, les soldats autrichiens cherchèrent un refuge dans leurs places fortes, disposées à l'avance pour les recevoir. Pendant que Milan livrait bataille dans ses rues, le peuple s'ameutait à Gênes, à Turin, devant les palais du gouverneur et du roi; il déclarait qu'il voulait se battre, se mettait en marche, et faisait comme une violence morale au roi Charles-Albert pour le décider à la guerre. Le marquis Pareto, de Gênes, venait d'entrer au ministère, et n'avait accepté le portefeuille qu'à la condi-

tion de porter secours aux Lombards. Les menaces réitérées de l'Autriche et les dispositions bien connues de la population piémontaise avaient contraint le gouvernement à se mettre sur le pied de guerre, de sorte qu'il suffit d'un ordre donné et de trois jours de marche pour amener l'armée piémontaise sous les murs de Milan. Elle n'y entra pourtant pas, car l'armée autrichienne en était déjà fort éloignée, dans la direction de Mantoue et de Vérone.

Ces deux villes voulaient et pouvaient fermer leurs portes aux soldats de Radetzki et se défendre jusqu'à l'arrivée des Piémontais. Les forteresses de Mantoue et de Vérone renfermaient à la vérité une garnison autrichienne, mais trop faible et trop découragée pour être à craindre. La conspiration de la lâcheté et de la perfidie, conspiration permanente pendant toute la durée de la guerre parmi certains hauts personnages du Piémont et peut-être aussi de la Lombardie, conserva ces deux places fortes et les deux autres moins importantes qui en dépendent, Legnago et Peschiera, au maréchal Radetzki. A Mantoue, ce fut l'évêque qui parcourut les rues de la ville, suppliant les habitans étonnés et interdits de lui laisser le soin de tout arranger avec le chef des troupes qui approchaient, et qui devaient, disait-il, se concerter avec les soldats enfermés dans la citadelle, de façon à sortir ensemble de la ville sans inquiéter la population et sans s'exposer à recevoir d'insultes. A Vérone, ce furent quelques nobles seigneurs qui, s'adressant au peuple de la part du vice-roi (l'archiduc Ranieri), le conjuraient d'accorder le passage à des troupes consternées, battues, qui ne demandaient que la faculté d'évacuer au plus tôt l'Italie. Dans l'une comme dans l'autre de ces villes, le mensonge réussit complétement. Les Mantouans et les Véronais consentirent à ouvrir un passage à l'armée autrichienne, qu'ils reçurent l'écharpe tricolore sur la poitrine et le fusil sur l'épaule, car dans chacune de ces villes la population s'était déjà constituée en garde nationale; mais, à peine les troupes autrichiennes furent-elles dans les murs de Vérone et de Mantoue, que, levant le masque, elles déclarèrent ne plus vouloir en sortir. La garde nationale fut cassée, l'administration et la police autrichienne furent rétablies, et les étrangers commencèrent à faire peser sur ces deux malheureuses cités l'odieux système de contributions forcées qu'ils n'ont pas cessé de pratiquer depuis cette époque. A partir de ce moment aussi, la position de l'armée autrichienne, maîtresse des quatre plus fortes places de la Lombardie, devint formidable, et une tâche des plus difficiles échut à l'armée piémontaise.

L'enthousiasme et l'ardeur extrême des Milanais leur avaient rendu la victoire aisée; mais, la victoire obtenue, il restait à constituer un gouvernement. Depuis trente-six ans que la domination autrichienne pesait sur la Lombardie, la carrière des emplois avait été fermée à tous les Italiens qui auraient pu s'y distinguer par leur caractère ou par leurs

talens. Le peuple était donc réduit à chercher dans les familles nobles ses chefs et ses guides. Il y a sans doute en Lombardie des hommes capables de conduire la nation, à travers mille dangers, sur la voie des révolutions et des combats, vers la liberté et l'indépendance; mais leurs noms sont ignorés du peuple, tandis que ceux des nobles familles qui acquirent leur célébrité quelques siècles avant nous sont dans toutes les mémoires. C'est vers ces familles, nous le répétons, que le peuple a dû se tourner d'abord. Parmi les nobles lombards, quelques-uns, non entièrement étrangers aux affaires, étaient connus pour leur attachement à la maison d'Autriche. D'autres, en plus grand nombre, témoignaient depuis long-temps une profonde aversion pour la puissance autrichienne; mais, contraints par cette aversion même de se tenir éloignés des affaires, ils menaient une vie frivole et dissipée, et paraissaient incapables de diriger une administration. Ce fut donc aux plus libéraux parmi les premiers, aux moins frivoles parmi les seconds, que la nation accorda sa préférence ou plutôt son adhésion tacite.

Le comte Casati était podestat de Milan depuis six ans, ce qui signifie qu'il avait été réélu deux fois, et qu'il avait vécu en bon accord avec l'Autriche pendant tout ce temps. Le comte Borromeo, décoré de la Toison d'or, occupait plus d'une fonction à la cour de Vienne. L'un et l'autre de ces hommes, qui, avant l'année 1848, avaient toujours vécu en paix avec le gouvernement impérial et la police de Milan, s'étaient enhardis, peu de temps avant les événemens de mars, jusqu'à présenter quelques observations au gouverneur comte Spaur au sujet des actes d'inexplicable brutalité que lui-même ou ses collègues venaient de permettre ou d'ordonner aux soldats croates. Le gouvernement autrichien de Milan était en ce moment en proie à une sorte de fièvre : toute représentation, toute opposition, quelques ménagemens qu'on mît à les exprimer, lui étaient insupportables. MM. Casati et Borromeo reçurent d'abord l'ordre de se taire; puis, sans même leur laisser le temps de résister ou de se soumettre, l'on passa aux menaces, aux persécutions, à l'ordre d'exil et même d'arrestation. Loin de moi la pensée d'atténuer le mérite de la résistance de MM. Borromeo et Casati. Dans les quelques semaines qui s'écoulèrent entre leur rupture avec le gouvernement autrichien et la révolution milanaise, l'un et l'autre firent preuve de courage et de fermeté, le comte Borromeo surtout, qui refusa constamment, malgré des injonctions impérieuses et réitérées, de quitter Milan.

Telle était l'attitude de ces deux fonctionnaires lorsque l'insurrection, ayant renversé tout l'édifice de l'administration autrichienne, ne laissa debout que les autorités municipales dont M. Casati était le président. Le gouvernement provisoire qui se forma alors se plaça tout naturellement sous sa présidence. Le comte Borromeo se trouva aussi, et par la même raison, appelé au pouvoir. Le comte Durini, ancien podestat

et homme d'une rare capacité en matières administratives; le comte Giulini, l'un des Mécènes de la *Revue européenne* et l'un des chefs d'un parti ou plutôt d'une petite école dite des *humanitaires;* le comte Alexandre Porro, jeune naturaliste de mérite et collaborateur de M. le comte Giulini; M. Baretta, administrateur assez intelligent, mais généralement connu pour son attachement à la maison d'Autriche et à son système; le comte Pompée Litta, homme d'une rare distinction: tels furent les principaux collègues de MM. Casati et Borromeo. Autour d'eux vinrent se grouper les représentans des villes qui, ayant, comme Milan, chassé les Autrichiens, avaient envoyé leur adhésion au gouvernement de la métropole, au gouvernement provisoire de la Lombardie.

Peut-être, en lisant les noms des membres du gouvernement provisoire et des représentans des villes lombardes, a-t-on pensé qu'il y eut à Milan et dans les autres villes une sorte d'élection populaire qui attribua à quelques hommes le pouvoir souverain. Qu'on se détrompe : pendant que le bruit des canons, des fusils, du tocsin et du tambour, remplissait l'air, pendant que la mort parcourait nos rues et que les destinées de l'Italie étaient en question, la plupart des hommes que nous venons de nommer se rendirent au palais Marino, se distribuèrent les rôles et se partagèrent le pouvoir. Ils ont souvent répété que, si le succès eût favorisé les Autrichiens, leurs vies eussent été les premières sacrifiées. Il est certain que l'Autriche eût sévi contre des hommes qui auraient franchement pris l'attitude et le rôle de chefs révolutionnaires; mais, supposons qu'ils se fussent abstenus, pendant la lutte, de toute mesure hostile aux intérêts autrichiens : ne pouvaient-ils pas justifier leur conduite devant un ennemi vainqueur en se donnant comme des sujets fidèles qui s'étaient dévoués pour assurer l'ordre et contenir la fureur populaire? Je ne dis pas que telle ait été la pensée des membres du gouvernement provisoire; je tiens seulement à établir que le peuple n'a pas été appelé à les choisir, et que leur cause ne fut jamais confondue avec la sienne.

Le chef de la police, le baron Torresani, s'était échappé avec le reste de l'administration autrichienne. Il fallut donc réorganiser la police, et l'on s'y prit fort mal. Un ancien médecin de Padoue, aujourd'hui précepteur dans une famille vénitienne établie à Milan, homme d'esprit, mais d'un esprit superficiel et léger, point méchant, point capable, à mon avis, d'une trahison, égaré seulement par une vanité excessive, fut placé à la tête de la police. Jamais emploi n'exigea un plus rare mélange de pénétration, d'adresse et de fermeté; jamais homme ne fut moins propre à le remplir que le nouveau directeur de la police milanaise, le docteur Fava.

Parmi les représentans que les villes révoltées envoyèrent à la métropole, l'un d'eux était connu de tous pour son attachement à la maison d'Autriche, et un autre ne l'était pas moins pour ses opinions républi-

caines. Ce dernier est le marquis Guerrieri de Mantoue; le premier était envoyé par la ville de Como. Quelques Milanais ayant reproché ce choix à certains citoyens de Como, ceux-ci répondirent qu'ils ne connaissaient que trop bien les opinions de leur représentant, mais que, pour être admis dans un gouvernement quelconque, il fallait être rompu aux affaires, que Como renfermait sans doute un grand nombre d'hommes habiles, mais que personne n'avait pu les voir à l'œuvre, tandis que le comte Rezzonico avait donné des gages de son aptitude. Le gouvernement provisoire comptait aussi plus d'un secrétaire et un grand nombre de sous-secrétaires dont les opinions étaient singulièrement disparates, et qui tous avaient leur part d'influence et même de pouvoir. L'un de ces secrétaires, M. Mauri, homme d'un grand sens et d'un esprit rare, écrivain distingué, cœur honnête et d'une probité à toute épreuve, ne joignait à tant de qualités précieuses ni l'habitude des affaires et la connaissance des hommes, ni des opinions bien arrêtées sur tous les articles du catéchisme politique, ni enfin une véritable fermeté de caractère. On l'employa à rédiger les *proclamations*, les *ordres du jour*, etc., si bien que lui-même se nommait le *poète de la troupe*. Le mot pouvait être spirituel, mais il était triste. Était-ce donc là tout le parti que le gouvernement savait tirer d'un homme de talent et d'un esprit élevé?

M. Correnti était l'un des collègues de M. Mauri. Jeune, intelligent, légèrement imbu du socialisme français et de la philosophie allemande, M. Correnti était depuis plusieurs années le véritable soutien de la *Revue européenne*, recueil mensuel fondé sous les auspices de la jeune aristocratie milanaise. Celle-ci avait prodigué les plus gracieuses marques de sympathie au spirituel écrivain qui lui assurait une sorte d'initiative littéraire. Aussi, à peine les nobles fondateurs de cette *Revue* arrivèrent-ils au pouvoir, que M. Correnti fut appelé à occuper auprès d'eux une place secondaire à la vérité, mais d'une importance réelle. Conduit par les jeunes seigneurs dont il était depuis long-temps l'orateur et l'écrivain dans la salle du conseil, il fut accepté par les membres plus âgés du gouvernement provisoire comme pouvant continuer ce rôle sous leur patronage. Républicain lui-même, M. Correnti était intimement lié avec les principaux organes du parti républicain en Italie. Il était en outre accoutumé à ne pas discuter sa pensée, mais à la supposer bonne et à ne jamais craindre de l'exprimer, soit qu'elle dût se traduire par un discours, par un article, ou même par un acte. L'on passait aisément sur de pareils inconvéniens; les opinions républicaines de M. Correnti s'accorderaient avec celles de MM. Guerrieri et Anelli; quant à son humeur indépendante, chacun se flattait d'en venir à bout, tandis que lui-même se promettait bien d'établir victorieusement son ascendant sur ses collègues et jusque sur ses chefs.

Il serait trop long de nommer ici tous les sous-secrétaires, tous les

employés subalternes, quoique influens, dont les salles du palais Marino étaient encombrées. Qu'il me suffise de dire que certaines recommandations ouvraient l'accès à tous les emplois, et qu'avec un peu d'adresse on acquérait dans l'administration une autorité égale à celle des plus hauts fonctionnaires.

La constitution du gouvernement lombard était par elle-même très incomplète. Le gouvernement provisoire représentait le souverain; mais, au-dessous de lui, point de ministère responsable qui se partageât les différentes branches de l'administration, point de représentation nationale qui exerçât le pouvoir législatif. Seulement, et vu l'importance extrême qu'avait pour la Lombardie tout ce qui touchait à la guerre, l'un des membres du gouvernement provisoire, le comte Pompée Litta, fut spécialement attaché à ce département. Ce fut le seul ministère organisé, et en vérité, si les affaires militaires ne marchèrent ni avec plus d'ensemble, ni avec plus d'énergie, ce ne fut pas faute d'hommes pour les conduire. Ce n'était pas assez d'un ministre de la guerre; il y avait un général en chef commandant l'armée lombarde (qui n'existait pas encore), un commandant de la place et un intendant chargé de l'organisation de l'armée. N'oublions pas que l'armée piémontaise avait aussi, outre son ministre de la guerre et son roi, qui la commandait, un général en chef et une multitude d'autres généraux; n'oublions pas que tous ces chefs de l'armée piémontaise, aussi bien que de l'armée lombarde, essayaient d'imprimer aux troupes la direction qui leur paraissait la meilleure, sans songer que l'unité de commandement est une des premières nécessités de la guerre, que chacun d'eux s'entourait des hommes sur lesquels il pouvait personnellement compter, que chacun avait son système et ne s'inquiétait guère de le mettre d'accord avec celui de ses collègues, que les ordres et les contre-ordres se suivaient et se croisaient rapidement, que les fonctions, loin d'être sagement distribuées, appartenaient toutes à chacun, et on comprendra aisément pourquoi l'on eut tant de peine à organiser une armée dans un pays dont tous les habitans, presque sans exception, demandaient à se battre.

Il y avait à peu près deux mois que le gouvernement provisoire de Milan était établi, lorsque l'on imagina de créer un ministère de l'instruction publique, et d'y appeler M. Berchet, émigré de 1821 et poète célèbre. Ce choix était excellent; mais il est permis de se demander pourquoi on créait ce ministère avant que l'édifice complet de l'administration fût sorti du chaos. Le besoin d'une réforme dans l'instruction publique se faisait d'ailleurs fort peu sentir à une époque où tous les étudians et les séminaristes eux-mêmes étaient soldats dans l'armée ou volontaires dans les montagnes. Quoi qu'il en soit, les deux ministères de l'instruction publique et de la guerre furent les seuls institués.

Ce que j'ai dit de l'installation du gouvernement provisoire peut servir à faire comprendre pourquoi il s'appliqua si activement à arrêter l'élan populaire et à sortir de la crise révolutionnaire. L'histoire de ce gouvernement, mi-parti de républicains et de monarchistes, ne se compose guère que d'une suite de concessions échangées entre ses membres, qui n'étaient ni ralliés par une pensée commune ni soutenus par un même principe. Ce fut pour se rendre mutuellement la vie plus douce que les gouvernans milanais mirent au jour ce fameux système d'impartialité, moyennant lequel la Lombardie se vit soumise à un pouvoir qui n'avait ni tendances monarchiques, ni tendances républicaines. A tous ceux qui croyaient qu'un gouvernement ne pouvait exister qu'à la condition d'être ou monarchique ou républicain, ils répondaient qu'ils n'étaient là que provisoirement, que le peuple n'avait pas fait connaître sa volonté, et qu'eux-mêmes voulaient demeurer neutres, pour n'exercer sur lui aucune influence et ne pas le gêner dans ses futures déterminations. Cette neutralité n'était pourtant que le chaos. Les gouvernans monarchiques obéissaient à la direction donnée par Charles-Albert et s'efforçaient non-seulement de rallier autour de lui la majorité des Lombards, mais aussi d'éteindre dans le cœur de ces derniers toute ardeur patriotique, toute étincelle démocratique, de façonner enfin les Lombards à l'image du peuple de Turin, afin que Charles-Albert, en les admettant au nombre de ses fidèles et trop heureux sujets, n'eût rien à craindre ni de leur caractère, ni de leurs principes. Le parti républicain, d'un autre côté, représenté au pouvoir par le marquis Guerrieri, par le secrétaire M. Correnti et par un ou deux autres personnages, voyait sans regrets les fautes nombreuses commises par la fraction monarchique du gouvernement; il donnait même les mains à ces fautes, se flattant peut-être de perdre par là le parti monarchique et constitutionnel, mais oubliant d'empêcher que le pays ne fût entraîné dans sa ruine.

II.

Ce système de neutralité ne tarda pas à porter des conséquences funestes dans toutes les branches de l'administration. Parlons d'abord de la police, dont j'ai déjà nommé le chef. M. Fava était, à proprement parler, le président d'un triumvirat dans lequel résidait toute la puissance politique de l'état. Le troisième membre de ce comité, M. Lissoni, jouissait d'une bonne renommée, qu'il méritait sans doute. Le second, M. le baron de Sopransi, était un avocat fort distingué, mais attaché de cœur à la maison d'Autriche, lié d'amitié avec tous les personnages du gouvernement autrichien et de la police de Lombardie, ainsi qu'avec les membres des trop célèbres commissions spéciales

de 1821; enfin, sans doute pour que la liste de ses titres auprès du gouvernement issu de la révolution milanaise fût complète, M. Sopransi était beau-frère du général Welden. Tandis que vingt-sept de nos malheureux volontaires étaient mutilés d'abord et fusillés ensuite dans les fossés qui entourent la ville de Trente, par ordre et sous les yeux du général Welden, M. Sopransi, devenu l'un des directeurs de la police milanaise, se disait appelé à préserver le pays de tout complot séditieux tenté en faveur de l'Autriche. Il faut bien dire quels furent les résultats de la confiance accordée au beau-frère du général Welden.

Les communes de Lombardie sont groupées par district, et chaque district est présidé par un commissaire de police qui cumule, avec ses propres attributions, celles du maire, du sous-préfet et du juge de paix. La constitution communale lombarde est peut-être la plus libérale de l'Europe; mais l'exécution de la loi est si imparfaite, que le commissaire se trouve investi d'un pouvoir dictatorial tel que l'exercent en Turquie les *cadis*. Ces commissaires, dont les appointemens sont des plus modiques, sont choisis d'ordinaire dans la dernière classe des employés de la police, et se livrent sans scrupule à l'espionnage, pour peu qu'il soit lucratif. Le premier acte de la police révolutionnaire de Milan devait être la destitution de tous ces fonctionnaires et peut-être l'abolition même de cette charge. Loin de là, pas un des anciens commissaires ne fut destitué. Cette fausse clémence porta bientôt ses fruits. Les campagnes furent inondées de misérables auxquels les Autrichiens avaient ouvert les portes du bagne de Mantoue, et de prétendus déserteurs des troupes autrichiennes. Dans plusieurs chefs-lieux de district, le commissaire se composa une petite garde prétorienne de ces individus et des mauvais sujets du village. C'est par ce moyen que les Autrichiens étaient tenus au courant de tous nos mouvemens, tandis que nous ignorions ce qu'il nous importait de savoir. C'est à la faveur de cette conspiration permanente, tolérée par le gouvernement, que les vivres ou autres objets destinés à l'armée piémontaise tombèrent plus d'une fois aux mains de l'ennemi, que plusieurs villages furent incendiés, que des cris de mort furent proférés contre les maîtres, et que la révolte pénétra quelquefois parmi nos paisibles paysans. La très grande majorité de la population des campagnes ne prenait aucune part à ces désordres, mais elle n'osait pas s'y opposer, car le refrain habituel du commissaire et de ses satellites était celui-ci : Radetsky reviendra bientôt; gardez-vous d'en douter, ni lui, ni les siens ne seront jamais expulsés de ce pays, et, à son retour, justice sera faite de tous. Ceux qui lui seront demeurés fidèles auront pour leur part ce qui sera enlevé aux méchans. Ceux qui ont quelque chose à se reprocher seront cloués sur le battant de leur porte. Faites votre profit de ce que vous avez entendu. — Les malheureux paysans demeuraient inter-

dits et se retiraient effrayés, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour ceux de leurs maîtres qu'ils savaient compromis.

Le mal alla plus loin. Parmi les incendiaires qui tombèrent entre les mains des gendarmes, plusieurs déclarèrent être sortis de Mantoue et avoir reçu des secours de la police de cette ville, à la condition de se rendre dans le Milanais et de semer la discorde parmi les Lombards. La justice ne poursuivit pas ces hommes, et plusieurs d'entre eux furent rendus à la liberté après quelques jours d'emprisonnement.

Il est, à peu de lieues de Milan, une manufacture de poudre connue sous le nom de poudrière de Lembrate. Tout à coup, au commencement du mois de mai, pendant que personne, à Milan, ne songeait à l'approche possible des Autrichiens, l'on apprit, un matin, que la poudrière de Lembrate avait été attaquée, pendant la nuit, par une bande d'Autrichiens déguisés. Qui donc les avait guidés? comment s'étaient-ils avancés jusqu'aux portes de Milan, et comment n'avait-on pas été informé de leur passage? Ce mystère demeura inexpliqué, et le directeur de la police se renferma dans un dédaigneux silence. Un autre jour, la générale se fit subitement entendre, et les gardes nationaux se précipitèrent rapidement vers la porte Nuova, où est située la geôle de la ville. Cinq cents détenus pour vols et pour assassinats s'étaient trouvés inopinément armés, les poches remplies de munitions, et, après s'être emparés des gardiens et les avoir renfermés à leur place, ils s'étaient barricadés, et, menaçant de tirer sur quiconque ferait mine d'approcher, ils s'efforçaient de s'évader. La garde nationale eut bientôt fait justice de cette révolte, et, après avoir réintégré ces misérables dans leurs prisons, elle déféra les gardiens à la justice, comme coupables d'avoir fourni des armes aux détenus et favorisé leur tentative d'évasion. Les soupçons paraissaient d'autant mieux fondés, que tout le personnel de l'administration des prisons était demeuré le même, et que l'on avait trouvé beaucoup de pièces de monnaie autrichienne dans les poches des détenus et de leurs gardiens. Malgré tant de graves indices, on ne donna aucune suite à cette affaire.

Les finances ne furent pas mieux administrées que la police. Le premier soin du gouvernement devait être de se procurer de l'argent, des soldats et des armes. Le trésor était tellement épuisé lors du départ des Autrichiens, que, neuf jours après cet événement, l'échéance de l'intérêt de la dette força le fisc à faire banqueroute. L'accident ne fit aucun bruit, car les créanciers étaient les Milanais eux-mêmes, et ils attendirent sans impatience ni clameurs que le numéraire fût rentré dans les caisses du trésor. Afin de subvenir aux dépenses nécessaires, le gouvernement ouvrit un emprunt volontaire et une souscription pour les offrandes que les citoyens lui apporteraient. L'emprunt ne devait d'abord rapporter aucun intérêt; mais, plus tard, comme le chiffre

n'en grossissait pas assez vite, on promit un intérêt de 4 et demi, et l'on arriva bientôt jusqu'au 5 pour 100. Ces tergiversations étaient d'un effet déplorable dans le public, car elles avaient une signification évidente : c'était que l'emprunt, soutenu par le seul dévouement des citoyens, ne marchait pas, et cela était vrai; mais ce qui était faux et ce que les mesures adoptées par l'état tendaient à faire supposer vrai, c'est que l'insuccès de la mesure de l'emprunt eût pour cause l'avarice des propriétaires ou des capitalistes lombards. L'emprunt portait en lui-même, dans sa propre conception, des germes de mort subite. J'essayai plusieurs fois d'en convaincre le gouvernement, mais sans réussir mieux que d'autres à faire prendre en considération mes conseils. Le fisc ne recevait pour l'emprunt que de l'argent comptant ou des valeurs effectives, telles que bijoux, argenterie, etc., à titre d'offrande. Quel est l'homme privé, quelque riche qu'il soit, qui garde dans son tiroir une somme assez considérable pour secourir un état aux abois? Le commerce, effrayé de la révolution, de la guerre et des revers possibles, suspendit ses opérations, et les capitaux disparurent de la place, de sorte que les propriétaires du sol le plus riche de l'Europe se virent hors d'état de réaliser la valeur effective de leurs terres pour venir en aide au pays. La difficulté était d'autant plus grande, que l'emprunt avait été ouvert au commencement de l'été, et que les fermiers lombards paient leurs loyers en trois termes, en août, en novembre et en décembre. En juin et en juillet, toutes les caisses étaient à peu près vides. On pouvait offrir 2,000, 5,000, 10,000 francs au trésor, mais il y avait presque honte à offrir si peu, et il était impossible d'offrir davantage.

Quant à la souscription volontaire, ce fut là que les petites sommes furent versées, et elles formerent un total de près de 4 millions de livres. C'était beaucoup, parce que ces 4 millions sortaient de la bourse du pauvre et représentaient de nombreux sacrifices accomplis par un sentiment patriotique; mais ce n'était presque rien relativement aux besoins de l'état. Pourquoi le gouvernement ne contractait-il pas un emprunt avec quelque forte maison de banque génoise, française, anglaise ou américaine, en lui offrant pour garantie hypothécaire le territoire lombard, dont les plus riches propriétaires étaient disposés à engager une partie considérable? S'étant refusé à recourir à ce moyen, le trésor ne prolongea son existence qu'à force d'expédiens. Il exigea d'avance quatre termes de l'impôt foncier, il créa un impôt sur les capitaux empruntés, et il fit peser cet impôt sur le débiteur et non sur le créancier. Cet impôt était ruineux surtout pour le commerce, qui se fonde principalement sur la faculté que lui assure le crédit de faire valoir les capitaux d'autrui. Or, les négocians, les propriétaires, qui, ne pouvant suffire à leurs besoins par leurs seules res-

sources, s'étaient vus forcés d'emprunter un capital, se trouvaient tout à coup grevés d'une nouvelle charge à laquelle ils n'avaient pas pourvu, et qui dérangeait toute l'économie de leurs affaires. Avec le temps, le poids de cet impôt se serait réparti régulièrement entre le débiteur et le créancier par la diminution de l'intérêt du capital; mais, établi à l'improviste, il apportait une perturbation fâcheuse dans les fortunes et dans les affaires. Le produit de ce nouvel impôt n'ayant pas suffi, l'argenterie des particuliers et les objets de prix des églises furent réclamés par le gouvernement, qui recueillit par ce moyen plus de 4 millions de livres. Malheureusement, de tels expédiens ne pouvaient être que d'une efficacité passagère, et le déficit finissait toujours par reparaître, faute d'une bonne et sage administration qui réglât les dépenses ordinaires, et d'un fonds de caisse suffisant pour subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre.

En présence des embarras financiers du gouvernement provisoire, on se demandait comment la Lombardie, qui avait entretenu jusque-là une armée autrichienne forte quelquefois de quatre-vingt mille hommes, et qui, toute mal administrée qu'elle était, envoyait chaque année non moins de 40 millions à l'Autriche, ne pouvait plus se suffire à elle-même depuis que l'armée étrangère et le tribut annuel de 40 millions avaient cessé de peser sur elle. Ce fait s'expliquait de deux façons. Et d'abord, l'armée autrichienne était en partie remplacée par l'armée piémontaise, dont l'entretien avait été stipulé entre les gouvernemens piémontais et lombard et mis à la charge de la Lombardie à raison de plus de 3 millions de livres par mois. D'autre part, le gouvernement provisoire s'était plu à faire étalage de philanthropie; il avait supprimé d'un coup, et sans rien mettre en place, l'impôt personnel et la loterie, en même temps qu'abaissé considérablement l'impôt du sel. Ces mesures, excellentes en temps de paix, étaient extravagantes en temps de guerre et lorsque les coffres de l'état étaient vides. Elles signifiaient, pour le paysan et pour les classes pauvres en général, que le nouveau gouvernement allait leur rendre la vie plus douce. C'était comme un engagement pris, et cet engagement, dans la crise terrible où l'on se trouvait, en face de la catastrophe épouvantable qui s'approchait, personne ne pouvait le tenir. En effet, lorsque l'abolition de l'impôt personnel et l'abaissement du prix du sel furent proclamés, le sentiment qu'éprouva le pauvre ne fut pas de la satisfaction, mais plutôt de l'espoir; il vit dans ces mesures moins un avantage immédiat que le gage d'une amélioration progressive dans sa condition. Aussi, lorsqu'au lieu de parvenir à l'aisance, il se vit enlever ses fils par la guerre, ses ressources par la ruine du commerce et par l'économie forcée des riches, le malheureux soupira après ses illusions détruites et ne songea plus au léger bienfait qu'il avait reçu d'abord. On l'avait préparé au bonheur

lorsqu'on n'avait à lui proposer que des sacrifices. Quant à l'abolition de la loterie, c'était une mesure pleine en effet de moralité, mais peu prudente, nous le répétons, vu la pénurie d'argent dont l'on souffrait et le mécontentement qu'elle ne pouvait manquer d'exciter dans le peuple.

Si les charges nouvelles créées par l'entretien de l'armée piémontaise et par des mesures intempestives avaient gravement compliqué la situation du trésor, le désordre extrême qui s'introduisit dans toutes les parties de l'administration vint surtout accélérer la ruine de nos finances. Le choix des membres du gouvernement provisoire n'avait pas été bon; le choix de leurs adhérens fut plus mauvais encore. Dans les premiers jours qui suivirent l'expulsion des Autrichiens, beaucoup de personnes eurent les places qu'elles se donnèrent elles-mêmes; plus tard, ce furent les cliens des nobles familles qui entrèrent en possession des emplois les plus lucratifs; un assez grand nombre d'anciens employés, créatures de l'Autriche, demeurèrent à leurs postes, et, comptant sur le retour des Autrichiens (retour qu'ils préparaient de toutes leurs forces), ils tiraient profit du provisoire pour s'enrichir impunément.

On a vu ce qu'étaient la police et l'administration financière du gouvernement provisoire de Milan : il nous reste à le suivre sur un autre terrain. Le ministère de la guerre était celui où se commettaient les plus honteuses dilapidations. Le chef de ce ministère, le comte Litta, homme honorable autant qu'excellent citoyen, tomba malade, et l'intérim du ministère fut confié à M. Collegno, émigré piémontais de 1821, administrateur intègre et libéral, mais faible et fatigué des révolutions. M. Collegno convenait mieux au gouvernement provisoire que M. Litta; aussi ce dernier ne parvint-il pas à ressaisir le portefeuille de la guerre : il tint ferme pendant quelques jours dans son refus de se retirer; mais, placé dans l'alternative ou de faire éclater des discordes intestines ou de céder, il se démit. Ce fut M. Collegno, son successeur, qui appela aux affaires le général Perron, dont presque toute l'armée crut avoir à se plaindre.

M. Collegno et le général en chef Théodore Lecchi, ancien général du royaume d'Italie, ne surent point mettre un terme aux désordres qui excitaient l'indignation publique contre le ministère de la guerre. Le payeur en chef, l'employé par les mains duquel tout l'argent du ministère devait passer, était un ancien commerçant, connu de la ville entière pour avoir fait quatre banqueroutes frauduleuses. L'armée lombarde et les corps francs manquaient de souliers, d'habits, de manteaux, de tous les objets de première nécessité. L'armement n'avançait pas faute d'argent, et pourtant tous les revenus des familles aisées étaient versés dans les caisses du trésor. Il n'était bruit dans la ville que des vols audacieux commis par tel ou tel membre de l'administration,

et ces récits, quoiqu'en partie faux ou exagérés, achevaient de détruire la confiance que le peuple avait placée d'abord dans son gouvernement. L'opinion du pays se manifestait en toute occasion, elle empruntait tous les organes dont elle pouvait disposer pour conjurer le gouvernement de se disculper ou de faire justice de ses agens. « Vous ne voulez, lui disait-on, avoir recours qu'à des mesures de confiance pour assurer votre autorité, puisque vous n'ouvrez que des emprunts volontaires; sachez alors obtenir cette confiance, sans laquelle vous mourrez. » Mais non, le gouvernement ne comprenait pas ce langage, et il mettait une sorte de point d'honneur à ne rien faire de ce qui pouvait lui concilier l'opinion. En attendant, la population hésitait; elle se demandait si l'argent dont elle faisait hommage à la cause de l'indépendance était employé en effet au service de la patrie; elle attendait des preuves pour ou contre, et le temps marchait.

La question de l'armement était une des plus difficiles qu'eût à résoudre le gouvernement provisoire. Pour comprendre son attitude touchant cette question, il ne faut pas oublier qu'à partir de la fin d'avril, époque de la maladie du comte Litta, tous les emplois du ministère de la guerre furent entièrement confiés à des Piémontais, qui recevaient leurs inspirations des chefs de l'armée piémontaise. Quant au général en chef Théodore Lecchi, il n'eut jamais aucun véritable pouvoir dans cette administration. Dès le jour de la sortie des Autrichiens, la population entière demanda à marcher. On lui objecta le défaut d'armes, et on lui promit d'y pourvoir promptement. Malgré cette promesse, la garde nationale s'arma lentement, et huit jours avant la capitulation de Milan, lorsque le peuple, ameuté devant le palais Marino, refusait de se retirer, si la levée en masse n'était pas immédiatement décrétée, on lui répondait encore : « Comment voulez-vous qu'on décrète une levée en masse, puisqu'il n'y a pas d'armes dans la ville? » Cependant, huit jours plus tard, le peuple découvrait soixante-deux mille fusils cachés dans le palais dit du Génie.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des négociations manquées, des commandes données et retirées, des mille obstacles qui vinrent sans cesse entraver l'armement et l'habillement des troupes lombardes. Les fabricans d'armes de Brescia avaient offert de livrer cinq cents fusils par semaine au gouvernement : on ne parvint pas à s'entendre. Les fabricans de drap de Como avaient proposé de livrer dans un temps donné un certain nombre de pièces de drap vert pour les troupes : on refusa. Le premier ban publié, les conscrits qui arrivaient des campagnes dans la ville ne trouvèrent ni équipement, ni logement prêt pour les recevoir, et, lorsque les régimens commencèrent enfin à se former, ce fut avec une lenteur et une gaucherie désolantes. Le duc Visconti ayant offert de lever un régiment à ses frais, on lui délivra un brevet de

colonel. Le duc était animé de la meilleure volonté, mais il ignorait jusqu'aux premières notions de l'art militaire. Il choisit pour ses officiers des Piémontais dont la capacité était des plus équivoques, puisque tous les bons officiers de cette nation occupaient leur place à l'armée du roi Charles-Albert. La discipline était bannie de ce régiment, composé d'hommes grands et forts, mais grossiers et dépravés, accourus sous le drapeau parce que la solde était de trente sous par jour. Un autre régiment, celui des chevau-légers, avait pour colonel le comte Max Caccia, excellent officier de l'armée française; mais l'intelligence même du jeune colonel et la connaissance qu'il avait du service militaire ne faisaient que lui rendre sa position plus pénible. Je ne citerai qu'un exemple des désagrémens qu'il eut à essuyer. Pendant trois mois, il demanda vainement des chevaux pour ses soldats, et, n'ayant obtenu, au bout de ce temps, que des chevaux de deux ans et demi, incapables de servir, il dut envoyer sa démission. La triste situation du pays qu'il était appelé à défendre, l'engagement que prit enfin l'administration de faire droit à ses demandes, le décidèrent pourtant à revenir sur sa détermination et à rester à son poste.

La lenteur et la maladresse des chefs qui avaient organisé l'armée, l'incapacité, l'improbité même d'un trop grand nombre d'agens chargés de subvenir aux dépenses militaires, devaient paralyser, il faut en convenir, le gouvernement le mieux intentionné. En eût-il été autrement d'ailleurs, eût-on rencontré des agens plus zélés, plus habiles, pour seconder des vues mieux arrêtées, il eût encore été impossible aux organisateurs les plus capables de former une bonne armée en deux ou trois mois. La population lombarde le sentait bien; c'est pourquoi elle hésitait à prendre du service dans les troupes régulières, et préférait entrer dans les corps francs. C'était là, à vrai dire, la seule voie ouverte à toute une population qui, étrangère depuis trente-six années aux sévères exigences de la vie militaire, ambitionnait néanmoins de se distinguer dès ses premiers pas dans la carrière des armes. Plusieurs bandes de volontaires se formèrent dès les premiers jours qui suivirent la révolution milanaise, et partirent pour le Tyrol italien, se dirigeant du côté des lacs de Garda et d'Idro. Tout ce que les familles les plus distinguées de la ville comptaient de jeunes gens dévoués et ardens s'enrôlèrent dans ces corps, sans distinction de classes, sans ambition de grades. Ces colonnes de volontaires, ainsi formées à la hâte, n'étaient, dans la pensée des citoyens, que l'avant-garde de corps plus considérables que le ministère de la guerre allait s'empresser d'organiser. Quel ne fut pas leur douloureux étonnement, lorsqu'ils entendirent les chefs du ministère ne parler qu'avec un profond dédain de la noble jeunesse qui venait de se porter avec un si généreux enthousiasme au-devant de l'ennemi! Non-seulement on pa-

raissait ne point compter sur ces premiers corps francs, mais on repoussait avec vivacité toute proposition d'en former de nouveaux, et on se déclarait bien résolu à ne jamais recourir à de pareils moyens.

Ce ne fut pas assez cependant, pour le gouvernement, d'avoir accablé les volontaires de son dédain; il leur fit bientôt la guerre avec d'autres armes. Les soldats les mieux équipés, lorsqu'ils sont une fois entrés en campagne, manquent bientôt de tout, si leur chef n'y pourvoit. Or, sous le prétexte commode que nos légions de volontaires étaient composées de jeunes gens de bonnes maisons, on ne les paya point, et on les laissa manquer de tout. Placés sur le sommet des Alpes tyroliennes, enfoncés dans les neiges, sans tentes, sans médecins ni ambulances, les volontaires lombards couchaient en plein air, au milieu d'une population effrayée, pauvre et intéressée, qui, voulant se dédommager des périls qu'on lui apportait, arrachait à ces malheureux leurs dernières ressources, et faisait payer chaque morceau de pain au poids de l'or. Ces jeunes gens succombaient souvent à la peine, mais ils ne se plaignaient pas. Leur poste, où ils étaient constamment attaqués, leur plaisait, au contraire, parce qu'ils y trouvaient l'occasion de servir leur pays. Et que faisait le gouvernement pour rendre hommage à cet héroïque dévouement? Jamais un bulletin officiel ne rendit compte des combats soutenus ni des avantages remportés par les volontaires lombards. Pas un de leurs noms ne fut recommandé à la reconnaissance des contemporains ni au souvenir de l'histoire. Les mères qui perdirent leurs enfans dans les gorges du Tonale ou du Caffaro n'entendirent jamais un mot d'éloge prononcé sur leurs tombes, et nous n'apprenions les combats de nos volontaires que par les vides nombreux que chacune de ces luttes ignorées laissait dans nos familles.

A Pavie, le corps universitaire forma un bataillon, et partit pour le théâtre de la guerre; à Milan, les lycées et les colléges, le séminaire même, en firent autant. Ces jeunes gens avaient demandé instamment qu'on les envoyât sans retard au-devant de l'ennemi. C'est sur Mantoue qu'on les dirigea, et là, sous le feu et à la portée du canon autrichien qui les décimait (1), on les condamna à l'immobilité. La population de Milan s'émut aux nouvelles qui lui arrivaient du camp placé devant Mantoue, et on n'osa pas traiter ses réclamations avec dédain. On abandonna la position si malheureusement choisie pour le camp de Mantoue, et les tentes furent transportées à quelques pas en arrière.

L'ardeur de nos volontaires ne faiblissait pas malgré tant d'épreuves

(1) Des volontaires suisses partagèrent en cette occasion le sort des volontaires lombards. Une compagnie suisse de cent hommes, qui vint se mettre à la disposition du ministère de la guerre, fut envoyée sous les murs de Mantoue. Sur les cent volontaires, deux seuls survécurent : quatre-vingt-dix-huit avaient été tués, non pas sur le champ de bataille, mais dans leur camp, au repos.

et de sourdes menées. Relégués dans les montagnes, accusés de manquer de discipline et de ruiner l'état, ils supportaient des fatigues sans gloire avec une patience inébranlable. Trois fois on les désorganisa sous le vain prétexte de les réorganiser sur des bases plus solides; on les força même à quitter les passages dont la défense leur était confiée, pour les enfermer dans la ville de Brescia en attendant leur nouveau règlement et leurs nouveaux chefs: ils ne se laissèrent point décourager. Enfin les chefs de l'armée leur permirent de retourner à leurs postes, sans qu'on eût donné la moindre suite aux promesses réitérées d'organisation. On continua donc la guerre avec le concours des volontaires dont les offres de service avaient été acceptées lors de l'entrée en campagne; seulement, et cela prouve l'aversion que ces auxiliaires inspiraient aux chefs de l'armée régulière, on résolut de n'en point admettre de nouveaux. Ce fut en vain que des jeunes gens sortis des écoles militaires, que d'anciens officiers qui avaient servi, soit dans la légion étrangère de France, soit en Espagne, en Suisse ou même sous l'empire, se présentèrent au ministre de la guerre, ne demandant qu'à entrer comme simples soldats dans un corps de volontaires: un refus dédaigneux fut la seule réponse qu'on fit à ces demandes (1). Ce n'était pas seulement le gouvernement provisoire, c'était l'état-major de l'armée piémontaise qui s'opposait à l'engagement des volontaires. On se plaignait de ce que le contingent lombard ne fût ni assez nombreux, ni assez habile au métier de la guerre, et le roi Charles-Albert ne voulait pas permettre que les corps francs guerroyassent en rase campagne, parce que, disait-il, on fusille en temps de guerre tous les militaires pris sans uniforme, et qu'il ne voulait pas exposer les volontaires à un sort pareil.

On avait raison quand on signalait l'inexpérience militaire des Lombards; mais c'était à cause de cette inexpérience même qu'il fallait les employer à la seule guerre qui leur offrît des chances favorables : nous voulons parler de la guerre de partisans. Pendant les trente-six années du régime autrichien, l'honneur, qui commandait aux Lombards de s'abstenir de toute fonction publique, ne leur avait laissé de choix qu'entre la vie frivole de l'homme du monde ou la vie paisible de l'agriculteur. Pourtant le Lombard est naturellement brave: il l'a montré dans les cinq journées de mars; mais la bravoure, sans l'éducation militaire, ne suffit pas pour faire un bon soldat. Le temps qu'eût exigé la formation d'une armée régulière lombarde manquait absolument aux généraux chargés de cette organisation. Il ne fallait que vingt-quatre heures, au contraire, pour composer un corps de parti-

(1) Moi-même j'eus plus d'une fois à recommander d'anciens militaires qui, voulant servir à tout prix la cause lombarde, demandaient à être admis dans l'armée en qualité de soldats. Mes demandes furent toujours écartées, par cette seule raison que les hommes ainsi engagés seraient encore des *volontaires*.

sans, et ce corps, bien que formé à la hâte, eût remplacé avec avantage des régimens qu'on ne pouvait qu'imparfaitement discipliner.

Il faut bien le dire, Charles-Albert voulait faire la guerre avec l'armée piémontaise seule. C'est pour cela qu'il évita autant qu'il le put d'invoquer l'intervention française, c'est pour cela qu'il repoussa les offres de services d'officiers et même de généraux étrangers que leur dévouement à la cause des nationalités et de la liberté attirait en Italie; c'est pour cela enfin qu'il se montra si malveillant envers les volontaires lombards, et qu'il reçut de si mauvaise grace les soldats que lui envoyèrent les autres états italiens.

III.

Nous touchons ici à une autre face de la question soulevée par l'accueil que fit aux demandes des corps francs de Lombardie le gouvernement provisoire de Milan, d'accord avec l'armée piémontaise. Ce n'est pas seulement en effet aux volontaires lombards, c'est aux volontaires et aux renforts réguliers accourus de tous les points de l'Italie que l'on fit subir des traitemens inexplicables.

Il était absurde d'espérer qu'un grand-duc de Toscane, prince de la maison d'Autriche, qu'un pontife romain et qu'un Bourbon de Naples viendraient officiellement en aide à la maison de Savoie et à la population révoltée de Milan pour chasser les Autrichiens du nord de l'Italie. L'invitation que fit, à peine installé, le gouvernement provisoire de Milan aux autres états italiens pour les engager à prendre leur part des fatigues et des dangers de la guerre, cette invitation était un simple acte de convenance, et n'avait de sens qu'en tant qu'elle s'adressait aux peuples eux-mêmes. Les peuples, en effet, comprirent cet appel, et le contingent qui fut formé dans les états romains prouva ce qu'on pouvait attendre du généreux élan des populations italiennes. L'histoire de ce contingent, placé sous les ordres du général Durando, est un épisode trop significatif de la guerre de l'indépendance italienne pour ne pas trouver place ici comme une preuve indispensable à l'appui de nos assertions.

La première armée qui se forma dans l'Italie inférieure pour marcher au secours de l'Italie du nord, ce fut l'armée romaine. Le peuple romain exigea la formation immédiate d'un corps de troupes que le général Durando serait chargé de conduire dans la Vénétie. Plusieurs légions de gardes nationaux, un assez grand nombre de volontaires, quelques troupes de la ligne et près de sept mille Suisses composaient une armée de quatorze mille hommes qui représentait le contingent romain dans la grande armée d'Italie.

L'Italie éprouva un sentiment de sécurité profonde lorsqu'elle apprit

la nouvelle de la nomination du général Durando au rang de commandant des forces actives du saint-siége. Le général Durando avait quitté depuis plusieurs années le Piémont, à une époque où il était excessivement difficile à un Italien du parti libéral d'y demeurer sans transiger avec son honneur. Durant la guerre d'Espagne, il avait soutenu le bon droit, et s'était acquis le renom de brave officier. Rentré en Italie lorsque les idées libérales avaient cessé d'en être proscrites, le général avait refusé toute situation douteuse, et vivait modestement à Rome pauvre et sans dignités, mais honoré de tous et entouré de la considération qui s'attache à une vie sans tache et à des talens bien connus. Lors donc que la Lombardie apprit qu'il acceptait le commandement de l'armée romaine, elle crut pouvoir compter sur la coopération active d'un ami fidèle. La Vénétie, qui n'avait jusque-là reçu de secours d'aucun côté, tourna ses regards vers la Romagne et se crut sauvée.

Durando était à Ferrare, et ses troupes, échelonnées depuis cette ville jusqu'au Pô, le pressaient de passer outre. Lui s'excusait sans cesse et sous divers prétextes. Aujourd'hui, c'était un renfort qu'il attendait; demain, c'étaient des ordres qui n'arrivaient pas. Et pourtant, dès sa première entrée en campagne, il avait adressé à ses troupes une proclamation dans laquelle il se disait envoyé par Pie IX pour les commander et les faire marcher sur les Autrichiens. La Lombardie et la Vénétie entières avaient les yeux sur lui et ne savaient que penser de cette étrange inaction. Charles-Albert s'excusait sur les lenteurs de Durando du retard que lui-même apportait à ses opérations. L'aide-de-camp du général Durando, le marquis Rosales, arriva à Milan sur ces entrefaites et apporta au gouvernement provisoire l'explication de cette énigme. Le général Durando manquait de l'argent nécessaire pour compléter l'équipement de ses troupes, et il demandait au gouvernement provisoire une somme assez considérable, qui lui fut accordée presque sans discussion. Le marquis Rosales s'éloigna de Milan avec l'espoir d'y rentrer sous peu à la suite de son général victorieux. Cependant, malgré ce secours, malgré les instances vives et réitérées que le marquis Rosales apportait au général Durando, celui-ci passa encore plusieurs jours dans l'immobilité, n'alléguant aucun motif à son refus de se porter en avant, et paraissant n'avoir d'autre but que de gagner du temps.

Ici, comme partout et toujours, durant ces quatre mois de lutte, ce furent les masses qui entraînèrent les chefs. L'armée romaine força le général à passer le Pô et à marcher au-devant de l'ennemi; mais à peine avait-elle franchi ce fleuve, qu'une allocution de Pie IX apprenait aux peuples que la mission de son armée se bornait à la défense de l'intégrité du territoire romain, et renouvelait au général l'injonction de ne jamais prendre l'offensive envers l'Autriche. Cette allocution, qui était suivie, disait-on, d'un ordre secret recommandant au général Durando

de rétrograder jusqu'à Ferrare, excita dans Rome et dans les provinces une irritation menaçante. D'une part, la révolte paraissait imminente; de l'autre, Charles-Albert mandait au général Durando qu'il était désormais sur le théâtre de la guerre dont lui-même était le chef, que tout général lui était par conséquent subordonné et ne devait plus recevoir d'ordres que de lui, qu'il eût donc à marcher sans se soucier des injonctions qu'il pourrait recevoir d'ailleurs. L'armée romaine appuya la protestation de Charles-Albert; la population de Rome exigea du pape qu'il se rétractât. Durando se décida à marcher en avant, et il y fut autorisé, peu de jours après, par Pie IX lui-même.

La situation des provinces de la Vénétie était devenue des plus critiques, car le général Nugent descendait du côté de Trévise, d'Udine et de Bellune, à la tête de douze à quinze mille hommes, dans l'intention de se joindre avec Radetzki, toujours enfermé dans Vérone. Nugent dévastait tout sur son chemin, et prenait toutes les positions qui n'étaient pas assez fortes pour lui opposer une longue résistance. Et si l'on réfléchit que la Vénétie ne possédait pas à cette époque un seul régiment de ligne, on comprendra que l'armée du général Nugent dut y apporter l'effroi et y causer d'affreux ravages.

Après avoir traversé le Pô, Durando marcha lentement vers Trévise, qui était attaquée par les troupes de Nugent. Je dis qu'il marcha lentement, et en effet sa lenteur fut telle que la question était vidée avant qu'il y arrivât, et, grace à la fermeté et à la bravoure des citoyens, elle le fut cette fois à notre avantage. Les soldats de Nugent, redoutant peut-être d'avoir à perdre trop de temps sous les murs de Trévise, renoncèrent à s'en emparer et se dirigèrent sur Bellune, Udine et Vicence. A peine avaient-ils abandonné les murs de Trévise et pris la direction d'Udine, que Durando rebrousse chemin, et, se résignant à la perte de toute une province, il court se placer à l'endroit où la route de Vienne vient déboucher à peu de distance de Vicence, sur la grande route de Milan à Venise. Il garde cette position pendant que Nugent s'empare de Bellune, d'Udine, de Bassano, et lorsque, n'ayant plus de villes à conquérir, Nugent descend en ligne directe sur Vicence, Durando se retire à Mestre. Nugent arrive sans être inquiété devant Vicence; il attaque la ville et la bombarde pendant plusieurs heures. Les habitans, aidés par plusieurs corps de volontaires que commande le général Antonini, repoussent Nugent et le contraignent à lever le siége. Nugent s'y résout et reprend le chemin de Vérone, où il entre sans obstacles, amenant au maréchal Radetzki un renfort considérable.

Que devenait pendant ce temps le général Durando? Il suivait lentement et à petites journées les troupes de Nugent, de manière à se tenir toujours à quelque distance du général autrichien; et, lorsqu'il

l'eut vu faire son entrée à Vérone, il fit volte-face et retourna à Vicence pour y établir son quartier-général. Bientôt, cependant, l'armée autrichienne presque entière, qui était renfermée à Vérone, en sortit pour se porter sur Vicence. Charles-Albert, qui venait, après un combat sanglant, de s'emparer de Rivoli, envoya un courrier à Durando pour lui demander combien de jours il pouvait tenir dans Vicence. — « Six ou huit jours au moins, » répondit le général, et, sur cette réponse, Charles-Albert prit ses mesures pour lui apporter du secours (1).

La confiance que les habitans de Vicence plaçaient dans l'appui de l'armée romaine eut-elle pour effet de ralentir leur propre activité, et pensèrent-ils que le salut de la ville ne dépendait plus de leur seul courage? On le croirait en voyant la rapidité avec laquelle les Autrichiens s'emparèrent des hauteurs qui dominent cette ville. C'était un malheur, mais ce malheur était réparable. Le général Durando sembla en juger différemment, car, à peine les canons ennemis avaient-ils commencé à lancer les bombes dans l'intérieur de la ville, qu'il fit déployer le drapeau blanc, signe muet de la reddition de toute place. Les citoyens ne l'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils forcèrent le général à le retirer et à continuer le combat; mais, au milieu de la bataille même, le malheureux drapeau blanc reparut d'un autre côté de la ville. Avertis de nouveau que la capitulation allait être conclue, les habitans furieux tirèrent à plusieurs reprises sur le drapeau et le firent tomber. Toutefois le signe seul disparaissait, la chose demeurait; la honte était consommée, et la ville se rendait, après un combat de quelques heures, ayant une armée entre ses murs pour la défendre, et une autre armée à peu d'heures de distance pour la secourir. Les termes de la capitulation sont connus. Le général se réservait la faculté de quitter la ville, accompagné de ses soldats et de ceux des citoyens qui voudraient le suivre, avec armes et bagages. Il s'engageait, en son propre nom et au nom de ses troupes, à ne point porter les armes contre l'Autriche pendant trois mois. On était alors au commencement de juin, et ces trois mois sont écoulés.

Le général Durando avait quitté Vicence, suivi d'une partie de la population, et les Autrichiens n'avaient pas craint d'insulter, de maltraiter, au mépris de la convention, les citoyens sortis les derniers de la ville. L'armée romaine avait repris la route de Ferrare, et tout était accompli, lorsque les troupes piémontaises se présentèrent devant Vérone. Hélas! le drapeau jaune et noir y flottait sur tous les murs; les hommes dépêchés en éclaireurs apportèrent la triste nouvelle que tout

(1) Je rapporte ici les faits d'après la version de l'armée piémontaise et de l'état-major du roi lui-même, et je n'en garantis pas l'exactitude; mais ce qui m'engage à y ajouter quelque foi, c'est l'extrême difficulté que j'éprouve à trouver une autre explication quelque peu plausible de ces événemens.

était fini à Vicence, et que les Autrichiens victorieux se trouvaient déjà de retour à Vérone. Pourquoi cette lenteur dans la marche des troupes piémontaises? Leurs chefs répondirent qu'elles étaient fatiguées, et que l'on avait compté sur les six ou huit jours dont avait parlé le général Durando. Je raconte exactement et n'explique pas. Que l'on me permette pourtant d'ajouter que ma conviction personnelle a toujours été favorable au général Durando. Je ne saurais dire quelle peut être sa justification, car il me semble qu'en pareil cas des ordres secrets, de quelque part qu'ils viennent, ne peuvent être considérés comme une justification satisfaisante. Si peu favorables que soient les apparences au chef de l'armée romaine, quelles qu'aient été les tristes conséquences de sa conduite, je me dois à moi-même de déclarer que j'ai connu personnellement le général Durando, et que j'ai toujours cru voir en lui un homme d'honneur et de sens, ami sincère de son pays, incapable d'une bassesse et d'une lâcheté, un de ces hommes enfin sur lesquels, dans des momens difficiles, on se repose avec une pleine confiance. J'ai voulu faire ici cette déclaration pour soulager mon propre cœur et pour persuader le général, comme tous ceux dont je pourrai avoir à parler ici avec quelque sévérité, que ce n'est point la colère de la défaite qui dicte mes paroles, que ce ne sont pas des préventions défavorables qui me portent à faire peser sur eux la responsabilité de tous nos malheurs. Le seul sentiment auquel j'obéis, c'est le désir de justifier mon pays, en faisant retomber les torts qu'on lui attribue sur les vrais coupables. Les populations italiennes, les Lombards et les Vénitiens en particulier, ont été admirables pendant ces quatre mois. Leurs chefs ont commis des fautes énormes, dont la nation porte aujourd'hui la peine. Si l'Italie souffre pour les fautes d'autrui dans ses intérêts, dans son indépendance, sa liberté, son existence, je voudrais empêcher du moins qu'elle n'en souffrît aussi dans son honneur.

On a vu, par la campagne du général Durando, quelle étrange direction avait été donnée aux opérations du contingent romain. En montrant quel a été le sort d'autres corps auxiliaires, je continuerai la justification de la nation italienne, qui n'a rien négligé, on pourra s'en convaincre, pour prendre sa part des dangers de la guerre.

La Toscane offrit, dès le premier jour, cinq à six mille volontaires, dont une partie fut employée au blocus de Mantoue. Ces malheureux furent traités avec une négligence inhumaine et que j'aurais hésité à croire, si je n'avais eu sous les yeux le témoignage écrit de leur chef. On leur confia le côté des marais, et on les oublia pendant plus d'une semaine dans cette position mortelle. Les marais qui baignent d'un côté les murailles de Mantoue forment un véritable lac d'eau stagnante, et un homme debout dans ces eaux y enfonce jusqu'à mi-corps. C'est là, debout dans ces eaux, que les soldats toscans furent laissés pendant

huit jours sans pouvoir seulement étendre leurs membres fatigués et endoloris par la fièvre, et sans que leur sacrifice fût d'aucune utilité pour l'armée lombarde, puisque le prétendu blocus de Mantoue n'existait que du côté du lac, tandis que l'entrée et la sortie de la ville étaient entièrement libres de tous les autres côtés.

Quant au vaillant bataillon universitaire de Pise, qui emportait sur le champ de bataille toutes les espérances d'une génération, personne n'ignore que, chargé de défendre la position de Curtatone, il fut abandonné seul aux prises avec une division tout entière d'Autrichiens pendant huit heures, et que les secours tardifs envoyés par Charles-Albert à Curtatone ne trouvèrent que des monceaux de cadavres.

Naples s'était engagé à envoyer en Lombardie une forte armée, et l'ardeur extrême de la population ne permit pas au gouvernement de manquer à sa parole. Chacun connaît l'horrible catastrophe qui rétablit le roi dans l'exercice de son autorité, et lui permit de rappeler ses troupes; mais ce que l'on ignore, ce sont les causes de cette catastrophe, puisqu'on l'attribue généralement à l'impatience du parti républicain de Naples. Si ce parti existe réellement dans le royaume de Naples, toujours est-il qu'il ne se montra aucunement dans les derniers troubles de ce pays. Il était, depuis quelque temps, question de réformer le statut royal, que personne n'approuvait, et l'opinion publique s'était hautement prononcée pour une seule chambre. La querelle commença par une pétition des députés prêts à s'assembler, qui exprimaient leur désir de voir le statut royal réformé dans le sens indiqué par le vœu unanime du pays. Le roi répondit avec humeur, fit circuler des troupes et se mit en état de défense dans son palais. Le peuple, de son côté, fit des barricades, mais ni lui, ni les soldats ne pensaient que ces préparatifs dussent avoir des suites sérieuses. En effet, les bases d'une transaction amicale venaient d'être arrêtées, lorsqu'un coup de fusil, parti l'on ne sait d'où, donna le signal du combat et alla frapper mortellement un Suisse. Les vengeances royales eurent ensuite leur cours, et exigèrent le retour des troupes. Le général Pépé essaya vainement de retenir son armée sur le théâtre de la guerre; il vit ses bataillons le quitter peu à peu, et il demeura seul avec quelques légions de volontaires : c'était sur ceux-ci qu'il fallait en effet s'appuyer.

Naples avait envoyé quatre colonnes de volontaires. Bientôt cependant un tiers au moins de ces jeunes gens rentra dans ses foyers, disant aux Napolitains qui se préparaient à partir comme eux pour la Lombardie : « Les Lombards ne veulent pas de nous; pourquoi aller les secourir contre leur gré? » Ce reproche des volontaires n'était fondé qu'à demi. Ce n'était pas la population milanaise qui avait repoussé les Napolitains : elle les avait accueillis comme des frères, et toutes les maisons leur avaient été ouvertes; mais le gouvernement provisoire sem-

blait prendre à tâche de les fatiguer de leur propre dévouement. Ceux qui étaient arrivés malades, et qui demandaient à se rétablir par quelques jours de repos, étaient menacés des peines infligées aux réfractaires. Ceux qui réclamaient leur solde étaient accusés d'indélicatesse, ceux qui priaient le gouvernement de leur donner des officiers dignes de sa confiance recevaient des reproches pour leur insubordination; ceux enfin qui désiraient changer de corps et entrer dans les troupes de ligne étaient montrés au doigt pour leur inconstance et leur légèreté. Il était trop évident que la présence des volontaires était considérée comme un inconvénient par leurs chefs ainsi que par le gouvernement, et qu'on eût béni l'événement qui eût délivré l'état de ces importuns auxiliaires.

IV.

Je viens d'exposer des faits que personne ne peut contredire sérieusement. Si l'on m'objecte que les intentions des chefs du gouvernement et de l'armée étaient bonnes, et qu'un concours de malheureuses circonstances a tout fait, je répéterai que je ne discute ici ni l'innocence ni la culpabilité de personne. Je me borne à raconter, à rassembler mes souvenirs. Ce qui est évident pour moi, ce qui doit l'être pour tout esprit impartial, c'est que l'Italie tout entière s'était émue à la nouvelle de l'insurrection lombarde, c'est que l'Italie tout entière voulait prendre part à la guerre contre l'Autriche. Quelques hommes seuls ont vu ce noble mouvement avec inquiétude; ils ont craint que le Piémont ne perdît de son influence à partager le mérite de son dévouement avec le reste de l'Italie. Au moment même où vingt millions de frères ne demandaient qu'à prendre les armes pour sa cause, il fallait que la Lombardie n'oubliât pas qu'elle devait tout attendre, tout espérer du Piémont, et qu'elle ne pouvait prétendre exister autrement que par lui. Il n'est que trop certain qu'une pareille pensée explique seule les dédains étranges, les catastrophes mystérieuses qui ont récompensé si tristement le zèle des volontaires napolitains, toscans, lombards, et abouti finalement à paralyser les généreuses dispositions des peuples italiens. Cela n'a pas empêché cependant ceux mêmes dont les coupables manœuvres avaient amené ce résultat de se répandre en récriminations contre la tiédeur des Italiens en général et des Lombards en particulier. Ces accusations ont même passé les Alpes et retenti jusqu'en France. En présence des faits que j'ai racontés et de ceux qu'il me reste à signaler, on peut dire si elles sont justes.

Le gouvernement provisoire de Milan avait une seule excuse à invoquer pour justifier sa mollesse et ses lenteurs : c'étaient les obstacles que lui opposaient les partis qui divisaient la population autour de lui. Voyons donc si cette excuse est valable.

Lorsque Charles-Albert mit le pied sur le territoire des provinces lombardes, il protesta, on le sait, dans une proclamation solennelle, contre toute pensée ambitieuse, et prit plaisir à s'intituler l'épée de l'Italie. Il y avait de la chevalerie dans cette déclaration; il y en avait beaucoup trop pour que le roi de Piémont pût la soutenir jusqu'au bout. Les deux élémens dont se composait le gouvernement provisoire trouvèrent dans la proclamation de Charles-Albert l'occasion de dessiner nettement leur attitude. Le parti royaliste paraissait la considérer comme l'effet d'une exaltation généreuse, et croyait que les Lombards devaient s'opposer de toutes leurs forces à l'exécution d'une promesse imprudente. Le parti républicain célébrait de son côté bien haut cette générosité, la disait pleine de sagesse, et soutenait que c'eût été faire au roi une sanglante injure que de le supposer capable de revenir sur une pareille résolution.

Lorsque Mazzini arriva à Milan, vers le 10 avril, le gouvernement lui fit une réception brillante. Les deux nuances représentées au sein du pouvoir avaient un égal intérêt à bien l'accueillir : les royalistes espéraient le gagner à la cause de la monarchie constitutionnelle, et les républicains se flattaient peut-être, ou d'obtenir, grace à l'éloquence de Mazzini, la conversion de leurs collègues, ou de les compromettre vis-à-vis de Charles-Albert par leur liaison avec le chef du parti républicain. Cet accueil étonna tout le monde, et fit naître d'abord des soupçons parmi les hommes du parti constitutionnel contre les tendances du gouvernement provisoire, et parmi les républicains contre Mazzini lui-même; mais ces soupçons étaient mal fondés, et la population ne tarda pas à s'en convaincre en voyant combien le bon accord entre les représentans des deux opinions contraires fut de courte durée. A peine les premiers symptômes de refroidissement se furent-ils manifestés, que les républicains, alors assez nombreux, se groupèrent autour de Mazzini, et l'acceptèrent tacitement pour leur chef.

Il faut bien le reconnaître pourtant, le parti républicain se conduisit avec beaucoup plus de prudence qu'on ne l'a prétendu généralement. Dans le journal qu'il fit paraître à cette époque sous le titre de *l'Italie du peuple*, Mazzini ne s'opposa aucunement à l'union de la Lombardie et du Piémont; il se borna à réclamer l'exécution de la promesse royale, et le droit, pour le peuple lombard, de ne rien décider sur son propre sort avant la fin de la guerre, de s'assembler après avoir conquis son indépendance, et de se prononcer, à la suite d'une mûre délibération, sur la forme de gouvernement la plus propre à fonder l'unité et la liberté de l'Italie.

Je ne dois pas négliger de remarquer ici que le parti républicain se partageait en deux camps : le parti républicain unitaire, dont Mazzini était le chef, et le parti républicain fédéraliste, qui se ralliait autour

de M. Cattaneo, illustre écrivain et profond économiste milanais. Mazzini et les siens ne pouvaient parler au nom d'une seule province italienne, et, leurs vœux les plus ardens ayant pour objet l'unité de la péninsule, ils devaient nécessairement se borner à insister pour que l'on consultât les différens peuples d'Italie, et pour que la forme du gouvernement à venir fût déterminée par la majorité des suffrages. Entre le parti républicain unitaire et le parti des royalistes constitutionnels, la divergence d'opinion consistait surtout en ceci : — les constitutionnels voulaient former d'abord un état puissant, un royaume de l'Italie du nord, lequel se serait tenu prêt à profiter de toutes les circonstances favorables pour attirer à lui les autres états italiens jusqu'à la constitution d'une seule Italie; — les républicains unitaires rejetaient ce procédé comme lent et peu sûr, puisqu'il était douteux que les populations du centre et du midi de l'Italie prissent fait et cause pour un prince de la maison de Savoie contre leurs propres souverains. Ils déclaraient que l'Italie ne pouvait se régénérer que par un élan unanime des peuples italiens qui briseraient résolûment avec leur passé, pour commencer une existence nouvelle sur ces nouvelles bases : la liberté, l'indépendance et l'unité. Le fait de la séparation de la Sicile d'avec le royaume de Naples, celui de la réunion du royaume lombardo-vénitien au Piémont, les touchaient peu, et leur semblaient de peu d'importance. Ce n'était ni de la réunion, ni de la séparation de quelques provinces qu'il s'agissait pour eux; il fallait, à les en croire, un mouvement général de tous les Italiens contre le système des provinces, un mouvement destiné à former d'emblée une seule Italie. Les républicains unitaires s'appuyaient sur la proclamation de Charles-Albert, qui avait déclaré ne rien vouloir accepter des Lombards avant l'expulsion totale des Autrichiens; ils protestaient n'avoir d'autre but que de mettre le peuple à même de se prononcer avec connaissance de cause, lorsque le moment en serait venu; ils s'engageaient à respecter le choix du peuple, quel qu'il fût, et à servir la monarchie constitutionnelle, si le peuple l'adoptait par un choix libre et réfléchi. Les constitutionnels, on le voit, ne rencontraient pas des prétentions bien déraisonnables du côté des républicains unitaires.

Il était plus difficile de marcher de bon accord avec les républicains fédéralistes, car, selon eux, tout ce que faisaient les Lombards et les Piémontais partait d'une fausse donnée, s'appuyait sur le faux, et avait pour but une chimère. Ce parti aurait pu sans doute susciter des obstacles à l'œuvre de l'affranchissement de l'Italie, tentée uniquement par les armes piémontaises et lombardes; mais le chef du parti fédéraliste, M. Cattaneo, n'est ni un intrigant ni un ambitieux inquiet. S'il sent sa propre valeur et aspire à occuper dans son pays une position digne de ses nobles facultés, la droiture de ses intentions, une sorte de nonchalance et de paresse qui lui sont naturelles, l'empêchent de saisir avide-

ment et sans scrupule toute occasion de parvenir. M. Cattaneo sait se placer dans l'ombre, lorsqu'il juge que sa présence peut nuire soit à lui-même, soit à autrui. Pendant toute la durée de la domination autrichienne, il rechercha l'obscurité, parce que sa propre dignité ne lui permettait pas de se montrer ailleurs qu'au premier rang de l'opposition, et qu'il avait peu de confiance dans le succès de ses adhérens. Depuis le 22 mars, après être demeuré quelques jours à la tête du comité de la guerre, il comprit que ses collègues dans le gouvernement ne tarderaient pas à se tourner contre lui, et que ses opinions pouvaient, d'un moment à l'autre, blesser d'implacables susceptibilités. Il se retira donc non-seulement des affaires, mais renonça même à toute polémique. A partir du moment de sa retraite, c'est-à-dire de la dissolution du comité dont il était le président, M. Cattaneo s'imposa la loi de ne provoquer ni d'accepter aucune discussion politique tant que durerait la guerre. Pas un journal ne put se vanter, en effet, de le compter parmi ses rédacteurs; pas un club ne put le nommer parmi ses membres. Lorsqu'il s'aperçut que le gouvernement et la population lui attribuaient néanmoins des discours et des écrits séditieux, M. Cattaneo s'enferma chez lui et ne consentit plus à recevoir qu'un très petit nombre d'amis intimes. Il est juste de dire que l'opinion des républicains fédéralistes ne fut pas même représentée dans l'arène des discussions politiques en Lombardie.

Ce que j'ai dit de l'attitude des républicains unitaires et fédéralistes a dû suffire pour montrer que le gouvernement provisoire ne pouvait aucunement attribuer aux menées des partis les embarras de sa situation. Les causes de ces embarras, je les ai fait connaître, et c'est en lui-même qu'il faut les chercher. Avant de commencer le récit de nos derniers malheurs, j'ai dû montrer sur qui en doit peser la responsabilité. Si l'ennemi nous a surpris avec un trésor vide, une population désarmée, des troupes sans discipline, en face de l'Italie inactive et presque indifférente, on sait maintenant que la population lombarde réclamait en vain des armes, que le désordre et la division étaient au sein du gouvernement provisoire, que ce gouvernement et le quartier-général de l'armée piémontaise avaient refroidi, par une suite de mesures impolitiques, l'enthousiasme fraternel des volontaires italiens. Ces faits étant connus, on comprendra mieux l'histoire des dernières épreuves que la Lombardie vient de traverser, et qui seront pour toute l'Italie, nous l'espérons, un enseignement salutaire.

CHRISTINE TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

DE

L'INDUSTRIE AGRICOLE

EN FRANCE.

Qu'on se reporte aux temps où chaque famille se faisait gloire de se nourrir avec ses récoltes, d'user les vêtemens et les meubles qu'elle avait fabriqués, et qu'on imagine la stupeur du chef de maison à qui on eût dit : « Les tissus que font vos femmes sont grossiers, les outils que forgent vos esclaves sont défectueux; le tout vous coûte beaucoup trop cher, et votre économie est ruineuse. Il faut que chaque objet soit confectionné par ceux qui réunissent les moyens de bien faire; il faut que la force de l'homme soit centuplée par des procédés mécaniques, que les transports et les échanges, multipliés et variés à l'infini, mettent les produits à la portée de tout le monde. » Ne voyez-vous pas, à ce langage, le vieux patricien secouer la tête avec une indignation concentrée, et puis éclater tout à coup : « Des ouvriers travaillant sans savoir pour qui! Des milliers d'hommes réunis pour faire les uns le fil, les autres la trame, ceux-ci la teinture et ceux-là les broderies! des produits qu'on trouvera sous sa main sans les avoir commandés! tous les besoins prévus et satisfaits! Est-ce croyable? Et que deviendront, dans ce beau système, le labeur domestique et les saintes traditions du foyer? Arrière, vous êtes un rêveur, sinon un factieux! » Les siècles ont fait leur œuvre. Aujourd'hui, chaque fabrication constitue une spécialité, chaque entreprise cherche les conditions les plus favorables pour produire beaucoup et bien. Les hommes, de plus en plus nom-

breux, sont mieux vêtus, mieux meublés; chacun, suivant son rang, possède plus de choses utiles. Le riche est plus riche en ce sens qu'il se procure plus de jouissances à moins de frais; le pauvre, malgré des souffrances trop réelles, est, de toute façon, moins malheureux que dans les temps anciens.

L'agriculture n'a pas marché du même pas que l'industrie manufacturière. Dans la plus grande partie du monde civilisé, elle est restée à l'état de labeur domestique, c'est-à-dire que chaque homme en possession d'un lot de terre s'y cantonne et l'utilise suivant la routine de ses pères et en vue de ses propres besoins. La culture élevée à l'état de spéculation industrielle, pratiquée avec les combinaisons et les ressources qui en doivent multiplier les bénéfices, est encore le fait exceptionnel. Il est dans l'ordre et la nécessité des choses humaines que l'art de fabriquer les alimens parcoure les mêmes phases que la fabrication des objets mobiliers; mais on conçoit que la transformation soit plus lente. Le régime de la propriété, la distribution des forces sociales, les usages suivis pour la location du sol, les rapports du capital foncier et de la richesse mobile, l'état des populations rurales, sont autant de circonstances qui facilitent ou entravent les efforts du cultivateur.

Quels sont, en ce qui concerne la France, les obstacles opposés au développement rationnel de l'agriculture? Grande question dont la portée descend jusqu'aux entrailles de notre société. Si je ne me trompe, il doit suffire de constater les conditions dans lesquelles s'exerce chez nous l'industrie culturale, pour que chacun distingue ce qu'il y a d'utile et de praticable dans les plans de réforme à l'ordre du jour.

I. — LES PRINCIPES.

La science agronomique repose sur des principes d'une merveilleuse simplicité. L'existence, la santé des végétaux, comme celles des êtres animés, dépendent surtout de l'alimentation. Des quatre substances nécessaires à la nutrition des plantes, l'oxigène, l'eau, l'acide carbonique et l'azote, il en est trois qui sont ordinairement fournies par la nature en quantité suffisante. L'acquisition de l'eau n'augmente qu'exceptionnellement les frais de la culture. Il n'en est pas ainsi de l'azote. Livré en petite quantité par l'atmosphère, produit surtout dans le sein de la terre par l'enfouissement naturel ou artificiel des débris en putréfaction, son abondance plus ou moins grande est la mesure de la richesse du sol. Chaque fois que le laboureur ajoute à la *vieille force* de son champ une certaine dose de matières propres à *l'engraisser*, il peut calculer dans quelle proportion il a chance d'augmenter sa récolte. L'opération fondamentale de l'industrie agricole est donc l'achat de l'engrais à des conditions avantageuses, c'est-à-dire à un prix tel

que l'accroissement de récolte obtenu au moyen de l'engrais acheté procure un bénéfice.

La science en est venue à se préoccuper aujourd'hui de l'alimentation des végétaux comme de celle des sociétés humaines. Il n'y a plus de débris ou d'immondices qui n'aient été soumis à l'analyse chimique. On sait ce que chaque espèce de ces résidus contient d'élémens propres à la reproduction des plantes. On a établi systématiquement la valeur commerciale de toutes les matières qui peuvent être employées comme engrais. Cet humble tarif du prix des fumiers serait, aux yeux du vrai philosophe, une page de haut enseignement. On y verrait comment la sagesse providentielle a pourvu à la subsistance de tous les êtres créés. Chaque animal accumule autour de lui assez de débris pour provoquer la reproduction des alimens qu'il absorbe, et, si l'on trouvait le moyen de recueillir et d'utiliser toutes les ordures dont se nourrissent les végétaux, l'accroissement des populations cesserait d'être un motif d'inquiétude pour les sociétés. Suivant M. Boussingault, les déjections naturelles de l'homme, fournissant par année 3 kil. 61 d'azote, suffiraient à la reproduction de 102 kilog. de froment, le tiers à peu près de ce qu'un adulte consomme. Les débris de sa table et de son vêtement, la litière qu'il fait sans s'en douter, sont également imprégnés de sucs animalisés dont la déperdition cause un déficit incalculable. Les seuls chiffons de laine provenant, selon les calculs de M. de Gasparin, d'une consommation évaluée à 43 millions de kilog. fourniraient en azote, à raison de 17,98 parties pour 100, l'équivalent de 19,328,500,000 kilog. de fumier de ferme, laquelle masse enrichirait le pays de 2,241,606 hect. de blé. D'un autre côté, nos ingénieux et infatigables chimistes cherchent le moyen d'activer la végétation par l'emploi direct des sels auxquels les engrais empruntent leur énergie. Un temps viendra peut-être où les laboratoires fourniront des stimulans artificiels en assez grande abondance et à des prix assez bas pour faire au fumier naturel une utile concurrence. Au surplus, la grande culture aura toujours pour principe la fabrication des engrais à domicile au moyen des animaux nourris dans le domaine : le prix de revient du fumier de ferme sera toujours le régulateur de la spéculation agricole.

Considérée à ce point de vue, l'agriculture suggère des réflexions peu flatteuses pour la vanité humaine. La première loi de la nature, c'est que la mort engendrera la vie. L'ordure dont le citadin détourne son pied dédaigneux formera l'herbe des champs; en s'animalisant dans le corps de la brute, l'herbe deviendra chair, et, comme chair, elle entretiendra la vigueur des populations, jusqu'au jour où chacun des mangeurs de chair, chétif ou puissant, bon ou mauvais, inepte ou sublime, redeviendra successivement engrais, herbe, aliment, esclave ou despote, cheval ou cavalier !

Il est admis que chaque partie de bon fumier de ferme confiée au sol reproduit en froment la dixième partie de son poids, et que chaque tête de gros bétail, convenablement nourrie, crée une masse de fumier qui augmente la récolte annuelle d'une dizaine d'hectolitres (1). Le problème, ainsi posé, semble se résoudre de lui-même. Quoi de plus simple, dit-on souvent, que d'augmenter le bétail, afin d'obtenir en plus grande quantité l'engrais, instrument de la régénération végétale? Les primes demandées au gouvernement pour la formation des prairies, la production des plantes fourragères, la multiplication des races domestiques, les calculs sur la proportion du bétail à la superficie mise en culture, les mesures à prendre contre le morcellement des terres, les bons effets des clôtures, l'abolition des servitudes qui font obstacle aux progrès, sont autant de conseils passés à l'état de lieux communs. Le malheur des théoriciens est d'expérimenter dans le vide. Ils oublient qu'en agriculture le mal ne réside pas dans l'ignorance des bons procédés, mais dans la difficulté de les appliquer. Le régime agricole d'un pays étant la conséquence des lois et des coutumes qui légitiment la propriété, toute réforme dans l'exploitation des terres modifie l'état d'une société. Aussi est-il fort rare qu'une réforme agricole s'établisse autrement qu'à la suite d'une révolution politique. Le malaise social, causé par l'insuffisance des produits du sol, est le prétexte du mouvement; la réforme agricole en devient la conclusion. Les envahissemens de l'aristocratie romaine ayant affamé l'Italie, la chute du patriciat aboutit au servage féodal, qui attacha les cultivateurs à la glèbe, afin de généraliser les cultures utiles : la ruine de la féodalité et la révolution démocratique de 1789 modifièrent à leur tour la société de manière à déplacer les bases de l'économie rurale.

Il n'est pas impossible, cependant, que l'agriculture d'un pays soit transformée par l'intervention systématique de son gouvernement; mais de tels exemples sont rares : ils exigent de la part des hommes d'état qui se dévouent à cette œuvre un rare ensemble de connaissances et une habileté d'exécution égale à la vigueur de leur génie.

L'Angleterre trouva des hommes d'état à la hauteur d'une semblable tâche, et la révolution agricole qui s'accomplit chez elle pendant le cours du dernier siècle contribua plus encore à sa grandeur politique que ses efforts et ses succès dans l'ordre industriel. Les

(1) Cette proportion n'est pas une mesure rigoureusement exacte. Les différences s'expliquent par la plus ou moins grande énergie des fumiers employés et la constitution diverse des terrains. Crud admet que 622 kilogrammes d'un fumier excellent rendent un hectolitre de blé, c'est-à-dire un peu plus de 12 pour 100 en poids; Thaër exigeait environ 1,000 kilogrammes par hectolitre, ou un peu plus de 7 pour 100. La mesure de 10 pour 100, indiquée par M. de Gasparin, est donc une sorte de moyenne admise par les agronomes comme plus rapprochée de la vérité et plus favorable au calcul.

hommes d'état ne peuvent pas tout savoir. Leur mérite spécial est de daigner écouter, de comprendre, d'oser, d'agir. Pitt eut ce mérite au plus haut degré. La possibilité d'accroître le bien-être des populations, en augmentant la richesse du sol, était un thème que les économistes français avaient mis à l'ordre du jour parmi les savans de l'Europe. Pitt comprit et mit la main à l'œuvre.

Même en agriculture, l'Angleterre et la France obéissaient à des instincts opposés. La tendance de l'esprit français était de vivifier la terre par son morcellement et par une extension aussi large que possible du droit de propriété. La démocratie, sans s'en douter, prenait des paysans pour en faire de petits seigneurs. Le ministre anglais, au contraire, favorisa l'agglomération des domaines et l'agrandissement des héritages, mais à condition de transformer de vrais seigneurs féodaux en fabricateurs de produits agricoles. Au commencement du XVIIIe siècle, les deux tiers du sol britannique étaient en friche. Les paysans obtenaient facilement de la tolérance des seigneurs la permission de mettre en culture un petit coin de terre sur les lisières improductives du fief. Ainsi, sans fausser la loi féodale, s'était développée une classe intermédiaire de modestes cultivateurs dont la poésie anglaise a célébré les mœurs naïves et pittoresques. Cette classe devait disparaître peu à peu, délogée, étouffée par les envahissemens de la spéculation agricole qu'elle ne pouvait suivre.

La réforme s'opéra sans secousses violentes, tant que les propriétaires agirent avec leurs propres ressources; mais l'œil pénétrant de Pitt découvrit dans le nouveau système une manœuvre politique et une arme de guerre. Il comprit qu'en surexcitant la fécondité du sol, il en tirerait assez de trésors pour payer les frais de la lutte, et qu'ainsi la richesse territoriale de l'aristocratie deviendrait le gage de la puissance nationale. Voilà donc le ministre à l'œuvre avec l'ardeur fiévreuse de son génie. La terre est une mauvaise débitrice; elle paie difficilement et à très long terme le loyer de l'argent qu'on lui confie : Pitt met au service de la terre toutes les ressources du crédit. Il restreint à un rayon de douze lieues autour de Londres le privilége exclusif qu'avait la banque d'Angleterre d'émettre des billets exempts du droit de timbre; il transfère ce même avantage aux établissemens privés des provinces. En peu de temps surgissent environ 700 banques appropriées aux divers besoins de la spéculation, surtout à ceux de l'industrie agricole. Les propriétaires, qui se concertent pour l'émission des papiers de crédit, s'adjugent ainsi, à raison de 3 pour 100, tout l'argent dont ils ont besoin. La plaie ordinaire du cultivateur, l'insuffisance du capital, n'est pas plus un obstacle pour celui qui exploite que pour celui qui possède.

Cette circulation artificielle pourrait être un danger, si l'on ne se hâtait de transformer des valeurs fictives en richesses réelles. Les pro-

priétaires se font une loi de résider sur leurs terres la plus grande partie de l'année. Des agronomes, des ingénieurs, attirés dans les campagnes par des avantages solides, étudient la composition du sol pour en corriger les défauts. Par leurs soins, on creuse des canaux qui facilitent le transport et le mélange des terres. Le cours des eaux est réglé soit pour le desséchement, soit pour les irrigations. On construit aussi des conduits souterrains qui, pratiqués de manière à recevoir et à conserver les eaux, égouttent les sillons pendant les pluies d'hiver et diminuent l'évaporation trop rapide des étés. Les champs sont encadrés par de verdoyantes clôtures, et il en résulte une fraîcheur favorable à la végétation. En un mot, la superficie des bonnes terres, qui font exception dans tous les pays, semble s'élargir à vue d'œil. On honore, on encourage la profession d'agronome. Pour chaque domaine à affermer, il se présente dix hommes dont l'aptitude est éprouvée; le seigneur se décide pour celui qui apporte le plus de capitaux, ou pour celui qui a le plus de crédit, car l'entrepreneur de culture, estimé à l'égal de tout autre industriel, peut obtenir la faveur d'un compte courant à la banque voisine. On sait qu'un demi-siècle n'est pas de trop pour fonder une bonne ferme : on prolonge donc le terme des baux, afin que les locataires ne reculent devant aucune amélioration. La clause suprême qu'on leur impose est de meubler richement la ferme en bétail, et ils n'ont garde de se soustraire à une obligation qui repose sur une vérité élémentaire et qui est la garantie de leur propre fortune.

Les résultats de ce mouvement se manifestèrent avec une promptitude qui leur donna un prestige magique. On a compté que, de 1719 à 1835, on a rendu 3996 lois de défrichement ou *bills de clôture;* les neuf dixièmes de ce nombre appartiennent au ministère de Pitt. La petite et la moyenne culture se trouvèrent déroutées et comme honteuses de leur impuissante routine; elles laissèrent le champ libre à la nouvelle industrie agricole. La concurrence pour l'achat des terres, engloutissant les humbles héritages, reforma une féodalité plus compacte que celle des anciens temps. Avec une population plus que doublée, le nombre des propriétés rurales est moindre qu'il y a deux siècles (1). A la place des cultivateurs libres, race honnête et solide, on ne rencontra plus dans les champs que des prolétaires ruraux. Les moralistes déplorèrent ce résultat : en sa qualité d'archéologue et de romancier, Walter Scott fit entendre de poétiques regrets. L'économie politique, en Angleterre surtout, n'a que des chiffres à la place du cœur. Les hommes positifs se plaisent à constater que l'agriculture anglaise est

(1) Suivant M. Moreau de Jonnès, le nombre des propriétés territoriales dans l'Angleterre proprement dite est aujourd'hui de 32,000, en y comprenant environ 12,000 propriétés de main-morte, attribuées à des communautés civiles et religieuses. On compte moins de 8,000 propriétaires fonciers en Écosse.

parvenue à fournir à chaque habitant une ration de viande trois fois plus forte que celle des Français, et qu'elle a pu répandre dans ses champs trois fois plus de fumier.

Reproduire chez nous les réformes accomplies en Angleterre, substituer la culture rationnelle et la grande industrie agricole à cette exploitation nécessiteuse et routinière qui stérilise une grande partie du territoire français, tel est le rêve doré de ceux qu'on appelle dans nos campagnes des agriculteurs de salon. En effet, les dissemblances entre les deux pays sont tellement à notre désavantage, qu'il est difficile de les constater sans une sorte de découragement. Chez nous, la nature du sol, le régime de la propriété, les lois civiles, le crédit, les mœurs, opposent aux améliorations des obstacles qui, sans être absolument insurmontables, ne peuvent être aplanis que par une main bien habile et bien puissante. On en va juger.

II. — LES FAITS.

La France est un pays favorisé sans doute; mais son privilége résulte plutôt de sa position géographique, de la douceur de son climat, et, pour ainsi dire, du modelé de son territoire, que de la fertilité inhérente au sol cultivable. Les géologues répartissent ainsi les 52,768,610 hectares qui composent le domaine rural.

Sol de riche terreau.	7,276,368 hect.
Sol de craie, ou calcaire.	9,788,197
Sol de gravier.	3,417,893
Sol pierreux.	6,621,348
Sol sablonneux.	5,912,377
Sol argileux.	2,232,885
Sol limoneux ou marécageux.	284,454
Espaces de différentes sortes.	7,290,250
Pays de bruyères, landes, terres vagues. . . .	5,676,088
Aspérités montagneuses, impropres à la culture.	4,268,750
	52,768,610

Il résulte de cet aperçu que les terres d'une qualité parfaite ne composent pas même la septième partie de la superficie totale; mais beaucoup d'autres localités, dont la constitution géologique est corrigée artificiellement, sont utilisées de la manière la plus productive. Les agronomes, qui ne considèrent que le revenu, établissent une autre classification : ils établissent cinq classes de terres, suivant le degré de fécondité. Le département du Nord, dans presque toute son étendue, la Limagne d'Auvergne, la vallée de l'Isère, la plaine de Meaux, certaines portions de l'Alsace, égalent, à leur avis, les meilleures terres connues.

Ces territoires représentent une superficie égale à la valeur moyenne de.	4 départemens.
Les terres dans de bonnes conditions de fertilité (Normandie, Flandre, Picardie et cantons divers disséminés dans les autres régions) équivalent à.	23
Terres passables.	16
Terres de médiocre qualité.	25
Espaces inexploitables (territoires urbains, voies publiques, bâtimens, cours d'eau, terres complétement stériles). . .	18
	86

Ces catégories indiquent ce qui est présentement et non pas des conditions de culture absolues et invariables. Bien que certains fonds soient naturellement plus favorisés, ces différences essentielles peuvent être modifiées en bien ou en mal par le régime agricole, de même que le naturel des hommes est transformé par l'éducation ou le genre de vie. En thèse générale, la valeur d'un domaine est déterminée par la somme des avances qu'on a faites au sol en sucs nutritifs, en amendemens, en plantations, en moyens de transport, en manipulations de toutes sortes, et ce fait, qu'il ne devrait pas être permis d'ignorer, est le plus ferme démenti donné à la dangereuse théorie qui proscrit la rente de la terre comme un monopole gratuit.

Le trait caractéristique de l'agriculture française est la division infinie de la propriété. Les révolutionnaires de 1789 avaient compris qu'un nouvel ordre social ne peut être établi que sur des intérêts nouveaux. La vente des biens nationaux émietta entre les mains de 1,222,000 personnes 30,000 grands domaines provenant du clergé, de la noblesse, des fonds domaniaux ou communaux. La loi de succession acheva de décomposer les anciens patrimoines. A la chute de l'empire, pour 40,000 cotes foncières au-dessus de 500 francs, on en comptait 8,025,000 représentant en moyenne un immeuble de 1,200 à 1,500 francs en capital. Pendant les dix années qui suivent, la spéculation, habile à exploiter l'esprit de parti, préconise comme une œuvre patriotique la pulvérisation des derniers fonds de terre. Chaque fois qu'une grande propriété est mise en vente, des compagnies se forment pour l'acheter et la revendre par petits lots avec d'énormes bénéfices. On surexcite ainsi l'instinct d'accaparement, d'autant plus énergique chez les gens de la campagne qu'ils sont plus grossiers. Si pauvre que soit une succession, le partage est effectué, non par des compensations en argent, mais par l'égalisation matérielle des lots. « Chacun s'obstine, est-il dit dans une enquête officielle, à vouloir une portion dans chaque espèce de biens, dans chaque champ, dans chaque pré, dans chaque vigne, même dans la grange et la maison d'habitation. »

Cette manie est le fléau de l'agriculture française. Elle a produit ce

morcellement désordonné qui fractionne la terre sans calcul et sans profit, qui désorganise incessamment les ateliers ruraux. Cependant, à partir de 1826, on a remarqué un mouvement en sens contraire qui paraît faire contre-poids. Les capitaux ayant tendance à se concentrer par l'enrichissement des spéculateurs ou par la restauration des anciennes familles, on essaie de reformer les grandes propriétés territoriales. On voit dans les relevés de 1835 et 1842 les petites cotes rester, avec des fluctuations peu marquées, dans les anciennes limites, tandis que les taxes au-dessus de 500 francs, augmentées en nombre de plus d'un tiers, dépassent le chiffre de 53,000.

Au point de vue spécial de l'agriculture, la multitude des parcelles et des cotes ne représente pas d'une manière exacte la distribution du territoire. Beaucoup de parcelles, quoique d'un seul tenant, fournissent plusieurs numéros : les cotes ne se rapportent qu'aux biens possédés dans un même cercle de perception par un propriétaire qui peut-être possède et paie l'impôt dans plusieurs communes; enfin, les rôles de la contribution foncière comprennent, avec la propriété rurale, la propriété bâtie dans les villes. Essayons donc de tenir compte de tous ces élémens, et de tracer, par approximation, le plan de la France agricole.

		Nombre des familles propriétaires.	Superficie totale possédée.	Etendue moyenne par famille.	Revenu moyen par famille.	Revenu par hectare.	Revenu net de la propriété agricole.
	PROPRIÉTAIRES RURAUX.		hectar.	hect.	fr.	fr.	francs.
Grande et moyenne propriété.	Contribuables de 500 fr. et au-dessus (éligibles sous la monarchie).	23,000	6,000,000	260	9,000	35	207,000,000
	Contribuables de 200 à 500 francs (électeurs sous la monarchie).. .	160,000	12,000,000	75	3,000	40	480,000,000
	Propriét. de moyenne aisance payant de 50 à 200 fr. d'impôt direct...	700,000	15,000,000	21	1,000	48	700,000,000
	Total pour la grande et moyenne propriété.	883,000	33,000,000	»	»	»	1,387,000,000
Petite et minime propriété.	Petits propriétaires payant de 25 à 50 fr. d'impôt direct, réunissant, pour l'ordinaire, une profession manuelle ou un commerce au travail de la culture.	900,000	5,000,000	5 1/2	400	72	360,000,000
	Propriétaires au-dessous de 25 fr., nécessiteux, obligés, pour vivre, de travailler, comme salariés, sur la terre d'autrui.	3,000,000	10,000,000	3 1/9	100	30	300,000,000
	Total pour la petite et minime propriété.	3,900,000	15,000,000	»	»	»	660,000,000

Ainsi, 4,783,000 familles sont intéressées à la propriété agricole,

sans participer toutes aux travaux de la culture. La classe des agriculteurs qui ne sont pas propriétaires comprend les fermiers et les métayers fournissant plus de 2 millions de familles, et environ 400,000 familles d'ouvriers ruraux, sans autre ressource que leur salaire éventuel, et tombant une partie de l'année à la charge de la bienfaisance publique (1).

Le revenu, évalué à plus de 2 milliards, représente la rente foncière afférente au propriétaire du sol, et non pas le produit rémunératoire du travail. Le plus souvent, le campagnard en possession d'un petit champ n'a d'autre ouvrier que lui-même : tout fier, à la fin de l'année, de recueillir 3 ou 400 francs par hectare, il ne remarque pas que les quatre cinquièmes de cette somme sont le salaire de ses peines, et qu'il eût gagné tout autant en s'engageant à la journée sur le champ d'autrui. Toutefois, comme celui qui travaille pour lui-même apporte une ardeur et un soin qu'on ne peut pas exiger d'un mercenaire, la part du produit dû au capital en est certainement augmentée. Aussi, dans le tableau qui précède, on attribue aux terres cultivées par de petits propriétaires avec des ressources suffisantes une rente beaucoup plus forte que le fermage obtenu par les capitalistes qui n'exploitent pas.

La statistique agricole doit donc distinguer soigneusement, 1° la rente résultant du droit de propriété, 2° le profit du spéculateur, 3° la rémunération du travail manuel. La majorité des habitans de la campagne cumule, dans une proportion plus ou moins forte, ces trois genres de revenu, les uns en travaillant uniquement pour leur propre compte, les autres en utilisant alternativement leurs bras sur leur propriété et sur celle d'autrui. Les capitalistes qui vivent uniquement de la perception d'un fermage, comme les journaliers qui n'ont que leur salaire, forment deux minorités extrêmes. Ces faits ressortent du tableau de la distribution du sol par rapport au mode d'exploitation.

(1) Pour compléter le tableau de la société française, j'ajouterai, en reproduisant les évaluations des hommes compétens, qu'il y a :

450,000 familles riches et bien assises, faisant leur séjour habituel dans les villes, quoique possédant le plus souvent des propriétés rurales;

660,000 familles dépendantes de l'état par des emplois civils ou militaires, et réunissant parfois à leurs fonctions les avantages de la propriété;

900,000 familles dénuées de propriété, vivant dans les villes par l'exercice d'une industrie exercée pour leur compte ou moyennant salaire;

800,000 familles en dehors des catégories ci-dessus énoncées, et comprenant les existences incertaines, petits rentiers, petits pensionnaires, classe flottante des gens sans état et sans ressources.

2,810,000	familles urbaines à raison de 4 têtes par ménage, ou	11,240,000 individus.
4,800,000	familles rurales, à raison de 5 têtes par ménage, ou	24,000,000
7,610,000	familles, ou.	35,240,000 individus.

Défalcation faite des surfaces forestières et des terrains qu'il est absolument impossible d'utiliser, il reste à peu près 43 millions d'hectares plus ou moins propres à la culture, savoir :

1° Terres utilisées directement par les soins et le labeur des propriétaires :		
800,000 propriétaires dans l'aisance, exploitant leur domaine d'une contenance moyenne de 13 hectares.	10,400,000	hectares. 20,000,000
3,000,000 de familles pauvres cultivant un lot d'un peu plus de 3 hectares.	9,600,000	
2° Terres exploitées au profit des propriétaires :		
Par l'intermédiaire d'un entrepreneur de culture qui sous-loue à ses risques et périls, et à diverses conditions;	3,000,000	23,000,000
Par des fermiers, en vertu de baux spéciaux, sans la faculté de sous-louer.	5,000,000	
Par des métayers ou colons à moitié fruit.	15,000,000	
		43,000,000

Il devient facile d'évaluer, d'après ces données, la somme distribuée par l'industrie agricole à titre de profits et de salaires, en comprenant dans le prix total celui de la nourriture que l'ouvrier rural reçoit ordinairement sur place, et qui compose alors la plus forte partie de sa rémunération.

Les 800,000 propriétaires exerçant sur leurs domaines le métier d'entrepreneur de culture peuvent réaliser à ce titre, en évaluant la nourriture de toute leur famille, un profit de 2,400 francs chacun, soit.	1,920,000,000 fr.
Les 3 millions de très petits propriétaires gagnent, en alimens grossiers qu'ils absorbent, à raison de 400 francs (1) par famille.	1,200,000,000
La plupart des individus de cette seconde catégorie sont obligés de travailler pour autrui, et font nombre dans les trois classes qui suivent :	
600,000 familles de fermiers (2), gagnant, nourriture comprise, 2,400 francs.	1,440,000,000
1,500,000 métayers, exploitant en moyenne 10 hectares et gagnant en nourriture 500 francs, en argent 300 fr., soit.	1,200,000,000
TOTAL.	5,760,000,000 fr.

(1) Ce produit s'additionne avec la petite rente qu'on a attribuée, pour être exact, au paysan possesseur de 2 ou 3 hectares. On suppose donc que ce paysan, à la fois propriétaire, ouvrier et consommateur, réalise 100 fr. pour sa rente, et 400 fr. pour prix de son travail; total pour la famille, 500 francs.

(2) Notre estimation est un peu supérieure, en ce qui concerne les fermiers, à celle que le gouvernement vient de produire dans l'exposé des motifs du projet d'impôt sur le revenu mobilier. Nous ne savons pas si, dans le travail officiel, on tient compte, comme nous l'avons fait, de la nourriture. Nous maintenons notre calcul, jusqu'à ce que le ministre ait produit les bases du sien.

REPORT.	5,760,000,000 fr.
400,000 familles pauvres, employées à la journée et réalisant 450 francs.	180,000,000
Estimation totale des profits et des salaires, tant en denrées qu'en espèces (1).	5,940,000,000 fr.

Il résulte de ces chiffres que l'agriculture française distribue, pour la rémunération des travailleurs qu'elle emploie, une somme trois fois plus forte que la rente du propriétaire inactif. En Angleterre et en Écosse, l'industrie agricole a une tendance opposée. Le capital, qui y joue un rôle considérable, y prélève, en produit net, une redevance que j'ai lieu de croire égale à la totalité des salaires. Avec des cultures moitié moindres en superficie que celles de la France, le contingent des 600,000 domaines britanniques, dépassant 2 milliards de francs, est égal au revenu des propriétés françaises, qui sont huit fois plus nombreuses. Les rôles de l'*income-taxe* n'attribuent aux fermiers qu'un revenu de 360 millions; mais il me paraît impossible que ce chiffre exprime autre chose qu'un bénéfice net, déduction faite de la solde du fermier comme directeur, et des alimens qu'il prélève pour les besoins de sa famille. Quant à la classe mercenaire condamnée au rude travail des champs, on s'applique à remplacer son labeur, autant que possible, par le choix des assolemens, par l'emploi des forces mécaniques et des animaux. Abaissée à la proportion de 22 pour 100 sur la population totale, c'est-à-dire réduite à 1 million de familles, il est douteux qu'elle obtienne en salaires plus de 600 millions de francs. Il importe que ces différences soient remarquées au moment où l'on parle d'introduire chez nous l'impôt sur le revenu.

Le contraste que présente l'industrie agricole en Angleterre et en France a soulevé mille fois, et toujours en pure perte, le problème de la grande et de la petite culture. C'est une prétention ridicule que celle de régir par un principe absolu des faits qui, dans la pratique, sont diversifiés par d'innombrables accidens. Aux yeux de l'agronome, tous les systèmes sont égaux, à égalité relative de bénéfice et de produits. Les habitans du pays de Waës et quelques riverains du Rhône, la Flandre et l'Alsace prouvent qu'on peut faire, sur un petit espace, de la culture très grande, parce qu'elle est très riche : on fait aussi de la culture petite et misérable sur un vaste terrain, et c'est ce qui arrive trop souvent dans le midi de la France. La prospérité agricole ne tient donc pas d'une manière inévitable aux dimensions des héritages.

Les 23,000 familles que l'on peut considérer comme riches détien-

(1) Les transports et charrois sont compris dans le total des salaires agricoles, et ils y figurent pour une part considérable.

nent, avons-nous dit, 6 millions d'hectares, la huitième partie du sol cultivable. A part d'honorables exceptions, les grandes propriétés ne sont pas mises en valeur par ceux qui les possèdent. La gestion d'un vaste domaine exige, avec des connaissances spéciales, une surveillance très laborieuse. Pour faire le métier d'agriculteur, il faut une vocation rarement alliée au privilége de la richesse. Les propriétaires qui exploitent par eux-mêmes n'ont donc ordinairement que des fonds de médiocre étendue. Cette classe comprend beaucoup d'aubergistes, de maîtres de poste, d'éleveurs, de meuniers, de fabricans d'huile ou de sucre et autres industriels qui ont des moyens particuliers de crédit, et qui ne craignent pas de faire des avances au sol. Leurs professions leur procurent des ressources pour l'engrais : aussi a-t-on remarqué que les terres de cette catégorie sont celles dont la culture laisse le moins à désirer.

L'aristocratie anglaise a su créer une race de fermiers que l'opinion place fort honorablement entre la seigneurie et l'industrie bourgeoise. Également rompus à la pratique agricole et aux manœuvres du crédit, le capital ne leur fait pas plus défaut que la science : leur jouissance étant moins un bail aléatoire qu'une sorte d'usufruit héréditaire, ils se passionnent autant pour l'amélioration des fonds que le rentier féodal. Le *gentleman farmer* est un type qui serait dépaysé en France. L'existence de nos fermiers n'est ni assez large ni assez bien assise pour exciter une vive émulation parmi les jeunes gens d'un mérite distingué. L'instabilité de la propriété n'admet que des relations cauteleuses entre les détenteurs du sol et ceux qui le font valoir, et il en résulte une divergence d'intérêts qui fait perdre aux uns en moralité et en considération, autant que les autres perdent en argent.

Les baux à rentes fixes, procédant par périodes de trois années, datent, dans leurs formules et leurs tendances, de cette époque où l'assolement triennal était généralement pratiqué. Le plus souvent, des propriétaires sans prévoyance agricole laissent procuration entre les mains des notaires campagnards : ceux-ci se font un mérite de conserver dans la rédaction des baux ces clauses traditionnelles qui, conçues à une époque où l'immobilité semblait une vertu, ont pour effet d'entraver toute amélioration. La moindre innovation dans l'ordre des cultures y est formellement interdite comme attentatoire aux droits réservés du propriétaire. Les baux sont d'ailleurs trop courts : il est rare qu'ils dépassent le terme de neuf années. Or, comme il est démontré qu'une période de huit ans au moins est nécessaire pour assujétir un grand corps de ferme à un bon assolement, et que les améliorations ne sont bien profitables qu'après la seconde rotation, il est clair que le fermier ne se lancera pas dans des avances à long terme. Le propriétaire, qui n'est souvent qu'un citadin engagé dans des opé-

rations commerciales, prévoit la nécessité de revendre pour réaliser des capitaux, et il stipule qu'en cas de transmission, le bail sera résilié de droit, si l'acquéreur l'exige. Dans ce cas, il y aurait folie de la part du fermier à spéculer sur l'amélioration d'un fonds qui peut lui échapper à toute heure; il se tient au contraire en mesure de réaliser immédiatement, au risque d'épuiser la terre. Malgré ces inconvéniens, le système des baux personnels et à rentes fixes est encore ce qui réussit le mieux chez nous, après l'exploitation directe du moyen propriétaire: les régions du nord et de l'est où ce mode domine sont incomparablement le mieux cultivées et les plus fécondes.

L'exploitation en régie par des spéculateurs qui se réservent le droit de sous-louer est usitée pour quelques grands domaines dans le centre et le midi. Ce genre de contrat, qui a désolé la malheureuse Irlande, n'a pas en France des effets aussi évidemment désastreux; toutefois, un grave abus est que le fermier-général et les sous-traitans ont bien plus d'intérêt à épuiser la terre qu'à l'enrichir, parce que cette amélioration, amenant une surenchère, tournerait plutôt au profit du maître qu'au leur.

Le tiers de la France cultivable, 15 millions d'hectares dans le midi, l'ouest et le centre, sont soumis au métayage. Ce triste régime n'est pas, comme on affecte de le dire, une épreuve de l'association; c'est, au contraire, la lutte sournoise de deux intérêts qui s'accouplent par nécessité. Si le métayer français n'est plus attaché à la glèbe par la force de la loi, comme le colon de la décadence romaine, il y est asservi par la fatalité du fait. Dans les pays de métayage, la liberté de l'ouvrier est sans issue, et la propriété n'est qu'une possession imparfaite. A défaut d'ateliers industriels ou de travail de culture en dehors des métairies où le colon n'emploie que sa famille, il est aussi difficile au métayer congédié de trouver une condition meilleure qu'au maître de se débarrasser d'un mauvais associé.

Dans la culture à moitié fruits, le partage en nature des grandes récoltes, c'est-à-dire des grains, des foins et du vin, est un contrat qui fausse la pondération loyale des valeurs; il repose sur cette hypothèse que le capital et le travail sont deux agens toujours égaux en puissance. Or, pour ne pas faire pencher la balance au profit de son associé, le capitaliste est économe de ses avances, le laboureur l'est de ses peines. Le propriétaire, ne pouvant prétendre qu'à la moitié de certains fruits, a tendance à exagérer l'étendue qu'il serait convenable de consacrer à la production de ces fruits. Accorder le moins possible aux grandes cultures qui sont matière à partage, se réserver pour certains produits secondaires qu'on ne partage pas, telle est la politique instinctive du métayer. Trop rusé d'ailleurs pour ne pas comprendre qu'il serait congédié si le contingent du maître devenait trop faible, il élargit succes-

sivement la superficie ensemencée, de manière à obtenir sans travail et sans soins une quantité de grains à peu près égale. Si petit que soit le champ qu'il se réserve, il en tire plus de profit en y consacrant tous ses efforts et en y répandant la plus grande partie des fumiers qui auraient dû vivifier tout le domaine. On attribue à ces ruses coupables la ruine de la Sologne; l'infériorité agricole de nos provinces méridionales tient évidemment au métayage, quoique les mauvais effets de ce régime y soient atténués aujourd'hui par beaucoup de propriétaires instruits et vigilans.

Il y a enfin, pour le malheur de la France, une race de cultivateurs qui ont le fatal secret de produire sans posséder d'argent, de fabriquer des alimens sans en vendre aux autres et sans se suffire à eux-mêmes. Le capital est remplacé chez eux par un labeur qui les épuise; n'ayant rien à offrir au commerce, ils n'ont rien à lui demander. Obligés le plus souvent de travailler pour le compte d'autrui, soit comme métayers, soit comme journaliers, dans les fermes ou dans les ateliers des villes et des bourgs, ils subordonnent leurs propres cultures aux intérêts de ceux qui leur procurent un salaire. Ils ont pour attelage, et pas toujours, une vache maladive, nourrie sur le commun, peu ou point d'outils. Quand la charrue ne peut être remplacée par la bêche, ils font labourer à la journée par des étrangers, ou ils emploient des bêtes de louage, de sorte qu'à défaut de l'engrais qu'ils ne produisent point, leur champ reste d'une maigreur déplorable. Recommander à ces tristes cultivateurs les amendemens qui corrigent le sol, les rotations qui l'enrichissent, ce serait presque une ironie. Enfouir de l'argent dans la terre, quand les 10 francs à solder au percepteur, quand les dégâts à réparer après un orage, quand la blouse et les sabots à remplacer, la pièce de lard à acheter pour le pot-au-feu des grands jours, sont déjà de grosses affaires! Il s'agit bien d'améliorations! Le point essentiel, c'est de ne pas mourir de faim; pour cela, il faut s'assurer avant tout un sac de seigle et un tas de pommes de terre. Attribuer aux *propriétés* de cette nature une valeur productive de 150 francs par hectares, en alimens absorbés par ceux qui les récoltent, c'est peut-être exagérer les résultats. Un tel régime est bien près de la sauvagerie. Hélas! il est celui du tiers des Français, et il s'étend comme une lèpre rongeuse sur la cinquième partie du territoire national.

A part les inconvéniens particuliers à chacun des modes d'exploitation usités en France, il y a un vice qui est commun à tous, et qui les aggrave d'une manière irremédiable : c'est l'insuffisance du capital. Plus une industrie se perfectionne et plus son capital d'exploitation doit s'élever : l'agriculture n'échappe pas à cette loi. En Angleterre, on exige actuellement des fermiers deux fois plus d'argent disponible qu'il y a un demi-siècle. Le fonds de roulement doit être constitué au dé-

cuple de la rente payée au propriétaire : c'est une avance de 800 à 1,000 francs par hectare. En France, en calculant à raison d'une tête de gros bétail par hectare, et sans viser à un outillage compliqué et dispendieux, il faudrait environ 600 francs. C'est à peine si les meilleurs fermiers des premières terres en fournissent le quart. M. Lullin de Châteauvieux estime à 42 francs 50 centimes par hectare la somme moyenne de ce qu'avancent les fermiers et la foule des propriétaires nécessiteux. Quant aux métayers, il évalue à 11 francs par hectare leur réserve disponible. On assure, en un mot, qu'il y a 29 millions d'hectares auxquels les possesseurs ne peuvent faire d'autres avances que celle de leur travail. Il en résulte que la France est peut-être le pays de l'Europe où l'agriculteur travaille le plus pour produire le moins. « Le même travail qui fournit 3 sacs de blé dans le midi de la France, et 4 dans le nord, en procure 18 en Angleterre (1). »

Il est de règle, dans une agriculture avancée, de consacrer beaucoup plus d'espace à la nourriture des animaux qu'aux produits consommés par l'homme. Pour 4 millions d'hectares emblavés, la Grande-Bretagne en a 12 en prairies naturelles ou artificielles, en grains inférieurs ou en racines destinées aux étables : là est le secret de sa supériorité. Glissez légèrement sur les chiffres de la statistique française, et vous trouverez une relation assez satisfaisante pour l'œil : 11 millions d'hectares semés en céréales et 26 millions pour fourrages; mais qu'on en vienne aux faits, que trouve-t-on?

Grains destinés aux animaux (orge, avoine). .	4,188,523 hectares.
Prairies naturelles.	4,198,198
Prairies artificielles.	1,576,547
Jachères utilisées comme pâturages. . . .	6,763,282
Communaux, landes, pâtis, bruyères. . . .	9,191,076
	25,917,626

A ce compte, près des deux tiers de la superficie se composeraient de terres dépouillées ou complétement incultes. La jachère nue où croissent naturellement quelques herbes, les landes communales écrasées par le parcours et infécondes, quoique souvent de bonne qualité, fournissent à peine en alimens la dixième partie du rapport des bons herbages, de sorte que les 26 millions d'hectares destinés aux animaux n'en représentent pas 12 en réalité.

La France possède 51 millions d'animaux domestiques, qui équiva-

(1) J'emprunte cette assertion à M. Rubichon, et je lui en laisse la responsabilité. M. Rubichon, qui a publié, en collaboration avec M. Mounier, une *Statistique agricole*, professe, à chaque page, la foi politique de Joseph de Maistre, dont il reproduit parfois l'accent passionné.

lent, pour la fabrication de l'engrais, à 14 ou 15 millions de bêtes bovines : c'est une tête de gros bétail pour 3 hectares, le tiers de la proportion recommandée par les agronomes; mais, parmi ces troupeaux, combien de bêtes étiques et chagrines, faute de nourriture et de soins intelligens! Il y faudrait compter par millions les vaches maigres de nos misérables chaumières, les chevaux ruinés de nos métayers et les porcs qui se nourrissent au hasard. Le dépérissement de la race ovine est surtout un fait déplorable. Les existences constatées donnent pour la France le chiffre de 32 millions, et pour l'Angleterre celui de 45 millions au moins. Les différences numériques sont moins humiliantes pour nous que celles qui résultent du poids, de la qualité comme aliment, du produit de la tonte et de l'engrais. Des agronomes qui ont évalué ces circonstances déclarent que la richesse ovine de l'Angleterre est, relativement à la nôtre, dans le rapport de 12 à 1. Il y a sans doute encore chez nous de ces beaux troupeaux qui semblent l'enseigne d'un domaine bien tenu; mais aussi combien de ces bêtes dégradées qui trahissent la détresse du propriétaire! Absence de cultures fourragères dans des métairies morcelées, défaut de nourriture, nullité absolue de soins, mélange de toutes races, confusion de quelques béliers informes avec des brebis défectueuses, lâchées dans des landes arides sous la garde d'un enfant idiot, voilà le régime pastoral de plusieurs provinces du midi. Aussi le commerce français, qui devrait avoir de la laine à revendre, est-il forcé d'en acheter chaque année pour 50 à 60 millions.

Combien de souffrances s'expliquent, combien de plaintes se légitiment, combien de dangers se révèlent, quand on examine la constitution agricole de notre pays! La moitié de notre population rurale en est encore à la première phase agronomique; c'est l'homme des champs livré à son instinct, accroupi sur son coin de terre, subordonnant ses travaux à la nécessité de se nourrir lui-même, ne songeant au commerce que pour utiliser son superflu. L'industrie agricole proprement dite, la fabrication des alimens pour la vente, la spéculation sur les besoins d'autrui ne peut être exercée rationnellement chez nous que par les deux catégories d'agriculteurs les moins nombreuses : les propriétaires faisant valoir avec des ressources suffisantes, et les bons fermiers, munis de baux assez longs pour qu'ils aient profit aux améliorations. Malheureusement, ces deux classes n'exercent leur industrie que sur un tiers, deux cinquièmes au plus, du sol cultivable; elles ne fournissent pas une quantité de subsistance proportionnée aux besoins d'un grand peuple. La France ne mange pas assez; la fièvre de la faim est un mal qui prédispose aux révolutions. S'étourdir systématiquement sur ce sujet serait d'une mauvaise politique. Quand un mal n'est pas irrémédiable, il y a plus de danger à le cacher qu'à le découvrir.

Ne craignons donc pas de mettre au jour ce que les documens officiels nous apprennent sur l'état général des consommations.

La *Statistique agricole* préparée par M. Moreau de Jonnès, et publiée en 1840 sous la responsabilité du ministre spécial, est la base principale des calculs sur les ressources alimentaires créées par notre agriculture. L'auteur de la *Statistique agricole* ayant mis à jour des vérités fort tristes, des doutes ont été élevés sur l'exactitude de ce document par ces personnes qui croient que, pour conserver l'ordre social, il suffit de masquer les côtés faibles de la société. L'erreur s'est glissée probablement dans l'immensité des détails, et d'ailleurs une précision rigoureuse n'est pas exigible dans un tableau qui ne représente que les résultats d'une année moyenne, prise pour type. Néanmoins, je tiens comme suffisamment probables les données générales. « Une garantie inattendue d'exactitude, a dit le ministre dans son préambule, c'est que les chiffres de la consommation sont en rapport avec ceux de la production, quoiqu'ils aient, les uns et les autres, une origine différente, et qu'ils résultent d'immenses calculs, faits séparément, sans aucune prévision de leurs résultats. » Une autre preuve est fournie par le rapport des engrais aux céréales. Divers calculs agronomiques, qui trouveront leur place plus loin, établiront entre les faits de l'enquête une concordance qui ne peut pas être l'effet du hasard.

Si l'accroissement des moyens de subsistance a suivi depuis un demi-siècle le progrès de la population, c'est par des sacrifices qui épuisent le domaine national et compromettent l'avenir. Le perfectionnement le plus réel est celui de la mouture, qui a augmenté d'environ 3 à 4 pour 100 le rendement des farines. Dans l'ordre agronomique, on a atteint le but par une voie détournée et dangereuse, précisément opposée à celle que traçait la prudence. Le moyen normal eût été de multiplier les pâturages pour créer plus d'engrais, et de reboiser les terres arides pour discipliner les eaux. De cette manière, l'augmentation des produits eût été le résultat de l'enrichissement du sol. C'est au contraire à force d'appauvrir le sol qu'on a conservé l'équilibre entre les subsistances et la population. On a élargi successivement la surface destinée aux céréales. Les récoltes supplémentaires, obtenues à force de déboisemens, de desséchemens, de défrichemens, sont achetées par un surcroît de main-d'œuvre qui absorbe une partie des forces nationales. L'insuffisance des alimens de choix en élève le prix à un taux que les pauvres ne peuvent plus atteindre. L'usage de la viande tend à devenir un privilége. On laisse affaiblir la population laborieuse des campagnes en l'accoutumant à une nourriture grossière qui, dans une agriculture florissante, ne devrait servir qu'à l'engraissement du bétail. Qu'on y prenne garde! c'est ainsi que les races humaines s'altèrent et que les nations s'amoindrissent.

Deux faits qui semblent contradictoires sont également incontestables : le plus grand nombre des Français sont mieux nourris aujourd'hui que ne le furent leurs ancêtres; il n'est pas moins évident que la France, prise dans son ensemble, n'est pas nourrie convenablement. Il n'y a qu'une manière d'expliquer cette anomalie, c'est d'admettre qu'une minorité sacrifiée n'a pas même le nécessaire. La récolte du froment, évaluée à 76 millions d'hectolitres, et réduite à 64 millions après le prélèvement des semences, donne en moyenne à chaque Français 180 litres par an. Or, la consommation normale est de 316 litres. A ce compte, la population des villes, où l'on ne mange guère que du pain blanc, prélèverait 28 millions d'hectolitres. Resteraient donc, pour les habitans des campagnes, 36 millions d'hectolitres, soit 137 litres par tête au lieu de 316. Le déficit est nécessairement comblé par le seigle (28 millions d'hectolitres), que les éleveurs n'osent pas donner aux animaux; par le sarrasin (8 millions d'hectolitres), dont l'action sur le cerveau est suspecte; par le maïs (8 millions d'hectolitres); par les châtaignes (3 millions et demi d'hectolitres), et surtout, par la pomme de terre (86 millions d'hectolitres (1)), trois fois moins nutritive que le pain, quatre à cinq fois moins que la viande. Même lorsqu'ils sont sains, ces alimens inférieurs sont doublement perfides. Moins ils sont substantiels, plus fort est le volume que l'estomac doit recevoir pour y puiser les principes réparateurs dont il a besoin. De là un travail digestif qui, réagissant sur le consommateur selon son tempérament, l'appesantit, le déjette ou l'étiole. Voilà pour le physique. Quant aux résultats industriels, l'usage des alimens dépréciés, facilitant l'abaissement des salaires, provoque les ouvriers à l'inertie ou les maîtres à une coupable cupidité. La triste expérience en a été faite en Irlande.

La *Statistique* du gouvernement, prenant pour type l'année 1840, a évalué la consommation totale de la viande à 674 millions de kilogrammes; c'est une ration annuelle de 19 à 20 kilogrammes par tête. Si l'on décompose cette moyenne, on trouve encore que la part des campagnes est réduite outre mesure par le prélèvement des grandes villes. Les chefs-lieux de départemens, qui ne renferment pas plus de 3 millions d'habitans, reçoivent les viandes de choix, le tiers au moins des bœufs abattus, le quart des moutons, le cinquième des veaux. Au paysan restent les bêtes maigres de toutes les espèces, et particulièrement la vache et le porc. La multiplication exagérée du porc est un symptôme dont s'afflige l'agriculteur. Cet animal, offrant l'avantage d'être élevé sans frais et sans soins, mais donnant relativement peu d'engrais, convient à une culture pauvre en herbages. Il n'est pas sur-

(1) Dans les chiffres donnés ici, pour les farineux de qualité inférieure, la consommation des animaux est comprise.

prenant qu'il fournisse déjà 290 millions de kilogr., ou 43 pour 100 dans le total des viandes consommées.

De ce que la balance penche en faveur des villes dans le partage des produits, faut-il conclure qu'il y a progrès, au moins dans les grands centres de population? Prenons Paris pour exemple. Des statisticiens consciencieux, comme M. Benoiston de Châteauneuf et M. Millot, M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce en 1841, et M. Boulay de la Meurthe, au nom du conseil municipal, ont soutenu que l'alimentation des Parisiens était moins substantielle aujourd'hui que sous l'ancien régime. D'un autre côté, M. Tourret, aujourd'hui ministre du commerce, a combattu par des calculs très séduisans les tristes conclusions de la statistique. « Supposez, a-t-il dit, qu'à une des époques prises pour point de comparaison, il y eût 500,000 riches consommant chacun 100 kilog. de viande, et 100,000 pauvres réduits à se contenter de 10 kilogrammes, et à une époque postérieure 600,000 riches achetant encore 100 kilogrammes, et 400,000 pauvres mangeant trois fois plus que par le passé : la consommation moyenne, dans le premier cas, sera de 85 kilogrammes, et, pour la seconde période, bien évidemment en progrès sur la première, la moyenne s'abaissera à 72. » L'argument est plus ingénieux que solide; il tombe devant le simple exposé des faits.

Lorsque de La Mare écrivait son *Traité de la Police*, il avait sous les yeux les anciens registres du Châtelet, constatant que, dès le xve siècle, des marchés pour le bétail étaient tenus à Paris le mercredi et le samedi de chaque semaine, et qu'ordinairement « il s'y trouvait jusqu'à 2 à 3,000 moutons, et 1,000 à 1,200 bœufs. » Sans attacher trop d'importance à cette vague indication, elle permet de croire que l'usage de la viande dominait dans le régime alimentaire, et que les Parisiens l'obtenaient à très bas prix. Les documens n'acquièrent de la précision qu'à partir du règne de Louis XIII.

DÉNOMBREMENT DU BÉTAIL INTRODUIT A PARIS A DIVERSES ÉPOQUES.

	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
Année 1634 (ministère de Richelieu). . . .	50,000	27,000	70,000	416,000	»
Bail de 1697 à 1702 (moyenne de six ans), population évaluée à 720,000 ames. . . .	52,359	7,386	116,916	382,061	29,606
Bail de 1726 à 1731 (moyenne de six ans), population évaluée à 550,000 ames. . . .	60,537	14,579	122,002	387,290	26,960
Année 1785. Environ 620,000 ames. . . .	73,849	11,930	94,727	332,628	38,297
— 1812. 624,000 habitans.	72,268	6,929	76,154	347,568	»
— 1825. Environ 740,000 habit. (Fêtes et affluence à Paris). . . .	82,948	12,762	79,482	440,663	»
— 1844. 960,000 habitans.	76,565	16,450	78,744	439,950	87,787
— 1846. 1 million d'habitans. (Grand mouvement commercial. — Chemins de fer.).	80,256	21,980	84,444	487,644	93,502

On a cru affaiblir ces chiffres en disant que le poids des animaux n'est pas le même à toutes les époques. Les registres d'octroi signalent, en effet, quelques différences (1) : j'en ai tenu compte en comparant, à soixante ans de distance, les années 1785 et 1844; je trouve qu'à la première époque, le poids total des viandes introduites fournit 43,223,152 kilogrammes pour 620,000 habitans, et que, pour l'époque récente, 54,069,488 kilogrammes ont dû suffire à une population de 960,000 ames : le désavantage est pour nous, dans le rapport de 57 à 70, environ 20 pour 100.

La rareté et le haut prix du bétail ont eu pour effet d'introduire dans le commerce des marchandises inférieures. M. Boulay de la Meurthe a constaté dans son rapport que les viandes ont perdu en qualité autant qu'en abondance. Les viandes à la main, provenant des bêtes dégradées, abattues dans les campagnes, pour être vendues dans les halles de Paris à des prix plus bas que ceux de la boucherie, sont entrées dans la consommation, en 1846, pour 3,804,381 kilogrammes. Avant l'établissement des abattoirs, lorsque les animaux étaient conduits vivans jusqu'à chaque boucherie, et tués, pour ainsi dire, sous les yeux du public, les bouchers avaient intérêt à n'acheter que des bêtes de choix. A cette époque, on n'introduisait à Paris que 6,000 vaches au plus; on en a amené en dernier lieu 21,980. L'inconvénient ne serait pas grand si l'on ne débitait que des vaches parfaitement saines. Par malheur, ces bêtes sortent, en général, des laiteries de la banlieue : soumises à un régime sédentaire et à une nourriture surexcitante, elles y sont prédisposées à diverses maladies, et notamment à la phthisie. On estime qu'un cinquième des vaches engraissées pour la boucherie, lorsqu'elles ont cessé de fournir du lait, sont viciées, et qu'elles inoculent dans la population un principe fiévreux et débilitant. Les classes nécessiteuses trompent le besoin qu'elles ont d'une nourriture animalisée, en se jetant sur des alimens de haut goût. La chair du porc, dont la vente était restreinte autrefois par une triple inspection des agens de police, figure aujourd'hui dans le tableau des entrées pour 8 à 9 millions de kilogrammes : la charcuterie, au lieu de fournir, comme en 1785, un treizième dans la consommation, en forme actuellement la sixième partie. Un autre symptôme à constater est le développement prodigieux qu'a pris depuis trente ans le commerce des issues et des abats. Les parties de l'animal qui ne paraissent pas ordinairement sur les tables bien servies, le cœur, le foie, les in-

(1) Au siècle dernier, le poids moyen du bœuf était de 350 kilogrammes; la moyenne est d'environ 320 kilogrammes aujourd'hui. Le mouton, évalué jadis à 25 kilogrammes, ne pèse plus que 22. Au contraire, on ne comptait pour une vache que 180 kilogrammes, et pour un veau que 36 kilogrammes. Les chiffres correspondans sont aujourd'hui 225 et 62 kilogrammes.

testins, les pieds, la tête, produisaient, d'après les états de 1812, un débit de 63,536 kilogrammes; on a constaté, en 1840, une vente de 4,227,109 kilogrammes, provenant des abattoirs intérieurs et des entrées aux barrières : c'est une consommation soixante-six fois plus forte.

Résumons, par un exemple frappant, tout ce qui vient d'être dit sur l'insuffisance du régime alimentaire des Français. Après les fatales journées de juin, la prudence autant que l'humanité commandait au gouvernement républicain de traiter les prisonniers de manière à éviter les causes d'irritation. On leur alloua une ration quotidienne qui est à peu près celle de nos soldats en garnison : 750 grammes de pain bis, avec 100 grammes de pain blanc et quelques légumes pour la soupe, 179 grammes de viande, et 33 centilitres de vin. Eh bien! ce que la France fait pour ses enfans égarés, elle ne le pourrait pas faire, à beaucoup près, pour tous ses enfans dévoués et paisibles. On estime que les 36 millions d'habitans de tout âge et de tout sexe équivalent, pour la consommation, à 24 millions d'adultes. A ce compte, pour que tout Français fût nourri à l'égal des insurgés de juin, il faudrait que la France eût à consommer 96 millions d'hectolitres, blé ou seigle, et elle n'en récolte que 90 millions, année commune; il faudrait qu'elle mît en vente, pour l'intérieur, 29 millions d'hectolitres de vin au lieu de 24; il faudrait enfin qu'elle eût à partager 1,560 millions de kilogrammes de viande, et elle n'en distribue que 674 millions!

On varie sur tous les tons du désespoir cette phrase qui date de Sully : Les bras manquent à l'agriculture; on s'épuise en projets pour faire refluer dans les fermes la population exubérante des ateliers. Combien d'erreurs dans ces plaintes, et, pour celui qui ne puise pas ses convictions dans le courant des idées banales, combien le découragement est légitime quand on découvre une telle inadvertance chez ceux qui régentent les sociétés! Au point de vue de l'intérêt national, les bras manquent si peu dans nos campagnes, que le vice capital de notre industrie agricole est l'excès de la main-d'œuvre, comparativement à la misère des produits obtenus. J'ai dit que, pour récolter beaucoup plus à égale étendue, l'Angleterre emploie deux fois moins d'ouvriers que la France (1); mais, quoique la population qui vit en France de la culture du sol y soit peut-être surabondante, il n'en est pas moins vrai que, très souvent, les chefs d'exploitation ont de la peine à réunir les ouvriers dont ils auraient besoin, et que beaucoup d'entreprises utiles sont entravées par des difficultés de main-d'œuvre. Faut-il donc s'en étonner? Ne ressort-il pas de tout ce qui précède que le travail des champs est placé dans des conditions déplorables?

(1) Je reconnaîtrai, pour être exact, que les cultures anglaises sont moins variées et exigent moins de détails.

On poursuit, depuis plusieurs années, la publication d'un livre qui deviendra le manuel de nos agriculteurs, s'ils tiennent compte d'une savante méthode et d'une rare érudition : c'est le *Cours d'Agriculture* de M. de Gasparin (1). Dans cette encyclopédie agronomique, on distingue un ample chapitre intitulé : *Des Forces motrices;* il est subdivisé en sections ainsi dénommées : « Travail du vent, — de l'eau courante, — de la vapeur, — *de l'homme*, — du cheval, mulet, bœuf, âne. » J'aime à m'éclairer sur cette force qu'on appelle l'homme. Après un anathème religieux lancé en passant contre l'esclavage des nègres, l'auteur, arrivant au travail libre, se demande dans quelles limites les agriculteurs doivent renfermer le salaire de l'ouvrier rural. « Si, dit-il, le prix que l'homme reçoit pour son travail n'était pas suffisant pour son entretien et celui de sa famille, il y aurait souffrance, dépérissement de forces, maladies, et enfin réduction du nombre des travailleurs; » mais, ajoute-t-il, « si ce prix excédait le taux nécessaire à l'entretien de la famille de l'ouvrier, celui-ci capitaliserait, et ne tarderait pas à devenir propriétaire : la grande propriété se dissoudrait par l'action combinée de la concurrence des acheteurs et de la rareté toujours plus grande des bras salariés. » Voilà donc le problème encore posé, au XIXe siècle, comme eût fait Varron ou Caton l'Ancien. Après bien des supputations, on arrive à ce point : nourriture de la famille, homme, femme et trois enfans, alimens divers évalués à la représentation de 4 kilogrammes 25 grammes de blé par jour, à 22 francs l'hectolitre, soit 478 fr. 39 cent. pour l'année. Les autres besoins sont appréciés en ces termes : « Ayant étudié un assez grand nombre de familles agricoles en France, nous avons trouvé que la moyenne de la dépense de leur logement était de 30 francs par an, que l'habillement coûtait 35 francs pour l'homme seul, et 100 francs pour le ménage complet; le combustible et l'éclairage, 10 francs; les outils, ustensiles et dépenses imprévues, absorbent la somme de 20 francs. » Le budget total d'une famille de cinq personnes est donc porté à 638 fr. 39 cent., soit, par tête, 127 fr. 68 centimes. A ce compte, le paysan mange du pain blanc moins souvent que de la pomme de terre ou de la châtaigne; il ne boit pas de vin, même dans le midi, si ce n'est pendant les grandes chaleurs ou les travaux exceptionnels. Le lard est la seule viande qu'il goûte de temps en temps, et, s'il lui arrive de mettre la poule au pot, c'est qu'il la juge indigne du marché.

Cette maigre pitance, y a-t-il du moins certitude de la gagner régulièrement? Le nombre des journées propres au travail des champs étant en moyenne de 241, pour réaliser la somme de 639 francs, il faudrait que le père, la mère et les trois enfans gagnassent 2 fr. 65 cent. par

(1) Librairie agricole, rue Jacob, 26. Le quatrième volume vient de paraître.

jour. Or, si la pauvre famille réalise cette somme, c'est en se disséminant, les uns dans les fermes, les autres dans les usines, subissant les alternatives de presse ou de chômage. Notre agriculture n'est pas assez riche, pas assez prévoyante, disons le mot, pas assez éclairée pour faire entrer dans la distribution des travaux la prévision des besoins des familles ouvrières. Chacun pour soi....; on ajoutait anciennement : et Dieu pour tous! On prend à l'année, à titre de domestiques, les auxiliaires indispensables; on appelle des aides au jour le jour pour les labours, les charrois, les semailles ou les récoltes; mais tout cela ne constitue pas pour l'ouvrier vivant de ses bras une occupation régulière, un métier auquel il puisse se dévouer. Le salariat, tel que nous le concevons dans la fiction économique de l'offre et de la demande, tel qu'il est usité dans l'industrie manufacturière, n'existe que par exception dans l'état actuel de notre industrie agricole.

Ainsi s'expliquent les deux fléaux de la culture française, la désertion de l'élite des campagnes vers les villes, et le morcellement du sol. Tout villageois un peu éveillé sait que la moindre profession exercée dans un centre populeux lui procurera un salaire plus fort et plus régulier, un régime moins grossier, des relations plus divertissantes que la vie rustique. Quant à ceux qui restent au village, ils se classent, ainsi que nous l'avons vu, en propriétaires mendians, en métayers nécessiteux, parce qu'un travail suivi leur manque: le salaire n'est qu'une aubaine passagère, un appoint dans l'existence; c'est la condition précaire du simple journalier, c'est le spectacle de sa misère qui développe jusqu'à la frénésie la passion de posséder. L'achat d'un lot de terre est pour le paysan une garantie contre le chômage; il faut qu'il devienne propriétaire, n'étant pas sûr de vivre comme ouvrier. On comprend, d'après cela, comment il se fait qu'avec une surabondance de bras occupés à remuer la terre, l'agriculture proprement dite manque de bras.

On connaît maintenant les vices de notre agriculture : morcellement désordonné du sol, manque d'argent, mauvaise distribution des forces, insécurité du propriétaire, pénurie de l'ouvrier. Le tableau est triste : je n'ai pas craint cependant de le dévoiler. La situation ne deviendra dangereuse que si l'on se refuse à l'éclaircir, si l'on se fait un système de l'immobilité et de l'inertie. Je rechercherai, dans la seconde partie de cette étude, comment les principes essentiels de l'industrie agricole pourraient être conciliés avec l'économie actuelle de la société française.

ANDRÉ COCHUT.

DES CASTES

DANS L'ANCIENNE ÉGYPTE.

S'il est une opinion généralement admise, c'est celle qui veut que la nation égyptienne fût divisée en castes vouées exclusivement à des fonctions spéciales qui passaient des pères aux enfans par une transmission héréditaire. D'un côté la caste des prêtres, de l'autre la caste des guerriers, entièrement distinctes et séparées, et au-dessous de ces deux castes supérieures les différentes professions soumises aussi à l'hérédité, les enfans continuant nécessairement la condition de leurs pères, telle est l'idée qu'on se forme de l'organisation de la société dans l'ancienne Égypte.

Depuis l'antiquité, on voit cette opinion se reproduire de siècle en siècle. Quand Bossuet a dit : « La loi assignait à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils; on ne pouvait ni en avoir deux ni changer de profession, » il n'a fait que reproduire une assertion mille fois répétée et qui l'est encore de nos jours. Elle a été exprimée avec énergie par Meiners, auteur d'un travail spécial sur les castes d'Égypte. « Les deux ordres (celui des prêtres et celui des guerriers) étaient tellement circonscrits, dit le savant professeur de Gœttingue, que les fils suivaient presque toujours les traces de leurs pères, et qu'ils avaient

coutume ou étaient contraints d'embrasser le même genre de vie que leurs ancêtres. » Dans le classique manuel d'archéologie d'Otfried Müller, on lit qu'en Égypte, « pour chaque fonction, il y avait des gens voués héréditairement à cette fonction. » Je pourrais citer un grand nombre de passages semblables. Rossellini seul, averti par les monumens, a soulevé quelques doutes; mais le peu de place que cette question pouvait occuper dans son grand ouvrage et des conclusions trop restreintes et trop vagues ne lui ont pas permis de porter, à un préjugé déjà ancien et invétéré, un coup décisif. C'est ce que je vais tâcher de faire aujourd'hui.

J'entreprends de démontrer que cette idée qu'on se fait depuis si long-temps de l'ancienne société égyptienne comme divisée en castes, dont chacune était vouée à des occupations spéciales, exclusives et héréditaires, n'est point exacte, que cette société n'a mérité sous ce rapport ni les louanges ni le blâme dont elle a été tour à tour l'objet. Je crois pouvoir établir avec certitude :

1° Qu'il n'y avait pas de castes dans l'ancienne Égypte, en prenant ce mot dans un sens rigoureux, le sens, par exemple, qu'il a dans l'Inde, bien que plusieurs savans, et entre autres Bohlen, aient affirmé le contraire;

2° Que plusieurs professions importantes, celles de prêtre, de militaire, de juge, et quelques autres, n'étaient pas constamment héréditaires;

3° Qu'il n'y avait qu'une distinction profonde entre les diverses parties de la société égyptienne, la distinction qui se montre partout entre les hommes livrés aux professions éminentes et les hommes qui exercent les métiers.

Contre des assertions répétées de siècle en siècle, je n'invoquerai qu'un témoignage, mais il me semble irrécusable : c'est le témoignage des monumens et des inscriptions.

A ceux qui ne croient pas que la clé véritable de la lecture des hiéroglyphes ait été trouvée par Champollion, je n'ai rien à dire. Dans leur opinion, je suis un rêveur; dans la mienne, ils ferment les yeux à la lumière du jour. La discussion n'est pas possible entre nous.

Ceux qui, sans se prononcer sur le degré de perfection auquel a été porté le déchiffrement des inscriptions hiéroglyphiques, sont d'accord sur le principe de ce déchiffrement, et je crois pouvoir dire qu'ils forment la très grande majorité des savans qui ont examiné la question, ceux-là seront en droit de me demander un compte sévère de l'application que j'aurai faite de la méthode de Champollion, et je ne décline point l'obligation où je suis de les satisfaire. En effet, toute l'économie de mon argumentation repose sur des textes hiéroglyphiques interprétés d'après les principes posés dans la *Grammaire égyp-*

tienne de Champollion. Je crois d'une conviction intime et profonde à la vérité de ces principes, éprouvés par moi sur des milliers d'inscriptions dans divers musées de l'Europe et sur les monumens de l'Égypte et de la Nubie, au milieu desquels j'ai passé plusieurs mois; mais je ne crois ni à l'infaillibilité ni à la science universelle de Champollion. J'estime que sa *Grammaire* peut être quelquefois rectifiée, plus souvent complétée, mais j'estime pareillement que, toutes les fois qu'on ne prouvera pas qu'il y a lieu à rectifier ou à compléter cet ouvrage de génie, il faudra provisoirement admettre la vérité des règles établies dans la *Grammaire* de Champollion par un si grand nombre d'exemples, sauf démonstration d'erreur. Telle me paraît être la conduite que commande l'état actuel de la science. Au-delà, il y a confiance aveugle; au-delà, il y a, selon moi, méconnaissance d'une découverte susceptible de perfectionnement, mais qui peut déjà être appliquée utilement aux recherches historiques. C'est une application de ce genre que je tente aujourd'hui.

Je dois préciser d'abord les limites dans lesquelles l'emploi de l'instrument dont je vais faire usage doit être restreint, selon moi, pour qu'il puisse inspirer une confiance légitime. Dans l'état actuel de la science, il est une portion des textes hiéroglyphiques qui ne peut se traduire encore avec certitude. Cette portion est de beaucoup la plus considérable; non que la méthode de Champollion soit ici en défaut, mais c'est que la syntaxe qui doit montrer le lien des phrases n'est pas encore assez bien connue pour qu'il soit toujours possible d'apercevoir leur enchaînement, et surtout parce que notre vocabulaire n'est pas assez riche pour nous permettre d'interpréter toujours soit le sens encore ignoré de certains caractères, soit la valeur de certains mots que nous lisons parfaitement, mais dont la signification ne se retrouve pas dans cette faible partie de la langue copte (dérivée, comme on sait, de l'ancienne langue égyptienne) que nous ont conservée quelques parties de traductions de livres saints et quelques légendes chrétiennes, les auteurs de ces fragmens n'ayant eu ni les moyens ni l'intention de nous faire parvenir tous les mots de la langue égyptienne, surtout ceux qui se rapportaient à des usages oubliés ou à un culte aboli.

Cependant, si l'on doit reconnaître avec sincérité que la lecture d'une portion considérable des textes égyptiens n'est pas encore possible, on peut affirmer avec assurance qu'il est une autre portion de ces textes dont l'intelligence est certaine. C'est à cette partie comparativement restreinte des textes hiéroglyphiques, c'est à elle seule que je m'adresserai. J'écarterai tout ce qui serait susceptible d'une interprétation douteuse; je ne m'appuierai que sur des traductions de formules très fréquentes, de phrases courtes et claires dont le sens ne saurait offrir aucune incertitude à tous les savans qui reconnaissent l'autorité des

principes de Champollion. Ceci posé, j'aborde la question de l'existence des castes dans l'ancienne Égypte.

Commençons par déterminer avec précision le sens du mot caste. Ce mot vient du portugais *casta*, qui veut dire *famille, lignée, lignage*. Au reste, *caste* n'est pas le seul terme employé pour désigner quelques particularités des sociétés de l'Orient qui dérive du portugais. *Mandarin et bayadère* veulent dire en cette langue l'un *magistrat*, l'autre *danseuse*. Ceux qui, en employant ces expressions, croiraient faire de la couleur locale, doivent renoncer à la satisfaction de se servir en français d'un mot chinois ou d'un mot indien. Tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est de montrer que, s'ils ignorent les langues orientales, ils ne connaissent pas mieux les langues de l'Europe.

C'est en parlant de l'Inde que le mot *caste* est surtout employé aujourd'hui. On désigne par ce nom les quatre ordres de l'ancienne société indoue, tels que les présentent les institutions de Manou et les deux grandes épopées nationales, le *Ramayana* et le *Mahabarata*. Ces quatre ordres sont les *brachmanes*, les *kchatryas* (guerriers), les *vyasas* (marchands), les *soudras* (serviteurs).

Le mot caste s'applique aussi à une foule innombrable de subdivisions des castes principales. Chacune de ces subdivisions, dans l'Inde, est vouée à une industrie ou à une profession particulière. Chaque individu faisant partie d'une de ces castes doit rester pur de toute alliance, souvent même de tout contact avec les individus et s'interdire tous les métiers étrangers à sa caste. S'il manque à l'une ou l'autre de ces obligations, *il perd la caste*.

Ainsi trois conditions me paraissent essentielles à l'existence de la caste : s'abstenir de certaines professions qui lui sont étrangères et interdites, se préserver de toute alliance en dehors de la caste, continuer la profession qu'on a reçue de ses pères. Bien que ces conditions n'aient pas toujours été remplies rigoureusement en Orient, et ne l'aient presque jamais été en Occident, on s'est servi du mot caste pour désigner par une exagération un peu malveillante les classes aristocratiques et sacerdotales de nos sociétés modernes. La caste n'a pu exister réellement dans aucun état chrétien, car la caste constitue un fait social incompatible avec l'égalité des natures humaines proclamée par le christianisme. La noblesse et le clergé n'ont jamais formé de véritables castes dans le sens absolu du mot, mais on a appelé ainsi ces ordres parce qu'on trouvait chez eux les caractères dominans de la caste, savoir : des professions exclusives spéciales; chez les nobles, des professions héréditaires et un éloignement plus ou moins constant pour s'allier à ce qui était hors de leur classe.

Dans l'Inde, la distinction entre les castes semble se rattacher à une diversité de race; le mot sanscrit *varna*, par lequel sont désignées les

quatre castes principales, ce mot, on le sait, veut dire couleur. Ceci paraît indiquer entre les castes une différence de couleur, et par suite une différence d'origine. On est d'autant plus porté à admettre cette explication, que la population du nord de l'Inde, point de départ évident des races supérieures, montre dans la configuration de ses traits des caractères qui la distinguent des races du sud, lesquelles semblent avoir fourni les élémens des castes inférieures.

Quelque chose de pareil se retrouve-t-il dans l'ancienne Égypte? Je n'en aperçois nulle trace. Sur les murs des temples et des tombeaux, rois, sujets, prêtres, guerriers, offrent le même type physique. La coloration de leur peau est semblable, nulle différence physiognomonique n'atteste une variété de race. Si une variété de race eût existé, l'art égyptien, qui accuse si nettement dans les captifs le type africain et le type asiatique, n'aurait pas manqué de la reproduire ici.

Quelle que soit l'origine hypothétique des castes, voyons en fait si elles ont existé dans l'antique Égypte. Pour l'examen de cette question, je m'adresserai uniquement aux monumens, et surtout à la classe la plus nombreuse des anciens monumens égyptiens, aux monumens funéraires. C'est aux inscriptions hiéroglyphiques tracées sur les murs des tombeaux, sur les parois des sarcophages, principalement sur les stèles ou pierres funèbres, que je demanderai une réponse aux questions qui m'occupent.

Les monumens égyptiens doivent fournir à ces questions une réponse péremptoire. En effet, tous ces monumens, et particulièrement les stèles funèbres, indiquent toujours le nom du mort et des parens du mort, le degré de consanguinité qui les unissait à lui, souvent la profession qu'exerçait chacun d'eux, quelquefois, enfin, le nom et la profession des parens de l'épouse du défunt. Grace à ces indications, on peut recomposer le tableau d'une famille égyptienne souvent fort nombreuse, connaître les professions de ses membres, et suivre leurs alliances pendant plusieurs générations. J'ai fait un assez grand nombre de recompositions généalogiques de ce genre sur des familles qui comptaient jusqu'à sept générations. Je puis citer un de ces tableaux funèbres qui contient cent parens. Voyons donc si ces textes, interrogés attentivement, ne fourniront pas une réponse aux questions que nous nous sommes proposées.

Je ne crains pas d'affirmer qu'il n'y a, parmi les savans, personne, ou presque personne, qui mette en doute le sens des signes hiéroglyphiques qui veulent dire *père, mère, fils, fille, frère, sœur,* etc., qui désignent les principales conditions, les principaux titres sacerdotaux, militaires et civils, etc. Ce vocabulaire bien limité, et que je restreins à dessein pour le rendre plus sûr, ce nombre assez peu considérable d'expressions dont le sens a été en général établi dans la grammaire

de Champollion, ou que j'ai eu occasion de vérifier sur des centaines d'exemples, nous suffira pour arriver, avec aussi peu de chances d'erreur que possible, à des conséquences qui présenteront, ce me semble, quelque intérêt historique et une certaine nouveauté.

D'abord je me demanderai : Y avait-il en Égypte une caste sacerdotale et une caste militaire? Les monumens nous prouveront : 1° que les fonctions sacerdotales et les fonctions militaires n'étaient point exclusives, mais étaient associées les unes avec les autres, et chacune d'elles avec des fonctions civiles, le même personnage pouvant porter un titre sacerdotal, un titre militaire et un titre civil;

2° Qu'un personnage revêtu d'une dignité militaire pouvait s'unir à la fille d'un personnage investi d'une dignité sacerdotale;

3° Enfin, que les membres d'une même famille, soit le père et les fils, soit les fils d'un même père, pouvaient, les uns, remplir des fonctions et revêtir des dignités sacerdotales, les autres des fonctions et des dignités militaires, d'autres, enfin, des fonctions et des dignités civiles. Quand j'aurai établi que les mêmes individus ou des membres de la même famille pouvaient exercer des professions attribuées à des castes différentes, que ces professions ne passaient pas nécessairement des pères aux enfans, je le demande, que restera-t-il des castes égyptiennes et de l'hérédité universelle des professions?

Or, lorsqu'on étudie les monumens, et principalement les stèles funéraires, si nombreuses dans les musées et dont une quantité notable a été publiée, il n'est pas rare de trouver réunis sur les mêmes stèles des titres sacerdotaux et des titres militaires. Je citerai, entre beaucoup d'autres, le sarcophage, conservé au musée britannique, d'un prêtre de la déesse Athor, lequel était commandant d'infanterie.

Si les fonctions sacerdotales n'excluent point les fonctions militaires, elles se concilient encore mieux avec les fonctions civiles. Une association de ce genre se trouve dans un de ces curieux hypogées d'*El-Tell* dont les parois sont couvertes de représentations figurées si étranges, où l'on voit ces rois à poitrine de femme qui adorent une image du soleil dont les rayons sont terminés par des mains. Ceci ne date guère que de 1800 ans avant l'ère chrétienne, et c'est pour l'Égypte une médiocre antiquité; mais j'ai trouvé la même association entre des fonctions religieuses et des fonctions administratives dans un de ces tombeaux contemporains des pyramides, et qui étaient déjà extrêmement anciens à l'époque dont je parlais tout à l'heure.

Ces faits témoignent contre l'existence de fonctions spéciales attribuées à une classe d'hommes dans le régime des castes.

Qu'est-ce qu'une caste sacerdotale dont les membres, en même temps qu'ils sont prêtres, sont généraux, ou intendans de province, ou juges ou architectes?

Dira-t-on, et on l'a dit, que les fonctions civiles, qu'on trouve unies à des fonctions sacerdotales, étaient le monopole des prêtres? Mais souvent, très souvent, le nom de ceux qui exercent ces fonctions civiles ne sont accompagnés d'aucune désignation sacerdotale. Ainsi les prêtres égyptiens pouvaient être investis de diverses charges judiciaires, mais ces charges n'étaient pas exclusivement leur apanage, des laïques pouvaient en être revêtus. Le droit de rendre la justice n'était donc pas l'attribut spécial du sacerdoce; on pouvait être juge, soit qu'on fût prêtre, soit qu'on ne le fût pas. Quoi de plus contraire à l'esprit exclusif des castes? Nous-mêmes nous n'allons pas jusque-là, et notre ordre sacerdotal se sépare aujourd'hui des autres citoyens par une incapacité de rendre la justice qui ne l'en séparait pas en Égypte. Si le sacerdoce s'y accommodait de l'état militaire, il en était ainsi des conditions civiles: le même homme était chef des archers et intendant de l'Égypte méridionale, préposé aux constructions royales et chef des soldats étrangers.

S'il y avait, comme l'ont dit Bossuet et Meiners, s'il y avait des professions exclusives auxquelles on était voué en naissant, sans pouvoir en embrasser d'autres, ce ne sont point celles dont il est fait mention dans les inscriptions funéraires, car toutes celles-là pouvaient être associées à d'autres professions : le cumul était un fait très fréquent dans l'ancienne Égypte.

Au lieu de cette démarcation qu'on s'imagine généralement avoir existé entre les classes, la confusion entre elles a été poussée si loin, qu'on trouve des personnages qui ont été à la fois revêtus de fonctions sacerdotales, militaires et civiles. Ce mélange se présente plusieurs fois dans les tombes célèbres de Beni-Hassan.

Ceci est une première brèche faite à l'opinion que je combats. Je vais en ouvrir une seconde en établissant qu'il y avait alliance entre les diverses classes. On voit, en étudiant les inscriptions funéraires, qu'un militaire a épousé la fille d'un prêtre et réciproquement. Je trouverai tout à l'heure l'occasion de citer un exemple remarquable de ce genre d'alliance. En attendant, je ferai observer qu'il ne pouvait en être autrement d'après ce qui précède. L'éloignement des castes pour les alliances qu'elles auraient formées avec des individus nés hors de leur sein repose sur la séparation des professions diverses. Des prêtres ne veulent point se mêler par le sang à des guerriers, des prêtres à des profanes, des guerriers à des familles qu'ils méprisent parce qu'elles sont vouées aux arts de la paix; mais là où les prêtres sont officiers et les officiers prêtres, comme il arrivait en Égypte, là où tous les deux exercent des professions civiles, il n'y a plus lieu à ce mépris et à cette antipathie qui font qu'on évite de s'unir. L'isolement des classes n'a plus de motif, quand les occupations de ces classes ne sont plus sépa-

rées, de même qu'un noble qui aurait fait le commerce n'aurait pu croire se mésallier en donnant sa fille à un commerçant.

Enfin, le dernier argument qui me reste à produire contre l'opinion que je combats, c'est la démonstration de la non-hérédité des professions chez les anciens Égyptiens.

Sans doute il existait, et les monumens le prouvent, des familles dans lesquelles plusieurs membres de la famille étaient consacrés par une religion spéciale à telle ou telle divinité. Il y avait alors hérédité de la dévotion et souvent du sacerdoce paternels; il y avait entre les frères communauté de dévotion et même de sacerdoce. Il faut reconnaître encore que l'on peut citer des exemples de la transmission héréditaire des fonctions militaires et civiles, et je pousserai la franchise jusqu'à en rapporter un qui est assez remarquable. Dans un des tombeaux qui entourent les pyramides, j'ai trouvé un intendant des bâtimens royaux sous Chéops, l'auteur de la grande pyramide, qui était fils d'un intendant des bâtimens royaux sous le même Pharaon; mais des faits de ce genre ne prouvent point que les fonctions fussent toujours héréditaires, car des faits semblables se présentent dans les sociétés les plus éloignées du régime des castes. Il y a dans toutes une tendance naturelle et souvent injuste à ce que les emplois des pères passent à leurs enfans, et, à défaut d'enfans, aux neveux et aux cousins. Cet abus existe dans notre siècle, qui lui a appliqué un nom, le népotisme. L'indiscrétion des hiéroglyphes nous a montré qu'il date du roi Chéops et qu'il est aussi ancien que les pyramides.

Que l'on ait hérité quelquefois de l'emploi de son père, et peut-être sans en être digne, ce n'est donc point un fait particulier à la société égyptienne; c'est un fait de tous les temps, duquel on ne peut rien conclure, tandis que de cet autre fait qui me reste à établir, savoir, que souvent les emplois n'étaient pas héréditaires, il ressort nécessairement que cette société n'était pas soumise au privilége des castes, principe dont l'essence est d'être absolu, et qui ne peut exister là où l'hérédité des professions n'est pas un usage invariable et constant.

Or, si nous en croyons les monumens, l'hérédité des professions n'était ni une coutume universelle ni une loi rigoureuse, comme le veut Meiners. Les fonctions religieuses, militaires, civiles, ne sont point nécessairement héréditaires. Un guerrier a pour fils un prêtre, un prêtre a pour fils un guerrier. Il n'est pas rare non plus qu'un fonctionnaire civil ait pour fils un fonctionnaire religieux ou militaire. Enfin, ce qui achève de ruiner l'hypothèse des professions exclusives auxquelles eussent été vouées les diverses familles, et par suite les diverses castes, c'est de trouver que dans la même famille les fils des mêmes parens sont les uns de condition sacerdotale, les autres de condition militaire, les autres de condition civile. Je pourrais citer de ce fait un grand

nombre d'exemples démonstratifs par leur unanimité; mais ces faits seraient fatigans par leur monotonie : j'aime mieux, en terminant, concentrer l'attention du lecteur sur un monument que renferme le musée de Naples, et qui, à lui seul, suffirait pour établir la thèse que je soutiens aujourd'hui.

Ce monument de granit a la forme d'un biseau tronqué; à sa face antérieure, il présente neuf figures en bas-relief; chacune porte une inscription hiéroglyphique. Ces neuf figures, comme l'indiquent les inscriptions, représentent, l'une, le mort en l'honneur duquel ce petit monument funèbre a été élevé, les autres, divers membres de sa famille dont les professions sont énoncées. Le mort est le quatrième en commençant par la droite du spectateur; auprès de lui sont rangés, d'un côté, son père, ses trois frères et un oncle paternel; de l'autre, le père et les deux frères de sa femme. Sur la face postérieure sont six figures qui représentent des parentes du défunt, parmi lesquelles sa mère, sa femme, la mère de sa femme et des tantes maternelles. Sur chacune des deux faces latérales, il y a trois parens, en tout, le mort compris, vingt personnes de la famille.

Le mort en l'honneur duquel le monument est élevé était un général d'infanterie. Si le caractère qui suit ce titre ne me trompe point, il commandait l'infanterie étrangère. A côté de ce titre militaire il a aussi un titre civil : il est dit « préposé aux constructions de... (1). » Son frère aîné a le titre de préposé aux constructions et de prêtre du dieu Emphé. Celui-ci était donc prêtre et architecte, peut-être architecte religieux, tandis que son frère aurait été architecte civil. Son second frère a, comme l'aîné, un titre religieux; le troisième a le titre singulier de fils royal, et semble avoir été gouverneur de province. Ainsi, voilà deux frères d'un militaire, lequel exerce une profession probablement civile, qui ont des fonctions purement sacerdotales. Le troisième a une fonction administrative et un titre princier. Le père est prêtre d'Ammon.

Quant à la famille de l'épouse du défunt, c'est une famille toute sacerdotale. Cette femme et sa mère sont vouées à Ammon; son père, son frère, deux frères de sa mère, sont prêtres de divers dieux. Cette famille sacerdotale ne s'est pas moins unie par le mariage avec un général d'infanterie.

On voit que les membres de la même famille appartenaient, les uns à ce qu'on a appelé la caste militaire, les autres à ce qu'on a appelé la caste religieuse, de sorte que, si ces castes eussent existé, deux frères n'eussent pas appartenu à la même caste, ce qui est difficile à comprendre. Nous avons vu aussi que le même individu, remplissant et

(1) Ici est un caractère dont le sens n'est pas encore suffisamment clair pour moi.

des fonctions sacerdotales et des fonctions militaires, aurait appartenu à la fois à deux castes, ce qui ne se comprend pas davantage.

Il n'y avait donc point de castes en Égypte; c'est un lieu commun auquel il faut renoncer. Ceux qui le regretteront peuvent se consoler, il en restera encore d'autres après celui-là.

Au lieu de cette division de la société égyptienne, j'en aperçois une autre. Je remarque que les professions qui figurent sur les monumens sont toujours les mêmes : prêtres, guerriers, juges, préposés à l'architecture, chefs de district ou de province, ce sont là, avec quelques titres qui semblent purement honorifiques, les seules conditions qui paraissent dans les inscriptions funèbres. Les autres professions, celles de laboureur, d'agriculteur, d'artisan, de médecin même, ce qui est surprenant d'après tout ce qu'on a dit sur la médecine égyptienne, ne se sont pas rencontrées jusqu'ici sur les monumens funéraires. Ce genre d'honneur, qui consiste à montrer le mort recevant les hommages de sa famille et honorant les dieux, les priant de le protéger dans l'autre monde, cet honneur n'est jamais accordé qu'aux professions ci-dessus énumérées.

Cette circonstance me paraît établir une distinction fondamentale entre les classes, je ne dis pas les castes, entre les professions regardées comme éminentes et qui avaient droit à la mention et à la représentation funèbres et les professions qui n'étaient pas jugées dignes de cet honneur.

Il me resterait à montrer comment s'est établi le préjugé que je viens de combattre : une erreur n'est complétement réfutée que lorsqu'elle est expliquée.

On a, selon moi, abusé de divers passages d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Platon, pour former le fantôme des castes égyptiennes. Ces passages contiennent des assertions non point fausses, mais un peu exagérées, et dont, comme il arrive toujours, l'exagération a été fort accrue par ceux qui l'ont reproduite. Ainsi Hérodote affirme d'une manière trop absolue l'hérédité des fonctions militaires, Diodore de Sicile l'hérédité des fonctions sacerdotales, Platon la séparation des classes; mais ces assertions, fondées, il faut le reconnaître, sur certains faits réels, empreintes seulement de quelque exagération et de quelque inexactitude, ont été moins une cause qu'une occasion d'erreur. Ces auteurs avaient dit un peu trop; on a dit beaucoup plus encore après eux, et ainsi on a toujours été s'éloignant de la réalité et s'approchant du système. Cette histoire est celle de la formation de sérieuses erreurs. Un mot pris dans un sens plus absolu que celui qu'il avait dans la pensée de l'auteur; la formule remplaçant et faussant, par son exagération tranchante, une assertion vraie d'une vérité d'à peu près, mais qui n'est point la vérité géométrique; cet à-peu-près qu'on outre et

qui devient alors positivement faux; le temps enfin consacrant cette fausseté qu'il a faite : voilà comment bien des préjugés historiques se sont établis, et l'on n'a pas toujours pour éclairer le jugement de la postérité la lumière des hiéroglyphes!

Oui, la lumière des hiéroglyphes, oui, la main inspirée de Champollion a allumé un flambeau dont l'éclat, toujours plus vif, percera de ses rayons la nuit séculaire d'où ce flambeau a été tiré. La gloire de Champollion est déjà l'une des plus éminentes gloires de l'érudition française; elle grandira par tous les travaux que suscitera la découverte de ce grand homme, et qui seront un hommage à son génie. Aujourd'hui la méthode de Champollion a conquis le monde savant; l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, l'Amérique, la proclament; la France pourrait-elle ne pas l'honorer? Et la vraie manière de l'honorer, n'est-ce pas de la continuer? Par une inintelligence qui serait de l'injustice et de l'ingratitude, la France voudrait-elle nier un des plus beaux titres d'honneur qu'elle ait reçus du siècle où nous vivons? Non, il n'en sera point ainsi. Et si d'incroyables aberrations prétendaient faire rebrousser chemin à la science, découvrir ce qui a été trouvé, chercher dans le pays des rêves ce que le génie a placé dans la sphère des réalités, j'opposerais à cet aveuglement la voix de l'Europe savante, l'autorité de l'Académie des Inscriptions, les travaux de plusieurs de ses membres. C'est sur les traces de ces confrères illustres que je me suis efforcé de marcher aujourd'hui; c'est encouragé par leurs voix et par leurs exemples que j'ai essayé cette première application de la méthode de Champollion à l'éclaircissement d'un fait important dans l'histoire de la civilisation encore imparfaitement connue de l'antique Égypte.

J.-J. Ampère.

DE

L'ÉTAT DES FINANCES

AVANT LE 24 FÉVRIER.

Il y a six mois, le 9 mars 1848, un des fondateurs de la république, alors ministre des finances, dans un rapport adressé au gouvernement provisoire, insérait ces solennelles paroles : « Ce qui est certain, ce que j'affirme de toute la force d'une conviction éclairée et loyale, c'est que, si la dynastie d'Orléans avait régné quelque temps encore, la banqueroute était inévitable. Oui, citoyens, proclamons-le avec bonheur, avec orgueil : à tous les titres qui recommandent la république à l'amour de la France et au respect du monde, il faut ajouter celui-ci : la république a sauvé la France de la banqueroute (1). »

Deux mois plus tard, le 8 mai, le même ministre, parlant à l'assemblée nationale, résumait en ces termes l'histoire financière du gouvernement déchu : « C'était la désorganisation érigée en système, et au bout du système la banqueroute. » Puis il finissait en s'écriant comme le premier jour : « La république a sauvé la France de la banqueroute! »

Un ancien ministre de la monarchie, M. Lacave-Laplagne, crut de-

(1) *Moniteur* du 10 mars, p. 580, troisième colonne.

voir prendre au sérieux ces hyperboles. Il répondit, et sa réponse fut à la fois accablante et généreuse. Sans sortir de la défensive, sans se donner le plaisir, devenu malheureusement trop facile, de riposter par de dures vérités, il se contenta d'opposer à des allégations sans preuves une longue série de chiffres authentiques et une masse de faits incontestables recueillis avec autant d'exactitude que d'impartialité.

Personne n'essaya de relever le gant. La réplique n'était pas possible. Le procès était jugé. Trois mois s'étaient écoulés depuis le 9 mars: la lumière s'était faite sur les hommes et sur les choses. Les créanciers des caisses d'épargne, les porteurs de bons du trésor, avaient appris à leurs dépens de quelle façon la république sauvait la France de la banqueroute! Tout le monde savait à quoi s'en tenir sur les talens financiers du gouvernement provisoire. On voyait l'assemblée nationale occupée sans relâche à corriger ses erreurs de calcul, à réparer ses imprudentes méprises. La vraie source du mal n'était ignorée de personne. On ne pouvait plus donner le change au public par de nouvelles attaques contre les finances de la monarchie. Il était donc permis de croire que ces attaques ne se reproduiraient plus, et que les nouveaux directeurs de la fortune publique auraient dorénavant le bon goût de pourvoir aux embarras du présent, sans chercher de mauvaises querelles au passé.

Il n'en a pas été ainsi. Un homme qui, pour avoir osé répudier, du moins en partie, l'héritage de ses deux prédécesseurs, s'est acquis dans le monde financier la faveur et l'estime de beaucoup de gens, l'honorable M. Goudchaux, se laissant entraîner un jour à la tribune, on ne sait à quel propos, hors des voies de modération qui lui étaient familières, s'est pris à dire : « Est-ce bien à la monarchie à nous donner des leçons de bonne administration des finances, elle qui nous a légué ce passé que vous connaissez, passé incontestable et incontesté; elle dont l'ignorance et l'incapacité complète en finances ont amené notre ruine, et nous ont valu la république dont nous jouissons aujourd'hui? »

Ainsi, nous le constatons à regret, le pouvoir, sur cette question, n'est aujourd'hui ni plus juste, ni plus impartial, ni plus éclairé, qu'il y a six mois. Ce qui était presque excusable le lendemain du combat, dans l'effervescence du triomphe; ces récriminations dédaigneuses et passionnées qui, dans la bouche de M. Garnier-Pagès, pouvaient passer pour d'anciennes habitudes parlementaires et d'involontaires refrains d'opposition, lorsque M. Goudchaux les répète, prennent, il faut bien le dire, une tout autre gravité. Comment M. Goudchaux, si peu disposé, comme on sait, à croire M. Garnier-Pagès sur parole lorsqu'il s'agit du budget de la république, a-t-il en lui tant de confiance et se fait-il son docile écho quand il faut juger les finances et les financiers de l'ancien gouvernement? Si dans les mots il y a des différences, c'est,

au fond, même sévérité. Selon M. Garnier-Pagès, les finances de la monarchie nous menaient droit à la banqueroute; selon M. Goudchaux, elles nous ont valu la république. Lequel est le plus indulgent? Nous le demandons. Que l'ancien gouvernement ait ruiné la France, sciemment, systématiquement, comme dit M. Garnier-Pagès; que ce soit seulement par ignorance et par incapacité, comme veut bien l'admettre M. Goudchaux, peu importe : ces malheureuses finances monarchiques n'en ont pas moins tout perdu, tout compromis; c'est d'elles qu'est venu tout le mal, c'est par elles que sont nés les périls, les anxiétés d'aujourd'hui; voilà ce que M. Goudchaux soutient, en moins de mots, mais d'un ton non moins affirmatif que M. Garnier-Pagès; voilà ce qui est à ses yeux un article de foi, un de ces axiomes qu'il est inutile de démontrer, tant l'évidence en est incontestable et incontestée!

Puisque l'attaque recommence, ne faut-il pas que la défense continue? Sous peine de laisser s'égarer l'opinion, on doit, dans ce genre de controverse, ne pas se lasser de revenir plus d'une fois à la charge. Quand par hasard *le Moniteur*, en nous parlant de l'ancien gouvernement, fait sonner à nos oreilles ces grands mots : Despotisme, oppression, tyrannie, rien n'est plus innocent. Qui voulez-vous qu'il trompe? Tout le monde est juge en ces matières, et les enfans eux-mêmes ne se laissent pas attraper; mais, en fait de chiffres, c'est autre chose! Avec des chiffres et surtout avec des chiffres soi-disant officiels, on fait entrer dans les meilleurs esprits des impressions, des préjugés qu'il est ensuite presque impossible d'en faire sortir. Il faut donc, dès qu'il s'agit de chiffres, ne dédaigner aucun moyen, aucune occasion de rétablir la vérité. Je sais qu'en ranimant ce débat, j'aborde un sujet déjà vieux et rebattu. Au milieu des émotions du jour, sous le feu de la polémique quotidienne, qui donc se prendra d'intérêt pour une thèse purement historique? Parler de ce qui fut il y a six mois, au temps où nous vivons! autant vaut faire de l'archéologie. Je sais aussi qu'après M. Lacave-Laplagne, il me reste à peine de quoi glaner; mais, au risque de reproduire, avec moins d'autorité que lui, les principaux résultats de ses laborieuses recherches, au risque de répéter aussi, et en moins bons termes, certaines observations qu'un jeune financier, M. Benjamin Delessert, a déposées dans un écrit plein de vivacité et d'à-propos (1), je n'en persiste pas moins à prendre ma part dans cette discussion, regardant presque comme un devoir de n'y pas demeurer étranger. Je ne prétends certes pas que dans le cours de dix-sept années l'administration des deniers de l'état n'ait, à certains intervalles, pu

(1) *Quelques Observations sur le rapport de M. Garnier-Pagès.* Paris, chez Sauret et Fontaine, libraires, passage des Panoramas.

commettre des fautes de détail; mais ce dont je suis profondément convaincu, c'est que dans sa marche générale elle n'a été ni désastreuse, ni malhabile, que la France, sous ses auspices, s'est élevée à un degré de prospérité dont jamais elle n'avait approché jusque-là, et que ces immenses résultats ne se seraient certainement pas produits si une direction contraire eût été adoptée, si un autre esprit eût présidé au gouvernement de la fortune publique. Ma conviction est si bien faite à cet égard, que, si je suivais mon penchant, je ne traiterais qu'en pitié ces accusations entassées dans les rapports du 9 mars et du 8 mai, et cette soi-disant banqueroute dont la France, à son insu, aurait été, avant février, incessamment menacée! Mais je le reconnais, il faut, dans un tel sujet, traiter tout sérieusement, tout, même les chimères. Nous chercherons donc avec scrupule si ce danger dont on se vante de nous avoir sauvés a eu jamais une ombre d'existence; puis nous constaterons, sur les documens officiels publiés par la république elle-même, quelle était en réalité la situation financière de l'ancien gouvernement, et si les ressources dont il disposait, comparées à ses charges, pouvaient de bonne foi inspirer la moindre appréhension. Il est vrai qu'en passant dans d'autres mains, les ressources se sont amoindries tout à coup, et les charges au contraire sont allées croissant chaque jour; mais franchement à qui la faute? Est-ce à la monarchie par hasard? Est-ce elle qui a pris les mesures et prêché les doctrines dont on récolte aujourd'hui les désastreux effets? Nous ne craignons pas que le bon sens public s'y méprenne, mais il n'en faut pas moins le mettre sur ses gardes. Que les faits et les chiffres soient nettement rectifiés, la vérité bien établie, que tout le monde puisse apprécier clairement ce qui dans nos difficultés financières provient de l'ancien gouvernement, ce qui est du fait de ses successeurs : c'est tout ce que nous demandons; nous aurons atteint notre but : chacun sera jugé selon ses œuvres.

Pour ne pas entremêler les questions de détail qui vont se présenter en grand nombre, pour procéder avec un peu d'ordre et de clarté, nous nous attacherons successivement aux points suivans :

D'abord nous examinerons quelle était au 24 février la situation du trésor. Était-elle alarmante, comme on le prétend aujourd'hui? Le service de l'année courante pouvait-il être compromis?

En second lieu, indépendamment de toute chance immédiate de danger, existait-il des sujets de crainte pour un avenir plus ou moins prochain? L'état avait-il porté trop haut ses dépenses? Avait-il au contraire des moyens assurés d'y pourvoir? En un mot, quelle était la situation des budgets tant ordinaires qu'extraordinaires, ou, en d'autres termes, quel était l'état de l'impôt et du crédit?

Enfin, nous plaçant à un point de vue plus général, et jetant un coup d'œil en arrière, nous embrasserons dans son ensemble toute

l'administration financière de la monarchie de juillet. Nous dresserons le bilan de ses dix-sept années; nous nous demanderons, pièces en main : Dans quel état a-t-elle trouvé la richesse publique? dans quel état l'a-t-elle laissée? qu'a-t-elle coûté à la France? que lui a-t-elle rapporté?

Voilà les questions. Abordons-les sans autre préambule.

I. — SITUATION DU TRÉSOR.

Il importe avant tout de constater un fait.

Lorsque les membres du gouvernement provisoire, à peine assis à l'Hôtel-de-Ville, eurent pris connaissance de l'état du trésor, quelle fut leur première impression? La confiance. Tous leurs actes, toutes leurs paroles en font foi. Notez bien que ce ne fut pas seulement l'affaire de quelques heures, de quelques jours. Non, ce même sentiment persista pendant les deux semaines qui s'écoulèrent du 24 février au 8 mars environ.

Ainsi, le 2 mars, M. Garnier-Pagès, alors maire de Paris, n'hésitait pas à dire à la compagnie des agens de change qui venait le complimenter : « Le gouvernement est en mesure de tenir tous les engagemens pris par le régime déchu. Cela est si vrai, que M. le ministre des finances a pourvu aujourd'hui même au paiement de l'emprunt grec. »

Ce n'étaient donc pas seulement les circulaires de M. Goudchaux qui laissaient voir une sorte de quiétude; M. Garnier-Pagès lui-même se montrait rassuré et n'avait pas une parole de reproche pour l'ex-monarchie.

Le 4, ce fut mieux encore; on lut ces mots au *Moniteur :*

« Considérant que le trésor a dès à présent à sa disposition tout le numéraire nécessaire à l'acquittement des rentes 5 pour 100, 4 et demi pour 100 et 4 pour 100;

« Considérant que les dépenses de tous les services sont couvertes par les recettes dont la réalisation est assurée, etc., etc.,

« Le gouvernement provisoire arrête ce qui suit :

« Le paiement du semestre des rentes échéant au 22 mars s'effectuera à dater du 6 mars courant. »

Le 7, toujours même confiance : dans une proclamation adressée aux contribuables, le gouvernement leur dit, à la vérité, qu'ils feront bien de payer leurs impôts d'avance, mais « attendu que la république, pour accomplir de grandes choses, n'aura pas besoin de l'argent qu'absorbait la monarchie pour en faire de misérables, » il estime « que, *pour parer à toutes les difficultés financières* que la prudence commande impérieusement de prévoir, *une simple anticipation* dans la rentrée de l'impôt suffira. »

Nous pourrions multiplier les citations; nous nous bornerons à en faire encore deux. Dans le rapport du 9 mars, ce manifeste où M. Garnier-Pagès commence à sonner l'alarme, et où il annonce la suspension des paiemens du trésor vis-à-vis des créanciers des caisses d'épargne, on lit ces mots en toutes lettres : « Le service des bons du trésor est assuré. » Enfin, dans un décret relatif à un emprunt national de 100 millions, décret inséré au *Moniteur* du 10, un article (l'article 5) est ainsi conçu : « Quand bien même *la rente 5 pour 100 dépasserait le pair dans le mois* qui suivra la promulgation du présent décret, les titres de l'emprunt national seront délivrés au pair. »

Ainsi, le fait est hors de doute; pendant la première quinzaine qui a suivi la révolution, on ne songeait ni à crier misère, ni à gémir sur les finances du gouvernement déchu. La sécurité semblait complète : on payait tout à bureau ouvert, même l'emprunt grec; on anticipait de quinze jours le paiement du semestre des rentes; on exprimait tout haut l'espoir qu'avant un mois le 5 pour 100 aurait dépassé le pair.

D'où venait cette confiance? Était-elle réelle? était-elle simulée? Nous avons deux raisons de croire qu'elle était parfaitement sincère.

D'abord, dans ces premiers jours, toute illusion n'était pas perdue; certains membres du pouvoir s'imaginaient peut-être, comme une partie du public, que le torrent rentrerait dans ses digues. La victoire avait été si facile! l'ordre apparent, l'ordre des rues, s'était si promptement rétabli! on s'était soumis partout de si bonne grace! on courbait si bas la tête! Il est vrai qu'on lisait déjà sur nos murailles le décret du droit au travail; mais tout le monde n'en comprenait pas le sens; le Luxembourg n'en avait pas encore donné le commentaire, et la lugubre promenade du 17 mars n'avait pas appris à la société consternée par quelles formidables luttes elle serait condamnée à racheter son salut.

En second lieu, les financiers de la république, aussi bien M. Garnier-Pagès que M. Goudchaux, avaient trouvé dans les coffres de l'état un motif tout spécial de calme et de sécurité.

En effet, ce gouvernement obéré, dont, huit jours auparavant, l'opposition proclamait la détresse, ce gouvernement sans précaution, sans prévoyance, avait, depuis deux mois, amassé soigneusement une importante réserve. 135 millions en espèces, 55 millions en portefeuille, le tout formant un fonds disponible de 190 millions, non compris les rentrées journalières de l'impôt, voilà ce que les vainqueurs trouvaient pour leur bienvenue. La surprise était agréable; il est tout naturel que leur langage et leurs actes s'en soient d'abord ressentis.

Plus tard, quand on eut recueilli les orages qu'on avait semés, quand il fallut des excuses à la détresse, des prétextes aux nouveaux impôts, on eut grand soin d'oublier la trouvaille du premier jour. On l'ou-

blia si bien, que jamais il n'en fut dit un mot. Cherchez au *Moniteur*, je ne pense pas que vous trouviez une mention quelconque de l'encaisse du trésor au 24 février; on n'en a fait confidence ni au public, ni même à l'assemblée nationale, et, si des indiscrets n'eussent rompu le silence, ces 190 millions seraient encore ignorés.

Nous ne prenons pas la liberté de demander qu'il en soit rendu compte : c'est un soin qui regarde l'assemblée, et dont elle s'acquittera s'il lui convient; mais nous prions le lecteur de vouloir bien ne pas perdre de vue cette somme. Pour établir quelle était au 24 février la situation du trésor, le premier point à constater, c'est l'encaisse; or, l'encaisse était, nous le répétons, de 190 millions.

Étaient-ce là les seules ressources que le ministre des finances eût à sa disposition? Il s'en faut bien.

La compagnie des chemins du nord devait verser au trésor, le 15 avril, une somme de 20 millions environ. L'échéance était au 1er janvier; mais le ministre, voyant ses caisses bien garnies, avait préféré retarder le versement de trois mois, afin de faire bénéficier l'état d'un intérêt de 3 et demi pour 100 consenti par la compagnie.

Ce n'est pas tout. Les adjudicataires de l'emprunt contracté le 10 novembre, bien qu'ils eussent déjà versé par anticipation une quarantaine de millions, sollicitaient l'autorisation d'effectuer de nouveaux escomptes, et, chose qu'il importe de noter, quelques jours avant le 24 février, le ministre avait refusé de recevoir à ce titre 18 millions, afin de ne pas grever inutilement le trésor d'intérêts.

Si, comme nous le pensons, il est resté trace de ce fait au ministère des finances, si M. Garnier-Pagès a pu difficilement l'ignorer, comment a-t-il permis que dans son rapport du 8 mai on lui fît dire ces mots : « Un emprunt avait été conclu, mais les paiemens étaient échelonnés de telle sorte et à des termes tellement éloignés, qu'il était peu probable de le voir entièrement réalisé. »

Peu probable de le voir réalisé! et trois mois seulement après l'adjudication, les prêteurs, au lieu de 38 millions qu'ils étaient tenus de fournir, en avaient déjà versé 82! et ils demandaient comme une faveur d'être admis à en verser encore 18! S'il y avait, je ne dis pas une probabilité, mais une certitude, c'est que, long-temps avant l'expiration des derniers termes, l'emprunt tout entier aurait été réalisé.

Au reste, de quoi peut-on s'étonner dans ce rapport, lorsque, quelques lignes plus bas, nous y lisons que ce même emprunt, qu'on ne supposait pas réalisable, sans doute parce qu'il était onéreux, « avait été souscrit à des conditions trop avantageuses pour les prêteurs? » Concilie qui voudra ces deux propositions.

La seule chose qui nous importe et que nous tenions à établir, c'est que l'emprunt du 10 novembre offrait au ministre une ressource aussi

assurée qu'importante. Non-seulement il pouvait compter sur un versement fixe et régulier de 9,999,000 fr. par mois, mais au besoin, et selon les éventualités, il pouvait, en autorisant de nouveaux escomptes, faire affluer au trésor une partie plus ou moins notable des fonds réservés au paiement des derniers termes.

Ces ressources et ces moyens d'action étaient si bien connus sur la place, que, dans l'opinion unanime des hommes de finance, les bons du trésor, malgré les fortes émissions de 1847, étaient toujours considérés comme le premier et le plus sûr des placemens. M. Goudchaux a beau nous dire aujourd'hui que « le crédit public s'affaiblissait chaque jour, et qu'à mesure qu'il s'affaiblissait, il entraînait d'un pas rapide la machine monarchique vers sa ruine; » les faits parlent plus haut que lui. Pour juger combien ses souvenirs le trompent, qu'il se fasse représenter la situation des bons du trésor en janvier et en février; il verra de quelle manière, pendant ces deux mois, s'opéraient les renouvellemens, bien que le ministre eût diminué l'intérêt d'un demi pour 100 et l'eût réduit à 4 pour 100, même pour les bons à un an d'échéance.

On se rappelle qu'au mois d'avril 1847, au plus fort de cette crise de subsistances qui entraînait après elle une crise monétaire, industrielle et commerciale, et qui, tout en affectant moins violemment la France que le reste de l'Europe, y causait cependant de profondes perturbations, le ministre des finances, M. Laplagne, avait élevé l'intérêt des bons du trésor à 5 pour 100. Aussitôt les versemens étaient devenus nombreux et abondans.

Vers la fin d'août suivant, le successeur de M. Laplagne, voyant le service complétement assuré, réduisit l'intérêt à 4 et demi pour 100. Les versemens se ralentirent pendant quelque temps, puis ils reprirent bientôt leur cours.

Enfin, au mois de janvier 1848, dans la discussion du paragraphe de l'adresse relatif aux finances, discussion aussi brillante qu'approfondie, qui fit justice de bien des erreurs et jeta un jour si vif sur le véritable état du trésor, l'opposition ne manqua pas de prédire qu'il serait impossible de maintenir l'intérêt des bons à 4 et demi, et qu'avant peu on serait de nouveau forcé de le relever à 5 (1); or, dès les premiers jours de février, le ministre, malgré la prophétie, jugeant que la réserve avait atteint un chiffre assez élevé, et ne voulant pas inutilement attirer à lui des capitaux qui pouvaient féconder des opérations privées, non-seulement ne releva pas l'intérêt des bons à 5 pour 100, mais le fit descendre à 4. Malgré cette réduction, l'argent ne cessa pas de venir; les versemens se maintinrent au niveau des remboursemens.

(1) Séance du 26 janvier. — *Moniteur* du 27, page 203.

Il était donc hors de doute qu'aux échéances d'avril et de mai, et à plus forte raison aux échéances suivantes, beaucoup moins lourdes et moins chargées, la plus grande partie des bons serait renouvelée, ou, ce qui revient au même, que de nouveaux prêteurs se substitueraient aux anciens. Si le ministre eût aperçu la moindre hésitation, il lui aurait suffi de relever l'intérêt d'un demi pour 100 seulement pour que le renouvellement complet devînt indubitable.

Mais il y a mieux : en aucun cas, cette concession n'eût été nécessaire; les précautions étaient prises pour braver toute exigence et surmonter tout embarras. Ce n'est pas à autre fin qu'avait été si prudemment amassée cette réserve trouvée en caisse le 25 février. Ces 135 millions en espèces, ces 55 millions en portefeuille, permettaient au ministre de faire la loi à ses créanciers. On ne prête qu'aux riches, cela est connu, et l'argent n'est jamais si volontiers offert qu'à ceux qui en ont les mains pleines. 190 millions en caisse, une créance exigible de 20 millions, dix versemens mensuels de l'emprunt montant à 100 millions, plus une faculté d'escompte pouvant donner pour le moins de 25 à 30 millions, le tout formant une masse disponible de 340 millions environ, c'était plus qu'il n'en fallait pour parer à toutes les éventualités.

Jamais situation de trésorerie n'avait été plus dégagée et plus facile; jamais, ni avant la crise de 1840, ni avant celle de 1846, les services n'avaient été mieux assurés, et l'action du ministre des finances plus libre et plus exempte de sérieuses difficultés.

Voyons cependant, en face de ces ressources, à quelles charges il fallait pourvoir. On ne connaît complétement une situation financière que lorsqu'on sait le doit et l'avoir. Il faut donc constater avec exactitude quel était le montant réel de la dette du trésor, de la dette flottante, pour employer le langage convenu; il faut surtout bien établir quelle était, dans cette dette, la partie à proprement parler exigible, dans quelle mesure et à quelle condition elle l'était.

Selon M. Garnier-Pagès, la dette flottante avait atteint, vers le commencement de 1848, des proportions inconnues jusqu'alors. « Encore un peu de temps, dit-il dans son rapport du 8 mai, et elle dépassait un milliard, un milliard incessamment exigible! »

Quant aux proportions inconnues, cela n'est pas tout-à-fait exact : il suffit d'ouvrir le compte des finances de 1847 (page 417) pour voir qu'au 1er janvier 1845 la dette flottante atteignait, à quelques millions près, le même chiffre qu'au 1er janvier 1848. Alors aussi elle dépassait 600 millions, ce qui n'empêcha pas qu'un an après, au 1er janvier 1846, elle était descendue à 428 millions. Et pourquoi? Parce que dans les derniers mois de 1844 il avait été contracté un emprunt. Or, la même circonstance s'étant présentée dans les derniers mois de 1847, un em-

prunt ayant été négocié, n'y avait-il pas lieu d'en attendre des résultats à peu près analogues? Cette observation valait la peine d'être faite. Mais n'insistons pas sur ce point.

Ce qu'il importe de discuter, c'est s'il est vrai que la dette flottante fût sur le point de dépasser un milliard, et si la totalité de cette dette, quel qu'en fût le montant, était *incessamment exigible*.

Dans son rapport du 9 mars, M. Garnier-Pagès avait affirmé qu'au 24 février la dette flottante était de 872 millions. Dans son rapport du 8 mai, c'est à 957 millions qu'il l'évalue. Lequel de ces deux chiffres est le bon? Prenons le plus récent; il a d'ailleurs l'avantage d'être plus voisin du milliard. Ainsi, selon M. Garnier-Pagès, la dette flottante, au 24 février, était de 957 millions.

A ce chiffre nous opposons immédiatement le chiffre officiel, le chiffre vrai, celui que nous donne le compte des finances de 1847, publié au mois de mai dernier et dressé par conséquent sous les yeux de l'administration républicaine. Quel était, selon le compte des finances, le montant de la dette flottante? Il était au 1er janvier de 630 millions.

De 630 à 957, la différence est grande. Il est vrai que le document officiel prend pour date le 1er janvier, tandis que M. Garnier-Pagès nous parle du 24 février; mais assurément ce n'est pas dans ce court intervalle que la dette s'est accrue de 327 millions. A quelques millions près, la situation était la même aux deux époques. D'où vient donc la différence?

Elle vient d'un système qui n'appartient qu'à M. Garnier-Pagès; il a une manière qui lui est propre de composer les dettes flottantes. A l'entendre, il ne faut faire aucune distinction entre les sommes dont le trésor est débiteur à découvert, c'est-à-dire qu'il est tenu de rembourser sans avoir par devers lui aucun gage, aucun nantissement, et celles dont il est, en quelque sorte, plutôt garant que débiteur principal, attendu qu'elles sont représentées entre ses mains par des valeurs négociables et ayant cours sur le marché.

Nous voulons parler, comme on voit, de cette portion de la dette du trésor qui provient des versemens successifs opérés d'années en années par les caisses d'épargne depuis l'époque de leur fondation, depuis trente ans environ. Le solde de ces versemens était, au 24 février, de 355 millions; mais sur cette somme 65 millions seulement sont demeurés dans les mains de l'état et ont été employés par lui à l'acquit des dépenses publiques; le reste a reçu, en vertu d'autorisations législatives, une destination toute spéciale; avec ces 290 millions, il a été acquis, soit sur la place, soit par voie de consolidation, des rentes et autres effets publics : les arrérages de ces rentes sont exclusivement affectés au service des caisses d'épargne, et les titres en sont confiés à la garde et sous la tutelle de la caisse des dépôts et consignations.

On doit sentir, au premier coup d'œil, qu'il y a là pour le trésor deux sortes de dettes entièrement distinctes et qu'on ne saurait classer dans la même catégorie. Cependant M. Garnier-Pagès n'entend point qu'il en soit ainsi : pour lui, ce sont des dettes de même nature; il n'admet pas la moindre différence. Le trésor n'a-t-il pas reçu les 355 millions? Donc il les doit, donc ils font, en totalité, partie de la dette flottante. Voilà son raisonnement. Mais sur ces 355 millions le trésor en a restitué 290 : peu lui importe; mais des rentes ont été achetées, ces rentes sont là, comptez-les donc pour quelque chose : il ne les compte pour rien. Que signifient ces rentes? ne peuvent-elles pas se déprécier? Assurément, nous le savons trop, elles peuvent se déprécier, mais vous ne supposez pas qu'elles puissent tomber à zéro. Tombassent-elles même plus bas qu'il y a six mois, dans nos plus mauvais jours, elles vaudraient bien encore quelque chose. Donc, en mettant tout au pis, jamais l'état ne saurait être exposé à rembourser de ses deniers la totalité de ces sommes; il ne serait tenu qu'à suppléer à l'insuffisance de la valeur des rentes, et à parfaire la différence entre leur prix de vente et leur prix d'achat.

Tout cela est élémentaire; pourtant rien de tout cela ne touche M. Garnier-Pagès. Il n'en persiste pas moins à inscrire dans la dette flottante les 355 millions. Non-seulement les rentes acquises avec les fonds des caisses d'épargne sont pour lui comme non avenues, mais il déplore qu'elles aient été acquises. Il oublie que c'est de l'aveu à peu près unanime des financiers de tous les partis que ce mode de placement a été adopté, que c'était aux yeux de tous une sûreté pour le trésor et une garantie de plus pour les déposans. Il ne s'en écrie pas moins : « Quant aux caisses d'épargne, tout le monde en connaît *la déplorable histoire*. Sur les 355 millions versés entre les mains de la précédente administration (pour être exact, il fallait dire versés depuis trente ans entre les mains de toutes les administrations), je n'ai trouvé en compte courant au trésor qu'une soixantaine de millions. Le reste était immobilisé en rentes ou en actions. *D'où il suit* que le gouvernement déchu s'était mis dans l'impossibilité absolue d'opérer les remboursemens qui auraient pu lui être demandés. » Et plus loin : « Le gouvernement de l'ex-roi ne pouvait tenir ses engagemens envers les caisses d'épargne. Le gage, incessamment exigible, n'était plus libre dans ses mains. »

Que d'hérésies dans ce peu de mots! Ce n'est pas le moment de les relever toutes, qu'on nous permette deux observations seulement.

M. Garnier-Pagès regrette de n'avoir trouvé qu'une soixantaine de millions en compte courant au trésor; il s'indigne de ce que le reste eût été immobilisé en rentes. Aurait-il donc mieux aimé trouver les 355 millions en compte courant? Bel avantage, en vérité! S'imagine-t-il par hasard que cette manière de trouver des millions ait jamais en-

richi personne? Faut-il lui dire que, lorsque l'état doit une somme, et que son ministre la trouve en compte courant au trésor, ce qu'il trouve, c'est l'obligation de la payer, et rien de plus, tandis que, si à côté de la dette, il trouve un bon coupon de rente, sa position et celle de son prêteur sont incomparablement préférables. Jusqu'ici, les prêteurs sur gage se croyaient quelque prudence : M. Garnier-Pagès leur apprend qu'ils sont les plus fous des hommes. Ce qui est dangereux, c'est de prêter sur nantissement! Il est cent fois plus sûr de prêter sur parole! Décidément, le cœur n'est plus à gauche; on nous a changé tout cela! « Mais, dit M. Garnier-Pagès, le gage était transformé, il *n'était plus libre!* » Et que vouliez-vous donc qu'on fît pour qu'il restât libre? Fallait-il le garder en nature, en écus? laisser s'entasser, s'immobiliser pour l'éternité peut-être, 355 millions dans les caves du trésor? condamner l'état à payer en pure perte, sans la moindre compensation, de 12 à 15 millions d'intérêt chaque année? et, ce qui est plus grave encore, enlever au commerce, à l'industrie, cette masse énorme de numéraire si nécessaire à leurs besoins? Est-ce bien là ce que veut M. Garnier-Pagès? On ne peut y croire en vérité, et cependant, ou ses paroles n'ont pas de sens, ou c'est là ce qu'il a voulu dire. A ce compte, il faut supprimer tous les établissemens de crédit, il faut fermer la Banque de France, ou bien exiger d'elle qu'il soit conservé dans ses coffres autant de sacs de 1,000 francs qu'elle émet de billets. Quel blasphème! Un Lombard du XIIIe siècle en hausserait les épaules! C'est de la barbarie toute pure en matière de crédit et de circulation!

Il est pourtant une justice qu'il faut rendre à M. Garnier-Pagès : il n'a pas attendu d'être ministre pour professer hardiment ce système. Chaque fois que dans l'ex-chambre il était question de la dette flottante, le financier de l'extrême gauche se levait, et s'écriait (sans grand appui, je dois le dire, même du côté de ses amis) : « Vous oubliez les rentes des caisses d'épargne, c'est encore là de la dette flottante (1). » Si la fidélité à une opinion était la mesure de sa justesse, le système de M. Garnier-Pagès serait donc irréprochable. Par malheur, il n'en est pas ainsi : alors, comme aujourd'hui, qu'il nous permette de le lui dire, il se laissait abuser par un mot. C'est là un accident très familier à certains esprits, et, j'ose ajouter, sur certains bancs de nos assemblées. On y prend les mots à la lettre, et on en tire logiquement d'inflexibles conséquences sans jeter le moindre regard sur les faits. Ici, c'est au mot *exigible* qu'on est venu se heurter. Oui, sans doute, en pure logique, les créances des caisses d'épargne sont toutes incessamment exigibles; mais s'ensuit-il qu'en fait elles puissent jamais être

(1) Notamment, et pour la dernière fois, dans la séance du 26 janvier 1848. *Moniteur* du 27, p. 201.

toutes exigées? Les billets de banque aussi sont exigibles; ils l'étaient du moins avant le 24 février; ils étaient même payables à vue, tandis que les livrets des caisses d'épargne n'étaient remboursables qu'après présentation et au moins à quinze jours de vue. Un logicien pouvait donc aussi s'amuser à supposer qu'un certain jour, à la même heure, dans toutes les banques de France, le paiement de tous les billets pouvait être exigé; mais n'était-ce pas là la plus chimérique des hypothèses, et une incontestable expérience ne démontre-t-elle pas que, dans une banque de circulation, pour parer aux prévisions les plus sombres, une réserve métallique égale au tiers du capital circulant est parfaitement suffisante? Eh bien! quant aux caisses d'épargne, trente années d'observation non-seulement chez nous, mais en Angleterre, et dans tous les pays où cette excellente institution s'est acclimatée, avaient déjà permis d'établir des calculs de probabilités aussi bien que pour les banques de circulation. Ainsi jamais, ni au milieu de grandes crises commerciales long-temps prolongées, ni à la suite de crises politiques comme la révolution de 1830, ni même sous l'influence de paniques entretenues et exploitées par la malveillance, les demandes de remboursement ne s'étaient élevées à plus de 15 et 20 pour 100 de la somme des dépôts existans, et toujours ces demandes avaient été compensées, dans une proportion variant entre 5 et 10 pour 100, par des versemens parallèles aux retraits. Tout récemment encore nous venions d'en faire l'épreuve : dans ce calamiteux hiver de 1846 à 1847, lorsque la cherté des subsistances et le ralentissement du travail forçaient la nation entière à entamer ses épargnes, l'excédant des retraits sur les versemens n'avait pas dépassé 30 millions. Ainsi même dans cette désastreuse année, la loi observée jusque-là ne s'était pas démentie. Le service s'était fait si aisément, on avait été si loin d'atteindre les limites du compte courant, que la pensée, je ne dis pas la nécessité, de vendre une portion quelconque des rentes appartenant aux caisses d'épargne ne s'était pas présentée un seul instant. A moins donc de prendre plaisir à se créer des fantômes, il était impossible, on doit le reconnaître, d'appeler dette flottante une dette qui avait acquis une telle fixité, et qui prenait presque tous les caractères d'une véritable dette fondée.

Maintenant que s'est-il passé entre le 24 février et le 9 mars? Les demandes de remboursement ont-elles fait une irruption si violente et si soudaine, que tout espoir de maintenir les digues qui avaient résisté jusque-là se soit tout à coup évanoui? Il faut bien le supposer, puisqu'on s'est résigné si vite à la dernière des extrémités, à la suspension de paiemens. M. Garnier-Pagès est sur ce point très sobre d'explications; il se contente de nous dire qu'à son entrée au ministère, les caisses d'épargne étaient assiégées et les demandes de remboursement innom-

brables. Mais déjà, maintes fois, nous avions vu de ces sortes de siéges sans que jamais la place capitulât. Au lieu de parler ainsi vaguement et par image, il fallait tout simplement nous dire combien de déposans avaient, pendant ces quinze jours, réclamé leur argent, à quelle somme se montaient leurs demandes. Ce sont seulement des chiffres qu'on devait nous donner pour nous prouver qu'on ne s'était pas trop hâté. S'il était vrai, en effet, nous n'en voulons rien croire, que le décret du 9 mars eût été rendu à première vue, au juger, pour ainsi dire; qu'on eût d'emblée déclaré la crise insurmontable, sans avoir fait un calcul pour en sonder l'intensité, sans avoir fait un effort pour l'arrêter ou l'amortir, M. Garnier-Pagès, qu'il le sache bien, serait sous le poids de la plus lourde des responsabilités. Lui, si prompt à proclamer des banqueroutes imaginaires, en avoir ébauché une malheureusement trop réelle! avoir porté à l'honneur du trésor public de France la plus rude, on peut même dire la première atteinte qu'il eût subie depuis le 24 frimaire an VI, et, ce qui n'est pas moins grave, avoir, sans nécessité, frappé à mort la plus utile, la plus morale, la plus bienfaisante de toutes les institutions inventées depuis le commencement du siècle pour améliorer la condition du peuple! Les caisses d'épargne, dans leur histoire de trente ans, n'ont, à ma connaissance, qu'un jour néfaste, un jour déplorable, et ce jour, c'est le 9 mars. Que M. Proudhon eût mis si grande hâte à promulguer un tel décret, lui qui a l'épargne en horreur, lui qui croit l'économie homicide, cela serait tout naturel; mais M. Garnier-Pagès! Je crains, faut-il le dire? que sa malheureuse théorie ne l'ait encore égaré à cette heure solennelle. Sur la foi de son système, il se sera imaginé que les 355 millions, tout d'un bloc, allaient être exigés par cela qu'ils étaient exigibles, et qu'il faudrait vendre toutes les rentes des caisses d'épargne en quelques jours et jusqu'au dernier coupon! Il n'aura pas même essayé de comprendre que cette sorte de dette ne s'acquitte pas seulement avec de l'argent, qu'il faut parler aux imaginations encore plus que remplir les bourses, que payer exactement les premiers qui se présentent, c'est renvoyer, presque à coup sûr, tous les autres chez eux, et qu'avec l'encaisse providentiel laissé au trésor on pouvait, sans témérité, jouer cette noble partie, sauver les caisses d'épargne, et peut-être en même temps rendre confiance au pays! Mais j'oublie la politique! j'oublie l'Hôtel-de-Ville! j'oublie la propagande et les ateliers nationaux! Remplir religieusement des engagemens sacrés, quelle folie! il y avait mieux à faire des trésors de la France! C'est là, je le crains bien, la véritable excuse de M. Garnier-Pagès, la véritable cause du décret du 9 mars.

Mais ne soulevons pas des voiles bien assez transparens, et retournons à la dette flottante. Nous croyons avoir surabondamment prouvé qu'à aucun titre on ne pouvait y faire figurer les fonds des caisses

d'épargne consolidés sur le grand livre. Voilà donc, d'un seul coup, 290 millions retranchés du chiffre de M. Garnier-Pagès; voilà ses 957 millions descendus à 667 : c'est moins imposant, moins sonore; nous nous éloignons bien du milliard, mais, en revanche, nous sommes plus près de la vérité. Pour l'atteindre complétement, il y aurait peut-être encore une vingtaine de millions à élaguer. Les documens nous manquent pour éclaircir ce point. Nous n'avons qu'un seul chiffre officiel, le chiffre du 1er janvier, 630 millions. A partir du 1er janvier, point d'autres renseignemens que les rapports du 9 mars et du 8 mai, et le peu de chiffres qui s'y trouvent se démentent les uns les autres, ainsi qu'on l'a déjà vu et comme on le verra mieux encore tout à l'heure. On ne peut donc rien affirmer. Ce que nous croyons savoir, c'est que, du 1er janvier au 24 février, il a pu être émis, en vue de grossir la réserve, pour 34 millions environ de bons du trésor, la plupart à un an d'échéance, ce qui ne chargeait pas l'exercice 1848; mais, pour croire que cette émission eût porté momentanément la dette flottante au-delà de 660 millions, il faudrait que, dans l'intervalle, il n'eût été fait aucun remboursement. Or, le contraire est arrivé; plusieurs comptes ont même subi d'assez notables diminutions. Il est donc bien difficile que le chiffre réel soit 667 millions; nous en admettrions tout au plus 650, ce n'est là du reste qu'une question secondaire, il ne vaut pas la peine d'insister. Après avoir tranché au vif dans le milliard de M. Garnier-Pagès, après en avoir abattu un grand tiers et avoir ramené la dette flottante à peu près à ses proportions véritables, quelques millions de plus ou de moins n'ont pas grande conséquence; ce qui est plus important, ce qui est capital dans la question qui nous occupe, c'est de savoir si la totalité de cette dette, quel qu'en soit précisément le chiffre, était, comme le dit M. Garnier-Pagès, incessamment exigible, si le trésor pouvait se trouver à tout moment sous le coup d'un remboursement intégral, et si, en dépit de ses ressources, il existait pour lui une chance quelconque de danger.

Eh bien! sur cette dette de 650 millions environ, la moitié tout au plus était, non pas incessamment exigible, mais, ce qui est bien différent, remboursable à des époques déterminées. Quant à l'autre moitié, composée des comptes courans du trésor, elle s'entretenait et se remboursait perpétuellement elle-même, de telle sorte qu'elle formait une sorte de fonds permanent dont la surface, si l'on peut parler ainsi, laissait bien voir quelques légères ondulations provenant d'un certain mouvement d'entrées et de sorties, mais qui, en définitive, gardait toujours à peu près le même niveau. Quiconque a étudié les opérations de la dette flottante sait à quoi se réduisent, en moyenne, les chances de remboursement pour les comptes courans du trésor. Le plus exposé de tous à des variations un peu brusques est celui des caisses d'épargne,

et nous avons vu quel a été, même en 1847, le maximum de ces variations. Déjà, vers la fin de décembre, les versemens avaient recommencé à dépasser les retraits, et, du 1er janvier au 24 février, les excédans ne s'étaient pas élevés à moins de 3 millions (1). Tout annonçait que ce mouvement serait durable. Le compte des caisses d'épargne pouvait donc être abandonné à lui-même : loin de présenter des charges, il promettait plutôt des ressources. Nous en pouvons dire autant du compte des communes. Après avoir également subi, pendant l'hiver de 1847, un léger mouvement rétrograde, il revenait, depuis la moisson, vers son chiffre accoutumé. Les versemens se succédaient rapidement, et ce qui le prouve, c'est que, même deux mois après la révolution, le 1er mai, le solde de ce compte, qui n'était au 1er janvier que de 133,024,522 (2), était encore de 134,467,800 (3), c'est-à-dire plus élevé de 1,443,000 fr. Or, M. Garnier Pagès nous apprend que depuis le mois de mars les communes, « obligées de pourvoir au travail et à la subsistance de leurs habitans, retiraient leurs fonds du trésor (4). » Il fallait donc qu'en janvier et février le compte eût bien grandi pour qu'après les deux mois suivans il n'eût pas encore diminué. Ainsi, avant le 24 février, on n'avait pas à se préoccuper du compte des communes, cela est de toute évidence. Quant aux comptes ouverts, soit à quelques établissemens publics, soit aux corps de troupes et aux invalides de la marine, les services auxquels ils sont destinés et les ressources qui les alimentent ont, en général, une telle concordance, qu'ils peuvent à peine éprouver d'insensibles variations. Enfin, les avances des receveurs-généraux, qui, au 1er janvier, n'étaient pas moindres de 50 millions, constituent une dernière sorte de comptes encore moins embarrassans, s'il est possible, que tous les autres. Ces avances, en effet, ne sont pas des prêts volontaires, des dépôts purement facultatifs; ce sont, à vrai dire, des supplémens de cautionnemens : les règlemens les exigent, et il est du devoir du ministre des finances de ne laisser, dans aucun cas, s'amoindrir cette garantie du trésor.

Ainsi, nous ne pensons pas qu'on le conteste, pour tous les comptes courans, c'est-à-dire, pour plus de 325 millions sur 650, il n'y avait pas à pourvoir aux moyens de remboursement. Ces comptes se suffisaient à eux-mêmes et ne pouvaient guère donner lieu qu'à des frais de ser-

(1) Ces excédans de recette des caisses d'épargne pendant les deux mois qui ont précédé la révolution, symptômes évidens d'un retour de prospérité, ne peuvent heureusement pas être contestés. D'après le compte des finances de 1847, le compte courant des caisses d'épargne était au 1er janvier de 62 millions : or, M. Garnier-Pagès reconnaît qu'il était de 65 millions au 24 février. Donc, dans l'intervalle, les versemens avaient excédé les retraits de 3 millions.

(2) Compte des finances de 1847, page 417.

(3) Rapport de M. Garnier-Pagès du 8 mai.

(4) Même rapport.

vice et à des opérations intérieures de trésorerie. Les seuls créanciers dont le ministre des finances eût à se préoccuper, les seuls pour lesquels il fallait que les paiemens fussent prêts, en cas de refus de renouvellement, c'étaient, en définitive, les porteurs de bons du trésor, et nous devons ajouter, pour que l'exactitude soit complète, les porteurs de traites du caissier central sur lui-même.

Quel était le montant de ces deux sortes de créances?

Il est assez difficile de savoir au juste pour quelle somme on doit compter les traites du caissier central. M. Garnier-Pagès n'hésite pas à les porter pour leur chiffre intégral; mais cette manière de compter dénote une complète inexpérience du mécanisme de la trésorerie. Les traites du caissier central sont envoyées en Algérie et dans les colonies pour y être négociées : c'est pour le trésor un moyen de service qui épargne les frais de transport d'espèces; mais ces traites ne constituent réellement une dette et ne doivent figurer dans la dette flottante qu'après leur *négociation* et non après leur *émission*. Nous ne saurions déterminer exactement à quelle somme se montaient les traites négociées au 24 février; mais nous croyons être fort au-dessus de la vérité en les évaluant au plus à 30 millions.

Quant aux bons du trésor, s'il fallait en croire le rapport du 9 mars, leur chiffre aurait été au 24 février de 325 millions. Le même rapport, il est vrai, nous dit, quelques lignes plus bas (1), que les bons émis jusqu'à ce même jour 24 février s'élevaient à 329,886,000 fr. Puis enfin le rapport du 8 mai, allant toujours *crescendo*, les porte à 338 millions. Supposez un troisième rapport, et nous aurions atteint les 400 millions. Entre ces trois chiffres également officiels, il faut choisir ou plutôt deviner! Nous croyons qu'aucun des trois ne dit vrai, et que le chiffre réel doit être quelque chose comme 318 millions, savoir, 284 millions constatés au 1er janvier par le compte des finances, et 34 millions environ qui peuvent avoir été émis à nouveau dans les deux premiers mois de l'année. Nous ne pourrons éclaircir ce point que l'année prochaine, pourvu toutefois que l'administration des finances, maintenant que le suffrage universel suppose à tout le monde la science infuse, ne se croie pas dispensée de continuer ces belles et sincères publications que chaque année la monarchie se faisait un devoir de mettre sous les yeux du public.

Dans le chiffre de 318 millions, que nous supposons le véritable chiffre des bons du trésor au 24 février, se trouvent compris 30 millions environ de bons, soit renouvelés, soit émis pour un an, postérieurement au 1er janvier. Ces bons, nous l'avons déjà dit, n'affectaient en rien les ressources de l'exercice 1848, puisqu'ils ne venaient à échéance

(1) Voyez le *Moniteur* du 10 mai, p. 580, première colonne.

qu'en 1849. Nous n'avons donc pas à en tenir compte dans notre examen comparatif du doit et de l'avoir du trésor pendant l'année courante. A plus forte raison, faut-il retrancher aussi de la masse des 318 millions les bons qui formaient les cautionnemens des compagnies de Bordeaux à Cette et de Paris à Avignon, puisque le remboursement n'en était pas seulement différé d'une année, mais ajourné indéfiniment. Ces compagnies ayant été déclarées en déchéance conformément à leurs cahiers de charges, les cautionnemens étaient devenus la propriété de l'état; ils n'auraient pu être restitués qu'en vertu d'une loi. Par conséquent, les bons du trésor qui avaient été déposés pour former ce double cautionnement n'étaient plus en circulation; l'état les avait sous sa main, il pouvait les anéantir. Ces bons ne faisaient plus que nominalement partie de la dette flottante, et M. Garnier-Pagès, en établissant le montant de cette dette, n'aurait pas dû les y comprendre. Le retranchement en valait la peine : il s'agissait de 21 millions.

Ainsi, toute rectification faite, le total des bons du trésor en circulation au 24 février n'était réellement que de 297 millions, sur lesquels il n'y avait de remboursables en 1848 que 270 millions.

Ajoutez-y les 30 millions de traites du caissier central, c'est, en tout, 300 millions auxquels il fallait pourvoir; mais ces 300 millions, M. Garnier-Pagès le reconnaît, étaient échelonnés sur l'année entière : ils étaient, dit le rapport du 9 mars, « régulièrement distribués sur les divers mois de 1848. » Ainsi, point de surprise possible; chaque créancier ne pouvait venir qu'à son tour.

Et c'est pour tenir tête à une dette ainsi fractionnée, qu'on avait sous la main et qu'on pouvait faire agir à volonté cette masse de ressources que nous passions en revue tout à l'heure. L'encaisse de 190 millions, même après avoir satisfait aux exigences du semestre de mars et à tous les services du trimestre d'avril, diminué de 80 millions tout au plus et offrant encore un effectif disponible d'au moins 110 millions, suffisait seul, à la rigueur, pour voir venir avec sécurité tous les porteurs de bons du trésor. Et cet encaisse, ne l'oublions pas, devait encore se fortifier et s'accroître par les versemens des compagnies de chemins de fer, par les excédans favorables de plusieurs comptes courans, et au besoin par les secours que l'escompte pouvait demander à l'emprunt du 10 novembre, tout en laissant ses versemens mensuels affectés au service des travaux extraordinaires. Avec de tels moyens d'action, avec un aussi fort levier dans les mains, on avait la certitude, j'ose dire, soit de renouveler presque tous les bons au fur et à mesure des échéances, soit de compenser et au-delà les remboursemens par de nouvelles émissions.

Voilà quelle était, au vrai, la situation du trésor avant le 24 février.

Je sais que M. Garnier-Pagès va nous dire : « Parmi ces ressources

que vous trouviez si sûres, il y en a qui m'ont fait défaut. » En vérité, je le crois bien. Le prodige eût été qu'il en fût autrement. La compagnie du chemin de fer du nord n'a pas effectué ses paiemens, les prêteurs du 10 novembre ont abandonné leur emprunt, les porteurs de bons du trésor n'ont voulu renouveler à aucun prix. Qu'est-ce que tout cela prouve? La question n'est pas de savoir ce que ces ressources sont devenues le lendemain du 24 février, il s'agit de constater ce qu'elles étaient la veille.

S'il entrait dans notre plan de nous occuper aussi du lendemain, nous ne serions pas en peine d'expliquer à M. Garnier-Pagès pourquoi et par la faute de qui ce qui était or pur est devenu plomb pour lui.

N'est-ce pas merveille, en effet, que la compagnie du nord ait trouvé ses actionnaires rebelles à porter leur argent au trésor, lorsque chaque matin M. Garnier-Pagès leur promettait les douceurs d'une spoliation, ou tout au moins d'un remboursement forcé?

Est-il bien étonnant que les adjudicataires de l'emprunt, placés entre deux abîmes, aient préféré le moins profond? Sans doute ils ont abandonné leur emprunt, mais ils ont payé cet abandon d'une amende de 25 millions que M. Garnier-Pagès a trouvée dans le trésor, et dont, par parenthèse, il ne nous parle point. Si, à la réouverture de la Bourse, le 15 mars, les rentiers, qui depuis vingt jours voyaient le nouveau gouvernement à l'œuvre, n'avaient pas salué sa politique par une baisse de 50 pour 100, dépréciation sans exemple depuis tant d'années, dépréciation impossible à prévoir, jamais l'emprunt n'aurait été abandonné, car il fallait que les prêteurs perdissent plus de 25 millions pour qu'ils eussent intérêt à ne pas tenir leurs engagemens, et, nous l'avons vu, loin de ne pas les tenir avant février, ils demandaient à les escompter.

Enfin, quant aux porteurs des bons du trésor, nous comprenons très bien qu'ils se soient montrés récalcitrans; mais leur avait-on fait de bien vives instances? Il serait permis d'en douter. Après avoir proclamé tout haut, le 9 mars, que *le service des bons du trésor était assuré*, M. Garnier-Pagès, dès le 16, se faisait autoriser à en suspendre le paiement. Ainsi, dans l'intervalle du 9 au 16, en six jours, tous les porteurs de bons avaient été interrogés; on avait acquis la certitude qu'à aucun prix ils ne consentiraient à renouveler! Nous voulons bien le croire, mais du moins s'était-on servi du seul argument qui eût quelque vertu? Les bons échéans en mars avaient-ils tous été payés? Ce n'était pas difficile, il y en avait pour 19 millions tout au plus, et le ministre disposait de la réserve que vous savez. On nous dit bien qu'on a *éteint* des bons, on ne dit pas combien on en a payé (1). La caisse s'ouvrait-

(1) Ce qui semble prouver qu'il faut donner à ce mot *éteint* un sens équivoque, c'est

elle pour si peu? Les fonds n'étaient-ils pas réservés à des destinations plus sacrées et plus urgentes? Rien de mieux, puisqu'on était tout-puissant! Mais au moins ne vous plaignez pas de n'avoir pu à aucun prix renouveler les bons du trésor, lorsque vous ne vous êtes pas même donné l'apparence de vouloir les rembourser.

On le voit donc, il importe peu si, parmi les ressources que possédait l'ancien gouvernement, quelques-unes sont taries aujourd'hui; elles n'en existaient pas moins avant le 24 février, et seraient encore ce qu'elles étaient, aussi sûres que fécondes, si elles n'avaient pas changé de mains.

Maintenant que les faits sont éclaircis, et nous appelons sur ces faits toute espèce de contrôle et d'investigation, maintenant que le procès est instruit contradictoirement, nous demandons à tout homme de bonne foi de vouloir bien nous dire si, « au moment où la nation a proclamé la république, une catastrophe était visiblement inévitable (1), » si la France avait besoin que la monarchie disparût pour être « sauvée de la banqueroute. »

Voilà pourtant les paroles qu'on a osé proclamer en plein jour, à la tribune, en face de l'assemblée nationale!

Quel respect de la vérité! le lecteur en est juge.

Quant à nous, notre tâche n'est qu'à moitié remplie. Nous avons montré sous toutes ses faces la situation du trésor. Vainement nous avons cherché, dans le cercle de l'année courante, un service qui pût être compromis, l'apparence d'un embarras, la possibilité d'une gêne ou d'un retard : nous n'avons rien trouvé. Partout les ressources au-dessus des besoins.

Notre première question est donc résolue : le danger immédiat n'était pas seulement improbable, il était impossible.

Reste à examiner ce qu'annonçait l'avenir.

II. — SITUATION DES BUDGETS.

« Le solde des découverts de 1840 à 1847 se trouvera, lors de la liquidation des comptes, à peu près balancé. »

De qui sont ces paroles? Du ministre des finances de l'ancien gouvernement? de quelque député de l'ancienne majorité? Non : de M. Gar-

le chiffre des bons qu'on annonce avoir ainsi amortis. Ce chiffre est 81 millions (rapport du 8 mai). Sans doute on aura remboursé quelques bons dans les premiers jours; mais en rembourser pour 81 millions avant le 16 mars, c'eût été du luxe. L'échéance de mars n'était que de 18 ou 19 millions. Probablement on veut principalement parler de bons convertis en 5 pour 100 au pair; mais, s'il en est ainsi, cette conversion n'a rien coûté à l'encaisse du trésor, et le refus de payer les créanciers des caisses d'épargne n'en devient que plus regrettable et plus impossible à justifier.

(1) Rapport du 8 mai.

nier-Pagès. Nous les trouvons dans le rapport du 8 mai, à l'article *Découverts du budget.*

Un mois après, le 8 juin, elles étaient confirmées par le successeur de M. Garnier-Pagès. « Les découverts des budgets de 1840 à 1847, dit M. Duclerc dans son projet de budget rectifié, ont été à peu près comblés par l'attribution qui leur a été faite des réserves de l'amortissement successivement accumulées, et l'insuffisance actuelle de 20 millions 961,000 fr. (1) disparaîtra très probablement dans les liquidations qui restent à terminer jusqu'à la clôture de l'exercice 1847. »

Ainsi, l'ancien gouvernement laissait un passé parfaitement liquidé jusqu'au commencement de 1848. Ce fait, qu'on n'admettait qu'avec de grandes réserves et d'une façon presque ironique lors de la discussion de la dernière adresse, le voilà bien et dûment revêtu d'attestations qui ne sont pas suspectes.

Mais, cette concession une fois faite, MM. Garnier-Pagès et Duclerc s'en dédommagent aussitôt en évaluant à leur manière le déficit qu'eût présenté l'exercice 1848, si la monarchie n'eût pas été renversée.

C'est là, on le comprend, un point qui les touche de près. Comme ils ont à confesser sur ce même exercice 1848 un énorme déficit, plus ils grossiront les insuffisances qui ne sont pas du fait de la république, plus ils diminueront en apparence celles qu'il est impossible de ne pas lui attribuer. Aussi M. Garnier-Pagès a-t-il grand soin de dire qu'il résulte « d'un relevé exact des dépenses et d'une exacte évaluation des recettes » que pour l'année 1848 le déficit du budget ordinaire devait être de. . . . . 73,644,597 fr. (2)

Que les dépenses prévues pour les travaux extraordinaires s'élevaient à. 169,461,969

D'où il conclut que le montant réel du déficit à la charge de la précédente administration aurait été de. . . . . 243,106,566 fr.

Toutefois, il veut bien reconnaître qu'aux « dépenses de l'extraordinaire on devait faire face avec les produits de l'emprunt. » Et en effet, les travaux extraordinaires de 1848, qui s'élevaient, non pas à 169 millions, mais à 150 (3), devaient être soldés, savoir : 20 millions sur un restant libre de l'emprunt de 1841, et les 130 autres millions sur l'emprunt de 1847. Les versemens mensuels de ce dernier emprunt fournissaient à peu près cette somme. Pour la parfaire, il y avait tout au

(1) M. Garnier-Pagès n'évalue cette insuffisance qu'à 18,896,020 fr. (Rapp. du 8 mai.)

(2) Selon M. Duclerc, il aurait été de 76,557,000 fr. (Exposé du budget rectifié, 8 juin.) Il est impossible, comme on voit, de savoir à quoi s'en tenir en matière de chiffres depuis le 24 février.

(3) Voir le *Moniteur* du 27 janvier 1848, p. 204, première colonne.

plus une dizaine de millions à prélever sur les versemens des compagnies de chemins de fer ou autres rentrées du trésor. En un mot, les travaux extraordinaires avaient leur paiement assuré, et ne pouvaient laisser aucun découvert dans le budget, on est obligé de le reconnaître. Dès-lors, à quoi bon se donner la satisfaction d'énoncer un déficit énorme de 243 millions, pour avouer aussitôt que, quant aux deux tiers au moins de cette somme, le déficit n'existe pas?

Le service extraordinaire étant mis de côté, reste donc seulement l'insuffisance dont le service ordinaire était, dit-on, menacé.

Si nous voulions abréger ce débat, nous pourrions sans difficulté admettre le chiffre de cette insuffisance, que M. Garnier-Pagès évalue à 73 millions, et que M. Duclerc porte, je ne sais pourquoi, à 3 ou 4 millions de plus. Nous leur dirions : Les réserves de l'amortissement, d'après votre propre aveu, seront libres à partir du 1er janvier 1848, puisque vous reconnaissez que tous les découverts jusques et y compris ceux de 1847 sont définitivement comblés; or, ces réserves s'élèveront pour 1848 à 84 millions : supposez une insuffisance de 73 ou de 76 millions, peu importe, elle n'en sera pas moins couverte et au-delà; il y aura même un reliquat disponible. Donc, si la monarchie fût restée debout, les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires du présent exercice auraient été soldées en fin d'année. 1848 n'eût légué aucune charge aux exercices suivans, et l'avenir aussi bien que le présent nous semblerait jusqu'ici à l'abri de tout danger.

Quelle que soit notre envie d'être bref, il faut qu'on nous permette de n'être pas aussi accommodant. Le déficit de 73 millions (je prends le chiffre de M. Garnier-Pagès) repose sur un si étrange artifice, qu'on ne peut se dispenser d'en révéler le secret.

Nous ne contestons pas que l'exercice 1848, héritier d'une partie des fardeaux de 1847, ne dût probablement se clore en déficit. Le ministre des finances de l'ancien gouvernement l'avait lui-même déclaré dès le début de la dernière session. En supposant les circonstances très favorables, peut-être en règlement définitif le déficit aurait-il disparu. Avec des circonstances ordinaires, il eût été insignifiant; en mettant tout au pis, il n'eût jamais dépassé 48 millions. Nous disons jamais, parce que, pour atteindre cette limite extrême, il fallait admettre trois hypothèses, savoir : que tous les crédits supplémentaires et extraordinaires dont chaque département ministériel, après examen attentif de ses besoins pour 1848, avait exprimé le désir, seraient jugés nécessaires et admis; en second lieu, que tous ces crédits seraient totalement consommés, et que, pour la première fois peut-être, il ne serait fait aucune déduction pour les annulations que présente toujours la liquidation de chaque exercice jusqu'à concurrence de 20 à 30 millions; enfin, que les recettes prévues resteraient stationnaires, et que, par exception, l'aug-

mentation, pour ainsi dire normale, qui chaque année n'était pas moindre de 20 à 25 millions, ne se réaliserait pas. Assurément, c'était là, comme on dit, caver au plus bas, et le ministre des finances, affirmant que ce chiffre de 48 millions était un maximum qui pouvait à peine être atteint, mais qui ne serait certainement pas dépassé, méritait d'autant mieux d'être cru qu'il s'était montré moins optimiste à propos de l'exercice précédent. Il avait supposé que 1847 laisserait un découvert d'environ 36 millions, et qu'il faudrait demander cette somme aux réserves de 1848. Or, il est aujourd'hui reconnu, nous venons de le voir, que 1847 est couvert par ses propres réserves. Le ministre avait été prophète de la bonne façon, c'est-à-dire en supposant le mal plus grand qu'il n'était : ses prévisions pour 1848 méritaient donc quelque confiance.

Toutefois, si M. Garnier-Pagès, évaluant le déficit probable de 1848, l'eût porté à 48 millions, nous n'aurions pas grand'chose à dire. Sans doute il serait étrange, au moment même où on avoue que le règlement définitif de 1847 produit, selon la loi commune, une réduction d'au moins 22 millions, de ne pas reconnaître que le règlement de 1848 pourra bien amener aussi l'annulation d'au moins quelques centimes; mais, à cette contradiction près, M. Garnier Pagès serait dans son droit. Il dirait : Je prends le chiffre de l'ancien gouvernement; ce chiffre est un maximum, soit : je voyais en noir, il y a six mois; je choisis, pour être conséquent, la pire des hypothèses. Mais M. Garnier-Pagès ne se contente pas à si bon marché. 48 millions, ce n'est qu'un médiocre déficit, il lui faut mieux que cela. Il décide, il prononce que le déficit eût été de 73 millions!

Sur quoi se fonde-t-il pour grossir de moitié en sus un chiffre adopté après tant de calculs et de réflexions? Il suppose que les recettes prévues par le budget auraient subi en cours d'exercice une réduction qu'il fixe de sa propre autorité à 24,379,000 fr. Ainsi, cette loi de progression qu'une expérience constante avait si bien consacrée, qui, en dix-huit années, n'avait subi qu'une seule exception, et pour quelques branches de revenus seulement affectées directement par les calamités de 1847, cette loi, selon M. Garnier-Pagès, aurait tout à coup fait place à une loi nouvelle, à une loi de décroissance! Même indépendamment de la révolution de février, tout fût-il encore à sa place, les produits indirects de 1848 auraient été inférieurs à ceux de 1847 et de 1846! Le revenu des douanes, par exemple, c'est M. Garnier-Pagès qui l'affirme, aurait donné 11 millions de moins qu'en 1846! en d'autres termes, une année qui s'ouvrait après la fin de la disette aurait moins consommé et moins produit qu'une année qui en avait vu le commencement!

Pour justifier de telles conjectures, nous cite-t-on quelques faits? Les recettes de janvier, celles de février, étaient-elles tombées au-dessous des prévisions? Pas le moins du monde. Sans avoir encore re-

pris l'ancien mouvement d'ascension, les produits de ces deux mois n'avaient pas rétrogradé. Prévoyait-on, pour les mois suivans, des causes de diminution? Au contraire; l'état des arrivages, la situation des entrepôts, le manque de matières premières dans les manufactures, la reprise prochaine de certains grands travaux, tout annonçait qu'en mars, au plus tard en avril, les recettes iraient croissant et excéderaient les prévisions. On cherche donc avec étonnement sur quelle base M. Garnier-Pagès peut appuyer son hypothèse; mais la surprise redouble quand on le lui entend dire à lui-même. C'est, le croirait-on? sur les prévisions du dernier gouvernement. Le budget des recettes de 1849, présenté avec un louable excès de sincérité et de prévoyance, comme nous le verrons tout à l'heure, voilà où M. Garnier-Pagès va puiser des argumens pour infirmer rétroactivement les espérances du budget de 1848. Ainsi, pour les douanes, par exemple, il fait ce raisonnement : — l'ancien gouvernement prévoyait pour 1849 un revenu moindre que pour 1848; — donc il reconnaissait que les prévisions de 1848 étaient exagérées, donc j'ai le droit, d'après son propre exemple, de retrancher, dans le budget de 1848, tout ce qui dépasse les évaluations de 1849.

Nous voudrions ne pas mettre en doute la sincérité de cette argumentation; mais, franchement, M. Garnier-Pagès peut-il ignorer comment s'établissent les prévisions d'un budget de recettes? La règle constante n'est-elle pas de prendre pour base les onze premiers mois de l'année pendant laquelle le budget se prépare, plus le dernier mois de l'exercice précédent. Ainsi, les recettes de l'année 1849 avaient dû être établies d'après les produits constatés dans les onze premiers mois de 1847 et pendant le mois de décembre 1846.

Si le ministre était venu dire : Certains revenus ont accidentellement diminué en 1847, pendant que d'autres augmentaient. L'élévation du prix des grains a supprimé tout droit sur les céréales (sauf l'insignifiant droit de balance), la presque totalité des navires marchands a été occupée au transport des grains, et l'arrivage des autres denrées soumises aux droits de douane a été considérablement ralenti. Ce sont là des circonstances tout exceptionnelles : elles ont déjà disparu. Il doit donc être permis, pour cette fois, de s'affranchir de la règle ordinaire: au lieu d'évaluer les recettes de 1849 d'après celles de 1847, reculons d'une année; prenons pour base 1846, et assimilons ainsi les prévisions de 1849 à celles de 1848, au lieu de les supposer inférieures. Si le ministre avait tenu ce langage, peut-être eût-il été excusable; mais, à coup sûr, M. Garnier-Pagès et ses amis lui auraient reproché de violer les règles reçues et de vouloir faire illusion au pays. Et parce qu'il s'est assujetti aux prescriptions d'un système prudent, parce qu'au risque de donner à son budget la mauvaise apparence d'être à peine en

équilibre, il y a inscrit des recettes évidemment inférieures à celles qui devaient se réaliser, on en concluerait que cette sorte de fiction légale, une fois admise pour 1849, doit devenir une réalité pour 1848? Nous comprendrions qu'on se fût autorisé des faits accomplis en janvier et février pour nier la possibilité de toute augmentation de recettes dans les dix autres mois de l'année; mais conclure du *statu quo* au mouvement rétrograde, c'est un système d'induction dont jusqu'ici nous ne connaissions pas d'exemples. On voit donc sur quelle base fragile, sur quel artifice (1), nous le répétons, reposent les chiffres imaginés par M. Garnier-Pagès. Nous ne sommes entré dans ces détails que pour montrer à quelles industrieuses subtilités il faut avoir recours, lorsqu'au lieu de confesser franchement la vérité, on s'impose la tâche de sauver avant tout certaines apparences, et lorsqu'on semble n'avoir d'autre but, en administrant les finances de son pays, que d'arranger le passé de manière à faire valoir le présent.

Le déficit de 73 millions une fois expliqué, il ne peut plus en être question. Reste donc seulement le chiffre maximum de 48 millions qui, selon toute apparence, n'aurait pas été atteint et, à coup sûr, pas dépassé. Nous appliquons à ce découvert les réserves de l'amortissement pour 1848, montant à 83 millions 980,000 francs (soit 84 millions), et il reste encore un excédant d'environ 36 millions qui serait venu soulager l'exercice 1849 en couvrant jusqu'à due concurrence les avances faites par la dette flottante aux travaux extraordinaires.

Voilà quelle eût été, en réalité, la situation du budget de 1848. Il se serait réglé, comme on voit, sans la moindre difficulté. Le budget de 1849 se fût présenté dans des conditions encore plus favorables. La seconde moitié de l'emprunt assurait le service des travaux extraordinaires. En supposant que des besoins imprévus se fussent manifestés et eussent encore produit dans le budget ordinaire un certain excédant des dépenses sur les recettes, on avait pour le couvrir le reste disponible des réserves de 1848; celles de 1849 s'élevant à plus de 86 millions, ajoutées à celles de 1850, permettaient de solder, sans recourir à d'autres ressources, tous les travaux extraordinaires de ce dernier exercice. Enfin, en 1851, le gouvernement et les chambres se seraient entendus pour choisir entre ces deux systèmes : ou bien retarder un peu l'achèvement des travaux; n'en exécuter chaque année que pour une somme égale aux réserves de l'amortissement, de 80 à 90 millions, ou bien achever tout en deux années au moyen d'un nouvel emprunt.

(1) Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que M. Garnier-Pagès, qui applique à 1848 les diminutions prévues pour 1849 en conséquence des faits accomplis en 1847, se garde bien de faire le même report pour les augmentations, ce qui serait pourtant de toute justice une fois son principe admis; mais alors il ne trouverait pas son supplément de déficit, et l'effet serait manqué.

La masse des travaux à terminer n'eût pas été alors de plus de 4 à 500 millions. Eût-il fallu d'ailleurs 1 milliard, on aurait encore pu l'obtenir sans imposer aucune charge nouvelle au pays. Il suffisait d'emprunter, non pas même à des conditions exceptionnelles, mais à 4 pour 100, comme le 10 novembre, et d'annuler en même temps 40 millions de rentes rachetées. Malgré cette brèche faite aux réserves de l'amortissement, elles se seraient encore composées d'une cinquantaine de millions dont on aurait pu disposer à volonté, tout en laissant fonctionner les 40 millions qui agissent sur le 3 pour 100. Ainsi, même après une si grande œuvre accomplie, après cette féconde distribution d'un capital productif sur tout le sol de la France, on aurait encore conservé les ressources nécessaires pour effectuer, sans péril, certaines améliorations et certains dégrèvemens d'impôts que les populations attendaient avec impatience.

Tel était notre avenir financier sous le gouvernement de juillet : les revenus s'accroissaient chaque année; les dépenses extraordinaires avaient un terme connu et fixé d'avance, et, grace aux réserves de l'amortissement, si sagement conservées et accrues depuis quinze ans, on pouvait recourir au crédit sans demander aux contribuables le plus léger sacrifice. Il avait fallu quelque courage, quelque constance pour maintenir chaque année dans les charges ordinaires du budget cette puissance d'amortissement, qui avait fini par atteindre la somme énorme de 125 millions. Au lieu de se donner le mérite facile et peut-être populaire d'éviter quelques déficits apparens et d'aligner aisément ses budgets en supprimant une partie de cette épargne annuelle, le gouvernement s'était imposé le devoir de la conserver tout entière. Sa récompense, s'il eût duré, eût été d'avoir créé pour la France, non-seulement les élémens d'une immense prospérité, mais des finances aussi bien assises et aussi solides qu'aucune autre nation en ait jamais possédé.

Voilà donc notre seconde question résolue comme la première. L'avenir n'était pas plus menacé que le présent n'était compromis. On peut y regarder d'aussi près qu'on voudra; plus l'examen sera sérieux et complet, plus les résultats que nous constatons seront infailliblement reconnus. Je ne sais qu'un seul moyen d'admettre qu'avant février nos finances fussent en danger, c'est d'accepter les faits et les chiffres tels que MM. Pagès et Goudchaux les présentent.

Toutefois, prenons-y garde, le rapport du 9 mars ne se bornait pas à surprendre en flagrant délit de banqueroute le gouvernement déchu, il affirmait que, pendant ses dix-sept années d'existence, il avait ruiné la France, et qu'en voyant la masse des dettes qu'il avait contractées « l'esprit s'arrêtait déconcerté devant l'énorme disproportion des moyens avec les résultats. »

Nous ne sommes donc pas encore au bout de notre tâche : ce n'est

pas assez d'avoir montré, par preuves évidentes, que la situation du trésor et la situation des budgets étaient aussi peu alarmantes il y a six mois qu'elles le sont devenues depuis; il faut encore avoir le cœur net de ce passé soi-disant ruineux, il faut voir s'il pèse d'un aussi grand poids qu'on nous le donne à croire dans les embarras du jour.

Interrogeons les chiffres, ils nous diront au juste ce que ces dix-sept années nous coûtent; puis nous mettrons en regard ce qu'elles nous ont produit.

III. — BILAN DU GOUVERNEMENT DE JUILLET.

Jusqu'ici, nous n'avons trouvé aux prises avec le gouvernement déchu qu'une seule catégorie de ses adversaires, savoir, ses héritiers; au point où nous en sommes maintenant, il lui survient un nouveau groupe de contradicteurs, ceux dont lui-même il avait hérité. Le voilà pris entre deux feux : les uns cherchant à prouver qu'ils lui ont remis les finances dans des conditions admirables; les autres, qu'ils les ont reçues dans un déplorable état. A la séance du 2 août dernier, à peine M. Goudchaux avait-il prononcé son anathème sur les finances de la monarchie, que M. le marquis de Larochejaquelein l'interrompait par ces mots : « Dites de la monarchie de juillet; la situation des finances, en 1830, était magnifique. » M. Goudchaux, qui doit avoir la mémoire des chiffres plus exercée que M. de Larochejaquelein, ne répondit ni oui ni non; mais je n'oserais affirmer qu'il fût bien éloigné de donner en cette circonstance la main à son noble interrupteur, pourvu que la monarchie de juillet payât les frais de ce retour à d'anciennes alliances.

Quant à nous, dans cet examen de faits et de chiffres qui ne peut avoir d'autre mérite qu'une parfaite sincérité, nous ne tendrons la main à personne, pas même à la monarchie de juillet, si, par hasard, elle a ruiné la France. Que chacun réponde de ses œuvres : c'est, encore une fois, tout ce que nous demandons. Reste à savoir qui s'en trouvera mal.

Pour établir quelles sont les dettes dont le pays s'est grevé depuis 1830, le premier point est de bien constater quelles sont celles qu'il avait contractées jusque-là, et qui restaient encore à sa charge.

Voici donc quelle était, au 31 juillet 1830, la situation de la dette publique de la France. Nous comprenons sous ce mot dette publique, (ainsi que l'a fait M. Garnier-Pagès en évaluant, dans le rapport du 9 mars, la dette en 1848,) non-seulement la dette consolidée, mais les emprunts de 1821 et 1822 pour construction de canaux, les capitaux de cautionnement, et enfin la dette flottante.

Quant à la dette consolidée, il va sans dire qu'il ne faut pas y faire

figurer ce que l'état se doit et se paie à lui-même, c'est-à-dire les rentes rachetées. Le maintien de ces rentes sur le grand-livre n'est qu'une fiction : en réalité, la dette n'existe plus, puisqu'il dépend du débiteur d'en supprimer le service, s'il lui convient. Nous ne compterons donc, comme M. Garnier-Pagès, dans la dette consolidée que les rentes dues à des tiers, et, par tiers, nous n'entendons pas seulement les simples rentiers, mais tous les établissemens publics propriétaires de rentes, à la seule exception de la caisse d'amortissement, qui, dans ce cas, s'identifie avec l'état.

Or, les inscriptions de rentes de toute nature existant au 31 juillet 1830 s'élevaient à 207,036,208 francs (1).

Nous devons en déduire 41,803,297 appartenant à la caisse d'amortissement.

D'où il suit que les rentes dues à des tiers, c'est-à-dire la véritable dette, s'élevaient à 165,232,901 francs,

Dont le capital nominal était de.	3,786,900,918 (2).
Quant aux emprunts pour canaux, le capital restant dû au 31 juillet 1830 était de.	126,825,000
Les capitaux de cautionnemens s'élevaient à. .	232,000,000
Et la dette flottante à.	273,756,348
Total. . .	4,419,482,266 (3).

Ainsi, la dette publique de la France, au 31 juillet 1830, était, en capital, de 4 milliards 419 millions.

(1) Voir le compte des finances de 1832 et la brochure de M. Laplagne, dont l'annexe n° 5, page 123, résume d'une manière claire et complète tous les faits relatifs à la situation de la dette publique au 31 juillet 1830.

(2) Voici un tableau qui mettra sous les yeux des lecteurs les résultats ci-dessus, en distinguant chaque espèce de rente :

	Inscriptions au 31 juillet 1830.	Rachats de la caisse d'amortissement.	Rentes dues à des tiers.	Capital nominal.
5 0/0.....	163,762,368 fr.	37,076,572 fr.	126,685,796 fr.	2,533,715,929 fr.
4 1/2 0/0.	1,027,696	»	1,027,696	22,837,688
4 0/0.....	2,436,000	»	2,436,000	60,900,000
3 0/0.....	39,810,144	4,726,725 (*)	35,083,419	1,169,447,301
Totaux..	207,036,208 fr.	41,803,297 fr.	165,232,911 fr.	3,786,900,918 fr.

(*) Il n'y avait en réalité que 722,035 fr. de rentes 5 0/0 rachetées au 31 juillet 1830; mais, comme le gouvernement de juillet a prononcé l'annulation de 4,004,690 fr. sur les 30,000,000 de rentes de l'indemnité des émigrés, nous croyons juste de les considérer comme annulées dès 1830, bien qu'il fût possible de soutenir que, si le gouvernement de la restauration avait été maintenu, ces 4 millions de rentes seraient peut-être restés au grand-livre.

(3) M. Laplagne (page 42 de sa brochure) dit qu'au moment de la fondation du gouvernement de juillet, la dette publique était de 4,385,250,000 fr. Bien que la différence soit légère entre ce chiffre et celui que je donne ci-dessus, je tiens à n'être pas en dissen-

Sur cette somme, quelle était la part du gouvernement de la restauration, quelle était celle des gouvernemens précédens?

L'empire, à son avénement, avait trouvé environ 56,500,000 fr. de rentes 5 0/0 inscrites au grand-livre : c'étaient les derniers débris des anciennes dettes antérieures à 1789, et de cette vaste liquidation de la république qui avait englouti tant de milliards.

Pendant la durée de l'empire, de 1810 à 1814, il ne fut inscrit que 6,700,000 fr. de rentes environ. La dette publique ne se composait donc, au 1er avril 1814, que de 63 millions de rentes 5 0/0, représentant un capital de 1 milliard 260 millions.

Ainsi, de 1814 à 1830, le capital de la dette s'était accru de 3 milliards 159 millions.

Mais la justice veut qu'on mette au compte de l'empire d'abord 153 millions de cautionnemens antérieurs à la loi de 1816, 87 millions de découverts antérieurs au 1er avril 1814, et enfin 34 millions de rentes au capital de 680 millions, qui, quoique inscrits sous la restauration, n'avaient d'autre destination que de rembourser les biens des communes vendus en 1813 et de liquider les dépenses de l'arriéré. Voilà donc 920 millions environ dont il faut décharger le compte de la restauration, et qui le réduisent, par conséquent, à 2,239,000,000. Enfin, dans cette somme, il est encore une dette, la plus lourde de toutes et la plus douloureuse, dont la responsabilité peut, au moins en partie, être déclinée par la restauration, et qu'il est équitable de ne lui attribuer que par indivis avec l'empire. Je dis plus, si les désastres de 1815 n'avaient pas pour origine incontestable les folies rétrogrades de 1814, je serais tenté d'en user largement sur ce chapitre avec la restauration; mais 1814 a été, jusqu'à un certain point, pour les idées monarchiques, ce que viennent d'être pour les idées démocratiques les quatre premiers mois de notre nouvelle république, de ruineuses saturnales : il est donc juste que la restauration supporte aussi sa part des 95 millions de rentes inscrits de 1815 à 1818 pour liquider nos désastres et solder notre rançon. Cette part, on peut difficilement la déterminer en chiffres; mais, assurément, lorsque l'on considère qu'à la restauration appartiennent en propre, non-seulement les emprunts de 1821 et 1822, les supplémens de cautionnemens versés en 1816 et tous les découverts postérieurs à 1814, mais les rentes créées soit pour le paiement des dettes du roi Louis XVIII, soit pour les dépenses de la guerre d'Es-

timent sur un fait avec M. Laplagne, sans chercher quelle peut en être la cause. Je crois l'avoir trouvée dans une faute d'impression, sans doute, de son tableau annexe (page 125). En déduisant des 39,810,000 fr. de rentes 3 0/0 inscrites au 1er janvier 1830, les 722,000 fr. de rentes rachetées avant le 31 juillet, il pose comme reliquat 38,088,000 fr., tandis qu'en réalité c'est 39,088,000 fr. Or, cette différence d'un million de rentes 3 0/0 produit une différence de 333,333,333 fr. du capital nominal. C'est à peu près de cette somme que le chiffre indiqué par M. Laplagne diffère de celui que j'ai donné.

pagne et pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, plus enfin le milliard des émigrés (que nous réduisons à 860 millions, à cause des annulations faites depuis 1830), il serait impossible, quelque partialité qu'on voulût y mettre, de ne pas reconnaître que, dans les 4,419,000,000 qui composaient la dette publique au 31 juillet 1830, 1,500,000,000 pour le moins étaient exclusivement imputables à la restauration.

Maintenant, quelle était, au moment de sa chute, la situation financière de ce gouvernement? A la condition de ne donner aucune impulsion au pays, de n'entreprendre aucun grand travail productif, car les canaux de 1821, son unique essai en ce genre, ne furent, comme on sait, qu'un grand avortement, à la condition de n'entretenir qu'imparfaitement nos routes, nos ports, nos arsenaux, et de laisser tomber en ruine nos places fortes et jusqu'à nos églises, le trésor était parvenu à fermer une bonne partie de ses plaies, et son crédit s'en était naturellement affermi. Sans la nécessité de sacrifier ses meilleures ressources à l'avidité d'un parti, le gouvernement de la restauration serait certainement sorti de cette sorte de convalescence prolongée qui l'empêchait de rien entreprendre; mais, faute d'avoir procuré au pays de nouveaux instrumens de production, faute d'avoir augmenté la richesse générale, ses revenus demeuraient presque stationnaires. Il avait à la fois assez de crédit pour emprunter à de bonnes conditions, et assez peu de revenus pour n'être pas quelquefois embarrassé. C'est ainsi que dans sa dernière année on le vit trouver prêteur pour 80 millions au-dessus du pair, en même temps qu'il anticipait ses coupes de bois, réduit, pour ainsi dire, à couper deux ordinaires à la fois pour se procurer la ressource de 50 millions au lieu de 25.

C'est dans cette situation nullement alarmante, mais encore moins magnifique, que le gouvernement de juillet reçut les finances de la France. La dette dont il prenait l'héritage s'élevait, nous le répétons, à 4 milliards 419 millions!

Maintenant quelle est la dette qu'il laisse à ses successeurs?

M. Garnier-Pagès, dans son rapport du 9 mars, constate que la dette publique, au 1er janvier 1848, s'élevait à 5 milliards 179 millions. Il comprend dans son calcul les mêmes élémens que nous avons pris pour base au 31 juillet 1830, savoir, la dette consolidée, déduction faite des rentes de la caisse d'amortissement, les emprunts de 1821 et 1822, les capitaux de cautionnemens et la dette flottante. C'est l'addition de toutes ces dettes réunies qui lui donne le chiffre de 5 milliards 179 millions. Ce chiffre, comparé à celui du 31 juillet 1830, fait ressortir une différence de 760 millions. Ainsi la dette publique, selon M. Garnier-Pagès, se serait accrue d'un capital de 760 millions pendant les dix-sept années qui viennent de s'écouler.

Cela fût-il vrai, et tout à l'heure nous verrons ce qu'on doit en rabattre, il n'en faudrait pas moins que M. Garnier-Pagès reconnût avec nous, comme une incontestable vérité, que, de tous les gouvernemens qui, depuis soixante ans, ont régné sur la France, le gouvernement de juillet serait encore le moins coûteux. Sa succession nous pèserait moitié moins que celle de la restauration; l'empire, avec ses deux milliards de charges, nous coûterait trois fois plus cher, et la république elle-même, l'ancienne république, malgré le soin qu'elle a pris de ne *consolider* que le tiers de ses dettes, nous reviendrait encore à moins bon marché.

Reste à savoir si le gouvernement de juillet a réellement augmenté notre dette d'un capital de 760 millions.

En examinant de près comment M. Garnier-Pagès compose les 5 milliards 179 millions qui, selon lui, constituaient la dette publique au 1er janvier 1848, on ne tarde pas à découvrir quelques erreurs et certains oublis qui proviennent sans doute, comme le fait observer M. Lacave-Laplagne, de l'extrême précipitation avec laquelle le rapport du 9 mars paraît avoir été rédigé.

Ainsi, par exemple, M. Garnier-Pagès, probablement sans s'en apercevoir, comprend, dans la dette publique au 1er janvier 1848, la totalité de l'emprunt du 10 novembre, comme si ces 250 millions pouvaient être mis à la charge de l'ancien gouvernement, lui qui ne les a ni dépensés ni même reçus. A la vérité, les adjudicataires de l'emprunt avaient, avant le 24 février, versé 82 millions; mais ces 82 millions étaient dans le trésor, ils faisaient partie de l'encaisse; c'est le gouvernement actuel qui en a réglé l'emploi, et c'est uniquement à son compte qu'ils peuvent être portés. Voilà donc, personne ne le contestera, 250 millions qui doivent disparaître du bilan que nous dressons. Au lieu de 670 millions, nous ne sommes plus qu'à 510.

Ce n'est pas tout : l'encaisse du trésor ne se composait pas seulement de ces 82 millions versés à compte sur l'emprunt, et que nous écartons, puisque l'emprunt lui-même doit être laissé de côté : il s'élevait à un total de 190 millions; restent donc 108 millions qui ne peuvent passer inaperçus. De deux choses l'une : ou supprimez 108 millions sur la dette flottante que cet encaisse était destiné à réduire jusqu'à due concurrence, ou portez les 108 millions au crédit de l'ancien gouvernement. Dans les deux cas, le résultat est le même. Nous voilà donc descendus de 510 millions à 402.

Maintenant, n'est-il pas juste, quand on procède à une liquidation, de tenir compte des créances actives qui restent à recouvrer? Ne parlons pas, si l'on veut, des créances diplomatiques, des répétitions à exercer sur la Belgique, sur la Grèce; ne parlons pas non plus des créances litigieuses qui figurent à l'actif du trésor; mais pouvons-

nous passer sous silence les engagemens des compagnies de chemins de fer, par exemple, engagemens qui, la plupart, étaient à court terme, qui avaient pour hypothèque les chemins eux-mêmes et leurs produits, et dont la réalisation était regardée comme complétement assurée? Nous ne pensons pas qu'on puisse refuser d'admettre ces créances à titre de compensation. Or, elles s'élevaient à 152 millions environ, savoir : 116 millions à termes assez rapprochés, et 36 millions à plus longs termes. Enfin, à ces créances il convient d'ajouter, comme rentrées d'une valeur non moins certaine, les terrains dont le prix devait couvrir la dette flottante de ses avances pour la reconstruction de certains grands édifices, terrains évalués, au minimum, à 7 millions. Voilà donc une somme de 159 millions qui doit encore entrer en déduction des charges imputables au dernier gouvernement. Ces charges ne sont donc plus de 402 millions, elles doivent être réduites à 243.

Enfin, il est une nature de dettes dont il n'a pas été question jusqu'ici, mais qui n'en doit pas moins être appréciée dans ses résultats aux deux époques que nous mettons en parallèle; nous voulons parler de la dette viagère. On comprend sous ce titre non-seulement les anciennes rentes sur une ou plusieurs têtes, mais les pensions de toute nature, civiles, militaires, ecclésiastiques, en un mot tous les services viagers qui pèsent sur le trésor. La dette viagère, pas plus que la dette consolidée, n'est exigible en capital; mais, de même que, pour nous conformer à la méthode adoptée par M. Garnier-Pagès et le suivre de plus près dans ses calculs, nous avons évalué la dette consolidée en capital nominal (1), de même il nous est permis de capitaliser fictivement la dette viagère, en adoptant le taux moyen généralement admis, savoir, 10 pour 100. Or, la dette viagère, dans le dernier budget de la restauration, s'élevait à 64,606,400; elle n'est plus aujourd'hui que de 53,971,000 : différence : 10,635,000 francs. En capitalisant cette différence à 10 pour 100, c'est encore une centaine de millions qui viennent à la décharge du dernier gouvernement, et nous sommes d'autant plus fondé à lui en tenir compte, que cette diminution de la dette viagère ne provient pas seulement de l'action du temps, elle est due en

(1) Le *capital nominal* n'est pas l'expression exacte de la dette consolidée, il en est l'expression exagérée. Vis-à-vis des porteurs de rentes, l'état n'est engagé qu'à servir des intérêts, le capital est une abstraction qui n'entre pas dans le contrat. En fait, le véritable capital de la rente consolidée, c'est le taux moyen du prix des rachats opérés par la caisse d'amortissement dans un temps donné. Ainsi, par exemple, les 175,000,000 fr. de rentes aujourd'hui inscrites ont pour capital nominal 3,900,000,000 fr. Supposez que l'amortissement parvienne à racheter la totalité de ces rentes, en opérant dans les mêmes conditions qui ont présidé depuis trente ans à ses rachats, les 175 millions seront rachetés pour une somme inférieure à 3 milliards. L'état bénéficierait d'un milliard. La manière d'évaluer les rentes adoptée par M. Garnier-Pagès est donc, nous le répétons, l'expression exagérée de ce genre de dette.

grande partie à la réserve qu'on s'était imposée depuis quinze ans dans la concession de ce genre de bienfait dont il est si doux de se montrer prodigue et si facile d'abuser.

Ainsi, pour récapituler ce qui précède, en admettant avec M. Garnier-Pagès que la dette publique, y compris l'emprunt non réalisé de 250 millions, s'élevât au 1er janvier 1848 à 5 milliards 179 millions, il faudrait en retrancher d'abord le montant de l'emprunt tout entier, soit. . . . . 250,000,000 fr.

La solde de l'encaisse du trésor, déduction faite des sommes provenant de l'emprunt. 108,000,000

Les créances actives sur les compagnies de chemins de fer, montant à. 159,000,000

Et enfin le capital de 10 millions de rentes viagères dont le gouvernement de juillet a déchargé l'état, soit. 100,000,000

Toutes ces déductions réunies donnent. . . . . 617,000,000 fr.

On se souvient que l'accroissement de la dette publique attribué par M. Garnier-Pagès à l'ancien gouvernement s'élève à 760 millions. Maintenant qu'il faut en retrancher ces 617 millions, que restera-t-il? 143 millions, pas davantage. Ce chiffre, quand on le rapproche de l'indignation généreuse, des accusations foudroyantes qui remplissent le rapport du 9 mars, ce chiffre doit exciter un certain étonnement. *Parturiunt montes.* Eh bien! quelque mince qu'il soit, ce chiffre est encore exagéré.

En voulez-vous la preuve? Laissez là le rapport du 9 mars et les 5 milliards 179 millions que nous avons jusqu'ici acceptés de confiance. Prenez la peine de chercher dans le compte des finances de 1847 quel était en réalité le montant de la dette publique au 1er janvier 1848, en prenant pour base les mêmes élémens qui nous ont servi tout à l'heure à établir, d'après le compte de 1832, quel était le montant de cette même dette au 31 juillet 1830. Voici ce que vous trouverez :

Au 1er janvier 1848, les inscriptions de rentes de toute nature s'élevaient à 240,808,965 fr. (1).

Nous devons en déduire les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, savoir 65,584,177 fr.

(1) Voici le tableau correspondant à celui que nous avons donné page 876.

	Inscriptions au 1er janvier 1848.	Rachats de la caisse d'amortissement.	Rentes dues à des tiers.	Capital nominal.
5 0/0.....	146,749,591 fr.	12,540,978 fr.	134,208,613 fr.	2,684,172,260 fr.
4 1/2 0/0.	1,026,600	131,298	895,302	19,895,600
4 0/0.....	26,507,375	16,026,049	10,481,326	262,033,150
3 0/0.....	66,525,399	36,885,852	29,639,547	987,984,900
Totaux..	240,808,965 fr.	65,584,177 fr.	175,224,788 fr.	3,954,085,910 fr.

En conséquence, les rentes dues à des tiers, la véritable dette, s'élevaient à 175,224,788 fr., dont le capital nominal est de. . . . . 3,954,085,910 fr.

Les emprunts de 1821 à 1822 offraient encore un passif de. 95,836,091

Les capitaux de cautionnemens s'élevaient à. . 235,685,632

Et la dette flottante à. 630,792,618

Le dette publique était donc, au 1er janvier 1848, de. . . . . 4,916,400,251 fr.

Elle s'élevait au 31 juillet à. 4,419,482,266

La différence est de. . . . . 496,917,985 fr.

Mais cette différence s'atténue des mêmes déductions que nous avons admises ci-dessus, sauf une seule toutefois : nous ne devons pas déduire les 250 millions de l'emprunt du 10 novembre, attendu qu'il ne figure pas intégralement dans le compte des finances de 1847. Il n'y est représenté que par 715,119 fr. de rentes inscrites au nom des adjudicataires avant le 1er janvier. Le capital nominal de cette fraction de rente est d'environ 23,800,000. Nous porterons donc seulement en déduction. . . . . 23,800,000 fr.

Plus, comme ci-dessus, le solde de l'encaisse du trésor. 108,000,000

Les créances actives, montant à. 159,000,000

Le capital des rentes viagères éteintes. 100,000,000

Total. . . 390,800,000 fr.

390 millions retranchés de 496, il reste 106 millions. C'est donc encore 37 millions de moins que tout à l'heure. Je n'attache à cette différence qu'une importance très légère, tout en considérant l'un de ces calculs comme beaucoup plus exact que l'autre. Ce qui m'importe davantage, le voici : c'est de constater que, même en forçant les chiffres, en ne consentant à aucune déduction, pas même à la plus incontestable de toutes, celle de l'encaisse du trésor, le maximum de l'accroissement de dette qu'on puisse mettre à la charge du gouvernement déchu n'est encore que de 496 millions, et cette somme, pour peu qu'on admette les compensations que réclame la plus vulgaire justice, va se réduisant tout au plus à une centaine de millions, c'est-à-dire à une charge quinze fois moins lourde que la dette de la restauration, vingt fois moins que celle de l'empire, à une charge qui n'atteint pas même le chiffre d'une seule année de notre amortissement!

Et maintenant, comme équivalent à cet imperceptible accroissement de notre dette, que nous présente ce gouvernement?

L'Algérie conquise et pacifiée.

Tous les services publics dotés d'un supplément de plus de 300 millions.

Les canaux de 1821 et 1822 terminés; quatre grands canaux nouveaux entrepris et menés presqu'à fin; toutes les voies de communication multipliées ou rendues plus faciles; ici des lacunes comblées, là des obstacles aplanis; des ponts jetés sur toutes les rivières; la viabilité vicinale améliorée dans toute l'étendue du royaume; nos ports creusés et agrandis; des phares nombreux élevés sur nos côtes; des édifices, dont l'achèvement avait fini par sembler impossible tant ils sortaient péniblement du sol, élevés jusqu'au faîte en peu d'années; d'autres édifices fondés à neuf et déjà presque terminés; nos vieux monumens, témoins de notre histoire, secourus avec une largesse à laquelle depuis long-temps ils n'étaient plus accoutumés; enfin, 2,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation, 2,000 kilomèt. de chemins de fer en construction.

Voilà l'œuvre de ces dix-sept années, sans parler de tant d'améliorations, plus ou moins dispendieuses, accordées à la magistrature, au clergé, à l'instruction publique, à tous les besoins moraux et intellectuels du pays.

Et c'est les yeux fixés sur de tels résultats, en présence de la France qui les voit, qui en use, qui en jouit, qu'on a le cœur de nous dire : « L'esprit s'arrête déconcerté devant la disproportion entre la grandeur des moyens et la petitesse des résultats ! »

Si quelque chose, à notre avis, pouvait déconcerter l'esprit, ce serait bien, au contraire, qu'une telle œuvre ait pu s'accomplir sans que les charges du pays se soient aggravées en proportion !

En effet, quel a été le prix de toutes ces conquêtes ? L'Algérie à elle seule a absorbé plus de 1 milliard (1). Les grands travaux publics ont été soldés jusqu'à concurrence de 1 milliard 464 millions, et cette somme, notez-le bien, ne s'applique qu'aux travaux extraordinaires; nous laissons en dehors tous ces travaux si nombreux qui, bien que destinés aussi à augmenter le capital de l'état, sont demeurés confondus

(1) Voir l'annexe n° 2 de la brochure de M. Laplagne. Les dépenses constatées sur les comptes spécialement ouverts à l'Algérie s'élèvent à 810 millions, jusques et y compris seulement 1846; mais dans ces comptes ne figurent ni les dépenses de la marine ni toutes celles des ministères de la guerre et des finances, qui se trouvent confondues dans les divers chapitres du service intérieur. M. Laplagne estime avec raison qu'un relevé exact de toutes ces omissions, ajouté aux dépenses de 1847 non encore constatées, ferait monter la dépense totale bien au-delà d'un milliard. Sur cette somme, près de 700 millions ont été supportés par la dernière administration, le cabinet du 29 octobre. Il en est de même des travaux publics; la charge en a principalement porté sur les sept dernières années, de 1841 à 1848. C'est une remarque qu'il est juste de faire à l'honneur de qui de droit.

dans les dépenses du service courant (1). Ainsi voilà 2 milliards et demi de dépenses extraordinaires effectuées dans ces dix-sept années, 2 milliards et demi qui profitent, pourrait-on le nier? à la grandeur, à la prospérité de la France, et, en regard de cette somme énorme, de quelles charges nouvelles la France est-elle grevée? On l'a vu : d'un capital dont l'intérêt s'élève à peine à quelques millions de rente.

D'où vient cette disproportion? Comment, en liquidant ses comptes, le gouvernement de ces dix-sept années trouve-t-il une telle balance en sa faveur? C'est qu'il a fait ce qu'aucun autre gouvernement avant lui n'avait même essayé : il a soldé sans cesse sur ses ressources ordinaires les dépenses extraordinaires dont il dotait le pays. Cette guerre lointaine et dispendieuse, entretenue pendant dix-sept ans sur une longueur de deux cents lieues de côtes, c'est sur ses budgets ordinaires qu'il l'a payée; et si, pour exécuter en partie ses grands travaux publics, il a eu recours au crédit, ce n'est qu'en apparence, pour ainsi dire, car son amortissement allait s'augmentant chaque année, et cet amortissement, c'est encore sur ses recettes ordinaires qu'il était prélevé.

Maintenant vous demanderez peut-être comment il est parvenu à faire grandir ses revenus annuels jusqu'au point qu'ils couvrissent à la fois toutes les dépenses courantes et la plus grande partie de celles que l'avenir habituellement est seul chargé d'acquitter? Est-ce en imaginant quelques nouveaux impôts? est-ce en élevant le taux des impôts existans? Non, il a détruit des impôts, il n'en a pas créé; il en a diminué, il n'en a pas augmenté. C'est avec les seuls impôts perçus sous la restauration qu'il était parvenu à obtenir annuellement 350 millions de plus qu'avant 1830. Et comment? D'abord en respectant les droits, en assurant la sécurité de tous, sous les auspices de la politique la plus réellement libérale qui ait peut-être jamais été pratiquée; puis, en osant semer pour recueillir, en travaillant résolûment à élargir toutes les voies de la prospérité publique, en donnant à la force productrice du pays une énergie toute nouvelle.

Ce n'était donc pas une folle imprévoyance, encore moins le besoin de satisfaire à de misérables intérêts de localité (faut-il ramasser en passant cette pitoyable accusation!); ce n'était pas une pensée mesquine et égoïste qui le poussait à encourager ou à exécuter lui-même tant de fécondes entreprises sur notre vaste territoire. Non, c'était cette

(1) Voir à l'annexe n° 4 de la brochure de M. Laplagne le tableau, par ordre d'exercices, de toutes ces dépenses extraordinaires montant à 1,464,000,000 fr. Voir aussi dans le corps de la brochure (page 43 et suivantes) l'énumération de tout ce qui a été fait depuis dix-sept ans avec les ressources ordinaires et extraordinaires confiées aux divers départemens ministériels, et l'appréciation du profit qu'en a retiré le pays.

vue si juste, que ce qui manquait à la France pour atteindre au degré de richesse et de puissance qui lui appartient, augmenter le bien-être de tous ses habitans, et accomplir les progrès moraux et matériels qui sont le but suprême des sociétés, c'était un notable accroissement de son capital de production, et qu'on ne pouvait trop se hâter de le lui procurer. Voilà pourquoi nous nous félicitions, en commençant, de l'esprit général qui a présidé depuis dix-sept ans à l'administration de nos finances. C'est qu'on a marché sans témérité, mais avec constance, dans cette voie. Supposez qu'on eût moins entrepris, moins exécuté, en serions-nous plus riches aujourd'hui? Non, et nous aurions les travaux de moins, c'est-à-dire la seule chance de nous relever plus rapidement dès qu'un peu de confiance pourra tirer parti de ces grands instrumens de richesse que nous a légués le dernier gouvernement. Ainsi ne nous bornons pas à dire que ce gouvernement n'a pas augmenté notre dette; la vérité, c'est qu'il l'a diminuée. Il l'a diminuée de toute la valeur de ces travaux que nous devons à sa diligence; il l'a diminuée en faisant agir le meilleur de tous les amortissemens, celui qui, pour enrichir l'état, ne se borne pas au stérile rachat d'une portion limitée de ses charges, mais qui multiplie ses ressources dans une proportion, pour ainsi dire, illimitée, en augmentant les élémens de la prospérité publique.

Il faut donc qu'on le reconnaisse, ce n'est pas un passé ruineux que ce passé dont on hérite; ce n'est pas là une de ces successions qu'on n'accepte que sous bénéfice d'inventaire. Le sol était préparé, labouré, ensemencé, et bientôt nous aurions vu se décupler tant de précieux germes, si l'ouragan n'était venu tout bouleverser, et les semences, et le sol lui-même! Il nous est bien permis de le dire, puisque M. le ministre des finances l'a déclaré du haut de la tribune, c'est un malheur pour tout le monde que la monarchie soit tombée si tôt et n'ait pas assez vécu pour mener à fin cette grande œuvre financière, qui, bien qu'interrompue violemment, laisse encore voir par ses débris ce que devait être l'édifice achevé. L'épreuve de cette cruelle année de disette, si merveilleusement supportée, avait donné la mesure de la puissance économique du pays. La séve, un moment refoulée, ne demandait qu'à se répandre. Les symptômes d'une reprise, d'une impulsion nouvelle, étaient aussi nombreux que manifestes. Sans doute, il existait aux approches de la catastrophe une inquiétude vague, une sorte d'instinct prophétique; mais supposez que le vœu de M. Goudchaux eût été réalisé, une fois ce défilé passé, quel n'eût pas été le retour aux habitudes d'entreprise et d'activité! Certes, dans ce grand naufrage, mes premiers, mes plus profonds regrets sont pour la liberté, cette liberté que nous possédions, vivante et réelle, au prix de tant d'années d'efforts, et à laquelle désormais nous sommes réduits à rêver

comme à un fantôme impossible; mais, je dois le dire, ce m'est aussi une vraie douleur que d'avoir assisté à la chute de nos finances, d'avoir vu tant de progrès si brusquement interrompus, de ne plus suivre dans sa marche cette grande opération mal comprise de quelques-uns, calomniée par quelques autres, et dont le dénoûment aurait été un si grand bienfait général, une si éclatante justification!

Au lieu de ces accroissemens graduels du revenu public auxquels nous nous plaisions à assister tous les trois mois dans les colonnes du *Moniteur*, nous avons vu, en un seul jour, ce même revenu rétrograder de dix années! nous avons vu les dépenses s'accroître plus rapidement encore que diminuer les recettes! nous avons vu, pour la première fois depuis dix-sept ans (depuis trente, soyons juste), les percepteurs frapper à nos portes en vertu de nouveaux impôts. Nous avons vu l'emprunt, 400 millions d'emprunt! consacré non plus à ouvrir au pays de nouvelles sources de prospérité, mais à porter le poids de ses charges ordinaires! Détournons les yeux de ce spectacle; ce n'est pas pour en étaler les misères que nous avons pris la plume, ce n'est pas non plus pour éveiller de tardifs et stériles regrets : c'est uniquement pour rendre hommage à la vérité. Qu'on nous permette seulement d'adresser, en terminant, cette simple réflexion à M. le ministre des finances : S'il n'y avait que les embarras financiers qui renversassent les gouvernemens, la monarchie serait encore debout; si des finances embarrassées suffisaient pour les détruire, la république courrait des périls dont nous ne supposons pas qu'elle soit menacée.

L. VITET.

PEINTRES

ET SCULPTEURS MODERNES.

IV.

LÉOPOLD ROBERT.

CORRESPONDANCE INÉDITE. — DOCUMENS NOUVEAUX.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIÈRE PÉRIODE. — GRAVEUR ET PEINTRE.

On peut dire, à beaucoup d'égards, que la meilleure biographie d'un peintre est l'histoire de ses ouvrages. Un croquis de la main d'un maître a pour nous plus de valeur que le récit d'une anecdote dont il sera le héros; il nous importe plus, en un mot, de savoir ce qu'il a peint que ce qu'il a fait. L'œuvre cependant ne nous suffit pas. Soit légitime curiosité, soit malice ou jalousie secrète, on veut surprendre l'auteur en déshabillé, scruter à l'aise ses qualités morales, ses passions, ses habitudes, ses défauts, assister en quelque sorte, s'il est possible, à l'élaboration de sa pensée. On veut des détails biographiques, on veut des lettres authentiques et autographes. Aussi bien, à cela l'instruction y

trouve son compte. L'œuvre et l'auteur s'expliquent l'un par l'autre, l'un et l'autre doivent être également étudiés. A part la nature même du génie d'un artiste, la position sociale, l'éducation, les circonstances extérieures, ont de puissantes influences sur la direction de son goût et de son talent. Des qualités qu'on peut lui reconnaître, des torts qu'on peut lui reprocher, quelques-uns sont à lui, plusieurs à l'école dont il a sucé le lait, d'autres à son siècle. Ainsi, l'artiste qui se livre aux flots de la mode, aux agitations du monde, éparpille son talent en essais éphémères et gaspille sa destinée. Interrogé sur ce qu'il fallait faire pour devenir original, un philosophe répondit : « Vivre seul, ne rien lire, et se promener beaucoup. » Et, de fait, dans les arts d'imitation, les grandes et belles œuvres ne peuvent s'enfanter qu'au sein du calme et de la retraite, comme aussi dans la retraite et le calme seuls peuvent éclore et mûrir les grands ouvrages littéraires. « Comment avez-vous pu tant écrire? demandait-on à Voltaire. — C'est en ne vivant point à Paris. » Ainsi, le génie de Poussin se sentait mal à l'aise sur le théâtre de la cour de Louis XIII. Un instant, peut-être, « ce ne lui eût pas été peu de plaisir (il le dit lui-même) que de sortir quelquefois de l'orchestre pour, d'un petit coin et comme inconnu, pouvoir goûter le jeu des acteurs, » et bien vite il aspira vers Rome, fuyant ses protecteurs autant que les tracasseries de Vouët et de Fouquières. De même Le Sueur abritait dans la solitude et fécondait silencieusement sa pensée en s'isolant des intérêts du siècle. Ainsi encore ont fait Ingres et Robert. *Nulla dies,* disait Zeuxis cité par Pline, *nulla dies sine linea.*

C'est surtout de l'artiste qui se sera montré original et aura procédé seulement de lui-même, qu'il sera juste de dire que sa vie est le meilleur commentaire de ses productions. Elle en est, en effet, l'explication naturelle et comme l'histoire. En général, les artistes écrivent peu; mais ce qu'on a recueilli de leurs lettres jette un grand jour sur les pensées et les doctrines, sur l'art et la science que reflètent leurs œuvres. Les *Lettere pittoriche* du recueil donné par l'évêque Bottari sont un monument inestimable des maîtres des XVIe et XVIIe siècles. Il est curieux de voir ces beaux génies, dont la langue naturelle était la ligne et la couleur, achever avec la plume la pensée du crayon et du pinceau, se compléter ainsi eux-mêmes, et suppléer à l'obscurité des traditions que le temps nous a léguées sur la plupart d'entre eux. La publication des lettres de Nicolas Poussin a rendu un important service à l'histoire de l'art comme à celle de l'esprit humain, et ce livre plein de charme a moins de lecteurs qu'il n'en mérite. C'est par Poussin et par Le Sueur que les qualités suprêmes de la grande et véritable peinture sont entrées dans notre école, ou, pour mieux dire, l'ont constituée. De quel intérêt n'est-il point, dès-lors, de suivre pas à pas, jusqu'au degré éminent de doctrine où il est parvenu, ce Poussin dont la

dignité de caractère, le sérieux et l'élévation de pensée, la force de conviction et l'originalité de talent ont fait un grand homme? Poussin, dont les tableaux révèlent d'ailleurs une érudition pittoresque peu commune, avait étudié les livres uniquement dans la vue de son art. Il va au fait, « cueillant la fleur des beaux ouvrages, et travaillant gaillardement, » comme il le dit lui-même, toutefois écrivant bonnement, simplement, avec un fort bon fonds d'idées justes, avec des formes très naturelles, rien de plus; il s'en excuse et dit « qu'on doit lui pardonner, parce qu'il a vécu avec des personnes qui l'ont su entendre par ses ouvrages, n'étant pas son métier de savoir bien écrire. » Ses descriptions, ses réflexions critiques n'en sont pas moins admirables : c'est simple et grand comme ses beaux dessins. Il y règne surtout cette clarté suprême, qualité française si éminente dans les arts comme dans les lettres, et qui en suppose tant d'autres. Il se proposait « d'ourdir des observations sur le fait de la peinture : » ce devait être l'occupation de sa vieillesse; mais, comme toujours, la mort prévint l'exécution du projet. Dans cette précieuse correspondance, on voit éclore les œuvres de Poussin; on voit avec quelle scrupuleuse conscience il les épure, avec quelle jalouse tendresse et quel sentiment d'art il les suit par-delà, quand elles ont quitté ses mains créatrices.

Ce qu'on a fait pour Nicolas Poussin, nous le tenterons pour Léopold Robert. Nous essaierons de raconter l'histoire de sa vie et de ses ouvrages par sa correspondance. Silencieux et recueilli, cet homme réservait toute l'abondance de son ame pour les épanchemens épistolaires, et c'est là qu'il le faut chercher tout entier, mais sans se préoccuper du style. Diffus le pinceau à la main, il l'est à plus forte raison quand il tient la plume. Parfois les idées les plus élevées et les plus justes sont là en germe, qui n'eussent attendu chez lui pour étinceler avec netteté que le choc de la contradiction de quelque esprit exercé; mais, seul avec lui-même, il lui arrive de n'avoir qu'une expression confuse, même sur les matières qu'il connaît le mieux. Que ceux qui s'imaginent qu'un grand artiste peut toujours écrire avec la plume d'aussi belles choses qu'avec le pinceau se détrompent. Michel-Ange, il est vrai, et Raphaël furent poètes; Léonard de Vinci toucha de sa plume tous les sujets; Rubens, qui partagea la gloire des négociateurs, écrivit également beaucoup et bien. Plusieurs, alors et depuis, furent d'habiles écrivains sans s'en douter : fermes, simples, précis, merveilleux surtout de sobriété. On n'y faisait point alors tant de façons. L'analyse et le développement, les finesses et subtilités d'idée et de langage, naquirent plus tard, et l'usage en devint plus fréquent en proportion de la décadence du talent de peindre. Mais, encore une fois, autre chose est l'art de peindre et l'art d'écrire : rien de plus rare que l'assemblage de ces deux dons portés à la fois à un point élevé. Du moins, un mérite peu

commun distingue la correspondance de Robert : écrite plutôt avec le cœur qu'avec l'esprit, elle est remplie de sentimens tendres, élevés, religieux; elle est le vrai miroir de son ame.

Un naturel méditatif, des études fortes et austères, un travail patient, avaient, de longue date, donné à son esprit cette gravité qui fait la dignité de l'intelligence. Formé, comme Le Sueur, à la sévère école du christianisme, comme lui tendre, comme lui empreint de cette chasteté de goût qui tient toujours à celle de l'ame, nul n'était plus pur, plus naïf, plus inoffensif, nul plus exempt de jalousie et d'ambition, nul plus rempli de cette modération du sage, qui, sans jamais transiger avec l'autorité de la conscience, incline à l'indulgence envers les personnes. Tel il est dans les lettres inédites où nous allons suivre ses débuts difficiles, ses succès, ses jugemens sur l'art ancien et moderne, ses amitiés, ses douleurs, qui préparèrent sa fin tragique, dont on a jusqu'ici plutôt pressenti et deviné qu'analysé les véritables causes. Semblable, par un côté, à Raphaël, à Le Sueur, à Pascal, à Mozart, Léopold fut un de ces hommes qui portent au front le signe fatal d'une fin prématurée. Dieu, en versant dans leur ame le feu céleste, leur donne assez de jours pour mériter la gloire, trop peu pour en jouir. On pourra différer d'avis sur l'excellence des œuvres de Robert, on ne pourra se défendre d'aimer et de plaindre sa personne.

I.

Louis-Léopold Robert naquit, le 13 mai 1794, dans le canton de Neufchâtel en Suisse, au district de la Chaux-de-Fonds, où, sous un ciel brumeux, sur un sol âpre et sauvage, blanchi de neige les deux tiers de l'année, fleurit une de ces colonies d'horlogers dont l'ancienne Suisse française est couverte. A l'époque où Léopold Robert vit le jour, la Chaux-de-Fonds n'était qu'une triste bourgade sans importance. Elle a bien changé de son vivant, et l'on dirait que, sous ce ciel ingrat, l'activité manufacturière a dompté la nature, et que le génie de la liberté et de l'industrie a communiqué sa puissance à la terre et ses feux au soleil. La Chaux-de-Fonds et le Locle, village voisin et rival d'industrie (1), ont produit, de nos jours, plusieurs artistes connus, tels que les frères Girardet, graveurs sur bois et en taille-douce; Brandt, premier grand-prix de gravure en France, et premier graveur de la Monnaie de Berlin; enfin, un de nos plus habiles graveurs en taille-douce, Charles Forster, aujourd'hui naturalisé Français et membre de

(1) La Chaux-de-Fonds est bâtie sur un des plateaux du versant oriental des montagnes du Jura. Neufchâtel est au bas du versant, et, à une certaine époque de l'année, on ne peut faire qu'en traîneau une partie du chemin qui descend vers la ville. Le Locle est dans la vallée de Fleurier, du côté de France, à trois quarts d'heure de notre frontière.

notre Institut. Tous ces hommes, nés à quelques pas de distance les uns des autres, se sont assis sur les bancs de la même école de village, tenue par un digne maître à qui plus tard la tête tourna d'orgueil aux succès de Robert.

Le père de Léopold était un horloger monteur de boîtes. Sa mère, qui fut toujours d'une santé débile, et qui mourut d'une maladie de langueur en 1828, était une personne d'une piété touchante et d'une exquise délicatesse de sentimens. Léopold avait deux frères : Alfred, plus jeune que lui d'une année, et qui, par suite de peines de cœur, s'est coupé la gorge avec son rasoir, le 20 mars 1825, dix ans, jour pour jour, avant que le peintre des *Pêcheurs* se vouât au même sort, et Aurèle, le plus jeune des trois, qui s'est fait connaître par des dessins et des peintures fort goûtés à nos expositions. Deux sœurs complétaient cette famille : l'une, honorablement mariée; la seconde, volontairement consacrée au célibat pour soigner son vieux père, mort seulement depuis peu d'années. Tous ces enfans, heureusement doués, avaient pris à tâche de développer les qualités qu'ils avaient reçues de la nature, et les parens s'étaient imposé de grands sacrifices pour ouvrir à leur jeune famille les sources d'une instruction morale digne de leurs mœurs patriarcales et pures.

La biographie qui découvre après coup, dans l'enfance des grands artistes, le facile horoscope de leur destinée future, se trouverait, sur plusieurs points, en défaut pour Léopold. Lui qu'on vit plus tard si triste et si morose, montra, durant ses premières années, une vivacité et une pétulance indomptables avec un naturel ouvert des plus aimables et des plus attachans. La maison où il avait vu le jour est en dehors du village, dans la campagne, sur le chemin qui conduit au Locle. C'est une des plus anciennes du lieu, et sa modeste apparence contraste avec les proportions considérables des constructions modernes, véritables ruches qui contiennent quelquefois jusqu'à vingt familles d'ouvriers (1). Léopold errait çà et là au milieu des pâtres, prenant plaisir à leurs mœurs. Si la poésie bucolique s'est réfugiée quelque part, c'est en Suisse. Bientôt l'enfant saisit le crayon et ne le quitta plus. Papier, murailles, tout se couvrait de ses esquisses, et un œil attentif eût pu démêler dans ses essais informes, mais empreints d'observation autant que de naïveté, quelque germe de ce goût qui devait faire de lui un artiste. Son bisaïeul maternel, vieillard presque séculaire, mais d'une trempe d'esprit vigoureuse, étant venu, dans ce

(1) Depuis la mort de Robert, des mains amies ont placé au-dessus de la porte de la maison une inscription gravée qui rappelle qu'elle est le lieu de sa naissance. L'autorité locale s'est opposée à l'érection d'aucun autre monument en l'honneur de l'artiste, à raison de son genre de mort. Les Genevois ont pu se montrer moins sévères pour leur propre gloire à l'endroit de Jean-Jacques Rousseau.

temps-là, visiter la famille, fut frappé de l'expression et de la vivacité de regard du dessinateur précoce, et lui prédit de hautes destinées.

Cette vie passée à l'air libre de la campagne et au foyer du pauvre, dans l'étude et en quelque sorte dans l'intimité de toutes les harmonies rustiques, fit bientôt place à une initiation plus sévère. Léopold entra dans un pensionnat à Porrentruy, alors chef-lieu de sous-préfecture du département du Haut-Rhin, et là, chose curieuse, il oublia le dessin. Les idées complexes n'allaient point à cet esprit déjà tout d'une pièce. On le vit même prendre en dégoût son ancienne passion, et, quand la leçon de dessin arrivait, en consacrer obstinément les heures à toute autre étude, quelque aride qu'elle pût être. Son aptitude au travail était remarquable, sa persévérance plus remarquable encore, à tel point qu'il en perdit la santé, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Son père dut le ramener à la Chaux-de-Fonds, et c'est avec les ressources que pouvait offrir ce village qu'il acheva tant bien que mal son éducation.

Quand il fut en âge de prendre un état, le désir de lui assurer promptement une existence indépendante porta la tendresse inquiète de ses parens à le mettre en apprentissage dans une maison de commerce à Yverdun; mais le commerce n'était nullement son fait, et quelques mois s'étaient à peine écoulés que l'enfant était au désespoir. Son père alors, ouvrant les yeux, comprit que la vocation de Léopold était celle qu'il avait montrée si fortement dans sa première jeunesse, et dont il avait donné de nouvelles preuves. On se détermina donc à lui laisser courir la carrière des arts, qui effraie toujours les parens sans fortune. L'enfant revint encore dans sa famille, et se mit à copier quelques mauvaises gravures plutôt faites pour égarer son goût que pour le diriger et le développer.

Cependant son père était lié avec de bonnes gens du Locle, les Girardet, de père en fils dessinateurs, libraires, éditeurs d'almanachs, graveurs et peintres, et qui, dans leur humble échoppe villageoise où ils tenaient classe de dessin, résumaient tout un petit monde d'art. Deux frères de ce nom pratiquaient alors la gravure : l'un était cet Abraham Girardet, si connu à Paris pour avoir gravé, sous l'empire, le *Triomphe d'Auguste*, et, suivant l'expression du temps, *illustré* de ses gravures dans le style de Ficquet la plupart des collections et des éditions de luxe mises au jour sous la restauration : artiste merveilleux d'adresse, mais dont tout le talent est allé s'éteindre dans les excès les plus abrutissans du vin et des liqueurs fortes (1). Le second frère se nommait Charles,

(1) J'ai connu cet Abraham Girardet, qui était né en 1763, et qui mourut à Paris, le 2 janvier 1823, ivre, comme il avait vécu. Il avait été professeur de dessin des élèves tapissiers de la manufacture des Gobelins, mais n'y logeait pas, les logemens d'artistes ayant été supprimés là comme au Louvre. C'est aux Gobelins que jadis le roi Louis XIV avait donné une retraite au chevalier Édelinck et à Gérard Audran. Le Louvre était réservé aux

et n'avait ni les talens ni les défauts de ce singulier artiste. Revenu de Paris en 1810 pour se marier dans un village voisin du Locle, Charles se préparait à retourner dans la capitale. Il proposa d'emmener Léopold et de le former à sa profession. Le père de Robert y consentit, et ce fut chez cet honnête praticien que l'enfant passa les premières années de son séjour à Paris.

Girardet lui enseigna les rudimens de la gravure, le poussa, à sa manière, dans l'étude du dessin, l'envoya travailler d'après nature à l'académie des beaux-arts, et le laissa en même temps fréquenter l'atelier de David, où il avait demandé à étudier. Léopold suivit ces leçons de son choix avec ardeur, car il ne faisait rien sans passion. Ce n'est pas que la méthode d'enseignement de David fût, en général, autre chose que la vieille routine pratiquée chez son maître Vien, chez Lemoyne le maître de Boucher, chez Simon Vouët le maître de Le Sueur et de Le Brun, — c'est-à-dire l'étude, toujours l'étude du modèle humain; mais ce que cette méthode éternelle avait de dangereux pour le développement de l'intelligence des jeunes gens, David savait le corriger par des leçons sur la composition, par des conseils sur les principes les plus élevés de la philosophie du dessin, par un art merveilleux à saisir en ses élèves le secret de leur génie natif et à les diriger dans leurs propres voies. En effet, il ne voulait point être imité. « On peut étudier les maîtres, leur disait-il sans cesse; mais c'est la nature seule qu'il faut suivre. On se fait toujours soi-même. Je veux vous préparer pour vous, suivant votre nature, et non contre nature. » Les paroles de David se sont gravées partout où elles sont tombées.

Robert montra, dès ce moment, en ses dessins, un singulier amour de la précision, mais avec cela aussi une difficulté native de travail. Le grand maître eut bientôt discerné ce qu'il y avait en lui de volonté vigoureuse et intelligente. Il l'encouragea avec une bienveillance particulière, et déclara à *son jeune Léopold,* comme il se plaisait à l'appeler, que, s'il continuait avec la même volonté, il serait tout ce qu'il voudrait

peintres et aux gens de lettres. Les peintres Le Brun et Mignard logèrent cependant aux Gobelins, mais comme directeurs. Abraham Girardet s'était, à la fin de sa vie, affermé à un boiteux nommé Véron, ouvrier des Gobelins, qui le nourrissait et lui donnait tant par jour. Tout le profit de la besogne revenait à ce Véron, peut-être un peu moins ivrogne que lui. L'une des premières conditions de l'engagement, c'est qu'une bouteille d'eau-de-vie serait, chaque matin, sur la table de Girardet. Celui-ci dessinait assez finement le portrait à la mine de plomb; mais ses modèles devaient être en séance à l'aube du jour: plus tard, le moderne Lantara était inabordable, mais n'en gravait pas moins. En sortant des Gobelins, l'empereur Alexandre fut conduit, un jour, dans l'atelier de Girardet: l'artiste ne se dérangea pas, faute de comprendre l'honneur qu'il recevait. — Le célèbre Étienne Ficquet, le Gérard Dow de la gravure, a fini à peu près comme Girardet. Ce dernier nom est bien relevé de nos jours par les deux fils du maître de Robert, dessinateurs, graveurs et peintres pleins de finesse, d'observation et de goût. L'un d'eux semble chercher le genre de Robert, mais n'en a pas encore trouvé le style.

être : graveur, peintre ou sculpteur. Il ne cessa, dans tous les cas, de lui conseiller de faire marcher de front l'étude de la peinture et celle de la gravure, dans l'intérêt même de son burin; — conseil judicieux à coup sûr, mais comparaison dangereuse pour l'élève, car tôt ou tard l'ingrate et aride lenteur du burin, qui n'a d'autre ressource que le blanc et le noir, devait ne pas tenir contre les séductions du pinceau, qui se joue avec la lumière colorée. Néanmoins les progrès du jeune graveur furent rapides, car, laissé à lui-même par Girardet, qui retourna dans son pays, il fut en mesure de concourir, dans l'année 1814, pour le grand prix de gravure en taille-douce. Il obtint le second grand prix; le premier fut remporté par son compatriote et son camarade, Charles Forster, du Locle, plus âgé que lui, et qui, l'année précédente, avait obtenu le second.

Dans l'atelier de David, Robert se lia avec deux condisciples distingués qui, plus tard, devaient l'environner de leurs soins et l'aider de leurs conseils à son arrivée à Rome : M. Navez de Bruxelles (1) et M. Victor Schnetz, dernièrement directeur de l'académie de France à Rome, artiste aussi distingué par la franchise et la fermeté du talent que par la sûreté du caractère. Avec eux, il suivit un cours d'ostéologie et de myologie, comme l'eût pu faire le plus assidu étudiant en chirurgie.

Cependant, bien que graveur un peu malgré lui, depuis surtout qu'il avait goûté des prompts et attrayans résultats du pinceau, Robert tint bon; il laboura vaillamment le cuivre pour tenter, deux ans après, la fortune d'un nouveau concours de taille-douce, et enlever de haute lutte, avec le premier grand prix, la pension de Rome. Déjà sa pièce de concours était achevée, quand, la chute de Napoléon ayant fait rendre la principauté de Neufchâtel à la Prusse, Léopold fut déclaré étranger à la France, et, comme tel, rayé de la liste des concurrens, en mars 1816. Le coup était cruel, d'autant que la palme lui eût été acquise, car son heureux concurrent lui-même, Joseph Coiny, ayant vu, après la radiation, la pièce de Robert, ne put s'empêcher de lui dire : « Il est bien heureux pour moi que vous ayez été mis hors de

(1) M. Navez, né à Charleroy, le 16 novembre 1787, fils d'un magistrat, fut d'abord placé à Bruxelles dans l'atelier d'un peintre d'histoire alors en réputation, nommé François. Il y resta neuf ans et s'y fit remarquer. Ayant obtenu le premier prix à un concours de peinture d'histoire à Gand, il reçut la médaille des mains du comte d'Houdetot, préfet de cette ville, alors française, et cet homme distingué, artiste lui-même et ancien élève de David, l'engagea à se rendre à Paris et à se placer sous la direction de ce grand peintre. La société des beaux-arts de Bruxelles lui en donna les moyens en l'envoyant à Paris comme pensionnaire. Il ne quitta l'atelier de David que pour se rendre à Rome, à l'époque où cet artiste fut exilé. Après plus de quatre ans de séjour en Italie, il revint à Bruxelles, où s'était réfugié David; il l'entoura de soins, et ce fut lui qui ferma les yeux à son maître vénéré. M. Navez, talent sérieux et classique, a beaucoup produit. Il est directeur du musée de peinture de Bruxelles et de l'académie des beaux-arts.

concours. » C'est en vain que le peintre Gérard, qui, par pur amour de l'art, s'intéressait à Léopold presque sans le connaître, et qui voulait à tout prix le rattacher à la France, fit de pressantes démarches auprès de M. Lainé, ministre de l'intérieur : l'exclusion de Robert fut maintenue, et le jeune artiste perdit ainsi le fruit de plusieurs années d'efforts.

II.

Déconcerté dans cette voie où il ne tenait que par le courage, Léopold posa le burin et se livra à la peinture; mais les réactions de 1816 le poursuivirent jusque dans la personne de son maître. Celui-ci ayant été condamné à l'exil, son atelier se ferma, et le pauvre élève, frappé encore de ce côté, ne demeura que peu de temps dans l'atelier de Gros, qui avait rouvert et continué celui de David. Il prit le parti de retourner dans son pays pour se retremper dans sa famille. Là, il fit ressource de sa palette, et, durant dix-huit mois, il peignit à l'huile un assez grand nombre de portraits empreints de cette vigueur et de cette vérité de nature qui constituèrent plus tard le caractère de son talent. Parmi ces ouvrages, il faut compter son propre portrait, qui est à Neufchâtel (1).

Les artistes et les amateurs de cette ville applaudirent à ces premiers essais de Robert et regrettèrent qu'il se bornât au genre du portrait. L'un des plus distingués parmi ces amateurs, M. Roullet de Mézerac, arrivant d'une longue excursion en Italie et ne voyant pour former un artiste que la ville de Rome, le pressa vivement de s'y rendre, lui montrant en perspective l'aisance et la gloire; mais, pour entretenir Léopold pendant six années à Paris, sa famille avait déjà fait des dépenses au-dessus de ses moyens. Et cependant, père, mère, frères et sœurs, tous, comme si ce poids eût été trop léger pour leur tendresse, l'avaient accueilli, au retour, avec la plus vive effusion. Léopold en avait été profondément ému, et, ainsi qu'il le dit dans une de ses lettres, il eût préféré redevenir paysan plutôt que d'abuser de nouveau d'une famille si tendre à bout de sacrifices. Comment réaliser ce saint pèlerinage de l'Italie, son rêve le plus ardent? Repoussé du côté de la France, il espéra un instant de l'intervention de MM. de Humboldt que le nouveau gouvernement imposé à sa patrie lui en fournirait les moyens, et il s'étaya, pour l'obtenir, du crédit de Gérard. Dès cette époque, il était porté à la mélancolie, et ses regrets s'exhalaient sans cesse.

(1) Le musée d'Avignon conserve l'une des premières peintures de Léopold, exécutée à Paris pendant qu'il était encore dans l'atelier de David. C'est le portrait en petit de l'un de ses camarades d'atelier, pieuse relique à laquelle sa réputation n'a rien à gagner. Ce portrait a été donné au musée avec diverses autres productions de Robert par M. Imer, son compatriote, l'un de ses amis les plus chers, son camarade d'étude chez David, et qui vit aujourd'hui dans la retraite à Avignon.

« Mon cher, écrivait-il le 17 décembre 1817 à son parent Brandt, que le roi de Prusse venait d'appeler à Berlin (1), tu ne peux savoir quel désir j'ai de voir l'Italie et avec quelle ardeur j'entreprendrais ce voyage, dans l'espoir de faire des progrès et de vivre peut-être quelque part avec toi. Je me sentirais fort, si j'étais appuyé de tes conseils. Quand on a rencontré des obstacles, on se défie de son talent et de ses moyens. Pour m'exciter, mon cher, il faudrait que je fusse auprès de toi ou que je reçusse souvent de tes nouvelles. J'espère que tu seras persuadé de la vérité de mes paroles et que tu m'enverras bientôt une lettre. Une seule page, si tu n'as pas le temps d'écrire davantage, suffira pour me rappeler que ma destinée n'est pas de rester à la Chaux-de-Fonds, et pour me rendre cette énergie dont malheureusement je manque trop souvent. »

Ces vœux ardens devaient être exaucés : Dieu épargna au cœur tout français de Robert le protectorat direct de la Prusse, et lui ouvrit, par une autre voie, cette sainte Italie où son génie devait éclore. M. de Mézerac, instruit par Brandt de la position de Robert, lui offrit tous les moyens d'étudier pendant trois ans à Rome, sauf à le rembourser à son aise et quand il aurait pris son essor. On devine si Léopold accepta avec joie.

« Enfin, mon cher (c'est à ce même Brandt qu'il s'adresse le 30 avril 1818), toutes mes inquiétudes se dissipent : je vais partir ! Je sens en moi une partie de ta force. Ta manière élevée de voir se communique à moi, et, quoiqu'en ce moment il se trouve ici beaucoup d'ouvrage pour moi, je laisse tout pour ne suivre que tes conseils. Un décourage-

(1) Henri-François Brandt était né à la Chaux-de-Fonds en 1789, fils, comme Robert, d'un horloger. Il fit un premier apprentissage chez un graveur de montres de son pays, d'où il passa dans l'atelier d'un de ses compatriotes, Jean-Pierre Droz, graveur en médailles, directeur de la Monnaie des médailles de Paris, depuis le directoire jusqu'en 1814, et le même qui, en 1818, remporta le prix au concours ouvert pour la gravure des monnaies. Brandt, qui suivit en même temps l'atelier de Bridan le sculpteur, et reçut les conseils de Louis David, fit d'assez rapides progrès pour remporter, en 1813, à l'âge de vingt-quatre ans, le premier grand prix de gravure en médailles. Le sujet du concours était « Thésée relevant la pierre sous laquelle son père avait caché ses armes. » Les grands prix de gravure en médailles, dont le premier fut obtenu par Tiollier en 1805, le second par Gatteaux en 1809, le troisième par Durand en 1810, et le quatrième par Brandt, donnaient, ainsi que les grands prix en pierre fine, le même privilége que les grands prix de peinture et de sculpture, la pension de cinq ans à l'académie de France à Rome. Ce n'est que depuis 1816 que les graveurs ne reçoivent que quatre années de pension. Brandt partit donc pour Rome. Il y était depuis trois ans, quand les traités lui firent perdre, comme à Robert, la qualité de Français. Il revint à Paris. Le directeur des musées, le baron Denon, ne l'abandonna pas; il lui fit graver la médaille allégorique représentant *l'Aigle française sur le Borysthène*. Le roi de Prusse l'appela en 1817 à Berlin, où il est mort en 1846, laissant un œuvre en médailles fort nombreux, dans lequel on remarque particulièrement les portraits de Pie VII, de Louis XVIII, etc., et la représentation de monumens tels que la Trinité du Mont, l'Académie de France à Rome.

ment bien pardonnable, après les fâcheux événemens qui m'ont contrarié, me faisait voir tant de difficultés invincibles, que je ne pouvais m'arrêter à aucune détermination. Maintenant tout me sourit : l'espoir d'une heureuse réussite se présente à moi; j'aspire à de nouvelles études, et il me semble que ce sentiment est l'avant-coureur des progrès. »

Il partit donc; mais, à son départ, il sentait en homme de cœur les obligations dont il était chargé, et le souvenir de la touchante abnégation des siens et du généreux patronage de M. de Mézerac devint, de son propre aveu, le mobile de ses actions et le gardien de sa jeunesse. Cette religion du devoir et du foyer domestique fut pour lui, dans tous les temps, la vie de l'ame, et il lui prenait parfois, au souvenir de sa famille, des attendrissemens subits qui le mettaient en larmes. Le nom de mère était sans cesse sur ses lèvres ou sous sa plume : « Si je puis juger ton cœur d'après le mien, disait-il à Brandt, je te souhaiterais une bonne mère, c'est-à-dire je te souhaiterais un bonheur qui ne peut exister sans cela. » Aussi avait-il accoutumé de dire que le chef-d'œuvre de la nature est le cœur d'une mère, et, à coup sûr, il ignorait que Grétry l'eût dit avant lui.

Comme les enfans (*cet âge est sans pitié!* a dit La Fontaine), les jeunes gens sont très sévères dans les jugemens qu'ils portent les uns des autres. Les caractères concentrés et taciturnes ne sont souvent, à leurs yeux, que des caractères sournois et dissimulés. Or, le petit paysan de la Chaux-de-Fonds, resté lourd d'extérieur, se communiquait peu, s'ouvrait moins encore; c'en fut assez pour que ses camarades de l'atelier de gravure trouvassent contre lui un texte incessant de saillies piquantes. Non pas qu'on le tourmentât plus que les autres, car on n'épargnait personne; mais Robert, qui n'avait point la répartie prompte, prenait moins bien les plaisanteries. Sa timidité et sa gaucherie naturelles s'en accrurent, et avec elles s'accrut la malice des tourmenteurs d'atelier. On cherchait incessamment à l'exciter par la discussion qu'il aimait et où il poussait volontiers les autres, mais à laquelle, par défiance de lui-même, il évitait de prendre une part active. En résumé, il ne se sentait point aimé, quoiqu'il eût si bien mérité de l'être. Or, c'est la chaleur de l'affection qui eût pu fondre les glaces de son caractère. Il demeura donc concentré et intérieur, et il n'est pas douteux que ces souvenirs de sa première jeunesse n'aient réagi sur les impressions prédominantes de son âge mûr.

Avant son départ pour Rome, Léopold n'avait pas encore bien démêlé sa vocation définitive. Une lettre de lui, écrite à Brandt et datée de la Chaux-de-Fonds, 12 décembre 1817, en est la preuve.

«.....Si je n'avais écouté que mon cœur, j'aurais répondu tout de suite à ta lettre; mais combien sont froides toutes les paroles pour te peindre le bonheur que j'éprouve d'avoir rencontré un ami tel que toi! Ton

amitié me ranime comme un talisman : elle me rend la force qui m'abandonne parfois. Je le sens, j'ai du penchant à la mélancolie; comme un voyageur épuisé par une longue et pénible route perd courage en songeant qu'il n'est pas encore au bout de ses peines, de même je ne suis pas toujours maître de mes tristes pensers, quand je jette un coup d'œil sur le long chemin qui me reste à faire. Tes lettres sont pour moi ce que serait un bon gîte pour un voyageur; aussi pense à la joie que me cause leur réception.

« Je dois te communiquer mes plans, mes études, et l'irrésolution pénible qui m'arrête sur l'art auquel je dois me vouer. Mes désirs me portent à la peinture; mais ma raison me dit que j'ai beaucoup à faire avant de parvenir à une médiocre importance. Les études d'un peintre sont coûteuses : les modèles, nécessaires aux petits détails, épuisent la bourse. Pour la gravure, au contraire, il ne me manque qu'un peu d'exercice du burin, et je dessine assez bien pour pouvoir, en m'habituant un peu plus au maniement des outils, exécuter des planches qui passeront pour de bons ouvrages. D'un autre côté, je vois que je manie facilement le pinceau; tous les portraits que j'ai faits ont été trouvés très ressemblans. M. Meuron lui-même m'en dit beaucoup de bien, quoiqu'il pense à peu près comme moi sur la détermination que j'ai à prendre. La vue de l'Italie me donnera, je l'espère, quelques pensées plus grandes et plus relevées. Nous nous rouillons ici, M. Meuron me le dit tous les jours. Il se plaint souvent d'être forcé de rester chez lui (1). »

A son départ, dans les premiers mois de 1818 (il était alors âgé de vingt-quatre ans), il n'était pas mieux fixé sur son avenir, et, malgré l'opinion de David et les conseils de Gérard, il n'avait pas encore tout-à-fait renoncé à la gravure. L'étude des maîtres du burin, tels que Marc-Antoine dans l'école d'Italie; Édelinck, Gérard Audran, Jean Pesne, Pierre Drevet, Nanteuil, dans l'école française; Bolswert, J. Suyderhoef, Corneille Visscher, dans l'école flamande; Albert Dürer, dans celle d'Allemagne, etc., lui révélait ce qu'il peut y avoir d'élevé dans la vocation de la gravure, dont les moyens si limités suffisent cependant à de si beaux effets. Ce n'était point tant à gagner de l'argent qu'il songeait qu'à s'élever dans l'échelle des arts, et il avait horreur de tout ce qui sent le métier. Il ne lui serait pas venu à la pensée, pour réaliser des gains plus rapides, comme le lui conseillait un graveur subalterne, d'adopter le genre mou du pointillé, impropre aux sujets sérieux. Plus tard, quand il se fut donné exclusivement à la peinture, se propagea la manière noire, ce genre marchand si fort pratiqué en Angleterre, où les graveurs luttent avec les peintres de célérité, de co-

(1) Maximilien de Meuron, de Neufchâtel, est un peintre de paysage très distingué qui produit de fort bons tableaux et dessine parfaitement au lavis et à la plume. C'est un homme vraiment digne du nom d'artiste.

quetterie et d'effets factices, et tuent à l'envi la gravure de style. Robert n'eut en général que dédain pour ce genre à la mode. « Non pas, disait-il en 1834 à un graveur célèbre, qu'un véritable artiste n'ait pu faire la débauche de s'y essayer, et, relevant le genre de sa mollesse native par le secours magistral du burin, ne s'y soit montré supérieur, parce que l'homme fort est toujours lui-même, quel que soit son instrument; mais la vraie gravure historique n'en sera pas moins toujours la gravure en taille-douce, pourvu qu'elle sache se donner de l'aisance et de la liberté. » Aussi était-ce le seul genre de gravure qu'il goûtât avec les eaux-fortes de maîtres. Il aurait aimé à voir ses œuvres gravées d'une manière pittoresque, et, comme il le disait, avec *ragoût*. Il détestait cette gravure froide et compassée que les graveurs appellent exclusivement *classique*, qui sent le métal, et accorde trop à la mécanique pour ne pas négliger le sentiment. C'est ce sentiment qui donne du prix aux Poilly, qui fait passer sur les défauts des Mellan et des Chauveau, qui fait le charme des *petits maîtres* dont le talent si souple, si délicat et si fin s'est mis, sous Louis XV, au service des peintres de la décadence.

Le grand graveur suisse mort en Angleterre, Abraham Raimbach, qui a si merveilleusement traduit les principaux ouvrages de David Wilkie, appelait la taille-douce la seule gravure *légitime*. En effet, par sa fermeté, par la diversité, par le savant entre-croisement de ses tailles, elle dispose d'une variété, d'une intensité de tons, d'une transparence de clairs-obscurs, refusées aux autres genres. Aussi Robert ajoutait-il que, s'il était demeuré graveur, il se fût ligué avec les artistes vraiment dignes de ce nom : les Al. Tardieu, les Desnoyers et les Dupont en France, les Toschi, les Jesi en Italie, les Raimbach, les Doo, les Robinson en Angleterre, les Frédéric Müller en Allemagne, pour protester de toute la force de son courage contre l'envahissement des genres bâtards.

Le graveur peut passionner le cuivre comme le peintre passionne la toile; mais les œuvres des maîtres du burin prouvent assez que leur première préoccupation est moins la beauté de la taille que la conservation du caractère de leur modèle. On n'est un maître qu'à ce prix, tant il est vrai qu'en toute chose il faut plus d'esprit qu'on ne le croit pour se servir de l'esprit des autres. C'est l'écueil même des plus grands talens. Ainsi, que l'on compare les séduisans mensonges de Raphaël Morghen avec les originaux qu'il a traduits : par exemple, sa gravure de *la Cène* de Léonard de Vinci avec ce qui reste de cette admirable peinture au réfectoire des dominicains de Milan. *Traduttore, traditore,* dit-on souvent des plus habiles. A côté des originaux de Raphaël, du Corrége, de Poussin, mettons les estampes qu'en ont faites les vieux maîtres et celles des modernes. Ces derniers, dont l'outil sera, si l'on veut, plus beau, paraîtront plus exacts peut-être au premier aspect,

plus mathématiquement littéraux dans les tons; mais les anciens, plus forts, plus artistes, ont senti qu'à inégalité de moyens il fallait, pour rendre leurs modèles, prendre avec eux des licences, et en définitive ils sont plus fidèles, plus dans le caractère des maîtres. Traduire ainsi, c'est créer.

A cette époque où Robert commençait à sentir avec force la grandeur et le caractère divin de la pensée, les difficultés de son art lui apparaissaient plus ardues. Il avait l'intention de faire à Rome, d'après les fresques de Michel-Ange et de Raphaël (comme le fait aujourd'hui le grand graveur Toschi, d'après les fresques du Corrége à Parme), des dessins dont plus tard il aurait exécuté les planches; mais comment rendre dignement ces chefs-d'œuvre? C'est par la base que pèchent ordinairement les graveurs : par le dessin; il s'était donc vigoureusement adonné au dessin, et, dans les premiers mois de son arrivée à Rome, il faisait, comme à son départ, les plus vastes projets en gravure. Cependant tout ce beau zèle tourna court. Une fois installé dans la ville sainte, il eut une telle joie de retrouver des amis, des camarades d'atelier qui ne s'occupaient que de peinture, que, pour s'essayer, il reprit de nouveau la palette, et finit insensiblement par renoncer tout-à-fait à sa première carrière. Aussi n'a-t-on de lui, en gravure, avec ses deux pièces de concours, que le portrait de la femme de David, d'après une peinture de ce maître, une tête du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, d'après Gérard, tête qu'il a reproduite en plus petit format pour l'ornement d'un *Essai statistique sur le canton de Neufchâtel*, par M. de Sandoz-Rollin (1), puis un petit portrait de M. de Pourtalès père, puis encore une petite scène champêtre, effet de nuit, et enfin un fragment de la *Bataille de Sempach*, grande planche terminée par Charles Girardet. Du reste, il le faut avouer, ces gravures, curieuses à raison du nom de l'auteur, n'ont qu'un mince intérêt comme art : ce n'est qu'un travail d'habile écolier. La gravure égratignée plutôt que burinée du portrait de la femme de David eut cette destinée curieuse, que l'éditeur, pour donner quelque essor à la vente de la planche publiée sans aucun nom, s'avisa de faire inscrire au bas celui de la duchesse de Bourbon. De ce moment, la vente augmenta sensiblement. Cette supercherie est plus fréquente qu'on ne croit, et il y aurait une nomenclature piquante à faire des portraits qui ont paru et reparu successivement, toujours également admirés et ressemblans, sous les noms les plus disparates.

(1) Robert avait le dessein de graver une collection des souverains de Neufchâtel : le portrait du roi de Prusse aurait fait partie de la collection, de même que celui de la duchesse de Nemours, resté inachevé, et dont on conserve une épreuve d'essai, à peu près unique, dans le musée d'Avignon.

III.

Qui de nous, en franchissant, surtout pour la première fois, les derniers pics glacés des Alpes savoisiennes, n'a senti tout à coup l'air comme s'amollir, et la flore de l'Italie pousser comme à notre rencontre son haleine embaumée? Ainsi Robert se sentait enivré aux caressantes approches de ce qu'il appelait sa *terre promise*, et il s'élançait vers la vallée d'Aoste en chantant les strophes de la Mignon de Goethe, que lui avait envoyées Brandt : « Connais-tu la terre où les citronniers fleurissent? où, dans leur sombre feuillage, mûrissent les oranges dorées?..... » Enfin il est arrivé à Rome. Il baise la terre antique. Ses premières lettres, ses premières exclamations sont pour Brandt.

« C'est de Rome que je t'écris, mon cher, et ce n'est pas un rêve! Quel séjour enchanteur! quel paradis pour un artiste! Ah! cher ami, je n'oublierai jamais que je te dois ce bonheur. Tout fait naître en moi des sentimens inconnus, délicieux. Je sens que jusqu'ici je n'ai pas vécu. On est ici forcé de penser, et on ne peut avoir de ces pensées étroites et mesquines comme on en a chez nous. Mon cœur est trop plein, je ne sais comment commencer ma lettre....

« Ah! mon cher, quelle joie j'ai éprouvée en voyant le Vatican! Quels beaux ouvrages et quelle quantité! Ah! David disait bien vrai, quand il disait que le ciel d'Italie pouvait seul inspirer l'artiste. Je cours beaucoup : je ne puis rester en place. Tu vois avec quelle hâte je remplis cette lettre. Il me semble toujours que je perds mon temps quand je ne vois rien de nouveau. Je veux d'abord faire un grand nombre d'esquisses, surtout dans les premiers mois. J'ai l'intention d'essayer ensuite quelques études au pinceau d'après de bons tableaux, et puis nous verrons si j'oserai moi-même entreprendre un tableau; mais pour cela il faut tâcher, de manière ou d'autre, de gagner de l'argent, car naturellement avec cinquante louis on ne peut rien entreprendre. Cependant tout ira bien, j'espère; jamais je ne me suis senti si content et si heureux. » (Rome, 19 juillet 1818.)

Quelle voie va-t-il suivre? Il est parti pour Rome, comme il le dit quelque part, avec l'idée d'y vaincre ou d'y mourir. « Ce qui me fait espérer des progrès, disait-il avant de se mettre en route (lettre à Brandt de décembre 1817), c'est qu'aucun de mes ouvrages ne me plaît, et que je sens mieux que je ne puis faire maintenant. » Ce mieux, cet idéal qu'entrevoit sa pensée, et qui sera l'étude ardente de toute sa vie, il le cherche donc sur la toile, il le cherche avec acharnement. Il vit dans une retraite silencieuse, d'une vie d'austérité, de labeur, d'économie, d'incessante et opiniâtre activité. D'abord, il fait de nombreuses études d'après nature, et il ne s'interrompt que pour composer de

petits tableaux qui lui sont demandés par des amateurs de son pays. Sa force de volonté semble, pour lui, multiplier les heures, et donne du ressort à une constitution qu'une assiduité sans repos aurait dû briser.

A son début, il s'était essayé dans le genre des intérieurs, et il avait fait entre autres une *Procession dans l'église romaine des saints Côme et Damien,* pour laquelle le prieur du couvent avait posé; mais Granet, à qui il avait montré sa peinture, lui avait dit : « Laissez donc ces tableaux à murailles pour les gens qui ne savent pas dessiner la figure. » De ce moment, la vocation de Robert avait été décidée. Voici comme il rend compte à Brandt de ses travaux, sous la date du 6 mai 1819 :

« Je commence, mon cher, par te dire comment j'ai passé mon temps depuis que je suis à Rome. J'ai employé les premiers mois à apprendre à connaître Rome, à faire un grand nombre de croquis, et à essayer quelques esquisses peintes d'après nature ou de ma composition. J'ai aussi, il y a quelques mois, commencé un tableau, un intérieur, qu'on m'a commandé. Il est maintenant fini, et ceux qui le voient en font l'éloge. Je suis sur le point d'en terminer un autre de la même grandeur : je crois qu'il plaira davantage. Je cherche à suivre la nature en tout. David nous disait toujours que c'est le seul maître que l'on puisse suivre sans craindre de s'égarer. Ah! mon cher, que je suis heureux! que l'Italie est belle! avec quelle force le plaisir de tout ce que je vois et que j'admire s'augmente continuellement! Ces contrées sont faites pour l'artiste, ou plutôt l'artiste seul est en état d'en sentir les beautés. »

Enfin, après bien des efforts, après bien des inquiétudes, l'espérance vint à son tour, quand, au bout de trois ans, en 1820, il eut réuni dans son atelier une douzaine de tableaux dont les artistes faisaient l'éloge et qui plaisaient par leur originalité.

En effet, dans l'année 1819, une circonstance singulière lui fournit l'occasion de traiter avec talent un genre tout-à-fait nouveau. Les brigandages des Apennins avaient rendu chaque jour plus dangereux le voyage de Naples. Dans les états romains, les bandes détruites renaissaient de leurs cendres. Le secrétaire d'état de Pie VII, le cardinal Consalvi, avait été arrêté par le fameux brigand surnommé le *Barbone,* qui, fatigué de son métier d'aventures, n'avait relâché le cardinal que sur la promesse d'une place dans la police romaine. Les routes et la campagne étaient alors battues par d'autres bandes organisées sous la conduite de Gasparone de Sonnino. Les brigands, poussant leurs courses jusqu'à Albano, arrêtaient les voyageurs presque aux portes de la ville sainte. En vain des colonnes mobiles de carabiniers étaient formées pour courir sus aux bandits; la peur avait été sur le point de tout désorganiser : pas un officier n'avait voulu partir. Enfin un homme de résolution se rencontra; un Français, maréchal-des-logis chef, nommé Dubois, décoré de la Légion-d'Honneur par Napoléon, fut choisi pour

commandant, et la lutte, une lutte acharnée, une véritable campagne, s'ouvrit contre les brigands. Ceux-ci se recrutaient principalement dans la petite ville de Sonnino, à vingt-cinq lieues de la capitale; aussi le bourreau et le chevalet du supplice y étaient-ils en permanence sur la grande place. Aux deux portes extrêmes de la ville, assise sur la chaîne des montagnes de Terracine, entre les états romains et ceux de Naples, étaient exposées les têtes des suppliciés. Quand les coupables n'avaient pas mérité la peine de mort, on leur administrait vingt-cinq coups de nerf de bœuf, appliqués avec une vigueur toute romaine, et, comme cette punition était rachetable un écu par cinq coups, on en ajoutait cinq pour les pauvres. Ces rigueurs n'ayant pas suffi, le gouvernement pontifical se résolut à user des moyens extrêmes contre ce nid de brigands. Un édit fut lancé qui en ordonna la démolition, et qui, indépendamment d'une gratification promise pour l'arrestation ou la mort d'un chef, garantit un dégrèvement d'impôt à toute commune qui aurait détruit une bande (1). En un tour de main, une grande partie de la population de Sonnino fut enlevée, et plus de deux cents montagnards, hommes, femmes, enfans, tous brigands ou parens de brigands, furent entassés à Rome, les chefs au château Saint-Ange, le reste à l'établissement de travail des *Termini*, ainsi appelé parce qu'il est en face des thermes de Dioclétien.

C'est alors que Léopold s'avisa de solliciter du *monsignore* gouverneur de Rome, depuis cardinal Bernetti, la concession d'un local propre à travailler au milieu de cette population transplantée. La permission obtenue, il s'installe aux *Termini*, se mêle aux brigands, dont son argent le fait bien venir, et passe deux mois à les peindre d'après nature, le plus souvent seul au milieu d'eux, parfois en société avec Michalon, qui en fit plusieurs études. Vigueur d'accentuation, énergie de physionomie, beauté de stature, souplesse et fierté de poses, originalité de costumes et de mœurs, tout s'offrait à la fois dans les modèles pour donner aux petits tableaux de Robert une puissance de caractère inaccoutumée. Il réussit au-delà de son attente, et, quand ses études furent terminées, il acheta aux brigands tous les habits qu'il en put obtenir, et qu'il se proposait de faire entrer dans des tableaux nouveaux. Cette collection de costumes et d'armes, également achetées aux brigands, était d'un beau choix : c'est le seul luxe qu'il se soit jamais permis. Un soir que, durant l'hiver de 1830-1831, si fertile en troubles politiques dans les Légations, Léopold recevait chez lui un certain nombre d'artistes et d'amateurs, une émeute, soulevée à Rome même par l'imprudence de quelques jeunes gens de l'académie de France, grondait sous les fenêtres de la maison. Un des hôtes vint à demander quelle attitude

(1) L'édit est du 18 juillet 1819. Le dégrèvement portait sur le sel et les farines.

on tiendrait au cas où la porte serait forcée : Robert, pour toute réponse, passa dans la chambre voisine, et jeta ses riches armes aux pieds de ses amis. Il y avait de quoi équiper toute l'escouade (1).

Tandis que le procès des brigands s'instruisait avec lenteur, le gouvernement romain, fatigué des dépenses de la détention, donna quelque liberté aux prisonniers des *Termini*. D'abord, leurs femmes et leurs enfans vaguèrent en mendians dans les rues; puis successivement quelques hommes furent élargis sur parole, et ces fils des montagnes, où la nature fait tout plus grand et plus beau, frappèrent bientôt les regards par leurs haillons pittoresques et leur beauté sauvage. Tout ce qu'on avait raconté de leurs prouesses excitait au plus haut degré la curiosité du peuple, d'autant que, chez le descendant de Romulus, toujours si prompt au couteau, le brigandage et l'assassinat ne déshonorent point comme dans nos sociétés réglées. La fille du peuple trouve à son fiancé un air de héros, s'il a couru les aventures de la montagne, et Robert disait même que la plupart de ces bandits avaient conservé certaines qualités primitives, une sorte de dignité, et qu'au fond c'étaient d'assez bonnes gens.

Après le sac de Sonnino, le préjugé favorable aux héros de la montagne était dans toute sa force, et l'indulgence romaine sembla caresser les habitans des *Termini*. Ces malheureux devinrent une population de modèles, que, par égard pour le besoin des ateliers, dans cette ville des arts, le gouvernement romain n'eut plus le courage d'incarcérer ou de bannir; mais l'abus fut bientôt à côté de l'usage, et, bien différentes de ces dames romaines qui ne professaient la philosophie que couvertes d'un voile, la plupart des femmes modèles ou soi-disant telles professèrent trop ouvertement l'épicuréisme de la beauté sans voile. Le gouverneur de Rome en fit enfermer quelques-unes, et il fallut aux autres, pour conserver leur liberté, un certificat de modèle délivré par le directeur de l'académie de France. De jeunes artistes prirent les plus sages à leur service; les plus sages, bien entendu, furent les plus belles. C'est ainsi que *Maria Grazia*, la plus remarquable de ces femmes de Sonnino, fut bientôt comme chez elle, avec sa sœur *Teresina*, chez Schnetz et chez Robert.

Tandis que le mari de Grazia portait à la jambe l'anneau de fer du bagne, et tenait une misérable et chétive contenance au château Saint-Ange et plus tard à Porto d'Anzio, la belle montagnarde sonninèse errait par la ville et faisait la fortune des ateliers. C'était le vrai type de la femme de brigand : superbe de stature et de forme, la tête cou-

(1) On peut voir à ce sujet deux articles de M. Eusèbe Gaullieur, dans la *Revue suisse*, publiée à Neufchâtel, mois de février et de mars 1847. Ces articles, écrits avec amitié, mais avec un ton de sincérité parfaite, contiennent plusieurs détails intéressans, principalement sur la jeunesse de Léopold Robert.

ronnée de la plus magnifique chevelure, forte, fière, sans peur, l'œil et le geste du commandement, quelque chose de la *Liberté* du dithyrambe de Barbier. Teresina, qui était, comme sa sœur, dans le suprême éclat de sa beauté, et qui devint la favorite de Robert, avait plus de finesse et de douceur dans les traits : on eût dit une femme de la ville en costume de *ciocciara* (1).

Ce serait, il faut le dire, se faire une bien fausse image de la femme romaine, que de s'imaginer rencontrer en elle ce joli, ce piquant un peu apprêté que nous associons si souvent, de ce côté des Alpes, à l'idée de la beauté. Le portrait de la *Fornarina* si célèbre de Raphaël, — non pas la magnifique peinture de la Tribune de Florence, qui n'est pas la vraie Fornarina, et que de grands connaisseurs croient même ne point être de Raphaël (2), mais le portrait authentique du palais Barberini, et dont le palais Borghèse possède une copie de Jules Romain, — offre des traits d'une beauté élevée, sévère, mais un peu dure et sauvage : une Maria Grazia du XVIe siècle.

A ces modèles des *Termini*, qui alimentèrent pendant long-temps l'atelier de Robert, vinrent se joindre de nouveaux modèles que les expéditions inexorables des carabiniers romains lui fournirent en encombrant le château Saint-Ange et la forteresse de Civita-Vecchia. Quant à ceux d'entre les brigands libres qui entretenaient de secrets rapports avec leurs amis des *Termini*, la personne des artistes, celle de Robert surtout et de Schnetz, leur devint sacrée; une hospitalité chevaleresque accueillait ces artistes là où d'autres eussent probablement trouvé la mort. Des parens des deux sœurs Maria Grazia et Teresina escortèrent les deux amis pour les protéger au plus fort des combats qui suivirent le sac de Sonnino, et l'un de ces hommes, traversant un jour avec eux cette ville où des têtes de suppliciés décoraient les portes extérieures en façon de bucrânes antiques, leur montra dans le nombre, non sans quelque fierté, celle de son frère et celle de son cousin.

IV.

La célébrité de ces deux femmes singulières, qui exercèrent alors et depuis, comme modèles, une sorte d'influence sur le talent de Léopold, a dépassé les limites des ateliers, et c'est encore s'occuper de Robert que de donner sur elles quelques détails.

Maria Grazia et *Teresina* étaient filles d'un *cacciatore* ou chasseur,

(1) La *cioccia* est cette sandale du paysan romain, laquelle s'attache avec des cordes qui remontent autour de la jambe. De là le peuple dit un *ciocciaro*, une *ciocciara*, termes consacrés aussi dans les ateliers de peinture.

(2) La couleur olivâtre de ce portrait semble être celle des Giorgion, et s'éloigner de celle des Raphaël, dont la teinte est plutôt brique. En outre, on retrouve le même modèle au musée de Parme, et c'est un Giorgion incontestable comme incontesté.

et étaient nées, la Maria Grazia en 1797, la Teresina en 1802. Toutes deux n'avaient que quinze ans quand elles furent mariées. Grazia épousa un garçon de dix-sept ans, Marco Caperchio, berger et brigand, ou peu s'en faut. Il y avait alors, sur la lisière de la montagne, un nommé Mattia Caputi, propriétaire laboureur, qui ne portait pas cette *cioccia*, la sandale classique du paysan romain. « Il laboure en souliers, donc c'est un riche, » avaient dit les brigands. Le saisir, le garrotter, l'enlever dans la montagne fut l'affaire d'un instant, et Mattia ne dut la liberté qu'à une rançon de cent piastres que sa femme paya en vendant ses bijoux. Depuis cette aventure, poussé par la *vendetta*, il cherchait ses bandits, quand, un jour, il en trouva plusieurs dans une auberge. Il en tua deux et en poursuivit un troisième, qui ne fut atteint que dans ses habits et s'échappa. L'un des tués était le mari de Maria Grazia, qui ne l'avait épousé que depuis sept mois; le fugitif était son cousin, un certain Gregorio. Dès ce moment, la *vendetta* fut mutuellement jurée entre Gregorio et Mattia.

Cependant, Maria, la belle veuve, était l'objet de toutes les ardentes convoitises des héros de la montagne. Ce fut Francesco Nardelli, charbonnier, qui eut sa main. « Le premier un agneau, le second un tigre, » disait Maria elle-même, parlant de ses deux maris. Il y avait un an qu'elle était remariée, quand l'honnête Nardelli fut chargé par sa bande de tuer à Terracina un dénonciateur. Le coup fait, il s'enfuit dans la montagne, où le zèle du bourreau de Sonnino le força à demeurer. Sur ces entrefaites, l'expédition des carabiniers romains s'opéra, et Grazia, qui venait d'être mère, et qui tenait son maillot sur sa mamelle, fut enlevée avec Teresina, et jetée aux *Termini*. Elle avait alors près de vingt-trois ans, Teresina dix-huit.

Déjà, trois années avant le sac de Sonnino, celle-ci s'était mariée, et précisément à ce Mattia Caputi devenu veuf, Mattia le tueur de brigands, qui avait à régler avec le cousin de la jeune Romaine un certain compte de *vendetta*. Mattia vint tirer Teresina de l'établissement des Thermes, et fut chargé par le gouvernement d'aller, accompagné de sa femme, dans la montagne, traiter avec les bandits. Dans un défilé, il se rencontre, un jour, face à face avec Gregorio. Prompt comme l'éclair, celui-ci fondait sur lui, le stylet à la main, quand, d'un mot, Mattia l'arrête. « Plus de *vendetta!* s'écrie-t-il, nous sommes parens : Teresina est ma femme. » On s'embrasse, la paix est faite, et ils reviennent à Rome de compagnie. Chevalerie manquée que ce brigandage romain!

Pendant que cette réconciliation s'accomplissait, le mari de la Grazia était toujours *à la montagne* (1). Il lit un jour un décret d'amnistie à la porte d'une église, et s'empresse de se rendre à Sonnino pour faire sa

(1) Se faire brigand s'appelle à Rome se jeter à la montagne : *buttarsi alla montagna;* être brigand, *esser alla montagna.*

soumission; mais, quand il arrive, les délais étaient expirés depuis quelques heures, et on l'arrête, comme s'il eût été pris les armes à la main. Il rugissait de fureur. On l'enchaîne, et, pendant que sa femme continue à poser pour Robert aux *Termini*, on envoie le malheureux à Porto d'Anzio. « *Tanto meglio!* — me disait Grazia, quand, à Rome, en 1846, elle me contait ses aventures à l'académie de France (1), — *tanto meglio per questo cazzaccio che e venuto ad arrendersi! Fosse arrivato cento anni prima!* (Tant mieux pour cet imbécile qui était venu se rendre! Plût à Dieu que cela fût arrivé cent ans plus tôt!) Quand on l'arrêta, ajoutait-elle, j'étais encore aux *Termini*. Là, ma vertu éclatait à tous les yeux; mais le tigre d'Anzio entend dire que les prisonnières des Thermes causent avec des hommes par les fenêtres. Furieux de jalousie, il s'échappe, se glisse à Rome, et rôde autour de ma prison pour me tuer. On l'arrête, et il est remis à l'ombre à Porto d'Anzio, où il en eut encore pour cinq ans. »

Il semble que, femme et Italienne, menacée du couteau, Grazia va courir à la vengeance. Qu'on se détrompe : le peuple de Rome ne rompt pas pour si peu. Sa dureté, d'ailleurs, n'était que sur les lèvres, son cœur était sans fiel; dès qu'elle fut sortie des *Termini*, elle alla voir de temps à autre son mari à Porto d'Anzio, et fit sa paix. Elle supplie même alors qu'on le rapproche d'elle, et l'ardeur de ses démarches, pour obtenir une commutation, répond à l'ardeur de son caractère extrême. Elle redemande son Nardelli au *monsignore* de la police, elle le redemande aux cardinaux, au pape, à la madone. « Elle eût écrit à Dieu, disait-elle, si la poste allait jusqu'à lui. » Enfin, grace à l'intervention de notre ambassadeur, le duc de Laval-Montmorency, elle obtint que le forçat d'Anzio fût transféré au château Saint-Ange.

Le mari, devenu sage, n'avait plus guère alors que dix-huit mois de fers à subir. Il comptait même un peu sur les fêtes pour faire diminuer son temps, car, si à Rome on ruine en fêtes le pauvre peuple, encore en tire-t-on quelque indulgence religieuse ou civile. Malheureusement tout cet échafaudage d'espérances croula sous un édit de Léon XII, qui reléguait *à perpétuité* à la citadelle de Civita-Vecchia tous ceux qui avaient trempé dans le brigandage. Point d'exception, même pour celui qui touchait au terme de sa captivité. Dès-lors, Nardelli, au désespoir, prend son parti. Il s'associe à un prisonnier déterminé comme lui, et, un jour qu'ils sont en quelque taillis écarté à faire du bois, chacun d'eux tue son soldat (chaque galérien a son soldat qui le garde comme son ombre), et s'évade. Passant alors, côte à côte,

(1) Dans sa description de la galerie du Palais-Royal, M. Vatout (article de *Maria Grazia*, tableau peint par Schnetz) donne une histoire de cette femme, nous ignorons sur quels documens. Nous sommes forcé de dire qu'*il n'y a pas le moindre détail qui en soit exact*. Un homme d'esprit comme M. Vatout eût, à coup sûr, mieux inventé, s'il se fût livré à son imagination.

le Tibre à la nage, ils font, dénués de tout, quarante à cinquante lieues à travers champs et bois, et se jettent dans les montagnes de Terracine, où leur tête est mise à prix.

Le compagnon de Nardelli était un lieutenant de Gasparone. Quelques hommes se groupèrent autour d'eux, et la troupe, pendant deux années, se teignit du sang des carabiniers romains et napolitains. Les bandits, acculés finalement sur une montagne, disputèrent pied à pied ce dernier poste, et tombèrent, l'un après l'autre, sous la fusillade. Seuls, le lieutenant et Nardelli résistaient encore; mais le cercle se rétrécit incessamment. Enfin, au sommet, les carabiniers aperçurent le lieutenant agenouillé, dont le fusil était appuyé sur une roche : le coup allait partir; les carabiniers se précipitèrent : l'homme n'était plus qu'un cadavre, une balle l'avait atteint à la poitrine au moment où il se préparait à faire feu. Son sang fumait encore, et c'est à peine si l'homérique bandit s'était affaissé dans la fière attitude qu'il avait prise. A cet instant, un tronc de pin croula du flanc de la montagne : c'est Nardelli qui l'avait déraciné, et qui, accroché aux branchages, se faisait crouler avec lui. Sanglant, plus qu'à demi mort, il est conduit à Mola di Gaëta, et les gendarmes napolitains viennent demander au gouvernement pontifical les cent piastres promises; mais on reconnaît qu'il est sujet des Deux-Siciles, et Rome refuse. Nardelli rentra aux prisons de son pays pour y attendre la potence ou une grace douteuse.

Cependant Maria, qui savait la mise à prix de la tête de son mari et ses exploits de la montagne, apprend qu'il est arrêté, mourant et condamné. Elle songe sans tarder à convoler à de nouvelles noces, et s'informe s'il n'y aurait pas moyen de hâter l'exécution du jugement. *Morta la bestia, morto il veneno,* disait-elle dans sa tendre sollicitude. Un jour donc, elle va à la place Barberine, la place des écrivains publics, et s'y fait faire une pétition pour l'ambassadeur de France. Armée en guerre de tous ses atours et de tous ses attraits, elle se présente chez le duc de Laval-Montmorency. Les valets font mine de lui refuser la porte; elle la force. « C'est moi, la Grazia, dit-elle au duc; je viens vous demander justice de ce gouvernement napolitain qui n'en finit pas et me fait languir. » Je passe les détails de l'entrevue; le duc en a gardé le secret. Malgré cette démarche, les bonnes nouvelles qu'attendait la Grazia n'arrivant pas, la belle Romaine perdit enfin patience. Se mariait alors qui voulait, à Rome, sans papiers et sans consentement de famille. Une commère se trouva d'ailleurs qui déclara devant l'autorité qu'elle avait entendu dire par un marinier que Nardelli était mort, et un nommé Kimerly, de race bohême, chapelier de son état, devint l'heureux époux de la prétendue veuve.

— Mais êtes-vous bien sûre, lui demandai-je, que votre second mari soit bien mort? S'il revenait? — Oh! répondit-elle, j'espère qu'ils

y auront mis bon ordre! — Est-il donc si facile, repris-je, de se marier sans être veuve? — Bah! ce n'était pas alors comme sous ce pape-ci; pour de l'argent, on eût épousé son père! » Et en me racontant ainsi les agitations de sa vie, Maria Grazia, déchue aujourd'hui comme tant d'autres gloires, refleurissait d'une jeunesse nouvelle, et retrouvait un accent de fierté extraordinaire.

L'abbé Richard, dans sa *Description de l'Italie,* accuse les femmes romaines, même du premier rang, « d'aller, dans leurs promenades nocturnes de l'été, chez les bouchers, voir tuer les bœufs, dont elles se plaisent ensuite à examiner les entrailles palpitantes. » Ce reproche serait souverainement injuste aujourd'hui, et l'a probablement toujours été. Les grandes dames de nos jours ne sont plus ces fameuses matrones de l'antiquité dont le pouce impitoyable décidait de la vie et de la mort des gladiateurs. On a dit également que ces cruels spectacles attiraient les femmes des montagnes, dont l'aisance de la vie n'a point amolli le cœur et chez qui, au contraire, l'habitude des luttes sanglantes a dû entretenir des instincts sauvages et le besoin des impressions fortes; on a parlé de mille folies auxquelles les aurait poussées le besoin de sentir, d'être averties en quelque sorte de leur existence : tout cela, pur roman. Les habitantes de la montagne, celles même, entre les femmes de brigands, qui jadis ont chargé le fusil des héros de la forêt, n'ont nullement ces instincts féroces, et ne s'affichent point ainsi à Rome. Pauvres gens pour qui tout est cher, elles ne quittent pas, à moins d'être modèles, les places Montanara et Campo de' Fiori, où sont leurs affaires et leurs habitudes. Elles ne fréquentent aucun des spectacles des dernières classes, et leurs mœurs, que relève, sous le haillon, une certaine dignité indépendante, n'ont rien des bassesses de la lie de Rome. Ignoble comme celle de toutes les grandes villes, celle-ci n'est point ce qu'on appelle le peuple romain; elle n'en a que le nom. A défaut de bêtes fauves dans les arènes, à défaut de lutteurs humains et de gladiateurs, il lui siérait bien de hanter les boucheries, elle que l'on voit courir avidement au mausolée d'Auguste, prostitué de temps à autre à de grotesques joûtes où de malheureux bossus luttent contre des veaux, comme si, pour ces contrées amoureuses de la forme, le bossu n'était point un homme (1)!

La Maria Grazia et sa sœur Teresina, qui est morte en 1839, ont posé

(1) Cette parodie des combats antiques et des héroïques combats espagnols de taureaux montre combien le populaire de Rome affectionne le grotesque, comme pour se délasser du beau dont il est entouré. Il faut être un bossu vérifié pour être admis dans l'arène. Les veaux sont de pauvres bêtes efflanquées auxquelles les cornes commencent à poindre. Excités par les bossus, par les cris des spectateurs, par des pointes acérées, ils entrent en fureur et portent à la fin de vigoureux coups. J'ai vu un des malheureux bossus, qui en avait été blessé et mis hors de combat, essayer de sortir de l'arène. La populace l'empêcha de sortir, et criait au veau : « Tue! tue! » afin d'en avoir pour son argent.

pour presque tous les tableaux de Robert et de Schnetz. La galerie du Palais-Royal possédait un portrait en pied de la Grazia, par Schnetz, sous le titre de *la Femme du brigand*. La jeune femme qui présente à la diseuse de bonne aventure la main de l'enfant dans le tableau de *l'Enfance de Sixte-Quint*, par le même, est le portrait de la Teresina. Dans *l'Improvisateur napolitain*, de Robert, la femme assise aux pieds du chanteur et tenant un enfant est encore la Teresina. C'est encore elle qui est représentée dans la danseuse qui précède le char du *Retour de la fête de la Madone de l'Arc*.

Justine, sœur de Gasparone, le chef de tous les brigands, était aussi un magnifique modèle, et dont les aventures ne le cèdent en rien à celles des deux sœurs. Une autre jeune fille enfin, d'une beauté remarquable, enlevée par les brigands et faisant partie de la population de Sonnino, transférée aux *Termini*, servit de modèle à Robert pour une de ses meilleures études qu'il peignit, de grandeur naturelle, aux Thermes, pour lord Kinnaird. Cette jeune fille portait au cou une cicatrice que Léopold reproduisit dans son portrait, en mémoire de la résistance énergique opposée par elle à ses ravisseurs.

Nous nous sommes arrêté sur ces épisodes qui appelèrent alors l'attention des peintres français et de Rome entière sur le brigandage italien. C'est là, en effet, qu'il faut chercher l'origine de ces éternelles peintures de brigands dont tant d'artistes inférieurs à Robert et cachés dans son ombre ont inondé les salons du Louvre; mais les siennes étaient, en 1820, une nouveauté piquante, d'autant plus goûtée, que les poésies de lord Byron venaient de mettre les brigands à la mode. « J'ai été bien favorisé, je l'avoue, écrivait Robert à son ami Brandt le 3 octobre 1822; j'ai voulu choisir un genre qu'on ne connût pas encore, et ce genre a plu. C'est toujours un avantage d'être le premier. Lorsque j'arrivai, je fus frappé de ces figures italiennes, de leurs mœurs et de leurs usages remarquables, de leurs vêtemens pittoresques et sauvages. Je pensai à rendre cela avec toute la vérité possible, mais surtout avec cette simplicité et cette noblesse que l'on remarque dans ce peuple, et qui est encore un trait conservé de ses aïeux. Ce que j'ai fait jusqu'à présent ne me satisfait pas encore; j'espère réussir mieux. Cependant mes tableaux, quoi qu'ils représentent d'abord, sont très recherchés. Je dois me féliciter de mon voyage en Italie; je crois que j'y resterai long-temps. Un autre avantage, c'est que le climat, au lieu de m'être contraire, m'est extrêmement favorable.... Mon état me coûte beaucoup; je suis forcé d'avoir continuellement des modèles pour mes tableaux, car je suis résolu à ne pas faire un trait sans ce secours, qui ne peut jamais tromper... Je fais des excursions dans les montagnes les plus sauvages, et j'y trouve des motifs tout nouveaux pour ce genre. »

V.

Robert fit de ses peintures une exposition générale à Rome; mais, dépourvu de ce savoir-faire qui met à appeler les éloges et les succès tout le talent et l'art qu'il employait à les mériter, il fallut qu'un Vaudois, le consul de Suisse, M. Auguste Snell, son banquier et son ami, amenât dans son atelier la duchesse de Devonshire, qui le prôna, et qu'un artiste bienveillant fit voir son exposition à un riche curieux, le colonel de Lamarre, qui aida à lui donner le premier essor. Depuis lors, son nom passa de bouche en bouche; les générations successives de voyageurs se le léguèrent, et la réserve modeste du jeune peintre le servit auprès d'eux autant que son talent.

L'extérieur, chez Robert, n'avait, il faut le dire, rien de séduisant pour qui le connaissait peu. C'était un homme petit, grêle, d'un aspect lourd et sans distinction. A ses vêtemens de couleur foncée, étroits, exactement boutonnés, à son chapeau rabattu sur les yeux, à sa grosse tête enfoncée dans les épaules, à son air gauche et refrogné, à l'arc de ses sourcils se fronçant l'un vers l'autre, au timbre discret et timide de sa voix, on reconnaissait un caractère peu expansif, un esprit soucieux. Partout il prenait la dernière place et le dernier rôle. Comme tout homme à pensée unique, il respirait l'ennui; mais, s'il parlait, sa conversation, quoique embarrassée, peignait d'un mot bref et juste. Se sentait-il à son aise, le nuage qui obscurcissait son front se dissipait, et qui avait causé avec lui finissait par lui trouver je ne sais quoi de fin et de vrai, de sensible, d'aimant et de triste, digne à la fois de sympathie et de respect.

Il était temps que la fortune lui sourît, car les trois années fixées par M. Roullet venaient d'expirer; déjà même le pauvre artiste s'était vu contraint de demander, pour quelque temps encore, la prolongation de sa pension; mais, soutenu par la vogue, cette fois d'accord avec le bon goût, il fit de petits tableaux qui se vendirent rapidement, et de ce jour il se maintint par ses propres ressources. Il put même, deux ans après (1822), enlever à l'horlogerie et appeler à Rome son frère Aurèle, doux et intelligent jeune homme, dont il voulait faire un artiste, et qui demeura jusqu'à la fin le compagnon fidèle de sa prospérité, de ses triomphes et de ses peines. De ce jour aussi, continuant à affronter vigoureusement la vie, la retraite et la pauvreté, il n'eut de relâche qu'après s'être acquitté envers M. de Mézerac, qu'après avoir remboursé à sa famille les avances faites pour son instruction.

Les ouvrages qui avaient d'abord appelé sur Léopold Robert l'attention du public en Italie n'étaient, à vrai dire, que des *études historiées*. D'ailleurs, la nature sombre des sujets de brigands avait fini par le dé-

goûter. « Je ne puis peindre, disait-il, sans m'identifier avec mon sujet, et, quand j'ai achevé un de ces malheureux brigands, je me sens tellement épuisé et si mélancolique, que, si je continuais long-temps, je finirais par perdre la tête ou du moins par tomber malade sérieusement. » Il fit donc divorce avec ces peintures de bandits au moment où le prix en était doublé (1), et, à l'instar de l'habile peintre d'imitation Victor Schnetz, qui paraît avoir exercé une réelle influence sur la direction de son talent, il voulut poursuivre des succès plus élevés.

Sorti de cette grande école de David, qui, depuis, a fait tant de martyrs, mais qui, par la main du maître, a relevé l'art de la décadence où l'avaient plongé les saturnales d'une école de boudoir, il avait l'exemple de ceux qui luttaient à leur tour contre les tristes excès de leur propre école. Son bon sens lui faisait apprécier combien son organisation s'éloignait de celle des génies créateurs, et, à la nature même de ses succès, il comprit qu'il fallait s'en tenir à l'imitation simple et vraie de la grande nature qui l'entourait : partage, du reste, assez beau, si le peintre savait ne pas dépasser son but.

Un incident particulier de son début était venu, d'ailleurs, l'éclairer d'une manière complète et irrévocable sur la portée de son propre génie, et lui apprendre à renoncer à l'idéal de l'inspiration souveraine. Un amateur lui ayant demandé un tableau représentant *Corinne improvisant au cap Misène,* il avait accepté, mais l'œuvre n'aboutit point. Déjà la composition était agencée, déjà les auditeurs étaient peints, et la figure inspirée de Corinne, ainsi que celle d'Oswald, manquaient encore.

« Je ne sais comment je fais, écrivait-il à son ami Navez, il me semble que je m'occupe assidûment, et je ne fais presque rien quand je compare avec les autres. Je suis en travail sur mon tableau de Corinne. Je suis fâché de ne pas t'en avoir montré la composition; mais, quand tu es parti, il était si dégoûtant, que je n'ai pas osé. Encore à présent, j'en suis tellement dégoûté, que je suis souvent tenté de crever la toile. » (24 novembre 1821.)

« Mon misérable tableau, dit-il au même le mois suivant, commence à me peser furieusement. Il pourra bien s'y trouver quelques bons détails, mais j'ai bien peur de m'être fourvoyé. J'ai choisi un effet trop difficile à rendre, et d'ailleurs je m'aperçois qu'une Corinne est trop élevée pour moi qui n'ai jamais fait que des brigands et des paysannes. Ma consolation, si j'en puis trouver une, c'est de voir que je ne m'aveugle pas trop sur ce que je fais, et que j'ai beaucoup plus étudié que si j'avais fait vingt petits tableaux. Schnetz, qui voit de temps en temps

(1) Robert demeura toujours désintéressé. « Tu aimes mieux l'argent, c'est naturel, tu es père de famille, écrivait-il à un de ses amis; moi je désespère ma mère, ma sœur et mon frère même par le défaut tout contraire. Je compte cependant changer avec les années. » Il ne changea pas, et c'est ce dédain de l'argent qui a fait sa force.

celui-ci, cherche à me rendre le courage. Je t'avoue que, si je le faisais pour moi, je le laisserais pour en exécuter d'autres qu'on me demande instamment. »

L'année suivante, on retrouve les mêmes doléances dans une lettre du 5 mars au même peintre Navez. « J'ai à peu près fini mon tableau de Corinne. Sur les derniers temps que j'y travaillais, il me tombait tellement sur le dos, que je me suis décidé à le laisser là quelques semaines. J'y travaillais sans l'avancer. C'est un sujet trop difficile. Cette figure de Corinne est ingrate à faire, car on ne sait quel caractère lui donner ni quel costume. D'après ce qu'on me dit, je crois qu'il y a des choses dont la couleur est plus forte que dans mes autres tableaux; mais, si j'avais prévu tout le mal que cette maudite peinture me donnerait, à coup sûr je ne l'aurais pas entreprise. »

Il s'était en effet risqué, à la fin, à peindre sa Corinne d'après la Maria Grazia; mais, pour personnifier l'inspiration, copier ne suffisait point, il fallait créer. Le souffle créateur faillit. Ramené incessamment, malgré tous ses efforts, loin du domaine de l'imagination, sans cesse, à la place de l'idéale figure de Corinne, il mettait, dans sa pensée, un des poètes populaires de la Mergellina, du Môle ou de la foire de Carditello. Un instant même, il avait espéré que le propriétaire du tableau accepterait la substitution; il l'en pressa plusieurs fois, alléguant son peu d'aptitude à ajuster, pour l'Oswald, des vêtemens à la mode. Enfin, sur le refus de l'amateur, il préféra achever à sa guise et pour son compte le tableau commencé, plutôt que de s'escrimer à rendre ce qu'il ne sentait point. Il gratta donc avec le rasoir la figure de Corinne, y substitua un improvisateur, et le tableau annoncé sous ce premier titre de *Corinne*, au livret du Salon de 1822, mais non exposé, parut, deux ans plus tard, métamorphosé sous le nom, aujourd'hui si connu, de *l'Improvisateur napolitain*.

Cette transformation de la toile n'a rien de surprenant, surtout chez Robert. David, son maître, qui ne revenait guère sur son travail, n'a laissé que bien peu de *repentirs* dans ses tableaux, parce qu'il effaçait, s'il avait à refaire, afin d'éviter les repoussés et l'altération inévitable des couches d'huile superposées; mais de tous les peintres, Léopold fut le gratteur le plus intrépide: il faisait un usage presque aussi fréquent du rasoir que du pinceau, et y avait une merveilleuse adresse. Telle page était couverte ou en partie terminée: un beau jour, ses amis ne retrouvaient plus rien que la toile grise. Il appelait cela travailler à la manière de Despréaux : « Celui-là, disait-il, m'a appris à peindre autant que M. David. »

F. Feuillet de Conches.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

LES POÉSIES

DE

HENRI HEINE.[1]

L'INTERMEZZO.

Henri Heine a rempli une double mission : il n'a pas seulement renversé l'école historique, qui tentait de reconstruire le moyen-âge, il a aussi prévu l'avenir politique de l'Allemagne, et même il l'a raillé d'avance. En littérature, il renversait d'un souffle en même temps l'école de fausse sensiblerie des poètes souabes, école parasite, mauvaise queue de Goethe, véritable poésie d'album. Ses poésies à lui, pleines d'amour brûlant et pour ainsi dire palpable, revendiquaient le droit du beau contre le faux idéal et les franchises de la vraie liberté contre l'hypocrisie religieuse. On a souvent dit que Heine ne respectait rien, que rien ne lui était sacré : — cela est vrai dans ce sens qu'il attaque ce que les petits poètes et les petits rois respectent avant tout, c'est-à-dire leur fausse grandeur et leur fausse vertu; mais Heine respecte et fait respecter le vrai beau partout où il le rencontre. — Dans ce sens, on l'a appelé à juste titre un païen. Il est en effet Grec avant tout. Il admire la forme quand cette forme est belle et divine, il saisit l'idée quand c'est vraiment une idée pleine et en-

(1) Voyez la première partie de cette étude dans la livraison du 15 juillet.

tière, non un clair-obscur du sentimentalisme allemand. Sa forme, à lui, est resplendissante de beauté, il la travaille et la cisèle, ou ne lui laisse que des négligences calculées. Personne plus que Heine n'a le souci du style. Ce style n'a ni la période courte française ni la période longue allemande; c'est la période grecque, simple, coulante, facile à saisir, et aussi harmonieuse à l'oreille qu'à la vue.

Heine n'a jamais fait, à proprement dire, un livre de vers; ses chants lui sont venus un à un, — suggérés toujours soit par un objet qui le frappe, soit par une idée qui le poursuit, soit par un ridicule qu'il poursuit lui-même. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir attaqué, souvent avec trop de cruauté, ses ennemis personnels. C'est là l'ombre de sa lumière. Plus tard il a reconnu ce tort, mais personne ne le lui reprochait plus, car, même quand il a tort, même quand celui qu'il frappe est une victime digne de pitié, on reconnaît la main du maître en ces sortes d'exécutions: il ne la fait pas souffrir long-temps, il l'abat d'un coup de stylet ou la dépouille en un instant de ses deux mains, comme Apollon arrachant la peau de Marsyas. Dans les poèmes politiques, il s'attache souvent à des personnalités pour en faire jaillir quelques idées justes et frappantes; il châtie en faisant rire. C'est un Aristophane philosophe qui a le bonheur de s'attaquer à d'autres qu'à Socrate.

Heine n'a jamais créé de système, il est trop universel pour cela; il n'a songé qu'à retrouver les traces et les contours oubliés de la beauté antique et divine. C'est le Julien de la poésie, plutôt encore que Goethe, parce que, chez Goethe, l'élément spiritualiste et nerveux prédomine beaucoup moins. On le reconnaîtra facilement par la citation que nous allons faire de l'un de ses poèmes. Nous ne craignons pas de jeter cette analyse poétique au milieu des préoccupations du moment, parce qu'il y a des sentimens qui font éternellement vibrer le cœur. L'histoire du cœur d'un grand poète n'est indifférente à personne. Chacun se reconnaît pour une part dans une telle analyse, comme, en voyant une pièce anatomique, on retrouve avec surprise les nerfs, les muscles et les veines que l'on sent vibrer en soi-même. Seulement, un système particulier prédomine dans chaque organisation. A ce point de vue, tel poète, Goethe par exemple, serait d'une nature musculeuse et sanguine. C'est le génie harmonieux de l'antiquité résultant de la force et du calme suprême. Une glaciale impartialité préside aux rapports qu'il établit entre lui et les autres, et l'on peut s'assurer que l'amour même aura chez lui des allures solennelles et classiques. Il lui faudra des obstacles calculés, des motifs tragiques de jalousie ou de désespoir; il aimera la femme de son ami et se tuera de douleur, comme Werther, ou bien il adorera la sœur d'un prince et deviendra fou comme le Tasse, ou encore, ce sera un chassé-croisé de sentimens contraires comme dans *les Affinités électives,* ou bien l'amour dans des classes différentes comme l'amour d'Hermann pour Dorothée, de Claire pour Egmont. Dans *Faust,* on trouvera même des amours imprégnées de supernaturalisme; mais l'analyse patiente et maladive d'un amour ordinaire, sans contrastes et sans obstacles, et tirant de sa substance propre ce qui le rend douloureux ou fatal, voilà ce qui appartient à une nature où la sensibilité nerveuse prédomine, comme celle de Henri Heine. L'antiquité n'a point laissé de traces d'une telle psychologie, qui prend évidemment sa source dans le sentiment biblique et chrétien.

Le poème intitulé *Intermezzo* est, à notre sens, l'œuvre peut-être la plus originale de Henri Heine. Ce titre, volontairement bizarre et d'une négligence un peu affectée, cache plutôt qu'il ne désigne une suite de petites pièces isolées et marquées par des numéros, qui, sans avoir de liaison apparente entre elles, se rattachent à la même idée. L'auteur a retiré le fil du collier, mais aucune perle ne lui manque. Toutes ces strophes décousues ont une unité, — l'amour. C'est là un amour entièrement inédit, — non qu'il ait rien de singulier, car chacun y reconnaîtra son histoire; ce qui fait sa nouveauté, c'est qu'il est vieux comme le monde, et les choses qu'on dit les dernières sont les choses naturelles. — Ni les Grecs, ni les Romains, ni Mimnerme, que l'antiquité disait supérieur à Homère, ni le doux Tibulle, ni l'ardent Properce, ni l'ingénieux Ovide, ni Dante avec son platonisme, ni Pétrarque avec ses galans *concetti*, n'ont jamais rien écrit de semblable. Léon l'Hébreu n'a compris rien de pareil dans ses analyses scholastiques de la *Philosophie d'amour*. Pour trouver quelque chose d'analogue, il faudrait remonter jusqu'au *Cantique des Cantiques*, jusqu'à la magnificence des inspirations orientales. Son origine hébraïque fait retrouver au voltairien Henri Heine des accens et des touches dignes de Salomon, le premier écrivain qui ait confondu dans le même lyrisme le sentiment de l'amour et le sentiment de Dieu.

Quel est le sujet de l'*Intermezzo?* Une jeune fille d'abord aimée par le poète, et qui le quitte pour un fiancé ou pour tout autre amant riche ou stupide. Rien de plus, rien de moins; la chose arrive tous les jours. La jeune fille est jolie, coquette, frivole, un peu méchante, moitié par caprice, moitié par ignorance. Les anciens représentaient l'ame sous la forme d'un papillon. Comme Psyché, cette femme tient dans ses mains l'ame délicate de son amant, et lui fait subir toutes les tortures que les enfans font souffrir aux papillons. Ce n'est pas toujours mauvaise intention sans doute; cependant la poussière bleue et rouge lui reste aux doigts, la frêle gaze se déchire, et le pauvre insecte s'échappe tout froissé. Du reste, chez cette jeune fille peut-être aucun don particulier, ni beauté surhumaine, ni charme souverain; — des yeux bleus, de petites joues fraîches, un sourire vermeil, une peau douce, de l'esprit comme une rose et du goût comme un fruit, voilà tout. Qui n'a dans ses souvenirs de jeunesse un portrait de ce genre à moitié effacé? Cette donnée toute vulgaire, qui ne fournirait pas deux pages de roman, est devenue entre les mains de Henri Heine un admirable poème, dont les péripéties sont toutes morales; toute l'ame humaine vibre dans ces petites pièces, dont les plus longues ont trois ou quatre strophes. Passion, tristesse, ironie, vif sentiment de la nature et de la beauté plastique, tout cela s'y mélange dans la proportion la plus imprévue et la plus heureuse; il y a çà et là des pensées de moraliste condensées en deux vers, en deux mots; un trait comique vous fait pleurer, une apostrophe pathétique vous fait rire; — les larmes à chaque instant vous viennent aux paupières et le sourire aux lèvres, sans qu'on puisse dire pourquoi, tant la fibre secrète a été touchée d'une main légère! En lisant l'*Intermezzo*, l'on éprouve comme une espèce d'effroi : vous rougissez comme surpris dans votre secret; les battemens de votre cœur sont rhythmés par ces strophes, par ces vers, de huit syllabes pour la plupart. Ces pleurs que vous aviez versés tout seul, au fond de votre chambre, les voilà figés et cristallisés sur une trame

immortelle. — Il semble que le poète ait entendu vos sanglots, et pourtant ce sont les siens qu'il a notés.

Un doux clair de lune éclaire toujours un côté des figures, et la rêverie allemande, bien que raillée avec une grace extrême, se fait jour à travers l'ironie française et l'humour byronienne. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que ces images si fugitives, ces impressions si vaporeuses, sont taillées et ciselées dans le plus pur marbre antique, et cela sans fatigue, sans travail apparent, sans que jamais la forme gène la pensée. La traduction laissera-t-elle subsister quelque chose de cette plastique intellectuelle? Le lecteur pourra s'appliquer à la recomposer du moins.

Intermezzo.

I.

Au splendide mois de mai, alors que tous les bourgeons rompaient l'écorce, l'amour s'épanouit dans mon cœur.

Au splendide mois de mai, alors que tous les oiseaux commençaient à chanter, j'ai confessé à ma toute belle mes vœux et mes tendres désirs.

II.

De mes larmes naît une multitude de fleurs brillantes, et mes soupirs deviennent un chœur de rossignols.

Et si tu veux m'aimer, petite, toutes ces fleurs sont à toi, et devant ta fenêtre retentira le chant des rossignols.

III.

Roses, lis, colombes, soleil, autrefois j'aimais tout cela avec délices; maintenant je ne l'aime plus, je n'aime que toi, source de tout amour, et qui es à la fois pour moi la rose, le lis, la colombe et le soleil.

IV.

Quand je vois tes yeux, j'oublie mon mal et ma douleur, et, quand je baise ta bouche, je me sens guéri tout-à-fait.

Si je m'appuie sur ton sein, une joie céleste plane au-dessus de moi; pourtant, si tu dis : Je t'aime! soudain je pleure amèrement.

V.

Appuie ta joue sur ma joue, afin que nos pleurs se confondent; presse ton cœur contre mon cœur, pour qu'ils ne brûlent que d'une seule flamme.

Et quand dans cette grande flamme coulera le torrent de nos larmes, et que mon bras t'étreindra avec force, alors je mourrai de bonheur dans un transport d'amour.

VI.

Je voudrais plonger mon ame dans le calice d'un lis blanc; le lis doit soupirer une chanson pour ma bien-aimée.

La chanson doit trembler et frissonner comme le baiser que m'ont donné autrefois ses lèvres dans une heure mystérieuse et tendre.

VII.

Là-haut, depuis des milliers d'années, se tiennent immobiles les étoiles, et elles se regardent avec un douloureux amour.

Elles parlent une langue fort riche et fort belle; pourtant aucun philologue ne saurait comprendre cette langue.

Moi, je l'ai apprise, et je ne l'oublierai jamais; le visage de ma bien-aimée m'a servi de grammaire.

VIII.

Sur l'aile de mes chants je te transporterai; je te transporterai jusqu'aux rives du Gange; là, je sais un endroit délicieux.

Là fleurit un jardin embaumé sous les calmes rayons de la lune; les fleurs du lotus attendent leur chère petite sœur.

Les violettes rient et jasent entre elles, et clignotent du regard avec les étoiles; les roses se content à l'oreille des propos parfumés.

Les timides et bondissantes gazelles s'approchent et écoutent, et, dans le lointain, bruissent les eaux du fleuve sacré.

Là nous nous étendrons sous les palmiers dont l'ombre nous versera des rêves du ciel!

IX.

Le lotus ne peut supporter la splendeur du soleil, et, la tête penchée, il attend en rêvant la nuit.

La lune, qui est son amante, l'éveille avec sa lumière, et il lui dévoile amoureusement son doux visage de fleur.

Il fleurit, rougit et brille, et se dresse muet dans l'air; il soupire, pleure et tressaille d'amour et d'angoisse d'amour.

X.

Dans les eaux du Rhin, le saint fleuve, se joue, avec son grand dôme, la grande, la sainte Cologne.

Dans le dôme est une figure peinte sur cuir doré; sur le désert de ma vie elle a doucement rayonné.

Des fleurs et des anges flottent au-dessus de Notre-Dame; les yeux, les lèvres, les joues ressemblent à ceux de ma bien-aimée.

XI.

Tu ne m'aimes pas, tu ne m'aimes pas : ce n'est pas cela qui me chagrine; cependant, pourvu que je puisse regarder tes yeux, je suis content comme un roi.

Tu vas me haïr, tu me hais; ta bouche rose me le dit. Tends ta bouche rose à mon baiser, et je serai consolé.

XII.

Oh! ne jure pas, et embrasse-moi seulement; je ne crois pas aux s ermens

des femmes. Ta parole est douce, mais plus doux encore est le baiser que je t'ai ravi. Je te possède, et je crois que la parole n'est qu'un souffle vain.

Oh! jure, ma bien-aimée, jure toujours : je te crois sur un seul mot. Je me laisse tomber sur ton sein, et je crois que je suis bien heureux; je crois, ma bien-aimée, que tu m'aimeras éternellement et plus long-temps encore.

XIII.

Sur les yeux de ma bien-aimée j'ai fait les plus beaux canzones; sur la petite bouche de ma bien-aimée j'ai fait les meilleurs terzines; sur les yeux de ma bien-aimée j'ai fait les plus magnifiques stances. Et si ma bien-aimée avait un cœur, je lui ferais sur son cœur quelque beau sonnet.

XIV.

Le monde est stupide, le monde est aveugle; il devient tous les jours plus absurde : il dit de toi, ma belle petite, que tu n'as pas un bon caractère.

Le monde est stupide, le monde est aveugle, et il te méconnaîtra toujours : il ne sait pas combien tes étreintes sont douces et combien tes baisers sont brûlans.

XV.

Ma bien-aimée, il faut que tu me le dises aujourd'hui : es-tu une de ces visions qui, aux jours étouffans de l'été, sortent du cerveau du poète?

Mais non : une si jolie petite bouche, des yeux si enchanteurs, une si belle, si aimable enfant, un poète ne crée pas cela.

Des basiliques et des vampires, des dragons et des monstres, tous ces vilains animaux fabuleux, l'imagination du poète les crée.

Mais toi, et ta malice, et ton gracieux visage, et tes perfides et doux regards, le poète ne crée pas cela.

XVI.

Comme Vénus sortant des ondes écumeuses, ma bien-aimée rayonne dans tout l'éclat de sa beauté, car c'est aujourd'hui son jour de noces.

Mon cœur, mon cœur, toi qui es si patient, ne lui garde pas rancune de cette trahison; supporte la douleur, supporte et excuse, quelque chose que la chère folle ait faite.

XVII.

Je ne t'en veux pas; et si mon cœur se brise, bien-aimée que j'ai perdue pour toujours, je ne t'en veux pas! Tu brilles de tout l'éclat de tes diamans, mais aucun rayon ne tombe dans la nuit de ton cœur.

Je le sais depuis long-temps. Je t'ai vue naguère en rêve, et j'ai vu la nuit qui remplit ton ame et les vipères qui serpentent dans cette nuit. J'ai vu, ma bien-aimée, combien au fond tu es malheureuse.

XVIII.

Oui, tu es malheureuse, et je ne t'en veux pas; ma chère bien-aimée, nous devons être malheureux tous les deux. Jusqu'à ce que la mort brise notre cœur, ma chère bien-aimée, nous devons être malheureux.

Je vois bien la moquerie qui voltige autour de tes lèvres, je vois l'éclat insolent de tes yeux, je vois l'orgueil qui gonfle ton sein, et pourtant je dis : Tu es aussi misérable que moi-même.

Une invisible souffrance fait palpiter tes lèvres, une larme cachée ternit l'éclat de tes yeux, une plaie secrète ronge ton sein orgueilleux; ma chère bien-aimée, nous devons être misérables tous les deux!

XIX.

Tu as donc entièrement oublié que bien long-temps j'ai possédé ton cœur, ton petit cœur, si doux, si faux et si mignon, que rien au monde ne peut être plus mignon et plus faux?

Tu as donc oublié l'amour et le chagrin qui me serraient à la fois le cœur?... Je ne sais pas si l'amour était plus grand que le chagrin, je sais qu'ils étaient suffisamment grands tous les deux.

XX.

Et si les fleurs, les bonnes petites, savaient combien mon cœur est profondément blessé, elles pleureraient avec moi pour guérir ma souffrance.

Et si les rossignols savaient combien je suis triste et malade, ils feraient entendre un chant joyeux pour me distraire.

Et si, là-haut, les étoiles d'or savaient ma douleur, elles quitteraient le firmament et viendraient m'apporter des consolations.

Aucun d'entre tous, personne ne peut savoir ma peine; elle seule la connaît, elle qui m'a déchiré le cœur!

XXI.

Pourquoi les roses sont-elles si pâles, dis-moi, ma bien-aimée, pourquoi?

Pourquoi dans le vert gazon les violettes sont-elles si attristées?

Pourquoi l'alouette chante-t-elle d'une voix si mélancolique dans l'air? Pourquoi s'exhale-t-il du baume des jardins une odeur funéraire?

Pourquoi le soleil éclaire-t-il les prairies d'une lueur si chagrine et si froide? Pourquoi toute la terre est-elle grise et morne comme une tombe?

Pourquoi suis-je moi-même si malade et si triste, ma chère bien-aimée, dis-le-moi? Oh! dis-moi, chère bien-aimée de mon cœur, pourquoi m'as-tu abandonné?

XXII.

Ils ont beaucoup jasé sur mon compte et fait bien des plaintes; mais ce qui réellement accablait mon ame, ils ne te l'ont pas dit.

Ils ont pris de grands airs et secoué gravement la tête; ils m'ont appelé le diable, et tu as tout cru.

Cependant, le pire de tout, ils ne l'ont pas su; ce qu'il y avait de pire et de plus stupide, je le tenais bien caché dans mon cœur.

XXIII.

Le tilleul fleurissait, le rossignol chantait, le soleil souriait d'un air gracieux; tu m'embrassais alors, et ton bras était enlacé autour de moi; alors tu me pressais sur ta poitrine agitée.

Les feuilles tombaient, le corbeau croassait, le soleil jetait sur nous des regards maussades; alors nous nous disions froidement : « Adieu! » et tu me faisais poliment la révérence la plus civile du monde.

XXIV.

Nous nous sommes beaucoup aimés, et pourtant nous nous sommes toujours parfaitement accordés. Nous avons souvent joué *au mari et à la femme*, et pourtant nous ne nous sommes ni chamaillés ni battus. Nous avons ri et plaisanté ensemble, et nous nous sommes donné de tendres baisers. Enfin, évoquant les plaisirs de notre enfance, nous avons joué à *cache-cache* dans les champs et les bois, et nous avons si bien su nous cacher, que nous ne nous retrouverons jamais!

XXV.

Tu m'es restée fidèle long-temps, tu t'es intéressée pour moi, tu m'as consolé et assisté dans mes misères et dans mes angoisses.

Tu m'as donné le boire et le manger; tu m'as prêté de l'argent, fourni du linge et le passeport pour le voyage.

Ma bien-aimée! que Dieu te préserve encore long-temps du chaud et du froid, et *qu'il ne te récompense jamais du bien que tu m'as fait!*

XXVI.

Et tandis que je m'attardais si long-temps à rêvasser et à extravaguer dans des pays étrangers, le temps parut long à ma bien-aimée, et elle se fit faire une robe de noces, et elle entoura de ses tendres bras le plus sot des fiancés.

Ma bien-aimée est si belle et si charmante, sa gracieuse image est encore devant mes yeux; les violettes de ses yeux, les roses de ses petites joues brillent et fleurissent toute l'année. Croire que je pusse m'éloigner d'une telle maîtresse était la plus sotte de mes sottises.

XXVII.

Ma douce bien-aimée, quand tu seras couchée dans le sombre tombeau, je descendrai à tes côtés et je me serrerai près de toi.

Je t'embrasse, je t'enlace, je te presse avec ardeur, toi muette, toi froide, toi blanche ! Je crie, je frissonne, je tressaille, je meurs.

Minuit les appelle, les morts se lèvent, ils dansent en troupes nébuleuses. Quant à nous, nous resterons tous les deux dans la fosse, l'un dans les bras de l'autre.

Les morts se lèvent , le jour du jugement les appelle aux joies et aux tortures; quant à nous, nous ne nous inquiéterons de rien et nous resterons couchés et enlacés.

XXVIII.

Un sapin isolé se dresse sur une montagne aride du Nord. Il sommeille; la glace et la neige l'enveloppent d'un manteau blanc.

Il rêve d'un palmier, qui, là-bas, dans l'Orient lointain, se désole solitaire et taciturne sur la pente d'un rocher brûlant.

XXIX.

La tête dit : Ah ! si j'étais seulement le tabouret où reposent les pieds de la bien-aimée ! Elle trépignerait sur moi que je ne ferais pas même entendre une plainte.

Le cœur dit : Ah ! si j'étais seulement la pelotte sur laquelle elle plante ses aiguilles ! Elle me piquerait jusqu'au sang que je me réjouirais de ma blessure.

La chanson dit : Ah ! si j'étais seulement le chiffon de papier dont elle se sert pour faire des papillotes ! Je lui murmurerais à l'oreille tout ce qui vit et respire en moi.

XXX.

Lorsque ma bien-aimée était loin de moi, je perdais entièrement le rire. Beaucoup de pauvres hères s'évertuaient à dire de mauvaises plaisanteries, mais moi, je ne pouvais pas rire.

Depuis que je l'ai perdue, je n'ai plus la faculté de pleurer, mon cœur se brise de douleur, mais je ne puis pas pleurer.

XXXI.

De mes grands chagrins je fais de petites chansons; elles agitent leur plumage sonore et prennent leur vol vers le cœur de ma bien-aimée.

Elles en trouvent le chemin, puis elles reviennent et se plaignent; elles se plaignent et ne veulent pas dire ce qu'elles ont vu dans son cœur.

XXXII.

Je ne puis pas oublier, ma maîtresse, ma douce amie, que je t'ai autrefois possédée corps et ame.

Pour le corps, je voudrais encore le posséder, ce corps si svelte et si jeune; quant à l'ame, vous pouvez bien la mettre en terre..... J'ai assez d'ame moi-même.

Je veux partager mon ame et t'en insuffler la moitié, puis je m'entrelacerai avec toi et nous formerons un tout de corps et d'ame.

XXXIII.

Des bourgeois endimanchés s'ébaudissent parmi les bois et les prés; ils poussent des cris de joie, ils bondissent comme des chevreaux, saluant la belle nature.

Ils regardent avec des yeux éblouis la romantique efflorescence de la verdure nouvelle. Ils absorbent avec leurs longues oreilles les mélodies des moineaux.

Moi, je couvre la fenêtre de ma chambre d'un rideau sombre, cela me vaut en plein jour une visite de mes spectres chéris.

L'amour défunt m'apparaît, il s'élève du royaume des ombres, il s'assied près de moi, et par ses larmes me navre le cœur.

XXXIV.

Maintes images des temps oubliés sortent de leur tombe et me montrent comment je vivais jadis près de toi, ma bien-aimée.

Le jour je vaguais en rêvant par les rues, les voisins me regardaient étonnés, tant j'étais triste et taciturne.

La nuit, c'était mieux; les rues étaient vides; moi et mon ombre nous errions silencieusement de compagnie.

D'un pas retentissant j'arpentais le pont; la lune perçait les nuages et me saluait d'un air sérieux.

Je me tenais immobile devant ta maison, et je regardais en l'air; je regardais vers ta fenêtre, et le cœur me saignait.

Je sais que tu as fort souvent jeté un regard du haut de ta fenêtre, et que tu as bien pu m'apercevoir au clair de lune planté là comme une colonne.

XXXV.

Un jeune homme aime une jeune fille, laquelle en a choisi un autre; l'autre en aime une autre, et il s'est marié avec elle.

De chagrin, la jeune fille épouse le premier homme venu qu'elle rencontre sur son chemin; le jeune homme s'en trouve fort mal.

C'est une vieille histoire qui reste toujours nouvelle, et celui à qui elle vient d'arriver en a le cœur brisé.

XXXVI.

Quand j'entends résonner la petite chanson que ma bien-aimée chantait autrefois, il me semble que ma poitrine va se briser sous l'étreinte de ma douleur.

Un obscur désir me pousse vers les hauteurs des bois, là se dissout en larmes mon immense chagrin.

XXXVII.

J'ai rêvé d'une enfant de roi aux joues pâles et humides; nous étions assis sous les tilleuls verts, et nous nous tenions amoureusement embrassés.

« Je ne veux pas le trône de ton père, je ne veux pas son sceptre d'or, je ne veux pas sa couronne de diamans; je veux toi-même, toi, fleur de beauté!

— Cela ne se peut pas, me répondit-elle; j'habite la tombe, et je ne peux venir à toi que la nuit, et je viens parce que je t'aime. »

XXXVIII.

Ma chère bien-aimée, nous nous étions tendrement assis ensemble dans une nacelle légère. La nuit était calme, et nous voguions sur une vaste nappe d'eau.

La mystérieuse île des esprits se dessinait vaguement aux lueurs du clair de lune; là résonnaient des sons délicieux, là flottaient des danses nébuleuses.

Les sons devenaient de plus en plus suaves, la ronde tourbillonnait plus entraînante....

Cependant, nous deux, nous voguions sans espoir sur la vaste mer.

XXXIX.

Je t'ai aimée, et je t'aime encore ! Et le monde s'écroulerait, que de ses ruines s'élanceraient encore les flammes de mon amour.

XL.

Par une brillante matinée, je me promenais dans le jardin. Les fleurs chuchotaient et parlaient ensemble, mais moi, je marchais silencieux.

Les fleurs chuchotaient et parlaient, et me regardaient avec compassion. Ne te fâche pas contre notre sœur, ô toi, triste et pâle amoureux !

XLI.

Mon amour luit dans sa sombre magnificence comme un conte mélancolique raconté dans une nuit d'été.

Dans un jardin enchanté, deux amans erraient solitaires et muets. Les rossignols chantaient, la lune brillait.

La jeune fille s'arrêta calme comme une statue; le chevalier s'agenouilla devant elle. — Vint le géant du désert, la timide jeune fille s'enfuit.

Le chevalier tomba sanglant sur la terre; le géant retourna lourdement dans sa demeure. On n'a plus qu'à m'enterrer, et le conte est fini.

XLII.

Ils m'ont tourmenté, fait pâlir et blêmir de chagrin, les uns avec leur amour, les autres avec leur haine.

Ils ont empoisonné mon pain, versé du poison dans mon verre, les uns avec leur haine, les autres avec leur amour.

Pourtant la personne qui m'a le plus tourmenté, chagriné et navré, est celle qui ne m'a jamais haï et ne m'a jamais aimé.

XLIII.

L'été brûlant réside sur tes joues; l'hiver, le froid hiver habite dans ton cœur.

Cela changera un jour, ô ma bien-aimée ! L'hiver sera sur tes joues, l'été sera dans ton cœur.

XLIV.

Lorsque deux amans se quittent, ils se donnent la main et se mettent à pleurer et à soupirer sans fin.

Nous n'avons pas pleuré, nous n'avons pas soupiré : les larmes et les soupirs ne sont venus qu'après.

XLV.

Assis autour d'une table de thé, ils parlaient beaucoup de l'amour. Les hommes faisaient de l'esthétique, les dames du sentiment.

L'amour doit être platonique, dit le maigre conseiller. La conseillère sourit ironiquement, et cependant elle soupira tout bas : Hélas !

Le chanoine ouvrit une large bouche : L'amour ne doit pas être trop sen-

suel; autrement, il nuit à la santé. La jeune demoiselle murmura : Pourquoi donc?

La comtesse dit d'un air dolent : L'amour est une passion! et elle présenta poliment une tasse à M. le baron.

Il y avait encore à la table une petite place; ma chère, tu y manquais. Toi, tu aurais si bien dit ton opinion sur l'amour.

XLVI.

Mes chants sont empoisonnés : comment pourrait-il en être autrement? Tu as versé du poison sur la fleur de ma vie.

Mes chants sont empoisonnés : comment pourrait-il en être autrement? Je porte dans le cœur une multitude de serpens, et toi, ma bien-aimée!

XLVII.

Mon ancien rêve m'est revenu : c'était par une nuit du mois de mai; nous étions assis sous les tilleuls, et nous nous jurions une fidélité éternelle;

Et les sermens succédaient aux sermens, entremêlés de rires, de confidences et de baisers; pour que je me souvienne du serment, tu m'as mordu la main!

O bien-aimée aux yeux bleus! ô bien-aimée aux blanches dents! le serment aurait bien suffi; la morsure était de trop.

XLVIII.

Je montai au sommet de la montagne et je fus sentimental. « Si j'étais un oiseau! » soupirai-je plusieurs millions de fois.

Si j'étais une hirondelle, je volerais vers toi, ma petite, et je bâtirais mon petit nid sous les corniches de ta fenêtre.

Si j'étais un rossignol, je volerais vers toi, ma petite, et, du milieu des verts tilleuls, je t'enverrais, la nuit, mes chansons.

Si j'étais un perroquet bavard, je volerais aussitôt vers ton cœur, car tu aimes les perroquets, et tu te réjouis de leur bavardage.

XLIX.

J'ai pleuré en rêve; je rêvais que tu étais morte; je m'éveillai, et les larmes coulèrent le long de mes joues.

J'ai pleuré en rêve; je rêvais que tu me quittais; je m'éveillai, et je pleurai amèrement long-temps encore.

J'ai pleuré en rêve; je rêvais que tu m'aimais encore; je m'éveillai, et le torrent de mes larmes coule toujours.

L.

Toutes les nuits je te vois en rêve, et je te vois souriant gracieusement, et je me précipite en sanglotant à tes pieds chéris.

Tu me regardes d'un air triste, et tu secoues ta blonde petite tête; de tes yeux coulent les perles humides de tes larmes.

Tu me dis tout bas un mot, et tu me donnes un bouquet de cyprès. Je m'éveille, et le bouquet est disparu, et je veux oublier le mot.

LI.

La pluie et le vent d'automne hurlent et mugissent dans la nuit; où peut s'être attardée ma pauvre, ma timide enfant?

Je la vois appuyée à sa fenêtre, dans sa chambrette solitaire; les yeux remplis de larmes, elle plonge ses regards dans la nuit profonde.

LII.

Le vent d'automne secoue les arbres, la nuit est humide et froide; enveloppé d'un manteau gris, je traverse à cheval le bois.

Et tandis que je chevauche, des pensées me galopent l'esprit; elles me portent léger et joyeux à la maison de ma bien-aimée.

Les chiens aboient, les valets paraissent avec des flambeaux; je gravis l'escalier en faisant retentir mes éperons sonores.

Dans une chambre garnie de tapis et brillamment éclairée, au milieu d'une atmosphère tiède et parfumée, ma bien-aimée m'attend. — Je me précipite dans ses bras.

Le vent murmure dans les feuilles, le chêne chuchote dans ses rameaux: « Que veux-tu, fou cavalier, avec ton rêve insensé? »

LIII.

Une étoile tombe de son étincelante demeure; c'est l'étoile de l'amour que je vois tomber!

Il tombe des pommiers beaucoup de feuilles blanches; les vents taquins les emportent et se jouent avec elles.

Le cygne chante dans l'étang, il s'approche et s'éloigne du rivage, et, toujours chantant plus bas, il plonge dans sa tombe liquide.

Tout alentour est calme et sombre; feuilles et fleurs sont emportées; l'étoile est triste dans sa chute, et le chant du cygne a cessé.

LIV.

Un rêve m'a transporté dans un château gigantesque, rempli de lumières et de vapeurs magiques, et où une foule bariolée se répandait à travers le dédale des appartemens. La troupe, blême, cherchait la porte de sortie en se tordant convulsivement les mains et en poussant des cris d'angoisse. Des dames et des chevaliers se tordaient dans la foule; je me vis moi-même entraîné par la cohue.

Cependant, tout à coup je me trouvai seul, et je me demandai comment cette multitude avait pu s'évanouir aussi promptement. Et je me mis à marcher, me précipitant à travers les salles, qui s'embrouillaient étrangement. Mes pieds étaient de plomb, une angoisse mortelle m'étreignait le cœur; je désespérai bientôt de trouver une issue. — J'arrivai enfin à la dernière porte; j'allais la franchir.... O Dieu! qui m'en défend le passage?

C'était ma bien-aimée qui se tenait devant la porte, le chagrin sur les lèvres, le souci sur le front. Je dus reculer, elle me fit signe de la main; je ne savais si c'était un avertissement ou un reproche. Pourtant, dans ses yeux brillait

un doux feu qui me fit tressaillir le cœur. Tandis qu'elle me regardait d'un air sévère et singulier, mais pourtant si plein d'amour,... je m'éveillai.

LV.

La nuit était froide et muette; je parcourais lamentablement la forêt. J'ai secoué les arbres de leur sommeil, ils ont hoché la tête d'un air de compassion.

LVI.

Au carrefour sont enterrés ceux qui ont péri par le suicide; une fleur bleue s'épanouit là; on la nomme la fleur de l'ame damnée.

Je m'arrêtai au carrefour et je soupirai; la nuit était froide et muette. Au clair de la lune, se balançait lentement la fleur de l'ame damnée.

LVII.

D'épaisses ténèbres m'enveloppent depuis que la lumière de tes yeux ne m'éblouit plus, ma bien-aimée.

Pour moi s'est éteinte la douce clarté de l'étoile d'amour; un abîme s'ouvre à mes pieds : engloutis-moi, nuit éternelle!

LVIII.

La nuit s'étendait sur mes yeux, j'avais du plomb sur ma bouche; le cœur et la tête engourdis, je gisais au fond de la tombe.

Après avoir dormi je ne puis dire pendant combien de temps, je m'éveillai, et il me sembla qu'on frappait à mon tombeau.

— « Ne vas-tu pas te lever, Henry? Le jour éternel luit, les morts sont ressuscités : l'éternelle félicité commence.

— Mon amour, je ne puis me lever, car je suis toujours aveugle; à force de pleurer, mes yeux se sont éteints.

— Je veux par mes baisers, Henry, enlever la nuit qui te couvre les yeux; il faut que tu voies les anges et la splendeur des cieux.

— Mon amour, je ne puis me lever, la blessure qu'un mot de toi m'a faite au cœur saigne toujours.

— Je pose légèrement ma main sur ton cœur, Henry; cela ne saignera plus; ta blessure est guérie.

— Mon amour, je ne puis me lever, j'ai aussi une blessure qui saigne à la tête; je m'y suis logé une balle de plomb lorsque tu m'as été ravie.

— Avec les boucles de mes cheveux, Henry, je bouche la blessure de ta tête, et j'arrête le flot de ton sang, et je te rends la tête saine. »

La voix priait d'une façon si charmante et si douce, que je ne pus résister; je voulus me lever et aller vers la bien-aimée;

Soudain mes blessures se rouvrirent, un flot de sang s'élança avec violence de ma tête et de ma poitrine, et voilà que je suis éveillé.

Épilogue.

Il s'agit d'enterrer les vieilles et mauvaises chansons, les lourds et tristes rêves; allez me chercher un grand cercueil.

J'y mettrai bien des choses, vous le verrez bien; il faut que le cercueil soit encore plus grand que la grosse tonne de Heidelberg.

Allez me chercher aussi une bière de planches solides et épaisses; il faut qu'elle soit plus longue que le pont de Mayence.

Et amenez-moi aussi douze géans encore plus forts que le vigoureux Christophe du dôme de Cologne sur le Rhin.

Il faut qu'ils transportent le cercueil et le jettent à la mer; un aussi grand cercueil demande une grande fosse.

Savez-vous pourquoi il faut que ce cercueil soit si grand et si lourd? J'y déposerai en même temps mon amour et mes souffrances.

Après ce poème navrant, que citerait-on dans les autres vers du poète? Nous avons déjà traduit bien des pages inspirées, pittoresques, humoristiques, — étudiant au hasard ces rhythmes insoucieux jetés parfois aux vents des mers, — romances, ballades, canzones, où l'éclat du soleil méridional rayonne de mille nuances à travers les brumes d'opale de la Baltique; mais, après cette élégie douloureuse que nous venons de citer, après ces vers où chaque strophe est une goutte du sang pourpré qu'exprime la main convulsive du poète en pressant son noble cœur, en exposant sa blessure mortelle aux regards de la foule indifférente, qu'extrairions-nous encore de ces pages, sinon des complaintes funèbres qu'éclaire par instans le rire amer de ce doute obstiné qui succède à la foi trahie? Et d'abord étudions l'énigme que propose le pâle sphinx qui sert de préface aux *Traumbilder* (Images de rêves).

Le Sphinx.

C'est l'antique forêt aux enchantemens. On y respire la senteur des fleurs du tilleul; le merveilleux éclat de la lune emplit mon cœur de délices.

J'allais, et, comme j'avançais, il se fit quelque bruit dans l'air: c'est le rossignol qui chante d'amour et de tourmens d'amour.

Il chante l'amour et ses peines, et ses larmes et ses sourires; il s'égaie si tristement, il se lamente si gaiement, que mes rêves oubliés se réveillent!

J'allai plus loin, et, comme j'avançais, je vis s'élever devant moi, dans une clairière, un grand château à la haute toiture.

Les fenêtres étaient closes, et tout aux alentours était empreint de deuil et de tristesse; on eût dit que la mort taciturne demeurait dans ces tristes murs.

Devant la porte était un sphinx d'un aspect à la fois effrayant et attrayant, avec le corps et les griffes d'un lion, la tête et les reins d'une femme.

Une belle femme! son regard blanc appelait de sauvages voluptés; le sourire de ses lèvres arquées était plein de douces promesses.

Le rossignol chantait si délicieusement! Je ne pus résister, et, dès que j'eus donné un baiser à cette bouche mystérieuse, je me sentis pris dans le charme.

La figure de marbre devint vivante. La pierre commençait à jeter des soupirs. Elle but toute la flamme de mon baiser avec une soif dévorante.

Elle aspira presque le dernier souffle de ma vie, et enfin, haletante de volupté, elle étreignit et déchira mon pauvre corps avec ses griffes de lion.

Délicieux martyre, jouissance douloureuse, souffrance et plaisirs infinis! Tandis que le baiser de cette bouche ravissante m'enivrait, les ongles des griffes me faisaient de cruelles plaies.

Le rossignol chanta : « O toi, beau sphinx, ô amour! pourquoi mêles-tu de si mortelles douleurs à toutes les félicités?

« O beau sphinx! ô amour! révèle-moi cette énigme fatale. — Moi, j'y ai réfléchi déjà depuis près de mille ans. »

Le premier rêve est un sombre début, mais il a le charme enivrant des fleurs dangereuses dont le parfum donne la mort. C'est la Vénus Libitina qui, de ses lèvres violettes, donne au poète le dernier baiser :

Le Rêve.

Un rêve, certes bien étrange, m'a tout ensemble charmé et rempli d'effroi. Mainte image lugubre flotte encore devant mes yeux et fait tressaillir mon cœur.

C'était un jardin merveilleux de beauté; — je voulus m'y promener gaiement; tant de belles fleurs m'y regardaient; à mon tour, je les regardais avec plaisir.

Il y avait des oiseaux qui gazouillaient de tendres mélodies; un soleil rouge rayonnant sur un fond d'or colorait la pelouse bigarrée.

Des senteurs parfumées s'élevaient des herbes. L'air était doux et caressant, et tout éclatait, tout souriait, tout m'invitait à jouir de cette magnificence.

Au milieu du parterre, on rencontrait une claire fontaine de marbre; là je vis une belle jeune fille qui lavait un vêtement blanc.

Des joues vermeilles, des yeux clairs, une blonde image de sainte aux cheveux bouclés! — Et comme je la regardais, je trouvai qu'elle m'était étrangère, et pourtant si bien connue!

La belle jeune fille se hâtait à l'ouvrage en chantant un refrain très étrange : « Coule, coule, eau de la fontaine, lave-moi ce tissu de lin. »

Je m'approchai d'elle et je lui dis tout bas : « Apprends-moi donc, ô douce et belle jeune fille! pour qui est ce vêtement blanc? »

Elle répondit aussitôt : « Prépare-toi, je lave ton linceul de mort. » Et comme elle achevait ces mots, toute la vision se fondit comme une écume.

Et je me vis transporté ainsi que par magie au sein d'une obscure forêt. Les arbres s'élevaient jusqu'au ciel, et tout surpris je méditais, je méditais.

Mais écoutez; quel sourd résonnement! C'est comme l'écho d'une hache dans le lointain. Et courant à travers buissons et halliers, j'arrivai à une place découverte.

Au milieu de la verte clairière, il y avait un chêne immense! et voyez, ma jeune fille merveilleuse frappait à coups de hache le tronc du chêne!

Et coup sur coup, brandissant sa hache et frappant, elle chantait : « Acier clair, acier brillant, taille-moi des planches pour une bière. »

Je m'approchai d'elle et je lui dis tout bas : « Apprends-moi, belle jeune fille, pourquoi tailles-tu ce coffre de chêne? »

Elle dit aussitôt : « Le temps presse; c'est ton cercueil que je construis. » Et à peine eut-elle parlé que toute la vision se fondit comme une écume.

Et autour de moi s'étendait une lande pâle et chenue. Je ne savais plus ce qui m'était arrivé. Je me tins là immobile et frissonnant. Et comme j'allais au hasard, j'aperçus une forme blanche; je courus de ce côté, et voilà que je re-

connus encore la belle jeune fille. Elle était penchée sur la pâle lande et s'occupait à creuser la terre avec une pioche. Je m'avançai lentement pour la regarder encore; c'était à la fois une beauté et une épouvante.

La belle jeune fille qui se hâtait chantait un refrain bizarre : « Pioche, pioche au fer large et tranchant, creuse une fosse large et profonde. »

Je m'approchai d'elle et je lui dis tout bas : « Apprends-moi donc, ô belle douce jeune fille, ce que veut dire cette fosse? » Elle me répondit bien vite : « Sois tranquille, je creuse ta tombe. » Et comme la belle jeune fille parlait ainsi, je vis s'ouvrir la fosse toute béante.

Et comme je regardais dans l'ouverture, un frisson de terreur me prit, et je me sentis poussé dans l'épaisse nuit du tombeau.

Comme tous les grands poètes, Heine a toujours la nature présente. Dans sa rêverie la plus abstraite, sa passion la plus abîmée en elle-même ou sa mélancolie la plus désespérée, une image, une épithète formant tableau, vous rappellent le ciel bleu, le feuillage vert, les fleurs épanouies, les parfums qui s'évaporent, l'oiseau qui s'envole, l'eau qui bruit, ce changeant et mobile paysage qui vous entoure sans cesse, éternelle décoration du drame humain. — Cet amour ainsi exhalé au milieu des formes, des couleurs et des sons, vivant de la vie générale, malgré l'égoïsme naturel à la passion, emprunte à l'imagination panthéiste du poète une grandeur facile et simple qu'on ne rencontre pas ordinairement chez les rimeurs élégiaques. — Le sujet devient immense; c'est, comme dans l'*Intermezzo*, la souffrance de l'ame aimant le corps, d'un esprit vivant lié à un charmant cadavre : ingénieux supplice renouvelé de l'Énéide; — c'est Cupidon ayant pour Psyché une bourgeoise de Paris ou de Cologne. Et cependant, qu'elle est adorablement vraie! Comme on la hait et comme on l'aime, cette bonne fille si mauvaise, cet être si charmant et si perfide, si femme de la tête aux pieds! « Le monde dit que tu n'as pas un bon caractère, s'écrie tristement le poète, mais tes baisers en sont-ils moins doux? » Qui ne voudrait souffrir ainsi? Ne rien sentir, voilà le supplice : c'est vivre encore que de regarder couler son sang.

Ce qu'il y a de beau dans Henri Heine, c'est qu'il ne se fait pas illusion; il accepte la femme telle qu'elle est, il l'aime malgré ses défauts et surtout à cause de ses défauts; heureux ou malheureux, accepté ou refusé, il sait qu'il va souffrir et il ne recule pas; — voyageant, à sa fantaisie, du monde biblique au monde païen, il lui donne parfois la croupe de lionne et les griffes d'airain des chimères. La femme est la chimère de l'homme, ou son démon, comme vous voudrez, — un monstre adorable, mais un monstre; aussi règne-t-il dans toutes ces jolies strophes une terreur secrète. Les roses sentent trop bon, le gazon est trop frais, le rossignol trop harmonieux! — Tout cela est fatal; le parfum asphyxie, l'herbe fraîche recouvre une fosse, l'oiseau meurt avec sa dernière note... Hélas! et lui, le poète inspiré, va-t-il aussi nous dire adieu?

GÉRARD DE NERVAL.

RAPPORTS DE L'ÉTAT

AVEC L'ÉGLISE EN ANGLETERRE.

AFFAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE HEREFORD.

Le moment est peut-être mal choisi pour parler d'une controverse purement religieuse. La chute des institutions temporelles fait un tel bruit et soulève une telle poussière, qu'il reste à l'attention publique bien peu de loisir pour des sujets moins bruyans et moins populaires, quoique d'un intérêt plus sérieux et plus durable. Toutefois, comme la question particulière dont nous voulons dire ici quelques mots touche aux questions de l'ordre le plus général, comme elle jette beaucoup de jour sur la situation intérieure d'une des principales églises de la chrétienté, et comme elle a produit en Angleterre une agitation profonde qui n'est pas encore éteinte et qui renaîtra tôt ou tard avec une énergie nouvelle, nous nous hasarderons à exposer brièvement les circonstances qui ont signalé la nomination du docteur Hampden à l'évêché de Hereford.

Le mouvement religieux a suivi en Angleterre, dans ces dernières années, de nombreuses péripéties. Vers 1835 et 1836, le progrès croissant des tendances rationalistes dans l'église anglicane avait provoqué la réaction plus orthodoxe et plus sacerdotale qui se personnifia avec un admirable éclat dans l'école d'Oxford. Parmi les hommes les plus marquans de l'école philosophique était le docteur Hampden; il avait

fait, en 1832, des cours de doctrine dans lesquels il professait ouvertement les opinions les plus rationalistes. Ces leçons furent réunies plus tard sous le titre de *Bampton Lectures*. En 1836, la chaire de doctrine vint à vaquer à l'université d'Oxford, et lord Melbourne, alors premier ministre, la donna au docteur Hampden. Lord Melbourne, homme fort aimé et fort aimable d'ailleurs, s'inquiétait probablement assez peu de théologie; mais l'université d'Oxford passait généralement pour tory, et l'école rationaliste pour whig, et lord Melbourne, avec l'esprit qui distingue traditionnellement son parti, jugea que le théologien le plus whig devait nécessairement être le meilleur, le plus savant et le plus orthodoxe.

Cette nomination souleva une tempête dans l'université d'Oxford. Les membres les plus éminens de ce corps célèbre adressèrent à la couronne une pétition qui fut repoussée. Alors il se forma un comité dont faisaient partie le docteur Pusey, le docteur Newman, le docteur Vaughan, le docteur Palmer, le docteur Wilberforce, et quelques autres portant des noms bien connus, et qui traduisit le docteur Hampden devant l'université en convocation, comme prévenu d'hétérodoxie. Le vote de censure obtint une immense majorité; cependant, comme il n'y avait pas de recours contre la prérogative royale, le docteur Hampden garda sa chaire.

Quelques années plus tard, il y eut un mouvement contraire dans l'université; ce fut à son tour le docteur Pusey qui fut censuré comme suspect, non pas de rationalisme, mais de catholicisme. L'université cherchait ainsi à garder le milieu entre les deux tendances extrêmes. Néanmoins la condamnation première pesait toujours sur le docteur Hampden; il n'avait, de son côté, rétracté aucune des opinions pour lesquelles il avait été censuré. Depuis quelque temps, la controverse théologique avait paru s'apaiser, et le calme semblait rétabli dans l'église anglicane, lorsque, à la fin de l'année dernière, lord John Russell ralluma tous les feux de la guerre par une provocation directe au parti orthodoxe.

Un des amis de lord John Russell, cet homme si étincelant d'esprit et de causticité qui s'appelait le chanoine Sydney Smith, a tracé de lui un portrait qui est un chef-d'œuvre : « Il n'y a pas, disait-il, un meilleur homme en Angleterre que lord John Russell; mais son plus grand défaut, c'est qu'il est complétement étranger à toute espèce de crainte morale. Il n'y a rien au monde qu'il ne soit prêt à entreprendre. Je crois qu'il se chargerait de pratiquer l'opération de la pierre, de bâtir Saint-Paul, de prendre dans dix minutes le commandement de la flotte, et personne ne s'apercevrait à sa manière que le malade est mort, que l'église a croulé, ou que la flotte a été réduite en atomes. Il n'y a pas moyen de dormir tranquillement quand il est de quart. »

Eh bien! c'est avec cette témérité et cette sérénité proverbiale que lord John Russell réveilla de gaieté de cœur le volcan qui dormait dans l'église. L'évêché de Hereford vint à vaquer, et le premier ministre whig n'eut rien de plus pressé que d'y nommer le docteur Hampden. Le scandale fut plus grand encore qu'il ne l'avait été en 1836. Cette fois, l'agression allait plus loin, car le premier ministre introduisait l'ennemi dans le cœur de la place, dans le corps même d'où découlaient l'ordination et la tradition apostolique. L'église et l'Angleterre entière s'émurent; les évêqus s'assemblèrent, et treize d'entre eux adressèrent à lord Russell une représentation ainsi conçue :

« Milord, nous, les évêques soussignés de l'église d'Angleterre, croyons de notre devoir de représenter à votre seigneurie, comme chef du gouvernement de sa majesté, l'appréhension et l'alarme qui ont été excitées dans l'esprit du clergé par le bruit de la nomination au siége de Hereford du docteur Hampden, dans l'orthodoxie duquel l'université d'Oxford a exprimé, par un décret solennel, son manque de confiance. Nous sommes persuadés que votre seigneurie ne sait pas quel sentiment profond et général règne à ce sujet; et nous croyons ne faire que remplir notre devoir obligé envers la couronne et l'église en exprimant respectueusement, mais instamment, à votre seigneurie, notre conviction que, si cette nomination est accomplie, il y aura le plus grand danger et de rompre la paix de l'église, et de troubler cette confiance qu'il est si désirable de voir le clergé et les laïques de l'église porter à l'exercice de la suprématie royale, surtout en ce qui touche ce très délicat et important objet, la nomination aux siéges vacans. »

A cette lettre, signée par treize évêques, lord John Russell répondit : « Je ferai observer que vos seigneuries n'expriment en leur nom aucun manque de confiance dans l'orthodoxie du docteur Hampden. Vous me référez à un décret de l'université d'Oxford, rendu il y a onze ans, et fondé sur des leçons faites il y a quinze ans. Depuis ce décret, le docteur Hampden a exercé les fonctions de professeur de théologie à l'université d'Oxford, et plusieurs évêques, dit-on, ont requis des certificats de présence à ses cours avant d'ordonner des candidats élevés à Oxford. Il a aussi prêché des sermons qui ont été honorés de l'approbation de plusieurs évêques de notre église... Il me paraît donc que, si je retirais la présentation que j'ai faite du docteur Hampden, et qui a été sanctionnée par la reine, ce serait adhérer virtuellement au principe qu'un décret de l'université d'Oxford est un ban d'exclusion perpétuel contre un ecclésiastique de science éminente et de vie irréprochable, et que, de fait, la suprématie dont la loi investit la couronne doit être transférée à une majorité d'une de nos universités. Il ne faut pas oublier non plus que beaucoup des personnes les plus éminentes de cette majorité ont passé depuis à la communion de l'église de Rome.

Je regrette profondément le sentiment que vous dites régner à ce sujet dans le clergé; mais je ne puis sacrifier la réputation du docteur Hampden, les droits de la couronne, et ce que je crois être les vrais intérêts de l'église, à un sentiment que je regarde comme fondé sur une méprise et fomenté par les préjugés.

« En même temps, je remercie vos seigneuries d'une intervention que je crois dictée par l'amour du bien public. »

Outre la lettre des treize évêques, lord John Russell en avait reçu une autre signée par quatre cent quatre-vingt-cinq laïques, dont plusieurs membres des deux chambres, et dans laquelle il était dit : « Nous connaissons assez quel profond sentiment existe à cet égard parmi les laïques et le clergé pour être convaincus que cette nomination, si elle s'accomplit, soulèvera des sentimens d'amertume qu'il serait impossible d'effacer et qui amèneraient probablement des conséquences que votre seigneurie déplorerait autant que nous... »

En répondant aux évêques, le premier ministre s'était montré ferme, mais respectueux. En répondant aux laïques, il ne se crut pas tenu à autant de ménagemens. « Je sais, dit-il, qu'il y a chez un certain nombre de laïques et d'ecclésiastiques de fortes préventions contre le docteur Hampden; mais que sa nomination doive exciter des sentimens d'amertume, c'est, je l'espère, une erreur, car ce serait manquer déplorablement à la charité chrétienne. Je suis tout prêt à encourir les conséquences dont je suis menacé, convaincu que je suis que cette nomination ne tendra qu'à fortifier le caractère protestant de notre église si sérieusement menacé dans l'église romaine. Parmi les chefs de ces désertions, on peut trouver les principaux promoteurs de l'action intentée il y a onze ans contre le docteur Hampden. J'avais espéré que la conduite du docteur Hampden, comme professeur de théologie, avait effacé la mémoire de cet indigne procédé. »

Il faut le reconnaître, tout l'avantage de la logique était du côté de lord John Russell; il avait la loi pour lui. Aussi son langage est-il très clair, très net et très résolu; le duc de Wellington, si renommé pour la concision militaire de ses dépêches, n'aurait pas mieux dit. Parmi les évêques, il n'y en eut qu'un seul qui releva le gant; c'était le plus remuant, le plus militant, le plus vivace de tous : nous avons nommé le docteur Phillpotts, évêque d'Exeter. Toutes les fois qu'il y a en Angleterre une bataille théologique, on est sûr de voir apparaître au plus fort de la mêlée le docteur Phillpotts, mitre en tête et la crosse au poing. Si nous étions au moyen-âge, et que Henri d'Exeter portât la tiare, on le verrait, comme Jules II, entrer par la brèche dans les villes conquises. En l'an de grace 1847, l'évêque d'Exeter dut se contenter d'écrire une lettre. Il s'attacha, dans sa réplique, à réfuter les principaux argumens de lord John Russell. Ainsi, si les évêques n'avaient

pas protesté plus tôt contre le docteur Hampden, c'est qu'il n'avait pas encore été placé dans une position qui lui permît d'exercer une influence préjudiciable à l'église; c'est que les chefs du clergé avaient dû naturellement hésiter avant de se constituer en accusateurs publics sans une nécessité pressante; mais jamais il n'était arrivé que la couronne nommât à un siége épiscopal un homme dont l'orthodoxie avait été solennellement déclarée suspecte, et c'est là ce qui distinguait le cas actuel de tous les autres. L'évêque sommait lord John Russell de déférer le docteur Hampden au jugement de l'assemblée du clergé, et il disait : « S'il est disculpé, alors sa réputation sera vengée; elle ne sera pas, comme vous le dites, sacrifiée, ce qu'elle serait si vous cherchiez à imposer sa nomination à une église révoltée, et si vous rappeliez à la vie la plus détestable et la plus tyrannique des lois qui souillent encore notre code. »

Cette loi dont parlait ainsi l'évêque d'Exeter est le statut d'Henri VIII, qui règle la prétendue élection des évêques par les chapitres. Quand le roi Henri se fit pape, il réunit les pouvoirs de chef de l'église à ceux de chef de l'état; par une espèce de capitulation avec l'ordre de choses existant, il conserva les formes anciennes de nomination aux siéges épiscopaux, c'est-à-dire que la couronne présentait le candidat et que le chapitre le nommait par élection. Mais, pour éviter toute opposition de la part des chapitres, le roi Henri VIII décréta que si, dans un délai de douze jours, le doyen et le chapitre n'avaient pas nommé le candidat présenté par la couronne, il serait nommé d'autorité, et de plus, le chapitre qui refuserait de l'élire, les évêques qui refuseraient de le consacrer, encourraient les peines de *præmunire*. Ce qu'on appelle le *præmunire* est un acte ou une série d'actes destinés, dans l'origine, à protéger le pouvoir temporel de la couronne d'Angleterre contre l'intervention de la cour de Rome; ces actes ne datent pas seulement d'Henri VIII ou de la réformation, mais du règne d'Édouard Ier; ils furent dans la suite très étendus par Henri VIII et par Élisabeth; ils emportent les peines de la confiscation et de l'emprisonnement perpétuel. C'est donc en parlant de ces statuts que l'évêque d'Exeter disait à lord John Russell :

« Milord, le nom de Russell devrait être et sera toujours, j'en suis sûr, dans vos heures de réflexion, une garantie pour nous contre toute application par vous d'une phrase aussi sainte que *les droits de la couronne* à une chose aussi indigne que ce statut. Milord, la couronne n'a et ne peut avoir le droit, et j'espère qu'elle n'aura pas le pouvoir d'imposer à l'église un évêque que l'église a le droit de repousser comme professant des doctrines contraires à la parole divine. Il est bien vrai, milord, que le statut d'Henri VIII, cette *magna charta* de la tyrannie, donne à la couronne un pouvoir qu'il plaît à votre seigneurie d'appe-

ler *un droit*, celui de condamner à la prison et à la pauvreté tout doyen ou chapitre qui refuserait d'obéir à un pareil mandat; mais il n'y a pas de statut qui ait la puissance de forcer l'exécution du mandat lui-même, il n'y en a pas qui puisse forcer un honnête et consciencieux chapitre de nommer, et un honnête et consciencieux prélat de consacrer aux fonctions d'évêque un homme comme celui que je viens de qualifier.

« Arrêtez-vous, milord, pendant qu'il est encore temps. Ne poursuivez pas votre téméraire expérience. Les liens de votre fameux statut se briseront comme des liens d'osier, si vous voulez vous en servir pour enchaîner le plus fort des hommes forts, celui qui est armé d'une force intérieure contre les attaques faites à son église. »

L'évêque d'Exeter terminait en ces termes :

« Milord, ne croyez point que je sois un de ceux qui, si cela était en leur pouvoir, voudraient dépouiller la couronne de sa part de suprématie légitime, particulièrement de sa juste et chrétienne influence dans la nomination des évêques, influence que je crois nécessaire à la paix et, par conséquent, à l'efficacité de l'église. Que la couronne continue à les nommer, mais qu'elle exerce ce droit, que presque tous les ecclésiastiques réfléchis désirent la voir garder, qu'elle l'exerce avec précaution, avec discrétion, avec un juste respect pour les sentimens et la conscience de tous ceux qui y sont intéressés. Soyez-en sûr, milord, les laïques qui ont signé la remontrance vous ont dit une salutaire et profonde vérité, en vous disant que la nomination aux évêchés vacans est une très délicate en même temps qu'une très importante partie de la suprématie royale. »

Il y avait encore, à la lettre de l'évêque, un post-scriptum; pendant qu'il avait la plume en main, le belliqueux prélat prit la défense des laïques et répondit pour eux. Lord John Russell avait parlé des défections qui s'étaient faites dans l'église; il avait sévèrement caractérisé le décret de l'université et le manque de charité de ceux qui avaient signé la remontrance; c'est à cela que l'évêque d'Exeter répondait :

« Je crois de mon devoir de déclarer à votre seigneurie que, si cette nomination s'était accomplie sans résistance et sans remontrances, je sais qu'il y aurait eu une nouvelle et plus déplorable et bien plus nombreuse défection au sein de notre église, qui aurait semblé tacitement acquiescer à sa propre dégradation, et pour ainsi dire se désecclésiasticiser (*unchurched itself*). Il vous plaît d'appeler le décret de l'université d'Oxford *un procédé indigne*. Sans vouloir contester à votre seigneurie, comme individu, le droit de condamner un acte public, je puis cependant me permettre de dire que je ne vois pas la convenance (pour ne pas me servir d'un mot plus fort), pour un ministre de la couronne, de signaler ainsi publiquement et officiellement à l'indignation un décret solennel d'un des corps les plus instruits et les plus

vénérés non-seulement de l'Angleterre, mais de l'Europe. Je dois aussi exprimer le doute que ce soit là la manière la plus heureuse de témoigner de cette *charité* que votre seigneurie éprouve sans aucun doute, mais dont elle déplore l'absence chez les autres, et de calmer ces *sentimens d'amertume* que votre seigneurie, de concert avec tous les hommes de bien, doit sincèrement regretter. »

Lord John Russell ne se laissa pas émouvoir par cette rude riposte, et, avec le même sang-froid que s'il eût pratiqué l'opération de la pierre, il répondit purement et simplement en envoyant au chapitre d'Hereford le *congé d'élire*, c'est-à-dire l'invitation de procéder à l'élection de l'évêque. Ici, nous entrons dans une autre phase de la résistance; les évêques font une halte et mettent sur le premier plan le doyen du chapitre. Comme l'avait dit l'évêque d'Exeter, la loi avait bien la puissance de faire emprisonner les récalcitrans, mais elle n'avait pas celle de les faire agir et vouloir. Le doyen de Hereford, dans une longue lettre qu'il adressa à la reine, et dans laquelle il récapitulait tous les griefs de doctrine imputés au docteur Hampden, pria humblement sa majesté de choisir un autre candidat. Le ministre de l'intérieur se contenta de répondre au doyen qu'il avait mis sa pétition sous les yeux de la reine, et qu'il n'avait reçu de sa majesté aucune instruction à son égard. Le doyen écrivit une seconde lettre, qu'il adressa cette fois à lord John Russell, et dans laquelle il déclarait au premier ministre « qu'aucune considération terrestre ne le déterminerait à donner son vote pour l'élévation du docteur Hampden au siége d'Hereford. »

La réponse de lord John Russell fut caractéristique. Nous pouvons nous donner le plaisir de la citer en entier; elle prend peu de place. La voici :

« Abbaye de Woburn, 25 décembre.

« J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 22 courant, par laquelle vous me faites part de votre intention de violer la loi.

« J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

« J. Russell. »

Comme on le voit, la lutte s'engageait vivement de part et d'autre. Le doyen disait : « Vous pouvez me mettre en prison, mais vous ne me ferez pas voter malgré moi. » Lord John Russell, de son côté, tenait suspendues sur la tête de l'infortuné chanoine les foudres du *præmunire*, et laissait planer sur lui la vague menace de la prison, de la confiscation et autres peines très temporelles. On crut un moment qu'on allait revoir, au milieu du XIXe siècle, une addition au martyrologe, et les bonnes ames commençaient à répandre des larmes sur la captivité du doyen. Hélas! la commisération publique n'eut pas lieu de se déployer : soit que le doyen se fût avancé plus loin qu'il ne voulait aller, soit qu'il ne se vît pas soutenu par le reste du clergé, toujours est-il qu'il finit par se soumettre. Décidément, le vent n'est pas au martyre

plus qu'aux croisades. Saint Athanase et saint Anselme sont bien morts. Sans doute la tolérance du siècle y est pour beaucoup, mais on peut dire que la froideur des convictions y est aussi pour quelque chose. Ce pauvre doyen d'Hereford aurait assurément mieux fait de ne pas parler si haut, puisqu'il ne devait rien faire; ce qui doit pourtant, jusqu'à un certain point, l'excuser, c'est qu'il se serait trouvé seul dans son sacrifice. Par sa conduite dans toute cette affaire, l'église d'Angleterre a prouvé qu'elle n'avait pas en elle cette foi ardente et indomptable, cet enthousiasme intrépide, cette flamme intérieure dont la magnifique explosion brisa, il y a quatre ou cinq ans, l'église d'Écosse en deux morceaux.

La cérémonie ou plutôt la parodie de l'élection s'accomplit donc. Nous disons la parodie, car ce n'est pas autre chose : le chapitre est appelé à donner sa voix; mais, s'il s'avise de vouloir la donner à tout autre candidat que celui de la couronne, il s'expose à payer du prix de sa liberté et de ses biens cette fantaisie d'indépendance. Les membres du chapitre ne sont que de véritables officiers ministériels, ayant des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre; ce sont des greffiers chargés d'enregistrer des jugemens qu'ils n'ont pas rendus. La part qu'ils prennent à l'élection n'est donc qu'une affaire de pure forme, qui n'engage en rien leur responsabilité morale. On sait que dans les formes du jury, en Angleterre, il faut que la décision soit prise à l'unanimité; que, s'il y a dissidence, les jurés sont enfermés jusqu'à ce qu'ils se soient mis d'accord, et naturellement la minorité finit par se rallier, pour la forme, à la majorité. La même chose se passa pour l'élection de l'évêque de Hereford; le doyen commença par voter contre le docteur Hampden; les autres membres du chapitre, sauf un seul, votèrent pour lui, et à la fin le doyen donna son vote avec le reste, pour rédiger et sceller les certificats demandés par la couronne.

Le docteur Hampden était donc bien et dûment nommé, et l'état restait maître de la place. Les évêques eux-mêmes parurent un instant vouloir poser leurs armes spirituelles; un de ceux qui avaient signé la remontrance en fit une espèce de rétractation. L'évêque d'Oxford était, de tous les prélats de l'église anglaise, celui dont on devait le moins attendre cette singulière démarche; non-seulement le docteur Wilberforce était un des treize signataires de la célèbre lettre, mais il avait été, en 1836, un des plus actifs et des plus ardens promoteurs de la censure prononcée par l'université. En sa qualité d'évêque d'Oxford, c'était à lui d'informer, s'il y avait lieu, contre le docteur Hampden, qui exerçait dans son diocèse. Il ne voulut point le faire lui-même, mais il donna l'autorisation de le traduire devant la cour ecclésiastique appelée *cour des Arches*. Ce fut pendant que cette action se poursuivait que le docteur Wilberforce publia tout à coup une lettre dans laquelle il déclarait qu'ayant relu attentivement les ouvrages du docteur Hamp-

den, il n'y avait pas trouvé des raisons suffisantes de mettre en doute son orthodoxie, et qu'il retirait l'autorisation qu'il avait donnée de le poursuivre. Il terminait en engageant tous ceux qui avaient pris part à l'opposition contre l'élection du nouvel évêque à ne pas la pousser plus loin. Cette déclaration devait causer et causa, en effet, une surprise universelle; peut-être l'évêque d'Oxford était-il animé de bonnes intentions, peut-être voulait-il jeter le manteau d'une apparente réconciliation sur la lutte que venaient de se livrer publiquement les deux pouvoirs; quoi qu'il en soit, ses efforts devaient être inutiles, ainsi qu'on le verra plus tard.

En même temps que l'évêque d'Oxford, lord John Russell, profitant de l'occasion d'une adresse qui lui avait été présentée par le clergé de Bedford, déclarait publiquement son intention de maintenir le choix de la couronne, et il disait : « Ne nous méprenons pas sur notre position. L'église n'est point dans cette molle sécurité du siècle dernier qui donna naissance à tant de négligences, à tant d'abus des richesses, à tant de dangereuse apathie. D'un côté, l'église de Rome, avec une instruction abondante, une imposante autorité, séduit beaucoup des nôtres à sa communion. Le droit du libre jugement est par beaucoup évité comme une illusion dangereuse; le devoir du libre jugement est par beaucoup rejeté comme un poids trop lourd. D'un autre côté, les dissidens protestans attaquent notre église établie comme un instrument destiné à enchaîner les consciences et à taxer les biens des citoyens. Les nouveautés ont leur charme, et nous voyons les hommes de la haute église et les indépendans parler également avec complaisance de la séparation de l'église et de l'état. Je ne saurais voir de meilleur rempart contre ce danger qu'un banc épiscopal habile et instruit, un clergé paroissial zélé et craignant Dieu. C'est ainsi que la réformation pourra être défendue, que l'établissement pourra être maintenu. Autrement, il n'est ni parlement, ni *præmunire* qui puissent venir à bout des assauts livrés à notre constitution ecclésiastique. Mais on dit que j'ai troublé la paix de l'église. Il ne sert de rien de crier « la paix » là où « il n'y a point de paix. » La nomination du docteur Tillotson au siége primatial souleva autrefois contre lui un parti dont la fureur sans relâche le poursuivit jusqu'à sa mort. Il fut dénoncé comme un socinien, comme un athée, et pourtant jamais notre grand libérateur ne fit un choix plus sage ni plus judicieux. »

« Notre grand libérateur! » cela veut dire le roi Guillaume, celui de la révolution. Il était assez habile à lord John Russell de faire ainsi appel aux souvenirs de la révolution; c'était toucher une fibre toujours sensible chez l'Angleterre protestante. Ce qui était moins habile, c'était de dater quelquefois ses lettres de Woburn-Abbey, résidence seigneuriale des Bedford; cela rappelait trop aux esprits méchans que les premiers Russell avaient commencé leur grande fortune avec les con-

fiscations du clergé, et qu'ils devaient avoir quelques raisons personnelles de rester fidèles au parti laïque et à la suprématie spirituelle du pouvoir temporel.

Néanmoins lord John Russell gardait toujours l'avantage de la logique. Ainsi, il est certain qu'il raisonnait très bien quand il disait aux évêques : « Vous prétendez que les opinions avouées par le docteur Hampden sont de nature à porter atteinte et à la doctrine et à la tranquillité de l'église; mais pourquoi ne les avez-vous pas formellement condamnées? Depuis que le docteur Hampden a été censuré par un acte de l'université, il a été nommé professeur de doctrine chrétienne dans cette même université, et la plupart d'entre vous ont réclamé des candidats à l'ordination un certificat d'assiduité à ses cours. Depuis ce temps-là encore, il a été nommé à une cure dans le diocèse même d'Oxford, et aucun de vous ne s'y est opposé. Si vous le soupçonniez d'hétérodoxie, pourquoi l'avez-vous laissé enseigner, pourquoi l'avez-vous laissé exercer? » Les évêques n'avaient, en effet, rien à répondre à de pareils argumens; soit par négligence, soit par tolérance, ils avaient laissé dormir les foudres ecclésiastiques, ils avaient reculé devant les rigueurs d'une espèce d'inquisition, ils n'avaient ni banni, ni excommunié, ni brûlé le docteur Hampden; mais, de bonne foi, était-il généreux, était-il habile au premier ministre, au représentant de la couronne, de leur faire un crime de leur modération même? Nous voudrions bien savoir ce qu'y aura gagné le pouvoir laïque? Le pouvoir ecclésiastique, instruit par cette leçon, ne s'en montrera désormais que plus sévère et peut-être plus tyrannique. Les évêques diront : « Nous n'avons pas voulu, en ces temps de libre discussion, ressusciter les proscriptions d'un autre âge et faire de nouvelles victimes théologiques; nous nous sommes montrés tolérans, négligens peut-être; on nous en fait repentir, cela ne nous arrivera plus. » Les évêques diront encore : « L'homme que vous venez d'élever à l'épiscopat était frappé de la censure de l'université; nous n'avons pas voulu provoquer contre lui une condamnation plus formelle; nous ne pouvions pas imaginer que le premier ministre irait précisément chercher pour en faire un évêque un homme dont une autorité considérable dans l'église avait désavoué les doctrines; il paraît que nous avons été trop confians; on nous en fait un reproche, nous nous corrigerons. » Enfin, les évêques diront : « Vous nous reprochez de porter des accusations vagues, vous nous défiez de provoquer un jugement formel contre le candidat de la couronne, eh bien! vous avez raison. Oui, nous hésitons; oui, nous nous arrêtons à moitié chemin, mais est-ce bien à vous à nous en faire un crime? Comment! nous hésitons avant de soulever une querelle, irrémédiable peut-être, entre les deux pouvoirs, et vous nous punissez de notre prudence! Nous voyons que, dans la constitution actuelle de notre église, il est difficile de trouver un tribunal également accepté

par les accusés et par les accusateurs, et c'est vous qui nous défiez de le chercher! Nous voyons que les rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont mal définis, mal établis, mal assis; nous craignons de les briser en y touchant trop rudement, et nous n'y touchons qu'avec réserve et circonspection; nous faisons une simple remontrance au lieu d'une protestation, parce que nous voulons éviter toute atteinte à la prérogative de la couronne, et quand nous, les représentans ou du moins les organes les plus directs du pouvoir spirituel, nous cherchons à éviter tout conflit, c'est vous, les représentans du pouvoir temporel, qui raillez notre timidité et nous provoquez à la lutte! C'est bien; peut-être pour cette fois serons-nous vaincus, mais vous n'y gagnerez rien; peut-être serons-nous forcés de rendre nos armes, mais nous en chercherons d'autres, et la leçon nous servira pour l'avenir. »

Lord John Russell raisonnait encore de la manière la plus triomphante quand il récusait la juridiction de l'université d'Oxford, quand il disait que, s'il reconnaissait un décret émané de l'université comme un ban perpétuel d'exclusion, il abdiquerait la prérogative de la couronne et la transmettrait à une corporation. Rien n'est plus juste. Il y avait encore certaines illusions à l'endroit des universités anglaises; on leur attribuait encore un certain degré d'autorité en matière théologique; lord John Russell leur a porté le dernier coup. N'étant pas de la communion anglicane, nous ne sommes pas tenu de compatir à la triste position dans laquelle le premier ministre de la Grande-Bretagne place son église; au contraire. Nous laissons donc lord John avoir raison tout à son aise, et prouver irréfragablement qu'il n'y a dans l'église anglicane aucune autre autorité doctrinale, aucun autre tribunal spirituel que... la couronne, et son ministre responsable, pour le moment lord John Russell.

Or, c'est une église admirablement constitutionnelle et parlementaire que cette église anglaise, et elle est fort intéressante à étudier sous cet aspect. Ainsi, il y a pour l'Angleterre une religion d'état, qui est celle de la majorité; cette religion se trouve être, en Irlande, celle de la minorité, ce qui n'empêche pas qu'elle y soit aussi la religion d'état. Ce n'est pas là qu'est le mal; car, en principe, le fait de la majorité ou de la minorité ne saurait rien changer à la vérité d'une doctrine. L'Angleterre peut donc très logiquement soutenir la même religion, la même vérité, au-delà comme en-deçà de la mer d'Irlande; mais passez son autre frontière et allez en Écosse : vous y trouvez une autre religion d'état, une autre vérité, également soutenue par la loi, par la constitution. En Angleterre et en Irlande, la vérité c'est l'anglicanisme; en Écosse, c'est le presbytérianisme.

Il y a mieux. Le souverain, en Angleterre, étant le chef spirituel, la tête de l'église, *head of the church*, la couronne étant représentée par

des ministres responsables, les ministres étant faits et défaits par des majorités parlementaires, il en résulte que l'église est soumise à toutes les vicissitudes électorales, et que, sinon tout-à-fait ses doctrines, du moins ses tendances suivent toutes les évolutions des partis. En France, les changemens de dynastie, ou de gouvernement, ou de ministres, peuvent, dans les rapports de l'église et de l'état, influer sur le choix des hommes, mais non sur la fixité des doctrines. La consécration spirituelle ne venant pas de la même source que la nomination temporelle, les deux élémens se balancent l'un par l'autre, sans jamais s'absorber l'un dans l'autre. Il n'en est pas de même en Angleterre. Certainement il y aurait de l'exagération à dire que la religion y change avec les ministères, et qu'elle y est alternativement whig et tory; mais qu'elle y devienne un instrument et une arme entre les mains des partis, et que ses principes même les plus fondamentaux y subissent l'influence des opinions politiques, c'est ce qui est incontestable; c'est ce que lord John Russell a supérieurement démontré par l'exemple qu'il vient de donner.

Pourquoi, par exemple, est-il allé chercher le docteur Hampden pour l'élever à l'épiscopat? L'église anglaise renfermait beaucoup d'autres hommes pieux et instruits qui appelaient aussi naturellement son choix; malheureusement ceux-là n'avaient pas l'avantage d'avoir été censurés. Le grand mérite du docteur Hampden, c'était d'être suspect. On a dit justement que, s'il avait été plus orthodoxe, on ne serait pas allé le prendre; l'alarme qu'il inspirait à la moitié de son église était, aux yeux du premier ministre whig, son premier titre. La balance semblait pencher du côté des doctrines d'autorité, lord John Russell jette dans l'autre plateau un rationaliste pour rétablir l'équilibre; c'est une affaire de poids et de mesures. Le docteur Hampden avait été censuré par une majorité principalement composée de tories; le chef du parti whig, revenu sur l'eau, n'a rien de plus pressé que de le nommer évêque par représailles. Chacun son tour. Mais, au milieu de ces luttes, que devient l'église elle-même? Comme elle n'est point *bâtie sur la pierre*, comme elle n'est point fixée au sol par une ancre inébranlable, elle flotte à la merci de tous les courans, et, tiraillée dans tous les sens, elle craque, se rompt et se disperse en lambeaux.

A quoi se retiendrait-elle? A un décret d'université? Mais qu'est-ce que l'université d'Oxford? Une corporation composée d'ecclésiastiques et de laïques, de docteurs de toute nature, les uns très chrétiens, d'autres qui le sont fort peu, qui le sont le moins possible. C'est aussi un corps soumis à toutes les variations de la température politique, qui, il y a vingt ans, ostracisait sir Robert Peel votant pour les catholiques, et aujourd'hui adopte M. Gladstone votant pour les juifs. La belle autorité dogmatique qu'une cour qui serait présidée par sa grace le feld-maréchal duc de Wellington, chancelier de l'université, et comman-

dant en chef des armées et sans doute aussi des consciences britanniques! Et d'ailleurs, pourquoi plutôt Oxford que Cambridge? L'université de Cambridge a aussi un chancelier très convenable, son altesse royale le prince Albert, le mari du chef de l'église. Il y a une vieille rivalité entre les deux universités; on disait autrefois « qu'Oxford avait toujours l'honneur de brûler les évêques que Cambridge avait eu l'honneur d'élever. » Qui prononcera entre ces deux autorités?

Il n'y avait donc rien à répondre à lord John Russell quand il récusait la compétence de l'université. Le premier ministre avait raison, non-seulement pour lui, mais pour les évêques eux-mêmes; non-seulement pour l'état, mais aussi pour l'église. Il faut bien reconnaître ici que les évêques, pour le besoin de leur cause, se jetaient en aveugles dans une voie fausse et pleine de périls. En faisant de l'université un tribunal, c'était leur propre autorité, bien plus encore que celle de la couronne, qu'ils compromettaient. Eux, les conservateurs de la doctrine, ils en remettaient la garde et l'interprétation à un corps indépendant, à un corps composé pour moitié de laïques! Supposez qu'un jour il se fût trouvé une majorité pour censurer des curés nommés par les évêques, comme il s'en était rencontré une pour censurer un professeur nommé par la couronne, qu'auraient dit les évêques? Auraient-ils reconnu à l'université ce droit de *veto* qu'ils réclamaient imprudemment pour elle? Qu'auraient-ils fait quand on aurait retourné contre eux-mêmes le téméraire argument dont ils s'étaient servis?

Cette fausse position des évêques se reproduisit encore ailleurs. Ils voulurent recourir à une autre juridiction que celle de la couronne; mais à qui pouvaient-ils s'adresser? Au pape? ils ne le reconnaissent pas; à un concile national? ils n'en ont pas; à leur primat? il n'est qu'un officier ministériel. Ils portèrent leur plainte devant les tribunaux laïques, devant la cour du banc de la reine. Voici à quelle occasion :

Après l'élection, ou plutôt la nomination de l'évêque, vient sa confirmation. Cette cérémonie s'accomplit, aujourd'hui encore, avec toutes les anciennes formes. L'archevêque métropolitain délègue un vicaire-général pour confirmer l'évêque nommé; la confirmation se fait en public, dans une église; le procureur, au nom du chapitre, lit un procès-verbal de l'élection, et somme les opposans, s'il y en a, de venir exposer leur protestation. C'est une cérémonie comme celle qui a lieu au couronnement, lorsqu'un chevalier armé de toutes pièces vient jeter son gant sur le pavé de Westminster, et demander qui le relève. Après cette sommation, faite en langue normande, le vicaire-général procède à la confirmation.

Celle de l'évêque de Hereford se fit dans l'église de Bow, à Londres. Le prélat arriva en grande pompe, au milieu d'une foule innombrable, car l'Angleterre tout entière avait été remuée par cette controverse. Il

eut à subir une nuée de quolibets et même de sifflets sur son passage. Dans l'église, le procureur commença par proclamer l'élection; puis, sur l'invitation du vicaire-général, un greffier dit à haute voix :

« *Oyez! oyez! oyez!* vous tous qui voulez vous opposer à la consécration du révérend Hampden, etc., avancez et exposez vos objections, et vous serez entendus. » Alors un opposant, fondé de pouvoirs de plusieurs membres du clergé, s'avança et déclara protester; mais la cérémonie n'était qu'une farce. C'était absolument comme si, au couronnement, un champion des Stuarts se fût avancé pour relever le gant du chevalier royal. Le vicaire-général déclara tout simplement qu'il agissait sur un mandat de la couronne, issu en vertu du statut de Henri VIII, et poursuivit la cérémonie. A la sortie, le nouvel évêque fut accueilli dans l'église même et dans la rue par des sifflets qui couvrirent quelques rares applaudissemens; ce fut une scène des plus tumultueuses et des plus burlesques.

Le scandale fut grand parmi la nation religieuse. Puisque les formes traditionnelles ne pouvaient plus être qu'une comédie, pourquoi était-on allé les chercher dans la poussière où elles dormaient et les avait-on livrées à la risée publique? Mais la série des inconséquences n'était pas encore terminée. Les opposans en appelèrent à la cour du banc de la reine, par le motif qu'ils avaient été sommés de comparaître et qu'on avait refusé de les entendre. La cause fut débattue publiquement pendant plusieurs audiences. Les quatre juges, lord Denman, M. Erle, M. Patteson et M. Coleridge, se partagèrent. Les deux premiers jugèrent en faveur de la couronne, les deux autres en faveur des opposans, ce qui entraîna le rejet de l'appel. La question était de savoir si l'archevêque qui confirmait l'évêque nommé exerçait un pouvoir de juge ou simplement une fonction d'officier ministériel; mais, lors même que les évêques auraient gagné leur cause, n'était-il pas évident qu'ils abdiquaient en principe leur autorité, puisqu'ils la soumettaient à la décision d'un tribunal séculier? Eux qui s'élevaient contre l'érastianisme n'en donnaient-ils pas les premiers l'exemple? D'un autre côté, pour ceux même qui l'acceptaient comme légitime, la décision de la cour n'était pas suffisante; elle ne résolvait pas la question, car les juges s'étaient partagés, et les consciences troublées restaient dans le doute et dans l'obscurité.

Battu devant la plus haute cour laïque du royaume, l'évêque d'Exeter porta la question devant la législature, devant la chambre des lords. En présentant une pétition qui demandait l'abolition du statut de *præmunire*, il revendiqua le droit de l'église d'intervenir dans la consécration des choix faits par la couronne. L'intrépide évêque dit à cette occasion ces paroles mémorables : « Ainsi interprété, ce statut brise le fil de la succession apostolique. Il n'est pas un membre de l'église, pas un dissident, pas même un incrédule, qui ne soit prêt à dire avec nous que si

la loi est ce que certaines gens veulent la faire, elle ne peut pas déshonorer plus long-temps notre code. Nous voulons bien obéir aux lois du royaume et renoncer à nos siéges dans le parlement, si le parlement déclare que telle doit être la loi; nous sommes prêts à renoncer à tous nos biens, si la loi l'ordonne; nous voulons bien être condamnés à un emprisonnement éternel si la loi l'exige; mais nous ne ferons point ce que la loi de Dieu nous défend de faire. Avec la bénédiction de Dieu et la force de Dieu, nous irons en avant, mais nous ne violerons j mais volontairement et de propos délibéré sa sainte loi, jamais, jamais, jamais! »

Mais, hélas! l'évêque d'Exeter ne parlait pas au nom de tous. Même sur le banc des prélats, dans la chambre haute, il ne trouva pas l'appui sur lequel il devait compter. Les évêques anglais ne voulurent pas être martyrs; beaucoup, peut-être, ne voulurent pas aller plus avant dans une lutte qui aurait amené logiquement la séparation de l'église et de l'état.

La question en est restée là pour le moment; elle se représentera infailliblement plus tard. Le conflit que nous venons de retracer a eu pour résultat d'exposer au grand jour l'imperfection de la constitution religieuse de l'Angleterre. Le premier ministre, le représentant de la couronne, est allé attaquer le pouvoir ecclésiastique non pas seulement dans son administration, mais dans la source sacrée de son ministère, l'ordination. L'église a dû céder, mais elle n'oubliera pas l'humiliation qu'on lui a fait subir. Lord John Russell a prouvé clairement qu'avec la loi il pouvait nommer évêque qui bon lui semblait, le pape, le grand Turc ou lui-même; il pourrait bien avoir *trop* prouvé. Il ne faut pas abuser des lois plus que d'autre chose; les inexplosibles peuvent sauter si on les charge trop, les constitutions craquer si on les tire trop. C'est une affaire de mesure et de discrétion; les hommes qui gouvernent les affaires de ce monde ne doivent pas être des machines; ils sont des êtres intelligens; des jurés qui ont mission d'apprécier. Or, c'est surtout dans ce qui touche la conscience que la lettre tue et que l'esprit vivifie.

Quelle est maintenant la situation de l'église anglaise? Contre le despotisme du pouvoir séculier, elle n'a aucun recours. Si elle proteste, on passe outre; si elle résiste, on la punit. Il n'y a pas de cour d'appel. Autrefois il y avait la convocation du clergé, sorte de parlement ecclésiastique qui se réunissait sur l'invitation de la couronne le même jour que le parlement séculier; mais, un beau jour, la couronne oublia la convocation, et s'en passa. C'était au temps de George Ier, qui était en guerre avec les évêques et le clergé. L'église, alors, n'aimait pas beaucoup la maison de Hanovre; elle était encore un peu légitimiste, et boudait la révolution. Depuis ce jour-là, malgré quelques réclamations isolées, la couronne cessa d'appeler la convocation.

Mais les temps sont changés. L'investiture de la suprématie spirituelle dans le chef du pouvoir temporel, commencée par Henri VIII et continuée par les dynasties protestantes, avait un but et un caractère essentiellement politiques. Ce fut un acte d'ambition personnelle d'abord, et par la suite un acte de nationalité. C'était une protestation contre les usurpations temporelles de Rome, et les rois d'Angleterre furent appelés « défenseurs de la foi, » parce qu'ils devaient protéger la religion et le territoire contre les papes. Aujourd'hui, il n'y a plus de Stuarts; les papes n'aspirent plus à la dispensation des territoires ou des couronnes, et l'Angleterre elle-même vient de renouer avec Rome les relations officielles interrompues depuis deux siècles. En sûreté contre toute agression étrangère, l'anglicanisme peut maintenant revendiquer plus librement son indépendance spirituelle, et le joug intolérable que le pouvoir séculier vient de lui faire sentir provoquera chez lui la demande d'un concile national ou d'un tribunal supérieur. L'alliance politique et nationale, qui ne vivait que par une transaction perpétuelle et une mutuelle modération, a reçu un coup mortel; c'est la couronne qui l'a porté, l'église répondra tôt ou tard. La constitution, d'ailleurs, est déjà entamée; l'unité n'est plus intacte. Il y a vingt ans encore, la législature était purement et exclusivement protestante; maintenant elle est ouverte à toutes les communions, de sorte que des catholiques, des dissidens ou des juifs font des évêques anglicans, puisqu'ils font les ministres qui les nomment. Avec l'égalité des cultes, le cumul du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel n'est plus praticable.

Cette séparation nécessaire, inévitable, fait de grands progrès en Angleterre. Les partis se dessinent de plus en plus dans l'église; la marche ascendante du parti orthodoxe a provoqué une réaction dans le parti protestant connu sous le nom d'*évangélique*, et qui se rapproche de jour en jour des sectes dissidentes. L'appui du gouvernement actuel a donné à ce parti l'adjonction de l'archevêque de Cantorbéry, que lord John Russell a eu à nommer dernièrement.

La question est restée suspendue, parce que les évêques ont eu peur d'aller jusqu'au bout. C'était renoncer à leur existence temporelle, à leurs siéges, à leurs biens; c'était de plus un schisme et la destruction de la constitution anglaise, qui repose sur l'union des deux pouvoirs. Ils ont reculé, et n'ont pas osé faire ce sublime pèlerinage que l'église libre d'Écosse accomplit, il y a quelques années, dans les rues d'Édimbourg, au milieu d'une population enthousiaste; mais la semence de la liberté est jetée, elle germera et grandira, et nous la verrons tôt ou tard s'épanouir et se faire jour à travers tous les obstacles.

JOHN LEMOINNE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 septembre 1848.

Nous avons du goût pour l'autorité du général Cavaignac, un goût suffisant; nous avons de l'attachement pour la république, un attachement raisonné : la monarchie s'est perdue parce qu'elle en voulait un autre. Voilà notre profession de foi, et, dans les termes où nous la donnons, elle est vraiment très sincère. L'orthodoxie étant de rigueur, nous ne déclinons que le fanatisme, et, pourvu qu'on nous permette de n'être pas fanatiques, nous consentons à nous avouer orthodoxes. Nous prions seulement qu'on nous tienne compte de cet acte d'adhésion et d'amour, et nous plaçons sous le bénéfice de ces observations préalables les réflexions courantes que pourraient nous inspirer les personnes et les choses dans l'état nouveau de nos affaires. On s'inquiètera peut-être de nous voir inscrire en tête de ces pages fugitives un prologue aussi solennel. Il y a d'honnêtes gens qui se signent quand il tonne; c'est une façon de rappeler à la foudre qu'elle ne doit pas les écraser, puisqu'ils sont bons chrétiens. Une précaution si pieuse ne doit pas laisser d'être de ressource en toute espèce d'orages. Il a beaucoup tonné ces jours-ci dans le monde politique : nous nous signons à notre manière.

Sérieusement il n'est point de précautions superflues par le temps où nous vivons, pour peu qu'on veuille dire la vérité, la vérité impartiale et loyale, telle que des hommes de cœur ont besoin de la dire, et des hommes de sens besoin de l'entendre. Ce n'est pas nous qu'on accusera d'être des factieux et de nous plaire aux agitations de la rue; nous pensons, au contraire, comme M. Thiers l'a si noblement déclaré, nous pensons qu'il faut toujours respecter le gouvernement légal de son pays,—celui d'à présent, puisqu'il est, aussi bien qu'il fallait respecter celui qui n'est plus, la légalité qu'on nous a faite aussi bien qu'il fallait respecter la légalité qu'on nous a brisée. Nous pensons qu'il n'est jamais bon de conspirer,

et, fût-on d'une conspiration heureuse, nous le savons bien, on ne se vante pas long-temps d'en avoir été. Nous sommes donc profondément constitutionnels, mais nous sommes aussi profondément libéraux, libéraux de la vieille école, soit, et qui estimons à trop haut prix en matière d'établissemens politiques les questions d'honneur et de dignité morale. C'est pour cela sans doute que nous ressentons avec amertume, que nous subissons avec embarras la situation où la presse est maintenant réduite par les dernières exigences du pouvoir exécutif, par les derniers votes de l'assemblée nationale. Un jurisconsulte, M. Liechtenberger, éprouvait des scrupules sur le mérite qu'aurait, en définitive, une constitution délibérée pendant l'état de siége. Un autre représentant, M. Crespel de Latousche, acceptant même l'état de siége, demandait qu'on s'abstînt du moins d'y ajouter, par une extension purement arbitraire, la faculté de suspendre les journaux. Le comité de législation, par l'organe de M. Charamaule, acceptant à son tour la suspension des journaux, demandait uniquement que l'on mît quelques formes à ce procédé draconien, et transférait le droit de suspendre du pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire. L'assemblée nationale, vivement impressionnée par l'attitude et par les paroles du gouvernement, a décidé, à des majorités considérables, que l'état de siége ne serait pas levé, que les journaux pourraient être suspendus, et qu'il serait inutile de les juger avant de les suspendre.

Le gouvernement et l'assemblée nationale ont reconnu qu'il y avait nécessité de salut public dans le maintien de l'état de siége. Nous nous inclinons devant cette nécessité; pour ne point l'aggraver encore, nous tâchons d'en oublier l'origine. De cela seul qu'elle est, elle a sa raison d'être; nous n'en voulons rien savoir de plus, et nous ne cherchons point au-delà. L'état de siége cependant est un régime déterminé, qui a ses prescriptions spéciales, ses limites positives. Le retrait de la liberté d'écrire ne rentre point régulièrement dans ces prescriptions authentiques, c'est une rigueur de surcroît que l'on ne comprend point tant qu'elle n'est pas motivée par un surcroît de péril. Or, lorsque le général Cavaignac, répondant d'avance à la proposition de M. Crespel de Latousche, s'est expliqué du haut de la tribune sur les motifs particuliers qui l'obligeaient à cumuler avec l'état de siége pour la cité l'état de dépendance pour la presse, qu'a-t-il dit de ce ton ferme et bref qu'il affectionne? Quels dangers nouveaux a-t-il signalés qui réclamassent impérieusement un nouveau degré de dictature? Nous avons sous les yeux son argumentation; elle est tout entière en un point : le chef du pouvoir exécutif désire avoir une arme de plus pour faire une guerre irréconciliable à quiconque attaquera le principe républicain.

Les républicains s'indignaient beaucoup autrefois que la royauté défendît de contester le principe monarchique; ils voient enfin aujourd'hui que c'était chose assez naturelle. Nous ne leur reprochons pas d'être devenus plus conséquens : il est vrai que la logique tourne maintenant à leur profit, mais c'est bien le moins que la bonne fortune rectifie le jugement par quelque endroit, elle le gâte par tant d'autres. La royauté pourtant, quand elle protégeait ainsi son principe, n'employait pas d'autres mesures que des mesures de répression. Les lois de septembre avaient toujours cela d'avantageux, qu'elles nous dispensaient de la censure : on devrait bien y songer un peu, lorsqu'on leur jette si fièrement la pierre, tout en nous gratifiant d'une censure qui ne prévient qu'en supprimant.

Affaire de circonstance, nous dit-on, épreuve temporaire, inconvénient obligé d'une transition difficile. Le beau moyen d'organiser la liberté, que de commencer par l'étouffer en avertissant qu'on finira par la rendre ainsi capable de supporter la licence! Mais, dit-on encore, la crise est là qui ne marchande pas, il y a risque en la demeure. Parlons franchement : il ne s'agit pas, dans l'espèce, de la sédition armée, dépavant les carrefours à l'ombre d'un étendard sur lequel il y aura république contre république; en face de pareils ennemis, on a l'état de siége; il s'agit d'écrivains imprudens ou téméraires qui trouveront la république *insuffisante* ou *mauvaise;* ce sont les propres paroles du général Cavaignac. Contre ceux-là, ce ne sera point assez de la justice ordinaire, elle serait trop lente; il faudra cette justice sommaire de l'autorité exécutive qui frappe, selon sa sagesse, en dehors de la loi.

Le péril ainsi défini, nous ne saurions nous empêcher de croire que le gouvernement s'en exagère l'étendue et surtout l'urgence. Nous sommes, quant à nous, persuadés que les tribunaux interviendraient toujours assez tôt pour réprimer ce genre de délit, dont la contagion nous paraît médiocrement redoutable. Nous avons bien plus d'effroi de la lutte qui pourrait s'engager entre les différentes sortes de république que de celle que la république aurait à soutenir contre un prétendant quelconque. Si l'état de siége ne nous paraît pas de trop vis-à-vis des bouillonnemens de la démagogie, l'arbitraire appliqué sans appel à la presse nous semble du luxe vis-à-vis des regrets irréfléchis qui provoqueraient mal à propos le retour désormais impossible du passé, d'un passé clos comme celui-là par une irrémédiable aventure. La France a maintenant accepté ce qu'elle n'avait pas du tout désiré. Il n'y a que les aveugles de la montagne à qui l'esprit vienne de crier qu'elle a subi ce qu'elle accepte. On la précipite dans de terribles chemins; elle s'en tire du mieux qu'elle peut, et ne se dissimule pas qu'il ne lui en coûterait pas moins pour retourner en arrière que pour aller en avant; elle va donc, c'est là toute sa politique. Mais alors, pourquoi ce grand étalage d'appréhensions et de précautions au sujet des *royalistes,* le mot à la mode depuis quelque temps pour remplacer celui de *réactionnaires,* tout le monde ayant dû, par égard pour soi-même, être ou se dire de la réaction? Nous voyons les deux grands partis qui s'honorent d'avoir autrefois porté ce nom de royalistes l'abdiquer aujourd'hui avec une convenance et une gravité dignes de nos respects, l'abdiquer généreusement devant le suprême intérêt de la patrie, et nous sentons trop nous-mêmes la souffrance de cet inévitable sacrifice pour douter qu'il soit sincère. S'il est çà et là des illusions plus opiniâtres, le drapeau qu'elles élèvent appartient trop à l'histoire pour reparaître encore dans le présent, et, si ces illusions se traduisaient jamais par des vœux plus effectifs, leur rôle serait court.

Il existe donc de meilleures raisons que celles-là pour justifier ce grand déploiement de sévérité dirigé avec une intention trop expresse contre un zèle monarchique dont les œuvres ne semblent en réalité ni si actives ni si menaçantes qu'on ne puisse les prévenir sans effacer une liberté dont l'état de siége lui-même s'accommodait. Nous sommes très convaincus que le général Cavaignac n'est pas homme à interdire la discussion, parce qu'elle atteindrait les personnes ou les actes de son gouvernement; nous cherchons autre part et plus

haut la cause de la résolution qu'il a prise. Nous pensons l'apercevoir dans la continuation volontaire de ce système de bascule dont nous avons tant de fois déjà montré les périls. Le général Cavaignac tient trop évidemment à ne pas rompre avec les fractions extrêmes de l'opinion démocratique, et quoiqu'il soit, s'il en fût, un républicain décidé, l'on croirait presque qu'il s'imagine avoir besoin de cette alliance pour se donner à lui-même un brevet, une garantie de républicanisme. Il s'est rencontré par un coup de providence que le plus rude châtiment dont on eût encore puni cette guerre des rues à laquelle la cause républicaine était naguère si souvent descendue, c'était justement un républicain de vieille date qui l'avait infligé. Le pays l'en a remercié par une confiance sans limites. Le chef du pouvoir exécutif ne veut point que cette universelle confiance, si méritée qu'elle soit, lui ôte tout-à-fait celle de la montagne. Il aurait volontiers l'ambition de garder la balance égale entre l'immense majorité dont les suffrages le grandissent, et la minorité dont les soupçons ou les reproches chagrineraient peut-être sa conscience inquiète. Il est aussi permis de supposer que, tout en étant parfaitement dévoué à cette majorité qui l'a plutôt adopté que produit, le général Cavaignac n'est pas très désireux de s'y absorber, qu'il ne serait point fâché de s'en différencier un peu par ces affinités dont la majorité ne se soucie pas. Il a bien ses raisons sans doute, mais voilà comment il arrive à donner des gages à un parti dont les prétentions dépassent de beaucoup l'importance. Les argumens qu'il apportait à l'appui de la suspension des journaux avaient trop l'air d'une satisfaction accordée aux griefs chimériques de l'extrême gauche contre la droite. La prudence significative avec laquelle il s'est défendu de blâmer la terreur n'était pas seulement un acte de piété filiale, puisqu'elle lui a valu les chauds complimens de M. Flocon.

Le général Cavaignac couvre, il est vrai, non sans habileté, cet usage particulier qu'il fait de son initiative, en se mettant à la discrétion de l'assemblée, en repoussant loin de lui, dans la sincérité de son ame, toute idée d'empiétement ou d'accaparement. Oui certes, le pouvoir exécutif n'est, à l'heure qu'il est, qu'une délégation de la législature, et si le général Cavaignac a frappé rudement la liberté de la presse, c'est avec le concours de l'assemblée nationale. Les regrets que nous inspire cette mesure rigoureuse n'en sont malheureusement que plus vifs, et nous ne craignons pas de les exprimer quand ils se sont déjà manifestés avec tant de force, au sein de l'assemblée, par les organes de tous les partis. M. Ledru-Rollin lui-même a été presque simple, presque naturel, en plaidant cette bonne cause. M. Victor Hugo a prononcé des paroles énergiques qui n'étaient point cherchées. M. Jules Favre a disséqué la question en jeu avec cette âpreté si contenue que l'on jurerait de la nonchalance, avec cette verve élégante et froide qui pique, perce et taille aussi tranquillement que si elle n'était pas la plus cruelle du monde. M. Jules Favre est toujours sûr de tuer les thèses qu'il a le plus brillamment soutenues de cette manière-là, parce que dans cette manière-là il y a trop de sa personne : or, il n'est point d'éloquence mieux écoutée ni de personne moins favorable. Le général Cavaignac, blessé par quelque intonation d'avocat, avait brusquement demandé la parole au milieu du discours de M. Favre : le discours terminé, il n'a pas voulu la prendre, comptant sur sa majorité, comme aurait pu jadis y compter un chef de cabinet dans

les parlemens disciplinables du régime monarchique. Le fait est que, tout en montrant beaucoup de déférence vis-à-vis de l'assemblée, l'honorable général use à propos du crédit qu'il a sur elle.

Nous sommes très contens qu'il se soit ainsi formé une majorité compacte autour du gouvernement, et, tout en souffrant d'une décision qu'elle a cru nécessaire, nous aimons mieux encore la voir agir avec cet ensemble, même en se trompant, que de ne la point voir du tout. Seulement il faut convenir qu'indépendamment des circonstances critiques qui peuvent fasciner les meilleurs esprits, il y a bien un peu d'empressement à voter si vite et si ferme, sur l'impulsion plus ou moins caractérisée du ministère. Nous naissons ministériels en France : il va sans dire qu'il n'y a pas grand mal à cela sous la république. Si petit que soit le mal, nous voudrions cependant l'épargner à la fortune du général Cavaignac. Nous aussi, comme beaucoup, nous avons du penchant pour ce *soldat heureux*. Le duc d'Orléans, de regrettable mémoire, ne se cachait pas de dire, tout en protégeant avec loyauté la carrière militaire du frère de Godefroy, « qu'il élevait peut-être un général pour la république. » Jusqu'ici le général Cavaignac n'est pas au-dessous de ce remarquable augure. Il a du sang-froid et de la tenue; il parle peu, jamais trop; il ne rit guère et ne se familiarise pas. Il est toujours de bonne foi dans ce qu'il dit, selon la limite de ses idées, selon les habitudes de son jugement; ce qu'il dit, il le débite d'une voix de commandement quelquefois sourde et embarrassée, mais toujours convaincue, et pour laquelle on a volontiers du respect. Nous prédisons au général Cavaignac des panégyriques autrement pompeux que celui-là; en attendant, et comme dernière marque de nos bons vouloirs, nous lui souhaitons de se garer à temps de l'entraînement des amis aveugles et de la complaisance des entourages dociles. M. de Lamartine a chèrement acheté le droit de savoir qu'il ne faut pas mettre la popularité à des épreuves trop hardies. La plus difficile épreuve pour un gouvernement populaire, ce n'est pas tant encore de gagner à l'allègement du pouvoir, c'est de ne rien perdre à supprimer la liberté.

Telle est la situation au milieu de laquelle l'assemblée nationale a ouvert le grand débat du projet de constitution. L'histoire de ce projet est chose connue. Confié à une commission spéciale où toutes les lumières et toutes les opinions étaient représentées, discuté dans les bureaux, revu en commun par les délégués des bureaux et par la commission obligée d'écouter leurs avis, modifié au passage par l'influence des événemens de juin, le projet arrive enfin à la discussion publique après ces laborieux préliminaires. Chose singulière et bonne à noter, non pas pour son importance, mais pour éclairer un peu l'humeur de ce temps-ci, le jour même ou la veille du jour où il se produit, on voit paraître à côté un persiflage assez fastueusement monotone, qui s'intitule *Petit Pamphlet sur le projet de constitution*, et l'auteur du pamphlet est le président de la commission qui a construit cette future charte du peuple. Soyez donc des législateurs éternels; essayez d'avoir au front les rayons ardens de Moïse, essayez seulement d'imiter la gravité philosophique des sages de la constituante! Quel bon sens ne supposez-vous pas à la foule, si vous espérez, comme nous voulons aussi l'espérer, qu'elle prendra plus au sérieux que vous l'œuvre dont vous vous moquez à mesure que vous la faites. La moquerie de Timon n'est pas d'ailleurs plus amusante qu'elle n'est convenable : la forme en est ce que nous savons de-

puis trop long-temps, un cliquetis d'archaïsmes et un caquetage de faux bonhomme. Quant au fond, il n'y a pas beaucoup à chercher; c'est tout simplement l'idée très enracinée que la France, pour son bonheur, aurait dû charger Timon tout seul de lui fabriquer sa constitution, voire l'en supplier à genoux. M. de Cormenin, après cette belle campagne, a dû quitter assez brusquement la commission, peu soucieuse de garder un collègue si malin; il s'est retiré moins à temps et moins volontairement que M. de Lamennais. Singulière époque que celle où ces intelligences orgueilleuses et jalouses viennent à l'envi nous prêcher la fraternité des cœurs, comme si l'on pouvait avoir le cœur fraternel quand on est si fort dépourvu de la fraternité d'esprit! L'un se retire, l'autre se fait chasser du cercle où l'on prépare la loi de son pays, parce que ni l'un ni l'autre ne trouvent la loi bonne dès qu'elle ne porte pas leur nom. Le misérable amour-propre des gens de lettres a pénétré jusqu'au sommet de l'état. Si quelque chose en France doit achever de corrompre l'état, ce sera ce vice des êtres faibles, cette adulation stérile de chacun pour soi-même.

Un projet de constitution n'est pas assurément le thème qu'il faut pour servir de motif à des variations littéraires. M. Marrast, le rapporteur de la commission, ne s'est pas assez souvenu qu'il avait le droit d'être simple. Le rapport de M. Marrast est un peu comme sa personne, une personne de sens et d'esprit, chez qui malheureusement la recherche gâte plus qu'elle ne sert. Son exposé des vues de la commission est, en somme, suffisamment clair et méthodique; il y aurait à contester sur certaines données d'histoire et de philosophie générales, qui viennent là trop sensiblement pour le besoin de la cause; mais l'ancien écrivain du *National* a eu le bon goût de ne point dire d'injures à la monarchie, et, quoique cette modération ne nous surprenne pas sous sa plume, nous voulons encore nous tenir pour ses obligés. Nous le serions tout-à-fait si, sachant comme il le savait très bien, que le sublime était ici hors de propos, il se fût abstenu d'y viser en surchargeant sa rédaction d'enjolivemens par trop lourds. Qu'est-ce que : *Une étoile polaire qui luit au firmament de l'Europe et qui imprégne la boussole de la république d'un nouvel aimant?* Qu'est-ce que : *Une machine constitutionnelle qu'un ambitieux aplatit de manière à la faire tenir dans le fourreau de son épée?* Les marquis de Molière ne parlaient pas autrement quand ils parlaient politique. Nous pensons comme Molière; nous aimons mieux : *Si le roi m'avait donné Paris, sa grande ville...*

Voilà ce que peut dire un cœur vraiment épris.

M. Marrast, à qui la révolution a donné *la grande ville*, aurait dû, dans sa reconnaissance, trouver quelques accens plus naturels.

Il y a pourtant une raison, et une raison sérieuse, qui fait que M. de Cormenin n'est pas pénétré d'un plus grand respect pour le projet dont il a été l'un des auteurs, le principal auteur, s'il le veut absolument; une raison qui fait encore que M. Marrast n'est pas doué d'un plus grand bonheur d'expressions, lui d'ordinaire si heureux, quand il faut analyser et divulguer l'esprit d'une œuvre aussi considérable. La raison, la voici : c'est que cette œuvre n'est considérable qu'en apparence. M. Marrast l'a dit lui-même avec beaucoup de justesse : « Le projet n'a la prétention de rien inventer. » C'est un mot de bon aloi qui lui sera venu tout de suite, mais qui, formulé tout de suite, eût été dans le temps très

mal accueilli. Lorsque la commission se mit à la besogne, elle croyait en partie, et l'on croyait surtout autour d'elle, qu'il fallait, au contraire, inventer beaucoup, inventer le plus qu'on pourrait. La commission ne devait pas manquer d'une certaine déférence pour ces allures de l'opinion; ces velléités de refaire le monde qui couraient les cerveaux et les rues, sans envahir la pensée plus sereine et plus lucide des hommes graves, ne laissaient pas de l'effleurer. Il était des gens qui escomptaient à l'avance des réformes radicales où la vieille société s'engloutirait; nous dirions volontiers, en demandant grace pour cette trivialité, qu'ils avaient les yeux plus grands que le ventre. Une fois en demeure de procréer le nouveau, l'on s'est aperçu pourtant que le nouveau n'existait pas, à moins qu'on n'entendît par-là l'impossible ou l'absurde. Ce n'est point au bout de soixante ans qu'un évangile social est usé. La révolution de 89, qui s'est chargée d'écrire le nôtre, n'est pas prête à se retirer devant le grimoire sous lequel des esprits présomptueux et mal faits voudraient ensevelir les tables majestueuses qu'elle nous a léguées. Révolution bourgeoise, crient contre elle certains révolutionnaires de 1848, révolution bâtarde, qui n'a donné que la liberté, tandis qu'ils vont décréter la fraternité! Il n'y a qu'une sorte de devoir qu'on décrète, c'est le devoir auquel correspond un droit; mais ces nobles devoirs, dont l'accomplissement est l'honneur de l'homme, parce qu'il est la démonstration de sa liberté, puisqu'il ne les accomplit souvent qu'à son dam, et qu'il ne peut être forcé de se nuire à lui-même, ces éternels devoirs de charité et d'amour, on ne les ordonne pas, on ne les règlemente pas : on les prêche d'exemple. Toute autre impulsion, toute prescription législative qui descendrait ainsi dans les cœurs n'est qu'un outrage impuissant. Enjoindre au nom de la loi d'aimer et de se dévouer, c'est traiter l'homme libre en esclave; c'est lui rendre le dévouement insupportable, parce que tout le charme, tout le prix du dévouement est dans sa spontanéité.

C'était là cependant la grande découverte avec laquelle les novateurs prétendaient régénérer la patrie. Telles étaient la métaphysique et la morale sur lesquelles ils échafaudaient leur nouvel édifice : la grosse pierre, la clé de voute de cet édifice, c'était le droit au travail. M. de Cormenin l'avait inscrit solennellement dans la première édition du projet de constitution. Si l'on s'étonne qu'une tête aussi rompue aux choses pratiques ait accepté cette trouvaille de méchans logiciens et de rêveurs sentimentalistes, que l'on se reporte tout bonnement au long chapitre des inconséquences de Timon; il n'y en a pas une qui n'ait été calculée. Les événemens de juin ayant buriné sous ce mot de droit au travail leur sanglant commentaire, la commission l'a retiré de son projet amendé, pour y substituer un à-peu-près. Au lieu de concéder que le citoyen avait droit au travail, elle a déclaré que la société devait du travail au citoyen. Si cette déclaration est autre chose qu'une traduction adoucie de la formule dans laquelle on persisterait ainsi tout en semblant l'effacer, et cela ne se peut pas, c'est donc purement une exhortation une homélie. On s'expliquera là-dessus à mesure que la discussion avancera, et M. Dufaure s'est aujourd'hui déjà loyalement prononcé; mais, quoi qu'il en soit, voilà tout au juste à quoi se réduit la portée sociale que l'on avait avisée dans je ne sais quels songes pour la nouvelle constitution; voilà, selon la stricte mesure du possible, le talisman qui devait la changer en mer-

veille, voilà le principal motif pour lequel on s'est cru obligé de rafraîchir dans un somptueux préambule la vieille proclamation des droits et des devoirs.

Il y avait trois faits amenés par la révolution de février, deux faits politiques immédiatement réalisés, la ruine de la monarchie et l'introduction du suffrage universel, un fait social devenu bientôt de plus en plus hypothétique, la réforme de la société par l'organisation du travail ou par la reconnaissance du droit au travail, ce qui n'est qu'une même chose. Ces trois faits, subordonnés selon la prudence et surtout selon la possibilité pratique, étaient à eux seuls toute la constitution, sauf examen ultérieur et radiation éventuelle du dernier. La constitution ainsi concentrée se présentait dès l'abord avec la modestie que pouvait suggérer le souvenir des accidens auxquels elle devait sa naissance. Malheureusement le fait hypothétique avait pris tant de place et s'était donné de si grands airs, qu'il primait contre l'habitude les faits certains et accomplis. La révolution sociale qu'on était en train d'enfanter éclipsait presque totalement la révolution politique, qui avait déjà pied dans le monde et pignon sur rue. Celle-ci même, imaginant s'ennoblir et s'embellir, s'essayait à parler le langage de l'autre. Le préambule de la constitution est une preuve qu'elle y réussissait fort mal. Ce préambule semble écrit par la révolution politique pour dissimuler l'avortement de la révolution sociale; on lui aurait volontiers pris ses mots pour la consoler de ce qu'on ne prenait pas ses choses, et, dans tous les cas, on s'inspirait de son style pour revoir et corriger la déclaration de 91. Ah! certes c'était alors un spectacle magnifique de voir cette France dont la fédération venait de faire une seule France inaugurer l'avénement définitif de son unité par la réalisation des vérités philosophiques et politiques dont un siècle incomparable avait rempli son ame. C'était quelque chose alors que de poser à la face de l'univers, dans les lois d'une nation, ces idées de liberté, d'égalité, de souveraineté, qui n'avaient jamais encore été comprises de la sorte sur la terre féodale. Si l'on voulait aujourd'hui les rappeler au début d'une charte nouvelle, il fallait au moins s'incliner devant la mémoire de leur origine; il ne fallait pas les paraphraser comme si l'on venait de les découvrir, il ne fallait pas surtout amalgamer ces solides traditions de nos grands esprits avec l'infiltration malencontreuse de ces doctrines vagabondes des esprits faux de nos jours. Mais, dira-t-on peut-être, on n'aurait pas eu de préambule? Était-ce un si grand dommage?

Entendons-nous pourtant : que l'état commençât cette nouvelle édition du code national par reconnaître qu'il avait en lui-même assez de foi pour imprimer à son œuvre un caractère d'autorité morale; que la raison laïque se prononçât en pleine confiance sur les idées fondamentales de toute société humaine, et les affirmât en son nom; qu'elle attestât d'elle-même la présence de Dieu, c'était son droit, le droit qu'elle ne doit jamais perdre de vue, si elle veut toujours rester digne d'elle-même, et continuer la véritable inspiration de 89. Mais qu'est-ce qu'on gagne à voter que la France se propose de conserver l'initiative du progrès dans le monde, que le but de la France est d'augmenter la somme des avantages sociaux par la réduction des charges, et qui trompe-t-on par ces billets sans échéance? Qui trompe-t-on aussi par ces scrutins où 777 voix sur 777 votans proclament la république démocratique? Est-ce que la démocratie pour laquelle M. Dupin combat avec une chaleur imprévue serait en soi la dé-

mocratie de M. Lagrange? Qui sert-on, d'autre part, quand on inscrit au-dessus des lois positives qu'on définit des droits et des devoirs que l'on dit supérieurs à ces lois, mais que l'on ne définit pas? Serait-ce par hasard le droit d'insurrection de la constitution de 93 sous la forme de l'article 14 de la charte de Saint-Ouen? Le préambule de la constitution de 1848 combine tous ces périls avec tout ce vide et toute cette pompe : c'est pour cela que nous n'en sommes point amoureux.

Fallait-il donc le retrancher? Ç'a été la première question abordée par l'assemblée. Nous nous trompons : un honorable chirurgien, M. Gerdy, voulait qu'on ajoutât encore à ce préambule déjà si long, et proposait sérieusement de faire défendre par la constitution républicaine la corruption, l'ambition et la cupidité. Montesquieu avait bien raison de dire que le principe de la république était la vertu. M. Pierre Leroux a parlé ensuite dans un goût moins classique, mais il s'est trouvé qu'il relisait en 1848 ses improvisations de 1845. Nous n'avons pas la naïveté d'analyser les anciens articles de M. Pierre Leroux; M. Grandin a singulièrement entamé la divinité du sublime philosophe, en lui prouvant, pièces en main, qu'il avait trop d'attache à ses vieilles brochures. Nous y renvoyons le lecteur pour arriver sans cet encombre à l'amendement de M. Fresneau, qui a engagé nettement le débat. M. Fresneau est un jeune orateur; il faisait là ses premières armes, et il les a faites avec un grand succès. Il demandait la suppression du préambule. M. de Lamartine a cru devoir descendre lui-même dans la lice pour combattre l'amendement; il a été plus heureusement inspiré qu'il ne l'était depuis long-temps, et un succès auquel nous ne pouvons pas nous associer a couronné cette éloquence dont l'éclat dissimulait trop souvent le vague. M. de Lamartine *adore* la propriété, mais il la croit *corrigible*. Nous nous contentons de l'aimer, mais nous permettrons le moins possible qu'on la corrige. Le résultat des fluctuations de cette pensée errante, des caprices sonores de cette parole poétique, c'est toujours, au demeurant, pour l'orateur, d'être applaudi à droite sans être désavoué à gauche. M. de Lamartine a passé toute sa vie à se figurer qu'on pouvait jouer ce jeu-là sans s'y compromettre.

Le préambule admis, les sept premiers articles suivaient à peu près d'emblée. Le huitième contient le droit au travail, le problème démesurément grossi sous l'ombre duquel ont fermenté tant d'ambitions et couvé tant de mensonges. Pour que la solution fût plus tranchée, M. Mathieu de la Drôme est venu proposer à l'assemblée de rétablir dans la constitution le texte du premier projet : « La république reconnaît le droit au travail. » Déjà, dans une discussion qui s'était prolongée parallèlement à la discussion du projet de constitution, le fameux problème avait été touché. Nous voulons parler de la révision du décret du 2 mars, relatif à la fixation des heures de travail. Il n'avait pas été difficile aux hommes éclairés de montrer tout ce qu'il y avait de folie à réglementer l'industrie; ils réclamaient la liberté complète. Un orateur chez qui le sens pratique semble avoir devancé l'expérience des années, un orateur plein d'esprit et de tact, M. Buffet, avait dédommagé l'assemblée d'une interminable apparition de M. Pierre Leroux, et réfuté vigoureusement les divagations sophistiques de son adversaire. Le gouvernement a cru cette fois encore qu'il était politique de prendre un moyen terme; il a désiré qu'on fixât la journée de travail à douze heures, au lieu des dix que prescrivait le décret du 2 mars. L'assemblée, qui avait d'ailleurs assez goûté une argumentation de M. Corbon, intéressante et

honnête, sinon bien fondée, l'assemblée s'est conformée aux vœux du ministère. M. Sénart, qui est décidément l'avocat en titre de l'humanité, a gagné sa cause pour le plus grand épanouissement de sa sensibilité larmoyante, sinon pour le plus grand avantage de la saine administration. C'est sous le poids de cette situation ambiguë et complexe que le gouvernement assistait aux débats de l'assemblée sur l'article 8.

Le droit au travail est tué dans l'opinion par les trois séances qu'ont remplies les discours de M. de Tocqueville, de M. Duvergier de Hauranne, de M. Thiers et de M. Dufaure. Il ne se relèvera pas de ces attaques mortelles du sens commun et de la bonne foi. La sagacité calme et philosophique de M. de Tocqueville, l'esprit incisif de M. Duvergier, la démonstration palpable et nourrie de M. Thiers, ont porté la confusion dans les rangs des socialistes de profession, seuls intéressés à revendiquer le droit au travail pour le tourner contre la propriété. M. Considérant, le père de la triste formule, s'est retranché pour se taire derrière l'expédient le plus puéril qu'homme aux abois ait jamais inventé. Cette formule se reproduira-t-elle maintenant « avec une apparence moins hostile à la propriété, » comme disait M. Rollinat, un quasi-socialiste de cette Vallée-Noire, où les *Lettres d'un Voyageur* promenaient amoureusement les lecteurs de la *Revue* dans des temps plus paisibles? Nous douterions du succès, s'il n'y avait pour le recommander que le débit théâtral et la phraséologie ampoulée de l'ancien collègue du *Malgache*. M. Billaut eût-il été plus habile hier, s'il avait parlé? Cela va sans dire; mais pourquoi donc avait-il demandé la parole avant que M. Thiers parlât, et pourquoi soudain y a-t-il renoncé quand son tour l'amenait après et contre M. Thiers? O subtilité des passions! M. Billaut a parlé aujourd'hui: est-il donc destiné à devenir socialiste? Ce serait payer bien cher le plaisir de ne pas marcher avec ceux qui ne le sont pas. M. Dufaure au contraire, dans son remarquable discours, a clairement expliqué le sens auquel la commission entendait le nouveau texte de l'article 8; « c'est la traduction des sentimens sacrés qui sont dans le cœur de tous. » L'assemblée, comprenant bien que le projet n'impliquait rien de plus, n'en a pas moins rejeté l'amendement de M. Mathieu à une immense majorité. Que ceux maintenant qui, sans défendre le droit au travail dans sa rigueur absolue, soutiendraient, sans s'expliquer comme M. Dufaure, que la société doit le travail, et que l'individu, à qui elle est redevable, ne pourra pourtant pas réclamer ce travail à titre de droit, que ceux-là prennent garde d'aller se perdre au fond de l'abîme où M. Ledru-Rollin puise les flots bourbeux de sa faconde. Qu'ils prennent bien garde! un peu plus nous les menacerions du souffle de M. Crémieux. Quel souffle et quelle faconde! Quand il n'y a dans la langue d'un parti que les ressources banales d'une déclamation vulgaire, quand il n'y a pour habiller sa pauvreté que les lambeaux usés d'une pourpre mal teinte, ce parti orgueilleux et débile n'a d'autre espoir en face d'une discussion sérieuse que l'espoir pitoyable d'étouffer la parole de ses adversaires à force de cris et d'invectives. C'est ce qu'on a essayé sur M. Thiers, et il faisait beau voir M. Flocon indigné, secouant majestueusement sa chevelure, darder un geste menaçant contre l'orateur impassible. « Vous n'êtes qu'un parti sans justice, » s'est écrié du haut de son dédain l'homme d'état éprouvé par tant de luttes.

Un autre débat plus grave pour l'instant que celui de la constitution va s'engager après-demain, non plus au sein de l'assemblée, mais dans le corps élec-

toral. Paris a trois députés à nommer. Il ne nous appartient pas de dresser de listes, et les noms qui nous plairaient sont trop nombreux pour que nous ne fussions pas très embarrassés, si nous avions à le faire. Le maréchal Bugeaud sollicite, par une lettre où on le reconnaît bien, l'honneur d'aller au besoin exposer sa vie dans nos rues et rejoindre, s'il le faut, « ceux de ses braves lieutenans qui ont succombé dans les journées de juin. » — Ces journées sont un titre de gloire pour M. Roger du Nord, qui s'est naturalisé dans le département de la Seine sous le feu des barricades. M. Cousin a pris l'initiative d'une croisade méritoire contre les idées mauvaises avec lesquelles on arme les fusils. M. Benjamin Delessert, plus jeune que ses honorables concurrens, a par devers lui les traditions héréditaires de sa famille, qu'il s'applique déjà lui-même à perpétuer. M. Achille Fould est un financier dont l'expérience trouvera bien souvent encore à s'employer au profit du trésor avant que le trésor soit remis en équilibre. M. Edmond Adam, secrétaire-général de la préfecture, a mérité la confiance qui l'appelait là par six mois d'efforts courageux employés à organiser l'ordre et à réprimer l'émeute. Nous enregistrons tous les titres qui nous paraissent respectables; nous ne classons personne. Il serait fort à désirer que ces candidats, entre lesquels les bons citoyens partageront leurs suffrages, se réduisissent d'eux-mêmes au strict nombre qu'il faudrait pour qu'il n'y eût point de suffrages perdus; ceux-là s'honoreraient infiniment qui, par un juste concert, sauraient abdiquer à propos. Paris les retrouverait un jour; Paris n'est point à perpétuité menacé d'avoir pour représentans M. Cabet, M. Raspail et le citoyen Thoré! Voilà pourtant la représentation que l'entente cordiale de toutes les fractions de la république rouge prêche et impose à de pauvres gens égarés. Qui sait si le prince Louis Bonaparte ne presse pas sur les mêmes ressorts pour reparaître enfin tout de bon dans sa capitale?

Et les grandes affaires de l'extérieur! la médiation de la France acceptée par l'Autriche, sans que l'Autriche convienne des bases sur lesquelles elle l'accepte; l'escadre française qui devait prendre Venise rappelée sans être partie; l'armistice danois rompu par la tyrannique ambition des gens de Francfort; le ministère de Francfort et le ministère de Berlin renversés à la fois, la Prusse subordonnée à ce singulier empire qui vit de l'argent prussien et guerroie avec les troupes prussiennes; la Hongrie battue par ses sujets croates. L'espace et le temps nous manquent pour nous retrouver au milieu de ce tourbillon d'événemens, saisis d'ailleurs comme nous le sommes par un événement plus étourdissant, plus inoui, plus incroyable et pourtant, s'il est possible, plus authentique que les autres : M. Pascal Duprat entre dans la diplomatie! Qu'en pense M. Lamennais? L'assemblée voyait M. Pascal Duprat endosser d'habitude, pour le compte du gouvernement, tous les rôles sacrifiés; l'assemblée ne peut venir à bout de croire que ce soit cette habitude-là qui ait rendu le nouveau diplomate si parfaitement propre à représenter la république au dehors.

— De la Démocratie industrielle, par Charles Laboulaye (1). — La révolution de 1789 a organisé démocratiquement la propriété foncière. Grace à l'abolition du privilége de la naissance et à la division des héritages, dix millions de ci-

(1) Paris, 1848, chez Mathias, quai Malaquais, 15.

toyens sont aujourd'hui entrés en participation du sol, et ce morcellement a résolu pour la richesse agricole du pays le problème économique qui consiste, non *à retirer de la terre le plus grand produit net possible*, mais *à faire produire et consommer le plus possible par le plus grand nombre d'hommes possible.*

Réaliser pour l'industrie ce qui a été fait pour l'agriculture, c'est-à-dire faciliter à l'activité individuelle l'accès à la propriété; faire que l'ouvrier devienne propriétaire comme le paysan, telle sera, suivant M. Charles Laboulaye, la solution de cette formidable question du travail qui pèse sur la république, solution rationnelle, facile à atteindre par des voies pacifiques, et, ce qui est essentiel, en harmonie avec nos mœurs et nos idées démocratiques. Pour cela, plus de monopoles conférés par la législature pour l'exploitation d'industries d'un intérêt tout-à-fait général. A l'état seul les grandes industries, routes, canaux, postes, chemins de fer, dont le bon marché importe à tous. Quant à l'industrie privée, liberté absolue et concurrence. C'est la seule condition du progrès, le pouvoir social ne devant intervenir que pour assurer à chaque individu la propriété, fruit de son travail et de sa capacité, lui fournissant par l'instruction les moyens de développer cette capacité, lui facilitant enfin par la création des institutions de crédit le moyen de produire par son travail.

M. Laboulaye émet une idée vraie, quand il dit que c'est dans le principe organique d'une société qu'il faut chercher le remède aux maux dont elle est atteinte, et non dans l'inintelligente imitation des institutions étrangères. Selon lui, l'industrie française doit entrer dans une tout autre voie que celle dans laquelle l'application du système anglais l'a jusqu'ici engagée. Il se fonde sur les faits nombreux qu'il a constatés en étudiant la constitution économique des diverses branches de cette industrie, et sur les résultats des statistiques officielles, desquelles il ressort que les branches de fabrication dans lesquelles la France a jusqu'à présent excellé, et qui se développent chez elle sans avoir besoin d'encouragement, sont précisément celles qui s'exercent dans de petits ateliers extrêmement multipliés. D'après les mêmes documens, les industries au contraire pour lesquelles la France s'impose de lourds sacrifices, celles qui sont centralisées dans de grands établissemens imités de l'Angleterre, ne peuvent exister qu'à grand' peine à l'aide de la protection des douanes, et sont toujours fort inférieures. En un mot, la propriété industrielle en France est naturellement morcelée et tend à le devenir plus encore, tandis que les grandes entreprises industrielles ont peine à s'y acclimater. On comprend que cette théorie ne peut être absolue et doit soulever des objections dont l'auteur nous semble ne pas tenir assez de compte. Les questions qu'il aborde voudraient être débattues longuement et successivement au point de vue de chacune des branches de notre industrie. Nous ne les discuterons pas. Nous n'avons voulu que signaler à l'attention un livre qui unit à une connaissance étendue des faits industriels un remarquable esprit de justice et d'impartialité.

V. DE MARS.

TABLE DES MATIÈRES DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.

Les ateliers nationaux, par M. J.-J. Baude. 5
Puylaurens. — Quatrième partie, par M. Paul de Musset. 24
Marilhat, par M. Théophile Gautier. 56
Donizetti et l'école italienne depuis Rossini, par M. P. Scudo. 76
Écrivains révolutionnaires. — Chamfort, par M. Arsène Houssaye. 91
Lettres sur les symptômes du temps. — III, par M. É. Montégut. 106
Chronique de la quinzaine. 120
Table générale des travaux de la revue depuis sa fondation. 133

Chateaubriand et ses mémoires. — Première partie, par M. Louis de Loménie. 133
Puylaurens. — Cinquième partie, par M. Paul de Musset. 168
L'Araguaïl. — Scènes de voyage dans l'Amérique du Sud, par M. F. de Castelnau. 198
Les poésies de Henri Heine, par M. Gérard de Nerval. 224
Les socialistes et le travail en commun, par M. le maréchal Bugeaud. 244
Lettres sur la Belgique. — I. — Le Parti libéral depuis 1830. 260
Chronique de la quinzaine. 271
Documens financiers. 281
Les affaires d'Italie. 285

De la politique étrangère de la France depuis la révolution de février, par M. Albert de Broglie. 293
Élise, par M. Léonce de Lavergne. 322
De la guerre sociale dans ses rapports avec la philosophie panthéiste et le mouvement révolutionnaire de l'Europe, par M. Ph. Chasles. 348
Puylaurens. — Dernière partie, par M. Paul de Musset. 367
La Hongrie. — II. — La Constitution hongroise. — Saint Étienne et Joseph II, par M. E. de Langsdorff. 395
De l'histoire ancienne de la Grèce (*History of Greece*, de M. George Groote), par M. Prosper Mérimée. 428

Beaux-arts. — L'Anadyomène. — Le Portrait de Mme de Rothschild, par M. Ingres. 441
Chronique de la quinzaine. 450

Le romancier de la démocratie américaine. — Charles Sealsfield, par M. Saint-René Taillandier. 461
De la situation financière de la France. — Le Ministre et le Comité des Finances, par M. Benjamin Delessert. 500
Écrivains critiques de la France. — M. Philarète Chasles, par M. Charles de Mazade. 523
Histoire de l'idée du travail, par M. Saint-Marc Girardin. 554
La jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise, par M. John Lemoinne.. 566
Lettres sur la Belgique. — II. — Le Parti libéral et le Radicalisme belge. . . 585
Mélanges scientifiques. — Les Pierres précieuses, par M. A. de Quatrefages. 595
Chronique de la quinzaine. 608
La guerre des magyars et des croates, par M. H. Desprez. 618

De la constitution nouvelle au point de vue de la situation politique, par M. Albert de Broglie. 625
Peintres et sculpteurs modernes. — III. — Gros, par M. Eugène Delacroix. . 649
Chateaubriand et ses mémoires. — Dernière partie, par M. Louis de Loménie. . 674
La praguerie de 1848, par M. Alexandre Thomas. 708
L'émancipation et les colonies françaises depuis la révolution de février, par M. Henri Galos. 741
Chronique de la quinzaine. 772
Revue des théatres. 782

L'Italie et la révolution italienne de 1848. — I. — L'Insurrection lombarde et le Gouvernement provisoire de Milan, par Mme la princesse de Belgiojoso. 796
De l'industrie agricole en France. — Première partie, par M. André Cochut. 814
Des castes dans l'ancienne égypte, par M. J.-J. Ampère. 838
De l'état des finances avant le 24 février, par M. L. Vitet. 849
Peintres et sculpteurs modernes. — IV. — Léopold Robert (correspondance inédite, documens nouveaux). — Première partie, par M. Feuillet de Conches. 887
Les poésies de Henri Heine. — Seconde partie. — L'Intermezzo, par M. Gérard de Nerval. 914
Des rapports de l'état avec l'église en angleterre. — Affaire de l'évêché de Hereford, par M. John Lemoinne. 931
Chronique de la quinzaine. 947

FIN DE LA TABLE.